1102 9831 01 F3

CARLETON UNIVERSITY

DATE DUE

CAT. NO. 1137

CAUSERIES HISTORIQUES

Citeaux. — Imp. Guillermain.

Edmond BIRÉ

CAUSERIES HISTORIQUES

LES HISTORIENS DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE

DC
147·8
B6

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & BARRAL
4, rue Madame et rue de Rennes, 59

CAUSERIES HISTORIQUES

I

M. L'ABBÉ AUGUSTIN SICARD

(L'Ancien Clergé de France. Les évêques avant la révolution) (1).

Si M. Sicard était sorti de l'école normale au lieu de sortir d'un grand séminaire, il figurerait dans le *Dictionnaire des Contemporains* de M Vapereau, et je pourrais vous dire à quelle date remontent ses débuts dans les lettres. Je crois bien que c'est en 1883 que parut son premier livre : *L'Education morale et civique avant et pendant la Révolution* (1700-1808). L'Académie française, dans sa séance du 20 novembre 1884, lui décerna un prix de deux mille francs, et le secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, lui consacra dans son rapport les lignes suivantes :

(1) *L'Ancien Clergé de France. I. Les Évêques avant la Révolution*, par l'abbé Augustin Sicard. — Un fort volume in-8° de 523 pages. Victor Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte, 90. — 1892.

« C'est un ouvrage de premier ordre, a dit devant l'Académie le rapporteur de ce livre ; considérable par le sujet qu'il traite, par l'abondance et par la sûreté des documents qu'il renferme, par la modération, l'élégance et la fermeté avec lesquelles il est écrit ; enfin par toutes les qualités qui font un bon livre destiné à un succès sérieux et durable. »

« Le but de l'auteur est de montrer ce qu'était l'éducation de la jeunesse pendant la première moitié du XVIII^e^ siècle, ce qu'elle est devenue sous l'influence des utopies philosophiques et des lois révolutionnaires, comment, enfin, un retour violent de l'opinion publique l'a, sous le Directoire et le Consulat, ramenée à ses antiques errements.

« Quand, surtout sous la plume d'un prêtre, un sujet pareil devait appeler beaucoup d'allusions à ce qui se passe de nos jours, ce livre n'en contient aucune. L'auteur a cherché ailleurs un succès plus digne de lui. Qu'on partage ou non tous ses sentiments et toutes ses doctrines, on ne peut méconnaître la valeur historique de ce livre, sa grande modération et sa louable impartialité (1). »

Ces éloges étaient pleinement mérités, sauf celui — si c'en est un — de ne « contenir aucune allusion à ce qui se passe de nos jours ». Sans doute, M. l'abbé Sicard avait laissé à son ouvrage le calme, l'impartialité et l'intérêt permanent de l'histoire ; mais s'il n'avait pas cherché les allusions, il ne les avait pas fuies non plus. Aussi bien, son livre tout entier n'était pas autre chose qu'une mise en regard des faits d'autrefois avec les faits d'au-

(1) Camille Doucet, *Concours littéraires*, p. 318.

jourd'hui, et il n'était douteux pour aucun de ses lecteurs que ce qui lui avait mis la plume à la main, c'était précisément le désir de montrer, à la lumière de l'histoire, que l'entreprise de nos laïcisateurs était une entreprise coupable, odieuse, essayée déjà, non moins condamnable dans le présent que dans le passé, et dont l'avenir ferait encore justice. C'est ce que faisait très bien ressortir Mgr Perraud, évêque d'Autun, dans une lettre adressée à l'auteur et qui servait d'introduction à l'ouvrage :

« Tout en vous renfermant strictement, écrivait Mgr Perraud, dans le domaine du passé, sans vous permettre la moindre excursion sur le domaine des controverses contemporaines, vous avez éclairé d'une vive lumière les questions à la solution desquelles sont étroitement attachées les destinées de la jeunesse française. Aussi, en achevant de vous lire, je me suis rappelé la belle définition de l'histoire donnée par Cicéron, qui appelle cette science « la maîtresse de la vie », *Historia magistra vitæ*.

« Rien de plus instructif que d'étudier avec vous la naissance, l'apogée, la décadence de la pédagogie momentanément imposée à notre pays à la fin du siècle dernier en vue de former pour le XIX^e^ siècle une France pratiquement athée. Rien en même temps qui soit mieux fait pour encourager les hommes de foi et de cœur à combattre avec la dernière énergie la nouvelle expérience que les mêmes incorrigibles passions tentent à cette heure sur la conscience de nos jeunes générations. »

M. l'abbé Sicard avait entrepris d'écrire l'histoire de l'éducation publique dans notre pays depuis le commence-

ment du siècle dernier jusqu'à la fin de la Révolution française. Il avait commencé, comme de raison, par l'instruction primaire. Il avait fait connaître, dans son premier ouvrage, quelle part les gouvernements et les éducateurs avaient faite à la religion et à la morale dans la formation de l'enfance. Son second livre fut consacré à l'instruction secondaire. Il parut en 1887 sous ce titre : *Les Etudes classiques avant la Révolution*. Cette fois encore il s'agissait d'une question offrant un grand intérêt d'actualité. On remettait chaque jour en question les méthodes et les programmes d'enseignement. L'heure était favorable pour rappeler les leçons de l'histoire, pour montrer que la plupart de ces questions, si passionnément agitées, étaient vieilles d'un et parfois de trois siècles. Anathèmes portés contre les langues mortes, recettes imaginées pour en précipiter l'apprentissage, charge à fond contre le thème et les vers latins, programmes encyclopédiques, engouement pour les sciences, préoccupations utilitaires et naissance de l'enseignement spécial, attendrissements pour le corps, apothéose de la gymnastique : toutes ces choses que l'on croyait nées d'hier, M. Sicard les retrouvait dans le passé. Son livre abondait en renseignements neufs et curieux. Les chapitres consacrés aux *écoles militaires*, pour ne citer que ceux-là, furent, pour presque tous les lecteurs, une révélation véritable. L'auteur y démontre que ces réformes scolaires autour desquelles on mène aujourd'hui tant de bruit, si elles ne sont pas renouvelées des Grecs, sont renouvelées... des moines. L'école Monge, l'école alsacienne ne font que suivre de loin, *haud passibus æquis*,

ce que les bénédictins de Sorèze ont essayé et mis en pratique, pendant cinquante ans, avec un succès et un retentissement qui portèrent dans toute l'Europe et au delà des mers la renommée de ce collège, où les inspecteurs généraux de 1800, alors qu'il s'agissait de reconstituer les études détruites par la Révolution, trouvèrent, selon leur expression, « un modèle colossal à imiter (1) ».

Les *Etudes classiques avant la Révolution* ne trouvèrent pas à l'Institut un moins favorable accueil que l'*Education morale et civique avant et pendant la Révolution*. L'Académie leur décerna, en 1888, un de ses principaux prix. Je le rappelle ici à l'honneur de M. l'abbé Sicard, et aussi à l'honneur de l'Académie elle-même.

II.

Le nouvel ouvrage de M. l'abbé Sicard, *l'Ancien clergé de France*, est plus important encore que les deux précédents. Nous n'avons ici qu'un premier volume, celui sur les *Evêques*; d'autres suivront, sur les curés, les chanoines, les moines. Le savant écrivain ne se propose rien moins que de ressusciter historiquement ce grand corps de l'Eglise de France, tel qu'il existait au moment où la Révolution éclata. Le sujet est neuf autant qu'intéressant. Des publications locales, faites en plusieurs diocèses, ont éclairé certaines parties du tableau ; mais le tableau d'ensemble était encore à faire. Tracer ce tableau, lui

(1) Voir, dans l'*Univers* du 6 septembre 1887, notre article sur le livre de M. L'abbé Sicard.

donner tous ses développements, ne rentrait pas dans le cadre de M. Taine. Ecrivant une histoire générale, il ne pouvait évidemment accorder au clergé une très grande place. Pour courtes qu'elles soient, les pages qu'il lui a consacrées (1) sont très belles, et j'en veux citer au moins quelques lignes, celles qui ont trait plus particulièrement aux évêques :

« Un prêtre, dit l'illustre historien, n'était point un fonctionnaire salarié par l'Etat... Vis-à-vis de ses supérieurs ecclésiastiques, il était respectueux, mais indépendant. L'évêque n'était point dans son diocèse ce qu'il est devenu depuis le Concordat, un souverain absolu, libre de nommer et maître de destituer à son gré neuf curés sur dix. Dans trois vacances sur quatre, parfois dans quatorze vacances sur quinze, ce n'était pas lui qui choisissait; le nouveau titulaire était désigné, tantôt par le chapitre cathédral en corps, tantôt par une collégiale en corps, tantôt par le seigneur dont les ancêtres avaient fondé ou doté l'église, en certains cas par le Pape, quelquefois par le roi ou la commune. Par cette multiplicité et cet entrecroisement, les pouvoirs se limitaient... — Si les très hautes places étaient données à la naissance et à la faveur, les moyennes étaient réservées à la régularité et au savoir. Nombre de chanoines et vicaires généraux, presque tous les curés des villes étaient docteurs en théologie ou en droit canon, et les études ecclésiastiques, très fortes, avaient occupé huit ou neuf ans de leur jeunesse... — Libéral, de plus : jamais le clergé français ne

(1) *La Révolution*, tome III, pages 410-416.

l'a été si profondément, depuis les derniers curés jusqu'aux premiers archevêques (1)... — Si l'on tient compte de la faiblesse humaine, on peut dire que, dans ce clergé, la noblesse du caractère répondait à la noblesse de la profession : à tout le moins, personne ne pouvait lui contester la capacité du sacrifice ; car il souffrait volontairement pour ce qu'il croyait la vérité... Dans les très hauts rangs, parmi les ecclésiastiques mondains dont le scepticisme et le relâchement étaient notoires, l'honneur, à défaut de la foi, avait maintenu le même courage ; presque tous, grands et petits, avaient subordonné leurs intérêts, leur sécurité, leur salut, au soin de leur dignité ou aux scrupules de leur conscience. Ils s'étaient laissé dépouiller, ils se laissèrent exiler, emprisonner, supplicier, martyriser comme les chrétiens de l'Eglise primitive ; par leur invincible douceur, ils allaient comme les chrétiens de l'Eglise primitive, lasser l'acharnement de leurs bourreaux, user la persécution, transformer l'opinion, et faire avouer, même aux survivants du XVIII[e] siècle, qu'ils étaient des hommes de foi, de mérite et de cœur. »

M. Taine reproduit ces paroles de Tocqueville sur l'ancien clergé de France : « Je ne sais si, à tout prendre et malgré les vices de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France, au moment où la Révolution l'a surpris, plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu

(1) Cf. les cahiers du clergé aux Etats généraux et les rappports des ecclésiastiques dans les assemblées provinciales. (Note de M. Taine).

de vertus publiques et en même temps de plus de foi... J'ai commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre lui ; j'en suis sorti plein de respect (1) ». Après cette citation, M. Taine ajoute : « Mon jugement, fondé sur l'étude des textes, coïncide, comme ailleurs, avec celui de M. de Tocqueville. Les documents, trop nombreux pour être cités, se trouvent surtout dans les biographies et histoires locales ».

III

Ces documents si nombreux, ces extraits des biographies et des histoires locales, c'est justement ce qu'on trouvera dans le volume de M. Sicard. Il a tout compulsé, tout lu, tout étudié. Son livre a plus 500 pages, et il n'est pas une de ces pages qui ne contienne un ou plusieurs faits, un ou plusieurs textes, d'un réel intérêt et souvent d'une importance capitale. Et toujours la source est indiquée de façon précise et sûre. L'ouvrage, pour me servir d'une expression aujourd'hui en faveur, est parfaitement *documenté*. Il est en même temps très bien composé, d'une distribution savante, d'un style élégant et pur. L'art et l'érudition y marchent de pair.

Ce n'est pas un panégyrique que M. l'abbé Sicard s'est proposé d'écrire, mais un livre d'histoire, d'une sincérité absolue. Fautes et mérites y sont également rappelés ; l'ombre s'y trouve à côté de la lumière. L'auteur a dit la

(1) *L'Ancien régime et la Révolution*, par Alexis de Tocqueville, p.169.

vérité tout entière, et cette fois encore il s'est trouvé que l'Eglise n'avait qu'à y gagner.

Au XVIII[e] siècle, les évêques appartenaient presque tous à la noblesse. C'était, à coup sûr, un fait regrettable et que M. l'abbé Sicard a raison de déplorer. Il me permettra cependant d'être ici moins sévère que lui, et de faire remarquer qu'à côté d'inconvénients que je ne conteste pas, cette sorte de mainmise de la noblesse sur les hautes charges de l'Eglise ne laissait pas d'offrir, pour l'Eglise elle-même et pour les peuples, des avantages considérables.

Que le clergé fût le premier ordre de l'Etat, cela n'était pas chose indifférente, on me l'accordera bien ; son action et sa puissance s'en trouvaient singulièrement accrues. Or, la noblesse eût-elle consenti facilement à céder le pas au clergé ; la royauté elle-même se serait-elle montrée aussi disposée à lui reconnaître le premier rang, si l'épiscopat n'eût pas été recruté principalement parmi les gentilshommes ?

Il ne faut pas perdre de vue que plusieurs évêques — l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons, de Noyon, — étaient pairs ecclésiastiques, titre qui conférait à ceux qui le portaient une sorte d'égalité avec le roi. Les archevêques de Besançon, de Cambrai, les évêques de Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, Belley, étaient princes du Saint-Empire. Certains sièges faisaient leurs titulaires pairs de France ; d'autres les constituaient présidents d'Etats. L'évêque d'Autun est président-né des Etats de Bourgogne ; l'archevêque d'Aix, des Etats de Provence ; l'archevêque de Narbonne, des

Etats du Languedoc, province dont l'administration égalait en importance celle de certains royaumes. L'archevêque de Paris est duc de Saint-Cloud et pair de France. L'archevêque de Cambrai est duc de Cambrai. L'évêque de Sisteron est prince de Lurs ; l'évêque de Viviers, prince de Donzère. L'évêque du Puy est comte du Velay ; l'évêque de Quimper, comte de Cornouailles ; l'évêque de Dol, comte de Dol ; l'évêque de Mende, comte de Gévaudan ; l'évêque de Montpellier, comte de Maugnio et de Montferrand, marquis de Marquerose, baron de Sauve, Durfort, Salevoise, Brissac. Nous sommes loin, bien loin de tout cela. Il ne faut pas le regretter sans doute ; mais il ne faut pas s'en scandaliser non plus, ni méconnaître tout ce que ces situations et ces titres ajoutaient à l'influence des évêques.

Ceux d'entre eux qui n'étaient ni princes, ni ducs, ni marquis, ni comtes, ni barons, devaient du moins à leur qualité de gentilshommes, à l'élévation et à la puissance de leurs familles, d'être en situation de défendre avec succès les intérêts de la religion et ceux de leurs diocésains vis-à-vis des parlements, des intendants royaux ou des ministres. Je trouve que l'abbé Proyart ne se trompe pas tout à fait, dans son livre sur *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, lorsqu'il dit de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, ministre de la feuille : « Quoique personnellement étranger à la noblesse, ce n'en avait pas moins été parmi les nobles que ce prélat s'était appliqué à découvrir les sujets dignes de siéger au rang des premiers pasteurs, persuadé qu'il était qu'unir aux humbles et sublimes vertus de l'épiscopat une naissance distinguée leur donne

plus d'élévation et de caractère, toujours du moins plus de cette considération extérieure utile à un premier pasteur, soit qu'il ait à imposer le respect à des coopérateurs, soit qu'il lui faille soutenir les intérêts de la religion auprès des grands, ou ménager ceux des peuples auprès du gouvernement (1). »

Rien de plus curieux d'ailleurs que les pages dans lesquelles M. l'abbé Sicard, après nous avoir fait assister à l'entrée princière de ces prélats dans leur ville épiscopale, fait revivre les splendeurs de leur palais, le faste de leur représentation et de leur train de maison. Mais derrière ce décor, sous l'éclat de cette représentation mondaine, que de vertus et de bonnes œuvres, combien de services et de bienfaits!

IV.

Forcé d'abréger, je ne m'arrêterai qu'à deux points, aux deux chapitres qui ont pour titres : *Les évêques et l'instruction publique.* — *Les évêques et la charité.*

C'est un lieu commun pour les historiens révolutionnaires et leur public, qu'avant 1789 l'instruction était à peu près nulle en France. M. Michelet ne craint pas de dire, en son premier volume, au milieu de tant d'autres énormités, que dans les campagnes « le curé seul savait lire (2). » M. Michelet écrivait cela en 1847. M. Jules

(1) L'ouvrage de l'abbé Proyart parut en 1808. Il ne forme pas moins de cinq volumes et renferme des parties excellentes.

(2) *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 89.

Simon, qui a du reste épuisé pour M. Michelet comme pour M. Renan toutes les formules de l'admiration, M. Jules Simon écrivait, de son côté, en 1865, dans un livre intitulé l'*Ecole* : « En 1774, sous l'abbé Terray, pour les écoles, rien. En 1775, dans le premier compte rendu de Turgot, pour les écoles, rien. En 1781, dans le compte rendu de Necker, pour les écoles, rien. De même en 1785 et 1787... L'histoire n'avait rien à raconter en ce genre jusqu'en 1789. *La France était profondément, déplorablement ignorante.* Cela est étrange à dire d'un pays qui, depuis quatre siècles, se vante, non sans raison, d'être à la tête du monde civilisé (1) ».

Membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques, M. Jules Simon semble ignorer, — et c'est là peut-être ce qui est « profondément, déplorablement étrange », — d'abord, qu'avant 1789, l'instruction secondaire était plus répandue qu'en 1865, à l'époque où il écrivait son livre ; qu'en 1872, à l'époque où il était ministre de l'instruction publique ; — ensuite, que si les comptes rendus de l'abbé Terray, de Turgot et de Necker ne portent rien pour les écoles, c'est parce que l'Eglise, parce que l'initiative locale et privée avaient libéralement pourvu à l'enseignement primaire comme à l'enseignement secondaire. Les collèges se comptaient par centaines, les « petites écoles » se comptaient par milliers.

Durant les longs siècles du moyen âge et de l'ancien régime, les évêques n'avaient cessé de considérer comme

(1) *L'Ecole*, par M. Jules Simon, p. 24 et 25.

la plus importante de leurs attributions, après la défense de la foi, le soin de l'instruction publique. Au XVIII^e^ siècle, ils s'y appliquèrent avec une sollicitude et une générosité plus grande que jamais. L'évêque était le véritable ministre de l'instruction publique pour son diocèse. Il réunissait en sa personne les pouvoirs exercés aujourd'hui par le préfet et le recteur. Par ses archidiacres, par le grand chantre, capiscol, écolâtre ou chancelier de son chapitre, par ses curés ou par lui-même, il instituait, inspirait, dirigeait, inspectait tous les maîtres et maîtresses. L'Etat ne se contentait pas de lui reconnaître tacitement ces attributions ; les rois de France avaient tenu à les lui confirmer par de nombreuses déclarations. Au besoin, les prélats recevaient ordre d'établir dans chaque paroisse des écoles pour les garçons et pour les filles.

Leur ardeur n'avait pas besoin d'être stimulée. Les conciles provinciaux, les statuts diocésains, les recueils de mandements et d'ordonnances, attestent leur sollicitude pour l'instruction de la jeunesse. Leurs libéralités sont sans nombre. Ils multiplient les fondations avec une générosité dont la lecture complète du chapitre de M. Sicard (1) peut seule donner une idée. Je ne puis qu'indiquer ici les principales.

Mgr de Belzunce fonda à Marseille un collège qui porta son nom et qui, en 1738, compta 600 élèves. L'évêque de Pamiers, Mgr de Verthamon, assure au collège de sa cité épiscopale une dotation permanente et lui élève à ses frais une belle église et une bibliothèque. A Bayonne, Mgr

(1) Livre deuxième, chapitre VIII.

Druillat relève le collège en décadence. A Soissons, M. de Fitz-James n'épargne ni ses soins ni son argent pour son collège, étendant aussi sa sollicitude sur l'établissement fondé à Château-Thierry. M. de Bourdeilhes, son successeur, suit les mêmes traditions et dote largement l'enseignement secondaire. Non content d'assurer ainsi la prospérité de son collège jusqu'à la Révolution, il procure la gratuité des écoles en appelant les frères à Soissons, en 1787. A Belley, deux évêques, qui remplissent presque à eux seuls le siège de cette ville au XVIII^e^ siècle, se signalent par leurs libéralités. Le premier, M. Jean de Caulet, donne 54,000 livres pour l'établissement d'un collège et d'un séminaire; l'autre, M. de Balore, achève de pourvoir par des fondations à l'existence de ces établissements. Une mention spéciale est due à M. de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de Léon; il bâtit à ses frais un vaste et beau collège, assez grand pour recevoir les élèves des contrées voisines, y ajoute un petit séminaire pour l'éducation gratuite des écoliers se destinant au sacerdoce et dote les deux maisons de revenus suffisants. Il avait consacré à cette œuvre une somme de 400,000 livres.

La suppression des jésuites en 1762 laissa vides les cent treize collèges qu'ils tenaient en France. La crise ouverte par cette déplorable mesure dans l'enseignement secondaire fut atténuée par les évêques dans la mesure du possible. Ce sont eux surtout qui conjurèrent la catastrophe. Grâce à leur intervention et à leur puissant patronage, la France comptait, en 1789, près de neuf cents collèges, qui ne demandaient rien au pouvoir et dans la plupart desquels l'instruction était gratuite. L'abbé de Montes-

quiou, ancien député à la Constituante, ancien agent général du clergé, et qui avait eu en mains tous les éléments d'information, écrivait à M. Lainé, en 1820 : « La Révolution a pris aux collèges près de trente millions de revenus (1). » — Trente millions de revenus ! Entendez-vous cela, monsieur Jules Simon ?

V.

Un budget qui, plus encore que celui de l'instruction publique, incombait presque exclusivement à l'Eglise, était celui de la charité. Ici encore, l'épiscopat du XVIII^e^ siècle fut à la hauteur de ses devoirs. Il eût fallu un volume à M. l'abbé Sicard pour rapporter les mille traits de générosité et de bienfaisance consignés dans les annales des diocèses. Il n'avait que quelques pages, et je n'ai moi-même que quelques lignes pour rappeler les principaux de ces traits. J'en citerai du moins deux ou trois.

On a dit de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, que sa charité fut « une des gloires du dix-huitième siècle. » Le feu ayant détruit une partie de l'Hôtel-Dieu, les malades furent transportés à l'archevêché. Christophe de Beaumont venait de gagner un procès lui attribuant, en grande partie, le terrain de l'ancien hôtel de Soissons. Il en fit immédiatement l'abandon aux hôpitaux ; c'était plus de 500,000 livres données aux

(1) L'abbé Sicard, p. 455. Cette lettre a été communiquée à l'auteur par la famille.

pauvres. On découvrit à sa mort que plus de mille ecclésiastiques et cinq cents personnes, retirées dans des couvents ou pensions, vivaient des secours qu'il leur donnait.

L'archevêque de Besançon, M. de Durfort, avait d'opulents revenus, mais sa générosité était princière. Chaque jour, douze couverts sont mis dans son palais pour les officiers les plus pauvres de la garnison ; il leur fait servir des aliments gras, quand l'usage le permet aux militaires, pendant qu'il fait maigre. Il abandonne à un pauvre gentilhomme la résidence du château de Mandeure. Son palais est un lieu d'asile, et tel peintre poursuivi pour dettes y trouve un refuge. Quand il officie pontificalement, les pauvres de la ville sont rangés sur son passage, du palais archiépiscopal à la cathédrale. Des serviteurs armés de grandes bourses précèdent le prélat et leur distribuent des aumônes, qui atteignent chaque fois le chiffre de 1,000 livres.

L'évêque de Lescar, Mgr de Noé, donnait tous les ans aux pauvres ses 27,000 livres de revenu. Une année, en 1776, une épizootie terrible désole les campagnes. Il obtient un million de Louis XVI pour ses malheureux diocésains. Il ouvre deux caisses : l'une pour ceux qui peuvent donner, l'autre pour ceux qui peuvent prêter ; il verse 30,000 livres dans la première et 15,000 dans la seconde. Son exemple est suivi, et presque toutes les pertes sont couvertes.

« Il y a, dit M. Sicard, comme un besoin de donner chez ces prélats, qui ont le cœur aussi grand que leur naissance, et en qui l'instinct du gentilhomme correspond si bien au devoir le plus sacré de l'évêque. » Ils ne don-

nent pas seulement leur argent ; s'il le faut, ils donneront leur vie. A Dijon, un enfant est resté dans une maison en proie à l'incendie et va périr au milieu des flammes. L'évêque, Mgr d'Apchon, est présent ; il offre 100 louis à qui voudra opérer ce dangereux sauvetage ; personne ne répond à son appel. Alors, s'enveloppant d'un drap mouillé, il s'élance, arrive jusqu'à l'enfant, le rapporte et place sur sa tête les 100 louis qu'il vient de gagner. Dans le diocèse de Saint-Brieuc, en 1773, une inondation fournit à Mgr de la Ferronnays, plus tard évêque de Bayonne et de Lisieux, l'occasion de montrer le même courage. Un enfant est emporté par les eaux. Le prélat se précipite dans le courant, saisit l'enfant et le rend à sa mère. Ce trait est connu à la cour, et Louis XV dit que les La Ferronnays vont à l'eau comme au feu. M. l'abbé Sicard, après avoir rapporté d'autres traits du même genre, ajoute : « On sent que ces prélats sont de la trempe de Belzunce, et qu'ils ne reculeraient pas plus devant la peste que devant l'eau et le feu. »

Il n'était pas un progrès pouvant améliorer la condition matérielle ou morale de leurs diocésains, que les évêques du XVIII[e] siècle ne fussent prêts à provoquer, à appuyer de leur crédit et de leur bourse. Assurances contre l'incendie, prêts gratuits, monts-de-piété, suppression de la mendicité, amélioration et dotation des hôpitaux, ateliers de charité, cours d'accouchement pour donner des sages-femmes aux campagnes, toute entreprise ayant pour objet le soulagement du pauvre, l'intérêt des humbles, la conservation de la vie, trouva en eux des promoteurs, des

protecteurs tout-puissants. Sur chacun de ces points on trouvera d'intéressants détails dans le livre de M. l'abbé Sicard. Je dirai un mot seulement des assurances contre l'incendie, parce qu'on ignore généralement que c'est grâce aux évêques et par leurs soins qu'elles fonctionnèrent pour la première fois, dès le milieu du XVIII[e] siècle, sous forme de contribution à une quête annuelle. Voici comment les choses se passaient. Les curés choisissaient dans leur paroisse une ou plusieurs personnes qui avaient mission de faire la quête pour les incendies deux ou trois fois par an. Ils étaient eux-mêmes exhortés à les accompagner chez leurs paroissiens.

Le curé inscrivait le produit de la quête sur un registre, dont l'évêque déterminait avec soin la forme. Tous les curés versaient à leur doyen les sommes reçues ; les doyens, à leur tour, remettaient cet argent au trésorier général, qui était un chanoine de la cathédrale. Si quelques paroisses n'avaient pas contribué à cette quête générale, avis leur était signifié qu'elles ne participeraient pas aux secours si elles ne prenaient point part aux charges. Les curés qui avaient ainsi réuni les fonds avaient mission de les répartir. En cas d'incendie, ils appelaient un ou deux experts pour apprécier le dommage. Ils leur adjoignaient « deux ou trois des principaux habitants et des plus honnêtes gens, pour voir et estimer la perte du mobilier, bestiaux, grains, denrées, etc. ». Tous devaient signer le certificat (1).

(1) M. l'abbé Sicard, p. 475.

VI.

En 1816, le gouvernement de la Restauration soumit aux Chambres un projet de loi autorisant le clergé à recevoir des dotations en fonds de terre. Chateaubriand prononça à cette occasion un admirable discours à la Chambre des pairs. A la Chambre des députés, M. Roux-Laborie, ami de Chateaubriand et l'un des propriétaires du *Journal des Débats*, prononça, de son côté, un très beau discours. Je ne sais s'il est jamais tombé sous les yeux de M. l'abbé Sicard. En tout cas, je demande au lecteur la permission de reproduire le passage où l'orateur esquisse en ces termes le portrait de l'ancien clergé de France :

« La plupart de nous ont vu encore debout ce magnifique édifice, cet ouvrage du Ciel du temps de nos rois et de nos pères, cette belle portion de la grandeur nationale que la France était fière de montrer à l'Europe ; ce monument tout ensemble de richesse, de puissance, d'autorité, de vertu, de gloire et de génie, qui s'était surtout si majestueusement élevé dans le grand siècle et à côté du grand roi ; providence visible qui balançait à elle seule, par la toute-puissance de ses dons, les calamités publiques ; rivalisant avec les peuples de fidélité envers le trône, de bienfaisance et de bonté pour les peuples ; corps illustre autant qu'utile, qui, ne retenant de la haute naissance de quelques-uns de ses chefs que l'honneur sans orgueil, paraissait être l'abrégé de la société entière, dont il

était l'âme et le lien moral ; semblable en tout à cette heureuse et puissante monarchie dont il était le plus ferme appui, on eût dit que, conformément à l'inévitable loi des élévations et des décadences humaines, il était averti de son danger par sa grandeur, et menacé de sa ruine par l'excès même de sa bienfaisante prospérité. Ses débris ont encore conquis au nom français l'estime et l'admiration de l'Europe hospitalière : le clergé de France, comme s'il eût voulu surpasser en finissant l'éclat de sa longue vie, offrit de remplir seul ce déficit dans lequel on l'a précipité lui-même, non pas pour le combler, mais pour le creuser davantage. Ainsi, il apparaîtra à jamais en avant des malheurs et des crimes de la Révolution, dont la rage allait bientôt mêler le sang des martyrs sacrés au sang du martyr royal ; il sera béni par les regrets de l'histoire, plus que jamais vivante et fidèle image du Dieu qui semblait, par la voix de ses ministres, redevenus des prophètes, vouloir encore une fois avertir les Français de conjurer l'orage, avant de lui permettre de dévorer la terre. »

Sans doute, il y a un peu de rhétorique dans ce morceau, le portrait est un peu embelli : il n'en reste pas moins que celui qui a tracé de l'ancien clergé de France cette image, était un contemporain, parlant de ce qu'il avait vu ; son témoignage, dès lors, mérite d'être recueilli. Je crois que lorsque M. l'abbé Sicard aura terminé la grande enquête à laquelle il se livre depuis plusieurs années, et que d'autres volumes seront venus se joindre à celui qu'il nous donne aujourd'hui, ses conclusions ne différeront pas beaucoup de celles de M. Roux-Laborie.

Telle qu'elle s'annonce, son œuvre comptera parmi les meilleures de ce temps ; elle a sa place marquée à côté des magistrales études de M. Taine.

Lors de la création de l'Institut, en 1795, l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets, fut inscrit par le Directoire sur la liste des membres de la troisième classe (littérature et beaux-arts), section de grammaire. En 1803, le Premier Consul ayant donné à l'Institut une organisation nouvelle et rétabli, sans cependant lui restituer son nom, l'Académie française, l'abbé Sicard fut appelé à en faire partie. Quand l'ouvrage dont je viens de signaler le premier volume aura achevé de paraître, pourquoi n'y aurait-il pas à l'Académie un autre abbé Sicard ?

II.

M. L'ABBÉ AUGUSTIN SICARD.

L'ancien clergé de France.
Les évêques pendant la Révolution (1).

I.

Les Évêques en face de la Révolution, tel est l'objet du second volume de M. l'abbé Sicard. Nous allons voir avec lui comment ils ont traversé cette crise effroyable, dans laquelle parut sombrer avec la royauté nationale, avec la fortune, la situation sociale et politique de l'Eglise de France, l'unité religieuse elle-même.

Les évêques n'avaient pas attendu la Révolution pour favoriser, dans leurs villes, dans leurs provinces, les progrès rêvés par les économistes. Ils avaient présidé, avec

(1) *L'ancien clergé de France II. Les Évêques pendant la Révolution*, par l'abbé Augustin Sicard. Un volume in-8 de 513 pages. Victor Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte 90. — 1894.

une ardeur et une compétence singulières, les assemblées provinciales créées par Necker et par Calonne. Ils avaient défendu ces institutions contre la jalousie des intendants et ils y avaient déjà fait entendre le langage de la liberté. A mesure qu'on approche de 1789, l'attitude du clergé s'accentue, son ton s'élève, son cœur bat de plus en plus avec celui de la nation.

La dernière assemblée de l'Eglise de France fut tenue à Paris en mai 1788. Sollicité par deux commissaires royaux, le baron de Breteuil, secrétaire d'Etat, et Lambert, contrôleur général des finances, de fournir des subsides pour l'année courante et pour l'année suivante, le clergé décide, à la demande de Mgr de Thémines, évêque de Blois, de faire d'abord des remontrances au roi sur la situation actuelle des affaires. « Lorsque le premier ordre de l'Etat, dit-il, se trouve le seul qui puisse élever la voix, que le cri public le sollicite de porter les vœux de tous les autres au pied de votre Trône, que l'intérêt national et son zèle pour votre service le commandent, il n'est plus glorieux de parler : il est honteux de se taire. Notre silence serait un des crimes dont la nation et la postérité ne voudraient jamais nous absoudre. » Puis il dénonce le mal, il indique le remède qui est la convocation des Etats généraux. « Que ces assemblées, s'écrie-t-il, seraient utiles, si elles pouvaient être rapprochées et périodiques ! » Ce qu'il faut, ce n'est pas un régime bâtard où la nation ne serait assemblée que lorsqu'on a besoin d'elle « pour lui annoncer de grands maux et lui demander des remèdes, » c'est un régime constitutionnel qui garantisse à la nation le droit de voter l'impôt et la faculté d'exercer sur

la gestion des affaires un contrôle permanent : « Donner un consentement libre sur les subsides, et faire des remontrances, plaintes et doléances sur les autres objets : tel est le testament des ancêtres de vos sujets, lequel est gravé dans tous nos monuments. » Ce n'est pas que le clergé ne soit tout dévoué à la vieille monarchie : « Nous sommes Français, Sire, et nous sommes monarchiques ; nous ne connaissons pas de plus beaux titres, et l'amour pour nos rois est le premier de nos sentiments. » Mais les évêques ont mission de défendre l'intérêt des peuples ! « Nos fonctions sont sacrées lorsque nous montons à l'autel pour faire descendre les bénédictions célestes sur les rois et sur leurs royaumes ; elles le sont encore lorsque, après avoir annoncé aux peuples leurs devoirs, nous leur représentons leurs droits... » Il faut donc que le roi rétablisse l'usage des Etats généraux : « La restauration de l'ordre et de la paix rend ce bienfait nécessaire ; plus il sera prompt, plus il sera utile ; plus tôt vous serez proclamé le bienfaiteur des générations présentes et futures, plus tôt vous recevrez l'entier dévouement de votre peuple (1). »

M. l'abbé Sicard signale bien ces remontrances de l'Assemblée du clergé de 1788, mais en passant, et sans s'y arrêter. Il me semble bien, pourtant, que ce document

(1) Mavidal, *Archives parlementaires*. T. I, p. 373 et suiv. — Voir aussi, dans la *Revue des questions historiques* du 1er juillet 1890, la remarquable étude sur la *Contribution du clergé à l'impôt sous la monarchie française*, par l'abbé *L. Bourgain*, professeur à la faculté catholique des lettres à Angers.

a ici une importance capitale, et c'est pourquoi j'ai cru devoir en donner une analyse sommaire.

Le résultat des élections aux Etats généraux fut la nomination de quarante-sept évêques, de deux-cent huit curés, de trente-cinq abbés ou chanoines.

Dès le 23 mai 1789, à la tribune de l'Assemblée, Mgr Dulau, archevêque d'Arles, annonce, au nom du clergé, « le désir de contribuer au rétablissement de l'harmonie entre les ordres, et son intention de *supporter tous les impôts et toutes les charges de l'Etat dans la même proportion et de la même manière que tous les autres citoyens* (1). »

Le clergé a donc sacrifié déjà ses immunités : il va bientôt sacrifier la dîme et les droits féodaux. Dans la nuit du 4 août, il ne sera pas moins empressé que la noblesse d'offrir ses holocaustes « sur l'autel de la patrie ». L'évêque de Nancy, Mgr de la Fare, s'empare de la parole, après l'avoir disputée à son collègue l'évêque de Chartres : « Accoutumés, dit-il, à voir de près la douleur et la misère des peuples, les membres du clergé ne forment d'autres vœux que ceux de les voir cesser. Le rachat des droits féodaux était réservé à la nation qui veut établir la liberté. Les honorables membres qui ont déjà parlé n'ont demandé le rachat que pour les propriétaires ; je viens exprimer, au nom du clergé, le vœu de la justice, de la religion et de l'humanité. Je demande le rachat pour les fonds ecclésiastiques ; et je demande que le rachat ne tourne pas au profit du seigneur ecclésiastique, mais

(1) *Bourgain*, loc. cit.

qu'il en soit fait des placements utiles pour l'indigence. »

L'évêque de Chartres, à son tour, Mgr de Lubersac, présentant le droit exclusif de la chasse comme un fléau pour la campagne, demande l'abolition de ce droit, et en fait l'abandon pour lui-même : « Heureux, dit-il, de pouvoir donner aux autres propriétaires du royaume cette leçon de justice et d'humanité ! » Tout le clergé se lève pour adhérer à la proposition.

Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, « dépeignant avec énergie les maux de la féodalité, prouve la nécessité de les prévenir par la prohibition de toutes les conventions de ce genre, que la misère des colons pourrait dicter par la suite, et d'annuler d'avance toute clause capable de les faire revivre. » Enfin les évêques, ainsi que les autres ecclésiastiques de l'Assemblée consentent unanimement au rachat des dimes.

Trois jours après, le 7 août, on réclamait leur suppression sans rachat. C'était une spoliation véritable, et qui constituait pour le clergé une perte d'au moins 20 millions de revenu. La mesure était si violente qu'elle trouva des adversaires parmi les membres mêmes du côté gauche. Elle est combattue par Lanjuinais, par Grégoire, et surtout par Sieyès, qui résume son discours par ce mot : « Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes ! » Les évêques pourtant se résignent à ce nouveau sacrifice. Dans la séance du 11 août, Mgr de Juigné, archevêque de Paris, demande la parole : « Au nom de mes confrères, dit-il, au nom de mes coopérateurs et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette auguste assemblée, en mon nom personnel, Messieurs, nous remettons

toutes les dimes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. Que l'évangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence et dignité, que les églises soient pourvues de pasteurs vertueux et zélés, que les pauvres du peuple soient secourus : voilà la destination de nos dimes, voilà la fin de notre ministère et de nos vœux. Nous nous confions dans l'Assemblée nationale, et nous ne doutons pas qu'elle ne nous procure les moyens de remplir dignement des objets aussi respectables et aussi sacrés. » Le cardinal de la Rochefoucauld s'avance vers le bureau, et déclare que le vœu que l'archevêque de Paris vient d'énoncer est celui du clergé de France, qui met toute sa confiance dans la nation. La suppression sans rachat des dimes ecclésiastiques est votée à l'unanimité.

II

Les évêques ne cesseront, jusqu'à la fin, de renouveler leurs sacrifices. Celui auquel ils consentirent le 26 septembre 1789, n'a obtenu de M. l'abbé Sicard qu'une ligne. Ce n'est pas assez sans doute, et j'en parlerai un peu plus longuement.

Necker avait proposé, comme unique moyen de sauver la situation, une contribution extraordinaire du quart du revenu. L'Assemblée accueillit le plan du ministre avec une vive opposition. Au milieu du tumulte, M. de Jessé, député de Béziers, qui est opposé au projet ministériel, propose d'y substituer la conversion en numéraire de

l'orfèvrerie des églises. Il évalue cette orfèvrerie à cent quarante millions au moins, et il ajoute que ce vain appareil est inutile dans les temples. « Le luxe du Créateur des choses, s'écrie-t-il, est dans les magnificences de la Nature, et non dans de vains ornements, faibles ouvrages de la main des hommes ». Il demande donc que l'argenterie des églises soit portée à l'hôtel des monnaies et convertie en numéraire.

Dans le clergé, il y eut un instant d'hésitation. Enfin Mgr de Juigné, ayant pris l'avis de ses collègues, se lève pour consentir, au nom de son Ordre, à la motion de M. de Jessé. « Nous avons vu l'Eglise, dit-il, consentir au dépouillement des temples pour secourir les pauvres et pour subvenir aux besoins de l'Etat. Ces exemples que nous offre l'histoire, nous déterminent — c'est le vœu du moins de tous les confrères qui m'environnent — à soutenir l'Etat par la portion de l'argenterie qui n'est pas nécessaire à la décence du culte divin. Je propose de faire ce dépouillement de concert avec les officiers municipaux, les curés et les chapitres. » La proposition fut accueillie avec des transports de joie universelle, et le décret fut rédigé dans les termes suivants :

« Sur la proposition d'un des membres de l'Assemblée, et sur l'adhésion de plusieurs membres du clergé, l'Assemblée nationale invite les évêques, curés, chapitres, supérieurs de maisons et communautés séculières et régulières de l'un et de l'autre sexe, municipalités, fabriques et confréries, de faire porter à l'hôtel des monnaies le plus prochain toute l'argenterie des églises, fabriques,

chapelles et confréries, qui ne sera pas nécessaire pour la décence du culte divin (1). »

L'argenterie des églises devint la proie des autorités constituées. Elle ne produisit pas même un soulagement momentané (2). Le gouffre du déficit se creusait chaque jour davantage. On jeta les yeux sur les biens du clergé.

Dans la séance du 8 août, M. de La Coste et Alexandre de Lameth avaient proposé, pour fournir aux besoins de l'Etat, de prendre les biens ecclésiastiques et de pensionner le clergé. Le projet n'était pas mûr. Il fut repris par Talleyrand dans la séance du 10 octobre 1789. Cette fois, le clergé se défendit. Ses principaux orateurs, Mgr de Boisgelin, l'abbé de Montesquiou, l'abbé Maury, prononcèrent des discours pleins de force, de logique et d'éloquence. Maury surtout fut admirable. Ses deux grands discours du 13 et du 30 octobre — dans ce dernier il répondait à Mirabeau — sont deux chefs-d'œuvre. Je regrette que dans son très beau livre — un livre qui restera — l'abbé Sicard ait à peine indiqué la part si considérable prise par l'abbé Maury à cette mémorable discussion. Le 30 octobre, il fut supérieur à Mirabeau, et cela lui arriva en bien d'autres rencontres. Sur toutes les questions il était prêt ; sur toutes il prononçait des discours étudiés, pleins de faits et d'arguments, qui duraient souvent deux ou trois heures, mais dont la forme était toujours improvisée. « Je n'écris jamais aucune de mes opinions, dit-il en tête d'un de ses discours, et

(1) Séance du 27 septembre 1789. — C'est dans cette séance que Mirabeau prononça son fameux discours contre la banqueroute.

(2) *L. Bourgain*, loc. cit.

toutes les fois que je monte à la tribune, je me livre à l'inspiration du moment. » En deux ans, du 25 août 1789 au 30 septembre 1791, il prononça un total de *cent trente-cinq discours*. C'est là un fait inouï dans notre histoire parlementaire. Et je ne tiens pas compte, dans ce chiffre de 135 discours, des incidents et des escarmouches. Maury, à la lettre, était tous les jours sur la brèche. Il lui arriva de monter treize fois à la tribune dans une seule semaine.

S'il eût siégé sur les bancs de la gauche, au lieu de prendre place sur les bancs les plus élevés du côté droit ; si, au lieu de défendre « le trône et l'autel », il eût embrassé la cause de la Révolution, comme on aurait célébré son talent oratoire ! Avec quel enthousiasme auraient parlé de lui M. Thiers et M. Mignet, M. Michelet et M. Louis Blanc ! Est-il même bien sûr que Mirabeau ne se serait pas vu relégué au second plan, condamné à lui céder la première place ?

Plus d'un cependant, parmi ses contemporains, lui a rendu justice. L'un d'eux traçait de lui ce portrait, en 1791 :

« *Maury* : c'est l'homme éloquent, le logicien, l'improvisateur de l'Assemblée. Son éloquence est à lui, il sait prendre tous les tons, toutes les formes. L'éloquence de l'abbé Maury a exactement le caractère que les théologiens attribuent à la grâce : *pertingens omnia suaviter et fortiter* (1). »

(1) *Petit dictionnaire des grands hommes et des grandes choses qui ont rapport à la Révolution*, composé par une société d'aristocrates. 1791.

Camille Desmoulins, son plus implacable adversaire, rendait justice en ces termes à la supériorité de son talent :

« Ma conscience m'oblige de défendre Jean-François Maury. On est forcé d'admirer la logique, le nerf et la précision de ses discours... *On voit que la nature lui avait fait la tête et l'organe pour le Forum et les discussions publiques.* Elle l'a disposé pour la tribune bien plus que pour la chaire et l'on s'étonne qu'il n'ait pas compris que les circonstances l'appelaient au rôle de *tribun du peuple*, et non à celui de prédicateur ordinaire du roi (1). »

A quelques années de là, un autre de ses auditeurs, encore sous le charme, lui adressait dans une séance publique de l'Académie ces paroles auxquelles la salle tout entière s'associa par ses applaudissements :

« Aussi, ne soyons pas surpris que de tels succès obtenus par plus de mille discours improvisés à la tribune, et surtout au milieu des vociférations de la rage, en créant chez les Français un nouveau genre d'éloquence, l'éloquence politique, vous aient fait une réputation populaire. Ce qui étonne bien davantage, c'est que dans l'agitation des esprits, dans le tumulte des passions, entouré d'adversaires intéressés à vous surprendre dans vos paroles et à vous trouver en défaut, jamais on n'a pu vous faire un reproche d'incorrection dans le style, ni d'erreur dans vos citations, ni de méprise dans les principes ; jamais une contradiction n'a été relevée. Vos adversaires devinrent vos plus grands admirateurs. On les

(1) *Camille Desmoulin, Révolutions de France et de Brabant*, mars 1790.

voyait se débarrasser de votre éloquence par les applaudissements qu'elle leur arrachait ; ils opinaient contre vos principes, et ils applaudissaient au talent qui les défendait : et dans toutes les questions où l'esprit de parti était ou neutre ou étranger, vous sembliez être l'oracle consulté et la principale puissance qui formait les décrets proposés.

» Jusqu'à nos jours, nos orateurs, étrangers aux formes des assemblées délibérantes, s'adressaient à un auditoire paisible où, dans le recueillement, on écoutait un discours médité dans le silence, et qu'un studieux loisir avait poli. Mais qu'il était différent d'être forcé, pour ainsi dire, de dompter ses auditeurs ! La mobilité des débats donne, à chaque instant, un nouvel aspect à la question ; la discussion se change en un combat, où le mérite de la défense est sans cesse subordonné au plan de l'attaque; où, sans avoir jamais l'avantage de rien prévoir, il faut conserver toujours l'avantage de parer à tout. Cette sorte de succès est l'avantage caractéristique d'un genre d'éloquence dont, jusqu'à vous, chez les Français, il n'existait pas de modèle (1). »

Je recommande d'autant plus volontiers à M. l'abbé Sicard ces lignes sur l'abbé Maury, qu'elles ont pour auteur... l'abbé Sicard, le célèbre instituteur des Sourds-Muets, membre de l'Académie française, où il reçut le 6 mai 1807, le grand orateur de la Constituante.

(1) *Réponse de M. l'abbé Sicard à M. le cardinal Maury, venant prendre séance à la place de M. Target.* Séance publique de l'Académie française du 6 mai 1807.

III

L'abbé Maury avait terminé son premier discours sur les biens du clergé, le 13 octobre, par ces mots d'une vérité profonde : « Vous voulez être libres ! Eh bien, souvenez-vous donc que, sans propriété, il n'y a plus de liberté; car la liberté n'est autre chose que la première des propriétés sociales, la propriété de soi. » Son second discours, celui du 30 octobre, se terminait par cette parole : « Le plus terrible despotisme est celui qui porte le masque de la liberté. »

Dans la séance du 31 octobre, l'archevêque d'Aix, Mgr de Boisgelin, fit un discours qui était un acte. « Il est, dit-il, une voix qui parle aux hommes, celle de la nécessité. Il ne faut pas nous le dissimuler, l'Etat est en péril.... Ce qu'on appelait le crédit de l'Etat n'existe plus ; un crédit prêt à naître, celui de la nation, n'existe pas encore..... C'est dans ces circonstances que la nation entière tourne ses regards vers le clergé. Il semble, d'après l'opinion du peuple, que le clergé doive combler l'abîme en s'y jetant lui-même ; il doit donner aujourd'hui tout ce qu'il peut donner ; que l'Assemblée nationale le détermine, il s'y soumettra. Les annales de notre histoire prouvent assez s'il a jamais refusé de venir au secours de la chose publique. » Voulant conjurer, par un suprême effort, la double honte du vol et de la banqueroute, l'archevêque d'Aix offrit alors, au nom du clergé, de solder à l'instant les 360 millions de dette exigible au moyen d'un emprunt

hypothécaire de 408 millions sur les biens ecclésiastiques.

Mais que pouvaient les plus généreuses propositions, que pouvait la cause de la justice contre la coalition des jansénistes et des jacobins ? « Les raisonnements les plus forts, les calculs les plus précis, l'éloquence la plus énergique ou la plus entraînante, tout échoua contre les passions (1). » Le 2 novembre, jour des Morts, que les beaux esprits de la Révolution appelèrent le jour de la Mort du clergé, l'Assemblée, reculant devant un vol avoué, décréta, par une sorte d'euphémisme hypocrite, que les biens ecclésiastiques, pour concourir à l'acquittement de la dette nationale, seraient mis *à la disposition de la Nation*.

« Malgré les menaces d'une populace ameutée, dit M. l'abbé Sicard, le décret du 2 novembre se heurta à une très importante minorité, trois cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six, et encore quarante membres s'abstinrent et la terreur en écarta trois cents de la séance (2). » Ces chiffres ne sont pas et ne peuvent pas être exacts. 368 voix pour, 346 contre, 40 abstentions, 300 absents, cela fait un *total* de 1024 ; ce total ne répond nullement au chiffre des députés à l'Assemblée nationale, qui était de 1214. Voici quelle fut la répartition des voix dans le vote du 2 novembre : Députés présents : 954 ; pour le décret : 553; contre, 346; et 40 abstentions.

Le premier pas était fait, les autres allaient suivre. Les

(1) Chateaubriand, *Opinion sur la résolution relative au clergé, prononcée à la Chambre* des pairs le 10 février 1816. — *Œuvres complètes*, T. XXIII, p. 84.

(2) *Les Evêques pendant la Révolution*, p. 181.

spoliateurs reviennent à la charge jusqu'à complète victoire. Un décret du 19 décembre 1789 ordonne une première vente de biens ecclésiastiques. Dans la séance du 12 avril 1790, après avoir rappelé qu'il avait proposé, le 31 octobre précédent, la fondation d'une banque hypothécaire, dont le fonds social aurait suffi à couvrir largement et le déficit et l'insuffisance du budget pour les services publics, Mgr de Boisgelin fit la déclaration suivante : « *Nous renouvelons l'offre solennelle d'un emprunt de 400 millions*, lequel serait autorisé, garanti, décrété et levé par l'Assemblée nationale, *hypothéqué sur* le clergé, qui en payerait les intérêts et rembourserait le capital par des ventes progressives, faites suivant les formes canoniques et civiles. Je remarque que ces ventes seraient indépendantes des ventes du domaine : ce qui ferait une ressource de 550 ou 600 millions (1). » L'Assemblée ne veut rien entendre; elle écarte la proposition de l'archevêque d'Aix, et, par son décret du 14 avril, enlève complètement à l'administration du clergé les biens ecclésiastiques, pour les confier aux départements et aux districts. Enfin, le décret du 14 mai 1790 achève la ruine en prescrivant la vente de tous les biens ecclésiastiques sans exception.

La spoliation était consommée. Aussi bien il ne s'agissait pas, pour l'Assemblée, d'une question financière. Les Constituants ne pouvaient sérieusement douter que le clergé ne fût légitime propriétaire, ni que les 400 millions par lui offerts ne permissent à l'Etat de s'acquitter : mais

(1) *Moniteur* du 13 avril 1790.

la question pour eux était surtout politique et religieuse. Ils en voulaient moins à la bourse du clergé qu'à son indépendance et à son existence même. Un des principaux membres du côté gauche, Le Chapelier, dans la séance du 2 novembre, en avait fait très clairement l'aveu: « Vous avez, disait-il, voulu détruire les ordres, parce que leur destruction était nécessaire au salut de l'Etat. *Si le clergé conserve ses biens, l'Ordre n'est pas encore détruit. Le clergé offre des dons; redoutez ce piège.* Il veut sortir de sa cendre pour se reconstituer en ordre... Il est impolitique que les grands corps aient des propriétés. »

Après avoir défendu, comme c'était leur devoir, le patrimoine de l'Eglise, les évêques crurent de leur dignité, une fois la spoliation consommée, de ne point récriminer sur le fait accompli. Les prélats de l'Assemblée, ayant appris qu'un laïque allait publier un ouvrage pour défendre la propriété ecclésiastique, remboursèrent les frais d'impression, et firent retirer le livre, pour ne point aggraver les difficultés ni attiser les haines.

Les chapitres consacrés par l'abbé Sicard à cette grave question de la vente des biens du clergé se terminent par cette page éloquente :

« Ainsi parlaient les vivants. Ah ! si les millions de donateurs de tous les siècles qui, confiants dans la pérennité de l'Eglise et dans « ces lois qui semblaient immortelles », croyaient pouvoir dormir à jamais leur dernier sommeil à l'abri des temples, des monastères, bercés en quelque sorte par les chants sacrés et les cérémonies saintes, si ces bienfaiteurs, réveillés en sursaut par la hache des démolisseurs, avaient pu secouer la poussière du tombeau, de

quel accent ils eussent renouvelé les excommunications, les anathèmes inscrits dans leurs testaments, contre ces profanateurs, venant ainsi anéantir leurs fondations avec les biens d'Eglise, et arrêter sur les lèvres du prêtre la prière séculaire qui montait vers Dieu pour le salut de leur âme (1)! »

Dans le beau travail de l'abbé Sicard, étudié aux sources, plein de faits, de documents inédits ou peu connus, je signalerai pourtant une lacune. L'auteur n'a pas parlé des moyens qui furent employés pour peser sur les décisions de l'Assemblée nationale dans cette question de la vente des biens du clergé. Cette mesure avait été proposée, nous l'avons vu, dès le 8 août 1789; mais l'Assemblée siégeait encore à Versailles. Les meneurs résolurent de l'ajourner jusqu'au moment où l'on pourrait disposer des masses parisiennes (2). On commença par organiser dans la presse révolutionnaire un système de diffamation contre les évêques et le clergé. Les prêtres ne furent plus appelés que *Calotins*. On vendait au Palais-Royal, on distribuait dans les rues des gravures représentant des intérieurs de monastères où les moines, entourés de tonnes d'or, dansaient avec des courtisanes sous les treilles des cloîtres (3). Ensuite, on attira une masse de clubistes autour de la salle des séances, et on les chargea d'insulter et de menacer les ecclésiastiques. (4) Enfin, les tribunes

(1) *Les Évêques pendant la Révolution*, p. 192.

(2) *Mémoires de Ferrières*, T. I, p. 357

(3) Camille Desmoulins, *Révolutions de France*, T. I, p. 458. T. II, p. 193, 328.

(4) *Actes des Apôtres*, T. V, p. 63.

furent occupées par les bandes soldées des jacobins, et leurs hurlements enlevèrent, le 2 novembre, le décret de spoliation (1).

Au mois d'avril 1790, on eut recours aux mêmes moyens. Les Jacobins appelèrent de nouveau leurs bandes autour de l'Assemblée (2). A l'aide des tribunes, qui mêlaient leurs vociférations aux cris des députés du côté gauche ; à l'aide des assassins, auxquels l'abbé Maury n'échappa que par un miracle (3), les adversaires du clergé obtinrent, le 14 avril, le décret qui remettait complètement les biens ecclésiastiques aux départements et aux districts.

A l'action des tribunes venait se joindre celle des pamphlets dits patriotiques, et ici encore j'exprimerai le regret que l'abbé Sicard n'en ait pas parlé. Chaque jour en voyait paraître plusieurs, et nul doute qu'ils n'aient contribué, pour une large part, à engager l'Assemblée dans une voie de plus en plus révolutionnaire. Je n'en citerai que deux. L'un est intitulé : *Arrêt de la cour nationale du Palais-Royal de Paris.* Il fut composé à l'occasion du décret du 13 avril 1790 *concernant la religion* et de la protestation signée par deux cent quatre-vingt-dix-sept membres de l'Assemblée, en tête desquels figuraient *trente-trois évêques.* L'arrêt de la Cour

(1) *Histoire des causes de la Révolution française* par Adolphe Granier de Cassagnac. T. III, p. 181.

(2) *Actes des Apôtres* T. V, n° 147 p. 63. — *Moniteur*, séance du 13 avril 1790, discours de M. de Foucault.

(3) Voir dans les *Révolutions de France*, T. II, p. 472 une gravure représentant la maison de la rue Sainte-Anne, sur le toit de laquelle l'abbé Maury, poursuivi par les assassins, s'était réfugié.

nationale du Palais Royal déclare *faux* et écervelés les nommés Maury, Cazalès, Virieu, les évêques ou archevêques de Nancy (La Fare), de Clermont (Bonnal), d'Aix (Boisgelin), etc ; ordonne « qu'ils auront la tête lavée et rafraîchie dans le bassin du Palais-Royal, qu'il leur sera donné à chacun trois douches sur l'occiput pendant trois jours consécutifs, et qu'ils seront préalablement saignés, purgés et médicamentés, et ensuite reclus et enfermés jusqu'à la clôture de la Constitution... » L'autre pamphlet, qui est également de 1790, a pour titre : *Messe au Saint-Esprit à l'occasion du pacte fédératif, célébrée par l'archevêque d'Aix et chantée par l'abbé Maury, grand chantre du parti aristocratique, suivie d'oraisons sur le même sujet faites par saint Louis XVI,* (1) *ci-devant roi de France, et par sa femme Marie-Antoinette* : Voici ce qu'on fait dire à Mgr de Boisgelin, au *Gloria in excelsis :*

« Gloire à vous, ô roi de France, si vous parvenez à détruire les projets désastreux des ennemis de la religion, du trône et de l'ordre ! Gloire aux hommes de bonne volonté qui, pour ramener la paix, *massacreront* les confédérés qui, dans leur ivresse insolente, vont jurer d'être nos ennemis !... Si vous livrez le scélérat Necker à la vengeance des lois qui punissent le parricide, nous vous rendrons grâce d'être sorti de la léthargie dans laquelle cet odieux personnage vous avait plongé. Roi d'un grand peuple, petit-fils de Henri IV, de Louis XIV, ô vous qui pouvez tout, si vous voulez vous joindre à votre

(1) Remarquez ce *ci-devant* en 1790, car telle est bien la date du pamphlet, publié quelques jours avant la fête de la Fédération au Champ de Mars (14 juillet 1790).

noblesse, à vos parents, à d'Artois, Conti et Bourbon, pour effacer de-dessus la terre fortunée qui est votre héritage, les ambitieux qui veulent se l'approprier sous le titre insidieux de *défenseurs de la liberté*, frappez les d'Orléans, les Sillery, et tous leurs amis, du glaive que Dieu a mis dans vos mains pour punir les scélérats qui osent braver et les rois et l'Eglise... »

La scène de l'offertoire est plus odieuse encore, avec les prières pour la bénédiction des poignards. L'archevêque d'Aix, après avoir béni, consacré un grand nombre de poignards, et les avoir distribués aux assistants, dit :

« Que ces poignards, consacrés pour venger notre injure et celle de notre auguste monarque, deviennent dans vos mains les instruments de notre gloire et de notre splendeur ; que le sang impur qu'ils feront répandre cause une telle épouvante à toutes les nations, qu'elles redoutent notre puissance et nous révèrent à jamais. Ainsi soit-il (1). »

IV.

La seconde partie du volume de l'abbé Sicard est consacrée à la constitution civile du clergé. Ici l'intérêt du récit grandit encore. Il grandit avec le péril de l'Eglise, et aussi avec l'admirable attitude de l'épiscopat. Tout à l'heure il s'agissait de savoir si l'Eglise serait riche, si elle serait puissante : la question a été résolue par sa ruine

(1) *Le Cardinal de Boisgelin*, par M. René Kerviller. 1886.

politique et financière. Maintenant il s'agit tout simplement de savoir si elle sera.

La constitution civile du clergé était le dernier acte de la savante campagne menée contre l'Eglise. On avait supprimé le clergé comme ordre politique. On lui avait enlevé ses biens. Restait à pénétrer dans son organisation intérieure, à faire une nouvelle église et un nouveau clergé. L'assemblée n'hésita pas à le faire. Elle vota une série de mesures qui se peuvent ramener, en négligeant les détails, aux cinq points suivants :

1° Les circonscriptions de tous les diocèses et d'un certain nombre de cures seraient modifiées. Chaque département formerait un évêché, et les administrations, soit en supprimant des paroisses, soit en modifiant des territoires, feraient des fidèles une répartition nouvelle quand la chose leur paraîtrait opportune.

2° Un décret fixerait le traitement en argent des ministres du culte.

3° Les Evêques seraient nommés par les mêmes électeurs que les députés et les conseillers chargés d'administrer le département. Les curés seraient nommés par les électeurs appelés à choisir les conseillers du district.

4° Tous les chapitres étaient abolis. Le Conseil des évêques était composé d'un certain nombre de prêtres appelés vicaires épiscopaux, qui étaient en même temps vicaires de la cathédrale, devenue une paroisse dont l'évêque était le curé.

5° Un serment prêté par tous les nouveaux titulaires, désignés au moyen de l'élection, assurerait leur adhésion au nouvel ordre de choses.

Sur les deux premiers points il n'aurait pas été impossible d'arriver à une entente avec le Saint-Siège. Ils ont été admis plus tard par le Concordat. Mais les trois autres points renfermaient une violation complète de la discipline de l'Eglise. Ils séparaient violemment l'Eglise de France de l'Eglise de Rome. Ils privaient le clergé de son chef et défenseur naturel, et le livraient sans défense au pouvoir civil. « La nation gouvernant désormais la religion comme tout autre service public, l'Eglise absorbée par l'Etat : voilà, dit très bien M. l'abbé Sicard, la Révolution opérée par la nouvelle constitution du clergé. »

Les derniers articles en furent votés le 12 juillet 1790. Si les évêques s'étaient soumis, c'était le schisme. En résistant, ils ont sauvé l'unité religieuse en France. La question était trop au-dessus des fidèles pour exciter leur ardeur. Les curés étaient trop dans la Révolution, trop entraînés vers le serment, — la minorité importante qui le prêta le prouve assez — pour opposer au schisme une barrière invincible. Le salut vint de l'épiscopat.

Les évêques résistèrent avec une inébranlable fermeté. Tous formulèrent avec énergie, dans les mandements adressés à leurs diocésains, leurs convictions et leurs résolutions. De leur côté, les prélats députés à la Constituante signèrent, le 30 octobre 1790, une *Exposition des principes de l'Eglise de France sur la constitution civile du clergé*, écrit puissant qui réduisait à néant tous les sophismes du comité ecclésiastique. Il était l'œuvre de Mgr de Boisgelin. Cette publication irrita d'autant plus les meneurs qu'ils étaient plus embarrassés pour y répondre. Ils voulurent arrêter le mouvement de réaction qui se dessinait

dans plusieurs provinces. Le décret du 27 novembre enjoignit à tous les ecclésiastiques en fonctions de prêter serment à la constitution civile, sous peine d'être remplacés. Ce décret était presque aussi grave que celui du 12 juillet. Il faisait passer dans les faits une loi qui aurait pu rester longtemps dans la théorie. Il donnait le signal de la persécution religieuse.

Toute cette seconde partie du volume de M. l'abbé Sicard me paraît bien près d'être parfaite. Tout au plus oserai-je ici encore regretter l'absence de quelques-uns de ces petits faits qui projettent parfois sur les hommes et les choses d'une époque une si vive lueur. J'en donnerai un exemple. Le Pape Pie VI avait envoyé, le 10 mars 1791, à S. E. M. le cardinal de la Rochefoucauld, M. l'archevêque d'Aix et les autres archevêques et évêques de l'Assemblée nationale de France, un bref portant condamnation de la Constitution civile. Un second bref, celui du 13 avril, vint bientôt confirmer le premier. Il fut répandu à Paris le 3 mai. Le 4 mai, une société « patriotique » se réunit dans le jardin du Palais-Royal, où fut dressé un mannequin représentant le pape. « Là, dit le rédacteur des *Révolutions de Paris*, un membre de la Société a lu un réquisitoire, dans lequel, après avoir notifié les intentions criminelles de Joseph-Ange Braschi, Pie VI, il a conclu à ce que le mannequin qui le représentait fût brûlé, et les cendres jetées au vent, toutefois après lui avoir ôté sa croix et son anneau. Le même réquisitoire portait qu'à l'égard du sieur Royou (1), il serait représenté par une

(1) L'abbé Royou, l'éloquent et courageux rédacteur de *l'Ami du roi*.

liasse de son libelle périodique, et qu'après avoir été imbibée dans la fange, elle serait également réduite en cendres. Il a été pleinement fait droit sur le réquisitoire. L'effigie du pape, son bref en main, et la représentation de l'abbé Royou, tout a été brûlé aux acclamations des spectateurs (1). »

Après cela, j'ai peut-être tort de m'attarder ainsi aux petits faits, surtout à propos d'un livre comme celui de l'abbé Sicard. Certes, il en est peu où l'auteur ait eu à traiter un sujet si grand, si intéressant, si dramatique. Ici le drame est d'autant plus saisissant qu'il ne se passe pas seulement dans les faits : il se déroule principalement dans les consciences. En même temps qu'il a pour cadre l'époque la plus tragique de notre histoire, il met en jeu les plus hautes questions et les plus délicates, celles qui touchent à la foi, à la religion, à l'âme même de la patrie. M. l'abbé Sicard n'a pas été au-dessous d'un tel sujet. Je suis heureux de saluer dans son livre l'œuvre d'un historien, d'un écrivain, d'un prêtre.

(1) *Révolutions de Paris*, T. VIII, p. 186.

III.

LE PATRIOTE PALLOY ET L'ORATEUR DU PEUPLE GONCHON (1).

Le conseil municipal de Paris a créé, il y a quelques années, un cours d'histoire de la Révolution. M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, ne s'est pas fait faute de donner à cette chaire la consécration officielle et de l'assimiler aux autres chaires de la Faculté des lettres. Le conseil municipal et le ministre ont eu raison, à leur point de vue. Mais est-ce que leur conduite ne nous trace pas celle que nous devons tenir à notre tour? Les écrivains conservateurs se refuseront-ils encore longtemps à comprendre que, s'il est une tâche urgente, nécessaire entre toutes, c'est de rétablir la vérité sur les hommes et les choses de la période révolutionnaire? Si l'heure n'est pas encore venue de faire une histoire générale de la Révolution, préparons-en du moins les matériaux pour celui qui sera digne de l'écrire un jour. Que chacun étudie à fond un point spécial, un homme, un épisode, et en fasse une monographie exacte, complète, définitive. Ainsi avait

(1) *Le Patriote Palloy et l'exploitation de la Bastille.* — *L'Orateur du peuple Gonchon*, par Victor Fournel. Un vol. in-8, Honoré Champion, éditeur, 9, quai Voltaire. 1892.

fait, l'an passé, M. Victor Fournel, avec ses deux volumes sur les *Hommes du 14 Juillet* et sur l'*Evénement de Varennes*. Celui qu'il nous donne, cette année, sur le *Patriote Palloy et* l'*Orateur du peuple Gonchon* n'est ni moins neuf ni moins intéressant.

I.

Le *patriote* Palloy n'a été qu'un comparse dans le drame de la Révolution; mais nul n'a fait plus d'efforts pour se pousser aux premiers plans; nul ne s'est donné plus de mouvement pour se faire remarquer à côté des grands rôles. En personne plus qu'en ce remuant et encombrant personnage ne se résume mieux le type du civisme intempérant, du patriotisme en dehors, de la médiocrité parvenant à s'imposer par l'intrigue, par la réclame, par le bruit; le type du mouvement stérile, de la déclamation creuse, de la mobilité perpétuelle, se pliant successivement à toutes les opinions, embrassant tour à tour toutes les causes, les tenant pour justes et *patriotiques* aussi longtemps qu'elles sont triomphantes.

Ces ambitieux, ces vaniteux, ces médiocres s'appelaient alors légion. Ils remplissaient la ville et les faubourgs; ils pullulaient en province. Et c'est pourquoi M. Victor Fournel a eu raison de consacrer une étude approfondie au personnage qui les représente le mieux et qui est vraiment le spécimen du genre.

Pierre-François Palloy était né à Paris le 23 janvier 1755. Fils d'un marchand de vin, il épousa, le 1er février

1776, Mlle Robillot, fille d'un maître maçon. Son beau-père lui céda sa clientèle; il fut reçu maître au mois d'août de la même année; il avait titre d'entrepreneur des bâtiments du roi au département de la vénerie, et il exerçait sa profession sans avoir jamais fait parler de lui, quand la Révolution éclata.

La Bastille une fois prise, et prise sans lui, puisque M. Fournel a vainement cherché son nom sur la liste officielle des vainqueurs, Palloy comprit aussitôt la force du mouvement qui allait se produire en faveur des *vainqueurs* et contre la prison-forteresse. Il entrevit nettement, dès le premier jour, ce que sa démolition pourrait devenir entre les mains d'un habile homme tel que lui, toute l'importance et tout le profit qu'il ne manquerait pas d'en retirer.

Dès le 14 juillet, il installe ses ouvriers à la Bastille; le 15, de lui-même, sans ordres, il commence à la démolir, comme si elle eût été sa chose, son bien propre. Le 16 au matin, il écrit aux membres du corps électoral siégeant à l'hôtel de ville pour les prier de joindre à leur proclamation un ordre de continuer la démolition, les assurant de son exactitude, de sa fermeté, de son zèle, et s'engageant à ne jamais signer que *Palloy, patriote*. Jamais engagement ne sera plus fidèlement tenu. On avait alors le *patriote* Gorsas, rédacteur du *Courrier de Versailles*, le *patriote Moustache* (L. Boussemart), le *patriote sans moustaches* (Charles Boussemart). Tous ceux qui prétendaient avoir eu part au grand événement du 14 juillet se nommaient les *patriotes de 89*. Bref, le mot était à la

mode; mais il resta surtout la propriété de Palloy et demeura inséparable de son nom. Ce puffiste, après avoir dupé la Révolution, est en train de duper la postérité. Après plus d'un siècle, on dit encore : le *patriote Palloy*.

Un autre maçon se serait peut-être contenté de l'honneur et du profit attachés à la démolition de la Bastille; Palloy eut une idée qui portait plus loin : c'était d'acquérir à bon compte les matériaux provenant de la démolition, et d'entreprendre en grand, dans un vaste hangar construit sur l'une de ses propriétés (rue des Fossés-Saint-Bernard, 20) l'exploitation patriotique des débris de la vieille prison.

La Bastille recouvrait une superficie de deux tiers d'arpent; les tours avaient quatre-vingt-seize pieds de hauteur de la base au sommet; les murs, six pieds et demi d'épaisseur. Une seule des tours (et il y en avait huit) pouvait fournir de quoi peupler tout le royaume de souvenirs. Il y avait là non seulement des pierres, mais du fer, du bois, du marbre. Avec Palloy, rien ne sera perdu; et si la France ne peut tout absorber, le reste de l'Europe est là, et même l'Amérique.

Il imagina tout d'abord de fabriquer un grand nombre de petites bastilles reproduisant très exactement la forteresse démolie : l'enceinte, les deux ponts-levis, les huit tours, les quinze canons, les tas de boulets, les drapeaux, la cour des cuisines et la grande cour avec leurs principaux détails. C'est sous cette forme que son idée devait obtenir le plus de succès, et faire le plus de bruit. Lorsque le décret du 15 janvier 1790, eut divisé la France en 83 départements, il résolut d'envoyer solennellement à

chacun d'eux une de ses réductions de la Bastille, ainsi qu'aux districts et aux communes importantes.

Pour présider à leur remise entre les mains des autorités, Palloy organisa une troupe de commis-voyageurs, qu'il décora du titre d'*Apôtres de la liberté*. Il les munit d'instructions où se trouve ce trait caractéristique : « Ne rien oublier de ce qui peut être utile à la chose publique *et aux intérêts de Palloy*. »

Mais ce n'était là qu'un début. Bientôt, sur toute la surface du royaume, aux champs comme à la ville, il pleut des pierres de la Bastille. Palloy fabrique d'ailleurs avec ses matériaux les objets les plus rares et les plus imprévus : non seulement des bustes, médaillons ou statuettes, mais des cornets, des tabatières, des presse-papiers, des bonbonnières, des encriers, des bijoux.

Ce maçon est le plus infatigable des scribes. Tout lui est matière à brochures, lettres ou affiches. Tout lui est prétexte à exhibition. Il est de tous les deuils et de toutes les fêtes. On ne peut plus maintenant vivre ou mourir sans lui. Libre aux gens sensés, s'il en reste encore, de le trouver ridicule; il n'en est pas moins venu à ses fins. La France entière le connaît, il est célèbre, populaire : il est *le patriote Palloy*! En temps de révolution, il arrive parfois que les imbéciles, comme les coquins, deviennent des personnages.

On devine sans peine le parti que M. Victor Fournel a tiré de ce grotesque, et quel amusant portrait il en a su tracer. Ce lui est une occasion de peindre au naturel et au vif un des côtés de la Révolution à ses débuts, le côté hâbleur, théâtral, charlatanesque. Aux détails piquants,

qui abondent, se mêlent, à l'occasion, de sérieux enseignements. Palloy n'était pas un méchant homme. Avant le 14 juillet, c'était un honnête maçon et un bon père de famille. Après le 14 juillet, la politique s'empare de lui, la vanité le grise, l'ambition l'égare et, un jour, elle le conduit jusqu'au crime.

Depuis le commencement de la Révolution, il suivait les événements avec la bonne foi d'une girouette, incapable de résister au plus léger souffle de vent. Dans la journée du 20 juin (1792), qui fut la préface du 10 août, il n'avait pas manqué de marcher en compagnie des hommes du 14 juillet, toujours les premiers dans les mouvements révolutionnaires et se groupant, au point de départ, sur la place de la Bastille. Avec eux, il défila devant l'Assemblée. Au 10 août, son rôle fut plus important. Dans son *Histoire de la Révolution du 10 août*, Peltier le nomme, avec Maillard, Santerre, Panis et Gonchon, parmi les agitateurs et les *directeurs* ordinaires du faubourg Saint-Antoine. « Hanriot, Landrieux et moi avons forcé que l'on marchât, dit Palloy lui-même. La section des Tuileries m'a vu agir. » Mais là ne se borna point sa participation aux événements de cette journée.

Le commandant Carle, longtemps chef de bataillon de la garde nationale (section Henri IV) (1) et passé avec le même grade dans la gendarmerie de Paris, était un ancien ami de Palloy. Lui aussi avait connu la popularité, n'épargnant ni les manifestations, ni les banquets frater-

(1) Carle était orfèvre sur le Pont-Neuf.

nels, ni les offrandes patriotiques. Mais il avait fini par trouver qu'on allait trop loin. Depuis ce jour, il s'était rangé hautement du côté du roi. Il était un des officiers qui avaient montré le plus de détermination au 20 juin. Pendant presque toute la journée du 10 août, il était resté à la porte de la loge du *Logographe*, veillant sur les jours de la famille royale. Tout à coup un grand bruit se fait entendre dans le passage des Feuillants ; Carle sort pour s'informer. Mais à peine a-t-il paru dans les couloirs qu'il est saisi et entraîné dans la cour des Feuillants, où ses gendarmes tirent à bout portant deux coups de fusil sur leur chef et le manquent. L'épée à la main, il se fait jour jusqu'à la rue Saint-Honoré. Excédé de fatigue et traqué par la foule, il aperçoit son ami Palloy et se précipite vers lui, en le suppliant de le protéger. Pour toute réponse, Palloy l'étend à ses pieds d'un coup de pistolet.

Dans les premiers jours de septembre, Palloy partit pour la frontière avec quelques-uns de ses ouvriers, des volontaires de sa section et une certaine quantité de pierres de la Bastille ; il resta à l'armée un peu plus d'un mois, le temps d'y commettre une nouvelle lâcheté et un nouveau crime.

Le 3 octobre 1792, à Ville-sur-Retourne (département des Ardennes), quatre chasseurs de l'armée prussienne étaient venus remettre leurs armes et demander à être incorporés dans l'armée française. Conduits à Rethel, trois d'entre eux s'étaient engagés dans le 10ᵉ dragons ; le quatrième s'était mis en qualité de chirurgien à la disposition du général Chazot. Deux bataillons de volon-

taires parisiens, le Mauconseil et le Républicain, étaient alors à Rethel sous les ordres du général. Palloy commandait le Républicain. Il fait saisir pendant la nuit les quatre déserteurs prussiens, les accable de mauvais traitements et leur dit : « J'ai promis d'envoyer quatre têtes d'émigrés à Paris ; j'y enverrai les quatre vôtres, cachetées dans des boîtes de plomb avec de l'eau-de-vie. » Le lendemain, Chazot fait battre la générale et ordonne de marcher à l'ennemi qui se montre à deux lieues de la ville. Les volontaires parisiens refusent de marcher, arrachent les quatre déserteurs de la maison où ils étaient détenus, les trainent sur la place de la maison commune, les égorgent et dansent la carmagnole autour des cadavres. A la nouvelle de ce meurtre, Dumouriez ordonna de faire enlever au bataillon le Républicain ses armes, ses canons, ses habits et ses drapeaux, afin de le contraindre à livrer les coupables. Le reste du bataillon devait être licencié et tenu d'aller se représenter devant sa section. Le bataillon Mauconseil, moins compromis, devait rester jusqu'à nouvel ordre en dehors de Mézières, dans un cantonnement très resserré.

Le récit de cette campagne du patriote à la tête du bataillon le Républicain forme un des plus curieux chapitres de l'étude de M. Victor Fournel. Je regrette seulement que l'auteur ne se soit pas étendu davantage sur le massacre des quatres déserteurs et sur le rôle de Palloy dans cette circonstance. L'épisode méritait qu'on s'y arrêtât (1).

(1) Voir Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur* t. IV, p. 171 et suiv., et l'appendice IV, *sur les quatre déserteurs émigrés massacrés à Rethel.*

En 93, Palloy se mit naturellement à la hauteur des événements. Il n'est plus question dans sa correspondance (et il écrit à tout le monde) que du *glaive de la loi* et du *couteau national*. « Point de pitié pour les scélérats ! Main-basse sur les brigands ! Livrons-les aux tribunaux ! » Maintenant il signe : le *républicain* Palloy.

A la mort de Marat, il se multiplie pour les funérailles de l'Ami du peuple : il décore l'église des ci-devant Cordeliers ; il fournit des tentures tricolores de son invention ; il offre des inscriptions gravées sur des pierres de la Bastille, pour remplacer celles de la rue des Cordeliers et de la place de l'Observatoire, qui doivent s'appeler désormais du nom de Marat.

La République place le divin Marat sur ses autels. Le répertoire des fêtes de la Révolution s'enrichit d'un nouvel article : l'inauguration des bustes de l'Ami du peuple. Palloy se fait l'entrepreneur en titre du nouveau culte : il fournit des pierres de son magasin patriotique pour supporter les bustes, et il va quelquefois jusqu'à composer lui-même les inscriptions.

Il était un ardent moraliste ; il avait laissé égorger sous ses yeux, par ses soldats, quatre malheureux jeunes gens. Il avait lui-même cassé la tête à un de ses amis, coupable de n'être pas *patriote* à sa façon ; mais tout cela, on le pense bien, ne l'empêchait pas d'être un homme *sensible*, le modèle des époux et des pères de famille. Il en donna surtout la preuve le jour où sa fille, la citoyenne Louise-Charlotte Palloy, fut en âge de se marier. Le 11 messidor an IV, parut une brochure où il annonçait *urbi et orbi* la grande nouvelle, traçait un éloge irrésistible

de la citoyenne Louise-Charlotte et convoquait à son de trompe les prétendants à sa main : *Un républicain français, père d'une respectable fille, aux citoyens directeurs, ministre de la guerre et généraux en chef des armées de la République* ; tel est le titre de cette impayable élucubration qui, à elle seule, suffirait à le peindre tout entier. Il invite les généraux à lui envoyer des candidats. « Lors de leur arrivée, ils trouveront un logement chez moi, et lorsqu'ils seront réunis tous à ma table, le choix que fera ma fille sera le mortel heureux qui la possédera, si sa conduite future répond à celle passée. Que ne puis-je vous posséder vous-mêmes ? Vous augmenteriez cette fête vraiment féerique. Nous porterons toujours, en votre absence, un coup à votre santé et à la République. » Ce Palloy avait décidément toutes les vertus hospitalières.

« Ma demande, disait-il encore, se restreint à un nombre déterminé, savoir : un candidat de la part de chaque directeur, un du ministre et de chaque général en chef. Ceux des militaires qui n'auront pas la pomme n'en seront pas moins mes amis pour la vie, et pourront rester chez moi quinze jours pour se délasser de leur voyage ; je les défrayerai de leur route, en leur offrant 300 livres numéraires pour chacun d'eux. »

L'appel de Palloy fut entendu. Le 5 fructidor an V, Louise-Charlotte épousait, « sous les auspices de la Divinité et de la loi », Antoine-François Monvoisin, capitaine, aide de camp du général de division Hadry. Palloy dut marquer ce jour d'une pierre blanche.

Treize jours plus tard, le *patriote* avait une autre grande

joie. Il assistait au 18 fructidor. Coup d'Etat, suppression de toutes les libertés, déportations, mises hors la loi : rien ne manquait de ce qui pouvait réjouir le cœur d'un *patriote* et d'un *républicain*. Palloy célébra donc cette nouvelle journée comme il avait célébré toutes les autres depuis le 14 juillet. Il essaiera bien encore de célébrer le 18 brumaire ; mais cette fois ce sera peine perdue. Avec Napoléon, le rôle de l'Homme-Bastille est fini ; il n'y a plus de place pour ce grotesque. Jusqu'à la fin de sa vie, — et il vivra encore trente-cinq ans —, il continuera de s'agiter sans repos, sans trêve ; il multipliera ses adhésions, ses placets, ses requêtes en prose et en vers, au premier consul, à l'empereur, à l'impératrice Joséphine, à l'impératrice Marie-Louise, au roi de Rome, à Louis XVIII, à Charles X, à Louis-Philippe. Le 1^er^ janvier 1833, il offrait au roi « son plan, fait quarante-deux années auparavant, pour l'embellissement de la place de la Bastille ». L'année suivante, il publiait : *Foi et hommage réitérés à Louis-Philippe, roi des Français,* avec un portrait du duc de Montpensier et un récit de son entrevue avec le roi, la reine et le duc d'Orléans, le 1^er^ janvier 1834, où il avait profité de son service comme volontaire pour offrir l'hommage de son dévouement à Sa Majesté : « C'est mon premier serment », ajoute Palloy avec une candeur d'effronterie prodigieuse. Il mourut à Sceaux, le 19 janvier 1835. Le sous-préfet, la garde nationale de Sceaux et une députation de francs-maçons assistèrent à ses funérailles ; le F.·. Collin prononça un discours à la louange du *maçon* qui avait atteint le haut grade de souverain-prince Rose-Croix dans la société des Amis de la

jeunesse et de l'humanité. Sauf cette petite fête locale, la mort du patriote Palloy passa complètement inaperçue. Ni le *National*, ni le *Courrier français* n'en firent mention. Le *Constitutionnel* lui-même ne versa pas un pleur sur son mausolée.

C'est la première fois qu'un travail de longue haleine est consacré à faire revivre, en la replaçant dans son cadre, cette physionomie vaniteuse et loquace, d'une originalité naïve et baroque, d'une vulgarité bruyante, d'une inconsistance fanfaronne, mais résumant en elle, comme un type, tout un côté de la Révolution et toute une race de révolutionnaires. Sur sa tombe, où l'herbe et l'oubli commençaient à croître, M. Victor Fournel vient de placer une pierre comme il les aimait, avec force détails et inscriptions. — Seulement, ce n'est pas une pierre de la Bastille.

II.

La seconde partie du volume de M. Fournel n'est pas moins curieuse que la première. Une étude sur Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, était d'ailleurs l'annexe naturelle d'une biographie de Palloy. Tous deux se rattachent étroitement à l'histoire de la Bastille; celui-ci la démolit et en exploita les reliques ; celui-là fut l'organe en titre des hommes du 14 juillet, dans toutes leurs démonstrations et revendications. L'un et l'autre, en leur sphère subalterne, furent des types curieux et complets de la phraséologie révolutionnaire; tous deux ont joui d'une renommée et d'une influence qui doit leur garder un coin

dans l'histoire et un chapitre dans la chronique de la Révolution.

Lors de la prise de la Bastille, Gonchon était ouvrier dessinateur en soie dans le faubourg Saint-Antoine. Ardent, beau parleur, taillé en hercule, il ne tarda pas à devenir l'un des harangueurs écoutés et l'un des meneurs du faubourg. Bientôt, ce fut lui, le « brave Gonchon », qui fut investi du soin de conduire à la barre de l'Assemblée, dans toutes les grandes circonstances, les hommes du 14 juillet et de porter la parole en leur nom. Ces parades qui, à distance, nous semblent ridicules, ont exercé sur les événements une action considérable. On connaîtra mal l'Assemblée constituante, aussi bien que la législative ou la Convention, tant que nous ne posséderons pas deux chapitres essentiels, qui font aujourd'hui complètement défaut: l'un sur les tribunes publiques, — l'autre sur les députations qui, chaque semaine, défilaient à la barre. Je regrette que M. Victor Fournel, si bien armé pour l'écrire, ne nous ait pas donné au moins une esquisse de ce dernier chapitre : l'importance de son héros en eût été singulièrement relevée; et c'eût été justice, car décidément ce Gonchon était autre chose qu'un vulgaire comparse, Palloy ne lui allait pas à la cheville, comme en fait foi le *Moniteur* lui-même. Dans la *Table alphabétique du Moniteur de 1787 jusqu'à l'an VIII de la république* (1799), Palloy, dit *le Patriote*, occupe à peine une demi-page, tandis que Gonchon, *orateur du faubourg Saint-Antoine*, remplit une page entière.

Le « brave » Gonchon était à sa manière une espèce de Mirabeau. Il avait une voix de stentor et des poumons de bronze ; pris au dépourvu, obligé d'improviser, il ne s'en

tirait pas plus mal qu'un autre ; mais il faisait faire ses grands discours et se contentait de les débiter. Seulement, tandis que Mirabeau avait sous ses ordres tout un atelier d'écrivains, un seul fournisseur suffisait à Gonchon, qui ne parlait, lui, que dans les grandes occasions. Ce fournisseur était un journaliste nommé Fourcade, homme intelligent et instruit, qui entra plus tard dans les consulats, composa de remarquables travaux géographiques et archéologiques, et devint membre de l'Institut. Les harangues qu'il composa pour Gonchon sont loin d'être sans valeur, et elles produisaient un effet considérable ; mais, comme il restait dans la coulisse, on en attribuait tout l'honneur à celui qui les prononçait. Aussi le nom de Fourcade était-il alors aussi inconnu que celui du pasteur Reybaz, l'auteur du fameux discours de Mirabeau sur les assignats.

Dans toutes les histoires de la Révolution, Gonchon est représenté comme un ardent Jacobin. Il l'était en effet ; mais ce qu'on ne savait pas, ce que M. Fournel nous apprend, c'est que le fougueux orateur du faubourg Saint-Antoine appartenait au parti de la Gironde.

Tandis que Fourcade écrivait dans le *Courrier* de Gorsas, Gonchon lui-même écrivait dans la *Sentinelle* de Louvet. Or, la feuille de Louvet, comme celle de Gorsas, étaient des feuilles girondistes. Condorcet, l'un des chefs de la Gironde, écrivait au « patriote Gonchon » pour le féliciter de ses sentiments et de ses idées. « Vous m'avez consolé, lui disait-il, quand j'ai vu que ceux à qui leurs services, leur courage, leur patriotisme devaient donner le plus d'empire, prêchaient la doctrine la plus vraie, la plus utile. »

S'il était une mesure qui dût trouver peu de faveur auprès des hommes du faubourg Saint-Antoine, c'était la création d'une garde départementale, proposée par Buzot dans la séance du 24 septembre 1792. Gonchon trouva cependant moyen de l'appuyer. Il marchait en tout d'accord avec les membres de la Gironde, ou, comme on disait alors, du « parti Brissot. » M. Victor Fournel a publié de très curieuses lettres, qui ne laissent à cet égard aucun doute. Elles sont écrites à Mme Roland par un des agents les plus actifs du ministère de l'intérieur, le sieur Gadolle. C'était lui qui était chargé de circonvenir Gonchon et de le maintenir dans la bonne voie. Il y réussit sans trop de peine. Après la chute des Girondins, l'orateur du peuple fut dénoncé par la section Bonne-Nouvelle. Le Comité de sûreté générale arrêta, le 8 septembre 1793, qu'il serait gardé à vue par un gendarme, jusqu'à ce qu'on eût obtenu sur son compte les renseignements nécessaires. Ce gendarme l'accompagnait partout, mais en habit civil. Les purs étaient offusqués de ces ménagements, et ils réclamèrent. Dans la séance du 21 septembre, un membre du club des Jacobins se plaignit amèrement de ce privilège accordé à un homme qui était un des plus dangereux ennemis du peuple et qu'il caractérisait en ces termes : « Vous connaissez tous le ci-devant patriote Gonchon, orateur *rolandisé* et payé par le *parti brissotin* pour délibérer en sa faveur. Il a été arrêté et mis en prison, mais relâché ensuite sur sa parole, et dans ce moment Gonchon se promène, jouissant, comme un monsieur, de tous les privilèges qu'on avait coutume de leur prodiguer, suivi d'un

gendarme qui, pour ne pas déshonorer M. Gonchon, est en habit bourgeois. »

Que le « brave » Gonchon ait été un simple Girondin, voilà qui est maintenant hors de doute. Qu'il ait été en même temps un fougueux révolutionnaire, un ardent Jacobin, un véritable énergumène, cela n'est pas douteux non plus. En cela aucune contradiction, rien qui ne se concilie parfaitement. Pour tous ceux qui ont étudié de près les hommes et les choses de la Révolution, il est certain que, ni par leurs principes, ni par leurs actes, les Girondins ne se peuvent distinguer des Jacobins. « Les membres de la Gironde, a dit M. Tissot, qui a sur les autres historiens de la Révolution cet avantage d'avoir été témoin des événements qu'il raconte, *les membres de la Gironde ont été les émules des plus ardents Jacobins* (1) ». Là est la vérité.

Gonchon ne recouvra la liberté que le 29 vendémiaire an III (20 octobre 1794). « La vie publique de Gonchon, dit son historien, était terminée : à partir de ce moment, son nom se perd et rentre dans l'ombre ». Il faut que cette ombre ait été bien épaisse pour qu'un chercheur et un trouveur tel que M. Victor Fournel n'ait pu réussir à la percer.

Ce nouveau volume du spirituel et consciencieux érudit est une importante contribution à l'histoire de la période révolutionnaire. Il est digne en tous points de ceux que je rappelais en commençant : *les hommes du 14 juillet* et

(1) *Histoire complète de la Révolution française*, par *P.-F. Tissot*, de l'Académie française, t. V, p. 17. — *La légende des Girondins*, par Edmond Biré.

l'Evènement de Varennes. M. Victor Fournel ne s'en tiendra pas là, j'en ai le ferme espoir. Qui mieux que lui, par exemple, pourrait traiter à fond ce curieux et piquant chapitre : *les Comédiens pendant la Révolution* (1) ?

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites (mars 1892), M. Victor Fournel a été enlevé, par une mort prématurée, à la Critique et aux Lettres, qu'il n'honorait pas moins par son caractère que par son talent.

IV.

PARIS RÉVOLUTIONNAIRE (1).

I

Ce serait exagérer que de dire : tant vaut le sujet, tant vaut l'œuvre. Il est certain cependant, surtout s'il s'agit d'un ouvrage d'histoire, que le choix du sujet est d'importance singulière. Si le sujet traité est ingrat, dénué d'intérêt, ou trop vaste ou trop étroit, vainement vous *travaillerez*, vous *prendrez de la peine ;* vainement vous mettrez au service d'un opiniâtre labeur, de l'art, du style, du talent : vos efforts seront stériles. Qui sème sur une terre avare ne récoltera que de rares et de maigres épis. Avez-vous fait choix, au contraire, d'un sujet heureux, d'un épisode curieux, d'un héros sympathique ? Aucun de vos efforts ne sera perdu. Le sol fécond vous rendra au centuple le grain que vous lui aurez confié.

Le sujet de M. G. Lenotre est heureusement choisi.

Lorsqu'on parcourt les Mémoires de l'époque révolutionnaire ; quand on lit les Histoires de la Révolution, de

(1) Paris révolutionnaire, par *G. Lenotre ;* un volume grand in-18, Firmin-Didot et C^ie^, éditeurs, rue Jacob, 56 — 1895.

M. Thiers à M. Michelet, on est frappé du peu de place que tiennent dans ces récits les descriptions, le décor, les choses. Le lecteur arrive à la fin sans savoir où se trouvaient les Jacobins, les Feuillants, la Force, la Bourbe, le Manège, le Tribunal révolutionnaire. Il ne sait pas ce qu'étaient exactement en 1793 les Tuileries, l'Abbaye, la Conciergerie, l'Hôtel de Ville... Du Paris de jadis il reste si peu de choses!

Comment était-ce? C'est à cette question que M. Lenotre a entrepris de répondre. Son livre est un essai de topographie du Paris d'il y a cent ans. Il a mis en scène les choses, sans pourtant oublier les hommes; il a cherché à personnifier toujours les acteurs dans le décor où ils ont joué leur rôle. L'idée, je le répète, était heureuse, et M. Lenotre, nous allons le voir en a tiré un excellent parti.

Je ferai cependant à l'auteur une toute petite chicane. Il écrit dans son Avant-propos : « N'eussé-je réussi qu'à esquisser une description fidèle de ce qu'étaient en 1793 les monuments témoins du grand drame de notre histoire parisienne, je n'aurais pas, du moins, perdu mon temps, *puisque ce travail n'avait jamais été tenté.* » Pardon! il avait été tenté par Lamartine en maint endroit de son *Histoire des Girondins*, et si j'osais me citer moi-même, après ce grand nom, je rappellerais que dans mes trois volumes, *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, *Paris en 1793* et *Paris pendant la Terreur*. j'ai essayé de faire, au moins partiellement, une reconstitution exacte des lieux qui ont servi de théâtre aux principales scènes de la Révolution. Il m'est arrivé plus d'une

fois de consacrer de longs chapitres à ces essais de reconstitution, notamment pour les Tuileries en 1792 et 1793, pour les Théâtres, pour les diverses salles occupées par la Constituante, la Législative et la Convention, etc., etc.

II

Le lecteur, j'en suis sûr, lira avec beaucoup de plaisir le volume de M. Lenotre, non seulement parce qu'il est l'œuvre d'un homme de talent, mais encore et surtout parce que l'auteur a pris lui-même un grand plaisir à l'écrire. Rien n'est plus intéressant en effet, que cette chasse au détail minutieux, exact, précis ; rien n'est plus captivant que la reconstitution de ces vieux immeubles démolis ou transformés. Il y faut apporter la patience, la méticuleuse passion dont était possédé cet original, cité par la Bruyère, qui savait que « Nemrod était gaucher et Sésostris ambidextre, et qui connaissait le nombre de degrés que comptait l'escalier de la Tour de Babel. »

Le premier chapitre de *Paris Révolutionnaire* est consacré à la maison Duplay, où Robespierre habita depuis le 17 juillet 1791 jusqu'au 27 juillet 1794.

M. Ernest Hamel a publié, en 1865, une *Histoire de Robespierre*, qui n'est qu'un long panégyrique, une œuvre démagogique au premier chef, mais en même temps, il faut bien le dire, une œuvre patiente, fouillée, fruit de longues et savantes recherches, d'un incontestable intérêt

et d'une très réelle valeur. M. Hamel, on le pense bien, n'avait pas manqué de rechercher ce qu'était devenu le logis où son héros avait passé les trois dernières années de sa vie, la chambre qu'il y avait occupée, le salon où il passait ses soirées, en compagnie de la famille Duplay et de quelques amis. Dans ce salon, dans cette chambre où il avait composé ses discours, avant de les aller prononcer aux Jacobins et à la Convention, son historien eût été heureux de pouvoir aller faire ses dévotions. Il s'est donc livré à une longue enquête, mais il n'a rien trouvé. La mort dans l'âme, il s'est vu condamné à écrire que la maison Duplay n'existait plus, qu'il n'en restait pas une pierre. Or, elle existe toujours. M. Lenotre qui n'est pourtant pas un fidèle de Robespierre, il s'en faut de beaucoup, l'a retrouvée. Les titres de propriété et les plans, qui sont aujourd'hui entre les mains de M. Vaury, le propriétaire actuel, lui ont permis de reconstituer un plan minutieusement exact de la maison Duplay en 1793. Elle a été très peu transformée depuis la Révolution. En 1816, on la surélева seulement; mais les dispositions principales n'ont point changé.

Cette maison est située dans la rue Saint-Honoré, où elle porte aujourd'hui le n° 398.

La voûte franchie, on se trouve dans une petite cour étroite, où le soleil ne luit jamais. A gauche, on voit encore la porte et l'escalier qui conduisaient à l'appartement de Charlotte Robespierre et de Robespierre jeune. Du même côté s'élève, en aile exposée au levant, le bâtiment, aujourd'hui surélevé de plusieurs étages, qu'habitait Maximilien. Voilà bien les fenêtres carrées et basses de

son petit logement (1). L'autre aile, à droite, où est maintenant la loge du concierge, n'existait pas. Elle a été construite en 1811, à l'époque où le bijoutier Rouilly fit l'acquisition de l'immeuble, et a pris la place d'un étroit hangar où le menuisier Duplay remisait ses bois.

Au fond, la maison Duplay existe toujours, surélevée, elle aussi, de quatre étages : le rez-de-chaussée, le premier surtout, n'ont subi, pour ainsi dire, aucune modification : la pièce d'entrée qui servait de salle à manger est, il est vrai, convertie en une sorte de passage coupé de cloisons, où circulent incessamment les ouvriers de la boulangerie voisine ; mais, une fois qu'on est parvenu dans l'étroit jardinet des demoiselles Duplay, maintenant recouvert d'une toiture vitrée, le regard pénètre dans le salon, transformé en chambre à farine, et dont toutes les dispositions principales sont restées intactes.

Dans un angle de la cour se trouve une porte ancienne, de bois solide, percée d'étroits guichets garnis de grillages et de barres de fer ; la face intérieure de cette porte présente une énorme serrure munie d'un verrou de sûreté : c'est par là qu'on gagnait le logement de Robespierre. Un escalier, supprimé en 1811 lors de l'installation d'un four servant à la boulangerie installée dans la maison voisine (2), conduisait au premier étage. A droite, était la chambre des époux Duplay, précédant celle de leurs filles,

(1) Les plans joints aux titres qui sont en la possession du propriétaire actuel ne laissent sur cette question aucun doute.

(2) N° 400 de la rue Saint-Honoré. Cette maison fournissait la table impériale sous Napoléon III.

Eléonore et Elisabeth (1). Ces deux pièces sont aujourd'hui, ce qu'elles étaient à l'époque de la Révolution. Mêmes portes, mêmes glaces à cadre Louis XVI, mêmes boiseries, même parquet. La chambre à coucher des demoiselles Duplay conserve un reste d'élégance ; elle prend jour par une fenêtre donnant sur l'ancien jardin. Une alcôve de boiseries, accotée de deux cabinets, en occupe le fond.

A gauche, après un cabinet de toilette, était la chambre de Robespierre. A celle-là non plus rien n'a été changé. Elle était d'ailleurs la plus simple du monde. « Elle ne contenait, dit M. Lenotre, qu'un lit de noyer couvert de damas bleu à fleurs blanches, une table, et quatre chaises de paille. C'était à la fois son cabinet de travail et sa chambre à coucher. Ses papiers, ses rapports, les manuscrits de ses discours écrits de sa main, d'une écriture petite, serrée, boiteuse, laborieuse et raturée, étaient classés avec soin sur des rayons de sapin contre la muraille. Quelques livres choisis et en petit nombre y étaient rangés ; presque toujours un volume de J.-J. Rousseau ou de Racine restait ouvert sur la table (2). »

Quelles pensées agitaient *l'incorruptible*, lorsqu'il relisait *Britannicus* et qu'Agrippine, en passant, lui jetait ces vers :

> Tes remords te suivront comme autant de furies ;
> Tu croiras les calmer par d'autres barbaries;

(1) Duplay avait deux autres filles, Sophie et Victoire, qui ne demeuraient plus avec lui. Sophie, avait épousé, dès 1789, un avocat d'Issoire, en Auvergne, nommé Auzat. Victoire avait épousé le conventionnel Lebas, ami de Robespierre, qui se brûla la cervelle dans la soirée du 9 Thermidor.

(2) *Paris révolutionnaire*, p. 17.

Ta fureur, s'irritant soi-même dans son cours,
D'un sang toujours nouveau marquera tous tes jours.
Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de tes crimes,
Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes ;
Qu'après t'être couvert de leur sang et du mien
Tu te verras forcé de répandre le tien ;
Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans une cruelle injure (1).

III

Après Robespierre, Danton, — Danton, pour lequel M. Lenotre me parait avoir un peu d'indulgence.

Il le suit à Arcis et à Paris. A Arcis, où sa maison natale n'existe plus, Danton avait acheté, en 1791, une grande propriété, où il revint souvent au cours des deux années suivantes. C'est une confortable demeure, presque un château. Située sur une place, en face du pont, sur le bord de l'Aube, elle présentait — elle présente encore, car elle n'a pas changé, — sa longue façade, d'un rez-de-chaussée surélevé d'un étage, assez régulièrement bâtie. Du côté des jardins, les communs et dépendances forment une grande cour d'où l'on aperçoit le parc occupant une superficie de près de onze hectares, entre la rue de Chalon, la ruelle des Plantes, le chemin des Isles et la ruelle des Quittancés. Ce parc quasi-seigneurial renfermait des champs, des bois, des prés traversés par le ruisseau du Pleuvard.

A Paris, Danton avait son appartement dans la Cour du Commerce.

(1) *Britannicus*, Acte V, Scène VI.

Les passants voyaient, il y a quelque vingt ans, dans la rue de l'Ecole de Médecine, une haute maison, sévère d'aspect, avec d'étroites fenêtres à jalousies, et un vaste porche lourdement cintré. Les gens du quartier l'appelaient la *maison de Danton*. Tout proche était l'arcade à fronton triangulaire de la vieille fontaine des Cordeliers; ensuite venait, à l'angle de la rue du Paon, une antique masure à tourelle; puis la maison de Marat; enfin, joignant l'Ecole, un immeuble qu'avait habité le cordonnier Simon, le geôlier de Louis XVII. A l'époque où je faisais mon droit, combien de fois ne me suis-je pas arrêté devant ces vieux logis, dont les murs évoquaient tant de souvenirs!

Aujourd'hui, rien de tout cela ne subsiste. Une sorte de place bitumée et plantée de marronniers a remplacé cet historique carrefour.

Lorsqu'on creusa en 1876, à travers la vieille rue des Cordeliers, la large tranchée du boulevard Saint-Germain, bien des gens vinrent visiter l'appartement qu'avait habité Danton. Le quartier croulait de toutes parts; dans la Cour du Commerce, aujourd'hui réduite de moitié, on se montrait, d'abord, la boutique basse qui avait été l'imprimerie de Marat et l'étroit appentis où l'on avait, sur des moutons, expérimenté la guillotine (1). Puis l'on montait chez Danton : le porche de la maison servait d'entrée à la Cour du Commerce. L'escalier était à gauche, assez large, mais sombre; l'entresol dépassé, on se trouvait au premier

(1) Ces deux maisons existent encore.

étage devant une porte de bois, peinte en brun, à deux battants : c'était là.

Rien n'avait été changé depuis quatre-vingts ans, si ce n'est peut-être les papiers de tenture, et, bien que toutes les pièces fussent vides, on pouvait, grâce à l'inventaire du mobilier retrouvé par M. le docteur Robinet, le plus fervent des Dantonistes (1), reconstituer, jusqu'au moindre détail, l'intérieur intime du tribun.

L'antichambre assez vaste était meublée de deux armoires en noyer, d'une petite table-bureau et d'une chiffonnière d'acajou. Le grand salon qui suivait, éclairé de deux fenêtres ouvrant sur la rue et drapées de rideaux de coton, était tendu en papier arabesque, collé sur toile. Deux hautes portes de boiseries placées en face des fenêtres, et deux glaces à trumeaux, l'une sur la cheminée, l'autre entre les deux croisées, surmontant une grande console à dessus de marbre et à galerie de cuivre, donnaient à cette pièce un aspect solennel. Elle était meublée, dans le joli style de l'époque, d'un canapé à deux coussins, de six fauteuils en satin fond vert, de dix chaises de paille à dossier en forme de lyre et d'une table en bois de noyer sur laquelle était placé un service à café de six tasses et soucoupes en porcelaine décorée de fleurs peintes. Dans le petit salon voisin, six fauteuils en bois blanc et recouverts de velours d'Utrecht rouge, étaient rangés autour d'une table d'acajou; devant un secrétaire *à tombeau*, garni d'une tablette de marbre, était un grand fauteuil dont l'as-

(1) Le Docteur Robinet a publié *Danton, mémoire sur sa vie intime* (1865), — le *Procès des Dantonistes*, (1879), etc.

sise était un coussin de basane verte. La chambre à coucher, qui venait ensuite contenait une commode, une chiffonnière et un clavecin d'acajou, un miroir de toilette à cadre d'ébène, six chaises et deux fauteuils de paille. L'alcôve, fermée de rideaux de toile jaune, abritait deux couchettes basses, à colonnettes Louis XVI. A côté de cette alcôve s'ouvrait un cabinet de toilette.

Trois autres pièces prenaient jour sur la Cour du Commerce. L'une d'elles était la salle à manger ; l'autre, le cabinet de travail de Danton, avec « une table couverte d'un tapis vert ; une autre petite table à quatre pieds, un grand bureau de bois de placage couvert en cuir, à trois tiroirs, et huit planches entablettées, supportant des cartons remplis de journaux, deux fauteuils recouverts de satin fond blanc et deux chaises (1). » Cette pièce était de grandes dimensions : divisée par une cloison, elle formait en 1876 deux chambres à coucher.

Et ce n'était pas tout. Une cuisine bien garnie ayant vue sur une petite cour, et diverses pièces de service composaient les dépendances de l'appartement. La cave conte-

(1) Inventaire dressé après la mort de Gabrielle Charpentier, première femme de Danton. Elle mourut le 10 février 1793. Quatre mois après (et non *trois* mois, comme le dit M. Lenotre), au mois de Juin 1793, il épousa en secondes noces une jeune fille de 15 ans, Louise Gély, dont le père était employé dans les bureaux d'un ministère. « Dans les dernières années du siècle, écrit M. Lenotre, ayant repris son nom de jeune fille, Louise Gély se remaria ; elle entra dans une très honorable famille bourgeoise dont le nom a marqué dans les annales de notre siècle.... Elle avait jeté un voile sur son passé : jamais on n'entendit sortir de sa bouche une seule allusion à son premier mariage. » Je ne sais pas pourquoi M. Lenotre a cru devoir taire le nom du second mari de la veuve de Danton : il s'appelait M. Dupin et devint conseiller à la Cour des comptes.

nait une assez bonne provision de vin blanc et rouge en fûts et en bouteilles; Danton possédait en outre, logés dans les écuries de l'*Hôtel de Tours*, situé rue du Paon, un cabriolet, un cheval et une jument.

Avec cet appartement presque luxueux, cette cave bien garnie, ce cabriolet et ces deux chevaux, sans parler de la maison d'Arcis avec son parc de onze hectares, nous voilà bien loin de la petite chambre de Robespierre avec ses quatre chaises de paille et ses rayons de sapin contre la muraille! Il est vrai que Danton ne prétendait pas — et pour cause — au titre *d'incorruptible* !

M. Lenotre, à qui j'ai emprunté les détails qu'on vient de lire sur l'appartement de la Cour du Commerce, ne s'est pas tenu pour satisfait. Il lui fallait autre chose, un plan exact et complet de cet appartement. Où le trouver ? La chose n'était point aisée. La maison, démolie depuis dix-huit ans, appartenait, lors de l'expropriation, à des mineurs, les héritiers Girardot. Ceux-ci étaient eux-mêmes représentés non point par un notaire, mais par un agent d'affaires de la rue Saint-Martin, mort depuis plusieurs années. Il était donc impossible de retrouver la trace des titres anciens de la propriété et des plans qui pouvaient y être annexés.

Un vrai chercheur ne s'arrête pas, même devant les impossibilités. « Je me fis policier, dit M. Lenotre ; je parcourus les environs de la Cour du Commerce, entrant dans les vieilles maisons, interrogeant les concierges, éveillant les souvenirs des anciens du quartier. » Il apprit ainsi que le premier étage de la maison Girardot était, lors de l'expropriation, divisé en deux appartements : l'un loué à

bail, l'autre faisant partie de l'hôtel Molinier qui occupait un assez grand emplacement en ce vaste immeuble, et dont la table d'hôte jouissait d'une certaine réputation dans le monde des étudiants. M. Lenotre continua ses investigations, et elles eurent un plein succès. M. Delahaye, actuellement directeur de la *Réforme du bâtiment*, avait jusqu'en 1876 habité toutes les pièces composant le grand appartement du conventionnel. M. de Jouvencel, ancien député, occupait, au temps de l'empire, en qualité de pensionnaire de l'hôtel Molinier, l'autre partie du premier étage. En interrogeant leurs souvenirs, en éveillant leur attention sur tel ou tel détail révélé par l'inventaire dressé après la mort de Gabrielle Charpentier, M. Lenotre a pu arriver à tracer un plan aussi exact que possible.

On le voit, l'auteur de *Paris révolutionnaire* est de ceux qui ne craignent pas leur peine — et leur plaisir, — qui se donnent tout entiers à leur œuvre et la veulent complète, définitive, parfaite :

Nil actum credens quum quid superesset agendum.

IV

Avec Robespierre et Danton, Marat complète la trilogie. Le chapitre sur Charlotte Corday et l'*Ami du Peuple* est peut-être le plus intéressant du volume.

En descendant de la diligence de Normandie dans la cour des Messageries, rue Notre-Dame-des-Victoires Nationales, le jeudi 11 juillet 1793, Charlotte Corday se fit con-

duire à une hôtellerie qu'on lui avait indiquée à Caen : rue des vieux Augustins n° 19, à l'*hôtel de la Providence*. On lui donna la chambre n° 7.

M. Lenotre aurait pu reproduire ici la carte de la propriétaire de l'hôtel (1), telle que Charlotte Corday la laissa, le 12 juillet, à la domestique du député Duperret, pour lui faire connaître la maison où elle était descendue. En voici le *fac-simile* :

MADAME GROLLIER

TIENT L'HOTEL DE LA PROVIDENCE

Rue des Vieux-Augustins, n° 19, près la place de la Victoire-Nationale

ON Y TROUVE DES APPARTEMENTS MEUBLÉS

A TOUT PRIX

A PARIS

S'il n'a pas donné la carte de *Madame Grollier*, M. Lenotre a fait mieux. La rue des Vieux-Augustins, devenue rue d'Argout, ayant disparu en partie en 1880, pour l'agrandissement de l'Hôtel des Postes de la rue Jean-Jacques Rousseau, tout le monde croyait que l'*hôtel de la Providence* n'existait plus. Et tout le monde devait le croire, parce que depuis longtemps on avait donné à cet ancien *hôtel de la Providence* le numéro d'un im-

(1) Voir *Paris pendant la Terreur*, par Edmond Biré, page 144, — et *Une Maison historique*, par Jules Claretie (*Le Temps*, 26 Août 1880).

meuble qui, en effet, a été démoli. Malgré cela, M. Lenotre entreprit par conscience une enquête personnelle qui, à la différence des enquêtes parlementaires, n'est pas restée sans résultat. L'histoire du reste est curieuse et vaut d'être contée.

Le point de départ de notre fureteur était celui-ci. L'*hôtel de la Providence* était situé en 1793, au n° 19 de la rue des Grands-Augustins qui, depuis la Révolution, avait changé deux fois de nom ; d'abord pour prendre dans toute sa longueur celui de *rue d'Argout,* ensuite pour s'appeler *rue Hérold* dans sa première moitié, tout en conservant le nom de *rue d'Argout* à son extrémité. L'étude des plans successifs du quartier conduisit M. Lenotre à cette certitude que la maison portant le n° 19 en 1793 présentait sur la rue une façade quelque peu rentrante, ornée de trois avant-corps. Le grand cadastre de Bellanger et Vasserot ne pouvait lui laisser aucun doute à cet égard.

Mais cette maison était-elle encore debout ? Est-ce qu'en tournant le coin de la rue Coquillière, il n'allait pas trouver, au lieu indiqué, un grand immeuble tout neuf ou quelques percées nouvelles ?

Il arrive (avec quelle émotion !) et du premier coup d'œil, il reconnaît la maison rentrante, avec ses trois avant-corps, une solide maison de style Louis XVI, dont la construction date, à n'en point douter, de 1775 à 1780. Elle venait d'être récemment restaurée, et une belle couche de peinture blanche en recouvrait toute la façade, au milieu de laquelle s'étalait une grande enseigne : *Hôtel de Francfort*. « Le nom de l'hôtel a été changé, se dit M. Lenotre, mais la maison demeure, et c'est le principal. »

Et il entra. L'hôtesse le reçut à merveille, lui dit que la chambre de Charlotte Corday existait encore, au premier étage, sur la rue. Elle lui offrit même de la lui montrer, dès qu'elle serait vacante. Avant de sortir, il s'informa du nom du propriétaire actuel, afin de consulter ses titres de propriété : il apprit que la maison appartenait à la Caisse d'Epargne.

M. Lenotre courut à la Caisse d'Epargne, et là il sut enfin la vérité. Ce n'est point, en effet, l'*hôtel de Francfort* actuel qui fut l'*hôtel de la Providence,* mais bien la maison immédiatement voisine, le n° 14 de la rue Hérold, vieil immeuble, plus pittoresque, plus modeste, plus vieux d'un siècle environ. Il était également la propriété de la Caisse d'Epargne, qui y logeait ses archives. M. Lenotre en reprit aussitôt le chemin, et cette fois il accomplit, en toute sécurité de conscience, avec une émotion profonde, son pieux pèlerinage. La porte sur la rue, la rampe de l'escalier qu'avait touchée la main de Charlotte Corday, le couloir, rien n'avait changé depuis un siècle. Il reconnut même aisément la place que devait occuper le bureau de M^me^ Grollier, l'hôtesse de *la Providence*. Seulement, il s'était passé ceci. Quand la maison qu'avait habitée l'héroïne avait cessé d'être une auberge, l'immeuble voisin, resté hôtel, avait hérité de la tradition. Et voilà comment on montre à l'*hôtel de Francfort* la chambre que Charlotte Corday n'y a jamais occupée !

Mais ici je vais, je le crois bien, causer une déception à quelques-uns de mes lecteurs. Peut-être se disposent-ils déjà à faire, à leur tour, leur pèlerinage à la maison si heureusement retrouvée par M. Lenotre. Hélas ! Depuis

que son chapitre a été écrit, le n° 14 de la rue Hérold a été démoli. Il ne reste plus rien de la chambre n° 7 de l'*Hôtel de la Providence ;* plus rien de l'hôtel lui-même : *Etiam periere ruinæ.*

V.

Pour ma part, je ne sais rien de plus curieux que cette chasse aux souvenirs. Seulement il n'en est pas de plus difficile, et souvent le chasseur est pris, là où il croyait prendre. C'est ce qui vient d'arriver à M. Aulard, à propos du local où le club des Cordeliers tenait ses séances. Jusqu'ici on avait cru que la société des *Amis des droits de l'homme et du citoyen*, fondée en juillet 1790 par les membres du district des Cordeliers, société portant le nom de club des Cordeliers, se réunissait dans le couvent des Cordeliers, comme la société rivale, le club des Jacobins, se réunissait dans le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. D'après M. Aulard, ce serait là une erreur. Le savant professeur, dont la compétence dans les choses de la Révolution n'est pas contestable, a examiné la question dans un article de la *Grande Encyclopédie*. Le club, dit-il, siégea, en effet, jusqu'au mois de mai 1791, dans l'église des Cordeliers, mais la municipalité l'en chassa à cette époque et la société s'installa dans la salle du *Musée de Paris*, rue Dauphine, où elle siégeait encore le 22 frimaire an II (12 décembre 1793).

Le *Musée de Paris* était une société savante fondée à

Paris, rue Dauphine, le 17 novembre 1780 par le philologue Court de Gébelin (1). En 1786, elle se transporta au couvent des Cordeliers. M. Lenotre a trouvé, en effet, dans le *guide des amateurs et des étrangers pour* 1787, par Thierry, l'indication suivante : « La Société connue sous le nom de *Musée de Paris* s'est assemblée d'abord à l'hôtel Impérial, rue Dauphine. Mais l'emploi divers de ce dernier local l'a portée *à se retirer chez le RR. PP. Cordeliers*, dont les salles vastes et tranquilles convenaient mieux aux assemblées du Musée. » On voit que ces quatre petites lignes détruisent complètement la découverte que croyait avoir faite M. Aulard. En effet, où était la société du *Musée de Paris* au mois de mai 1791 ? Rue Dauphine, à l'hôtel Impérial ? Pas le moins du monde ; elle avait abandonné ce local dès 1786. En 1791, elle était aux Cordeliers. Lors donc qu'à cette dernière date le club se vit enlever l'église des Cordeliers et se transporta dans la salle occupée par le *Musée*, il ne quitta pas pour cela le couvent, mais alla seulement tenir ses séances dans une des salles de ce couvent. C'était la salle de Théologie, qui avait sous le cloitre une entrée au-dessus de laquelle une table de marbre noir portait ces mots :

AVLA THEOLOGICA.

Elle était occupée, un soir de chaque semaine seulement, le mardi, par les membres du Musée de Paris. Le

(1) *Almanach parisien en faveur des étrangers, des personnes curieuses, pour l'année 1785*, page 29*.

reste du temps, elle appartenait aux membres de la Société des *Amis des Droits de l'Homme et du citoyen,* et c'est là que se tint, pendant toute la durée de la Révolution, le club des Cordeliers. Aucun doute ne saurait subsister à cet égard. Voici, par exemple, ce que dit un contemporain et un témoin oculaire, Roussel (d'Epinal), dans son curieux livre : *le Château des Tuileries* : « *Une Chapelle* assez vaste servait de local au club des Cordeliers ; malgré les mutilations qu'on y avait faites, *on retrouvait encore à la voûte des traces de dévotion.* Cette enceinte présentait un ovale tronqué à ses extrémités, garni de bancs de bois en amphithéâtre, surmonté d'espèces de tribunes : l'ovale était coupé dans sa longueur d'un côté par le bureau du président, et par la tribune des orateurs de l'autre. Environ 300 personnes de tout âge et de tout sexe garnissaient ce local... » Il est bien évident que cette description ne peut, en aucune façon, s'appliquer à un salon d'hôtel, — fût-ce l'hôtel Impérial de la rue Dauphine. Elle convient au contraire parfaitement à la grande salle d'un ancien couvent.

Les chapitres du livre de M. Lenotre sont au nombre de neuf. En voici les titres : *Chez Robespierre. — Les Tuileries. — l'Abbaye et les Carmes. — Le Salon de Madame Roland. — Trois Journées de Charlotte Corday. — Chez Danton. — Le Club des Jacobins. — Les Cordeliers. — La Conciergerie.*

Sous chacun de ces titres, l'auteur a réuni les renseignements et les détails topographiques les plus précis. Mais il ne s'en est pas tenu là. Dans chacun de ces cadres, il a placé les scènes les plus dramatiques et les plus émou-

vantes. Le chercheur chez M. Lenotre est doublé d'un historien ; l'érudit est doublé d'un artiste. Son livre est assurément l'un des plus remarquables qui aient paru, depuis plusieurs années, sur l'époque révolutionnaire.

Cet excellent ouvrage, sorti des presses de MM. Firmin-Didot, est illustré de 60 dessins et plans inédits. — Les neuf chapitres qui le composent sont loin d'avoir épuisé le sujet : M. G. Lenotre nous doit un second volume.

La publication du livre de M. Lenotre a fait naître entre M. Victorien Sardou et M. Ernest Hamel une discussion purement topographique sur les distributions de l'ancienne maison Duplay. M. Victorien Sardou, après une enquête personnelle à travers les documents conservés aux Archives et les titres de M. Vaury, le propriétaire actuel de l'immeuble, a rétabli de manière irréfutable l'histoire de cette *Maison de Robespierre*, dont les principales dispositions n'ont point changé et qui a été simplement surélevée en 1816. (Voir la *Maison de Robespierre*, par Victorien Sardou. Ollendorff, éditeur).

V.

LE VRAI CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (1).

I.

Les éditeurs qui *tiennent* surtout le roman disent tous que cet article ne va plus, que l'offre est supérieure à la demande, que la vente, en ces dernières années, a diminué de moitié. Pendant ce temps, les éditeurs de *Mémoires* se frottent les mains. Les *Mémoires* font prime, pour peu qu'ils se rattachent à la période révolutionnaire ou à l'époque impériale. Serait-ce donc que nous n'aimons plus le roman et que nous lui préférons l'histoire? En aucune façon. Je crois, au contraire, que, vivant au milieu d'une époque où la médiocrité règne, où il n'y a plus ni grands événements ni grands hommes, où tout est plat, mesquin, ridicule et bas, nous sentons plus que jamais le besoin de sortir de notre temps et de trouver, au moins dans les livres, des événements romanesques et dramatiques. A défaut de vrais héros, puisque aussi bien le temps présent ne saurait nous en offrir, nous voulons au moins

(1) Le Vrai Chevalier de Maison-Rouge, *A. D. J. Gonsse de Rougeville (1761-1814)*, d'après des documents inédits, par *G. Lenotre*. Un vol. in-18, Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins. 1894.

qu'on nous donne des héros de roman. Or, c'est là ce dont nos romanciers actuels ne paraissent pas avoir souci. Leurs récits ne contiennent que les plus vulgaires inventions et les plus bourgeoises. L'art, tel qu'ils le comprennent, se réduit à un emploi plus ou moins habile de *procédés* plus ou moins factices. Partant de ce principe que le roman doit être la reproduction, le miroir de la vie réelle, ils se bornent à regarder autour d'eux et à peindre ce qu'ils voient. Comme l'imagination est ce qui leur manque le plus, ils déclarent qu'elle n'a que faire dans le roman, et qu'après tout il ne s'agit pas d'inventer, de créer, mais tout simplement d'observer et de copier. Veulent-ils peindre, comme l'un deux, et non des moindres, des « milieux de distinction », ils se font inviter *dans le monde*, sur la rive droite ou sur la rive gauche, chez un magistrat, un financier ou un marquis. Rentrés chez eux, ils ne se couchent pas qu'ils n'aient couvert de notes quinze ou vingt pages de leur carnet. Le carnet rempli, ils le vident, le délaient en trois cents pages, et leur livre est fait. D'autres fois, ils s'arment d'un autre carnet — *le cahier vert* — vont aux champs, prennent gîte dans une auberge, font causer les bonnes gens du village et de rechef font leur provision de notes. De retour à la ville, ils imaginent une fable ; ou plutôt, car l'imagination, je l'ai dit, n'est pas leur fort, ils prennent un *fait-divers* dans un journal et suspendent à ce clou leurs *documents humains*. Sur la couverture de leur roman rustique, comme sur celle de leur roman du grand monde, ils ont bien soin d'inscrire, dès le premier jour, ces deux mots : *sixième mille*, — et le tour est joué.

Quelques-uns de ces volumes, même — j'allais dire surtout — ceux qui n'atteignent pas le *sixième mille*, ne laissent pas d'être écrits avec talent. Mais ils ont tous ce défaut grave pour un roman, de n'être pas romanesques. Qui veut lire une œuvre vraiment romanesque, où les aventures se succèdent, pressées, extraordinaires, émouvantes, celui-là doit lire les mémoires de ces hommes qui ont traversé la Révolution et l'Empire, qui ont vu mourir Louis XVI et Danton, Marie-Antoinette et Mme Roland, Malesherbes et Carrier, Saint-Just et Georges Cadoudal, — qui ont vu face à face Robespierre et Bonaparte.

Si une chose doit étonner, c'est que nos romanciers ne se soient pas attachés davantage à une telle époque, la plus mouvementée, la plus dramatique qui fût jamais. « La tragédie court les rues », disait en 93 le bon Ducis. Ce n'était pas seulement la tragédie, c'était aussi le roman qui courait les rues en ce temps-là. Balzac l'avait bien compris, et rien dans son œuvre n'est plus intéressant que les *Chouans*, le *Réquisitionnaire*, l'*Envers de l'histoire contemporaine*, une *Ténébreuse affaire*, et cette admirable nouvelle, un *Episode sous la Terreur*.

Barbey d'Aurevilly avait projeté d'écrire une série de romans dont les guerres de la chouannerie normande seraient le théâtre, quand elles n'en seraient pas le sujet. Deux seulement ont paru, tous les deux singulièrement remarquables : *L'Ensorcelée* et *le Chevalier Destouches*.

Alexandre Dumas n'était pas pour négliger une mine aussi précieuse. Son premier volume, publié en 1826

sous le titre de: *Nouvelles contemporaines*, renfermait trois nouvelles : *Laurette. — Blanche de Beaulieu. — Marie.* Le sujet de *Blanche de Beaulieu* était emprunté aux guerres de la Vendée. Plus tard, l'époque de la Révolution lui inspirera de nombreux romans, dont quelques-uns comptèrent parmi ses meilleurs : *Ange Pitou ; — La comtesse de Charny ; — La Route de Varennes* ; *— Le Drame de Quatre-Vingt-Treize* ; *— Les Blancs et les Bleus* ; *— Les Compagnons de Jéhu ; — Le Chevalier de Maison-Rouge* (1). Ce dernier ouvrage, composé en collaboration avec Auguste Maquet, est peut-être, de tous les récits d'Alexandre Dumas, le plus intéressant et le plus dramatique.

Maison-Rouge n'est pas un personnage d'imagination. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire biographique au nom de Rougeville pour reconnaître que, sous le pseudonyme transparent dont il a revêtu son héros, Dumas a raconté, en les amplifiant, les exploits d'un homme qui a bel et bien existé. Ces courtes notices, tout incomplètes et erronées qu'elles soient, vous apprendront même que celui qui eut l'invraisemblable audace de pénétrer à travers mille dangers jusqu'à la reine prisonnière, ne laissa pas sa tête dans l'aventure, comme le raconte Alexandre Dumas. Echappé par miracle aux policiers de 93, il vécut jusqu'en 1814 et mourut alors d'une mort tragique. Il n'avait échappé à l'échafaud que pour tomber, vingt ans

(1) Voir le très intéressant volume de l'excellent bibliographe M. Charles Glinel, publié en 1884 sous ce titre : Alexandre Dumas et son œuvre, *notes biographiques et bibliographiques.*

plus tard, sous les balles d'un peloton d'exécution.

Le Roman du *Chevalier de Maison-Rouge* portait d'abord et tout naturellement le titre de *Chevalier de Rougeville*. Le 23 février 1845, il fut annoncé, sous ce dernier titre, par la *Démocratie pacifique*, qui devait, à quelques jours de là, en commencer la publication. Le lendemain, Alexandre Dumas recevait une lettre conçue en ces termes :

« Monsieur,

« Mon père a marqué dans la Révolution française d'une façon si rapide et, en même temps, si mystérieuse, que je ne vois pas, je vous l'avoue, sans inquiétude, connaissant vos principes républicains (1), son nom en tête d'un roman en quatre volumes. De quels incidents avez-vous pu accompagner le fait qui se rattache à son nom ? Voilà ce que je vous demanderai avec quelque inquiétude, quoique je connaisse, monsieur, tout le respect que vous professez pour les grandes choses tombées, toutes les sympathies que vous avez pour les nobles dévouements.

« Veuillez, monsieur, me rassurer par quelques mots ; j'attends une réponse à ma lettre avec impatience.

(1) Alexandre Dumas était si peu républicain en 1845 que, l'année suivante, il accompagnait le duc de Montpensier en Espagne comme historiographe de son mariage, signait au contrat avec tous les titres de sa descendance paternelle, puis passait en Afrique sur un bâtiment à vapeur de l'Etat mis à son service par le gouvernement du roi Louis-Philippe. En 1845, précisément, il avait obtenu, grâce à l'intervention du duc de Montpensier, le privilège de créer un nouveau théâtre auquel il donna le nom de Théâtre-Historique et qui s'ouvrit le 20 février 1847. Le 3 août suivant, il y faisait jouer, avec un éclatant succès, le drame qu'il avait tiré de son roman du *Chevalier de Maison-Rouge*.

« Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

« Marquis de Rougeville. »

Alexandre Dumas s'empressa de répondre :

« Monsieur,

« J'ignorais qu'il existât encore, de par notre France, un homme qui eût l'honneur de s'appeler le chevalier de Rougeville. Cet homme, vous m'apprenez son existence et les obligations qu'elle m'impose : quoique mon roman, monsieur, soit tout à l'honneur de monsieur votre père, à partir de ce moment il a cessé de s'appeler le *Chevalier de Rougeville,* pour s'appeler le *Chevalier de Maison-Rouge.* »

II.

Après le roman, l'histoire. M. G. Lenotre, un des hommes qui connaissent le mieux l'époque révolutionnaire, nous donne aujourd'hui, d'après des documents inédits, le vrai chevalier de Maison-Rouge, A. D. J. Gonsse de Rougeville.

Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse naquit à Arras le 17 septembre 1761. Les Gonsse, établis depuis plus de deux siècles en Artois, possédaient une terre à Mingoval, commune aujourd'hui comprise dans le canton d'Aubigny, à vingt kilomètres de Saint-Pol. De père en fils, ils faisaient valoir cette propriété qui s'était augmentée successivement de plusieurs fermes sises à Athies, près d'Arras, ou aux environs de Montreuil, sur le territoire des paroisses

de Marles et de Us-de-Marles. *Rougeville* est le nom d'un moulin situé aux portes de Valenciennes.

Le père de notre héros, intéressé à la Ferme des eaux-de-vie et des grains de la province d'Artois, avait notablement accru sa fortune patrimoniale, déjà considérable, en amassant dans les spéculations de denrées une fortune nouvelle. Ce n'était qu'un bourgeois, mais en situation de se passer des fantaisies seigneuriales. En 1775, il acheta un vaste terrain à Saint-Laurent, paroisse très voisine d'Arras, et y fit bâtir un magnifique château. En 1781, il donnait à l'église de Blangy une cloche sur les flancs de laquelle se peut lire encore l'inscription que voici :

« L'an 1781, je fus nommée Laurentine-Josèphe par le sieur François-Joseph Gonsse, Sgr de Wetz-à-Marles, Marles en partie, Rougeville, Saint-Laurent, baron d'Athies et autres lieux ; et par demoiselle Marie-Rose-Françoise Huret, épouse du sieur Martin-François-Hilaire Deladerrière, bourgeois de la ville d'Arras, mes parrain et marraine. »

En 1782, la guerre d'Amérique battait son plein, et chaque mois voyait partir de France un certain nombre d'enthousiastes pressés de se battre pour la cause de « l'Indépendance ». La *Correspondance secrète*, à la date du 18 février 1782, contient cette note : « Il partira, dans le mois prochain, un bel assortiment de jeunes gens de toutes conditions pour l'armée de Rochambeau ; nos jeunes seigneurs veulent tous faire les petits La Fayette. » Alexandre Gonsse avait la fortune, les goûts et le courage d'un gentilhomme ; il alla, lui aussi, rejoindre l'armée de Rochambeau. Mais, de retour en France, et la Révolution

éclatant, il ne fut pas de ceux qui suivirent La Fayette.

Les mauvais jours sont venus ; la royauté est ébranlée, le trône menace ruine. Louis XVI et Marie-Antoinette sont prisonniers aux Tuileries, en attendant la prison du Temple. Une petite phalange de défenseurs est groupée autour d'eux. Parmi les plus intrépides, au premier rang de ceux qui ont mis au service du roi et de la reine leur vie et leur épée, on rencontre Alexandre Gonsse — ou plutôt le chevalier de Rougeville : c'est le nom que porte maintenant le fils du riche bourgeois d'Arras.

A la journée du 20 juin 1792, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à sauver la reine. Etant monté dans sa chambre par un escalier dérobé, à la tête de trente grenadiers du célèbre bataillon des Filles-Saint-Thomas, il plaça cette princesse derrière une grande table qui la séparait de la populace. La belle contenance de Rougeville et de ses hommes imposa à Santerre, lorsqu'il enfonça la porte, et la reine fut sauvée.

A quelques jours de là, le 14 juillet, fut célébrée, au Champ-de-Mars, la fête de la Fédération. Petion, le maire de Paris, le complice des émeutiers du 20 juin, y parut en triomphateur. Lorsqu'entouré des membres de l'Assemblée nationale, Louis XVI, triste et résigné, monta les marches de l'autel de la patrie, on crut voir, suivant la belle expression de Mme de Staël, « la victime s'offrant volontairement au sacrifice (1) ». On entendait hurler de tous les côtés : *Petion ou la mort!* on voyait ces mots

(1) Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, IIIe partie, ch. VII.

écrits sur toutes les bannières ; les hommes à piques, les émeutiers des faubourgs les portaient inscrits à la craie sur leurs chapeaux. Tremblant pour les jours du roi, un grand nombre de royalistes se tenaient prêts à lui faire un rempart de leurs corps. Rougeville était du nombre.

Le soir, Louis XVI lui exprima ses remerciements, ajoutant qu'il lui avait bien des obligations. Et comme la reine paraissait inquiète des suites que pourrait avoir cette journée, Rougeville la rassura en lui promettant de faire l'observateur toute la nuit. En lui donnant le mot d'ordre, elle lui dit : « De grâce, ménagez-vous, vous êtes précieux » ; et le lendemain, elle lui adressa ces paroles, glorieuse récompense de son dévouement : « Grâce à vous, monsieur de Rougeville, j'ai passé une nuit tranquille. »

Au 10 août, tandis qu'il faisait conseiller au roi et à la reine de se réfugier à Saint-Cloud ou à Courbevoie, plutôt que de se rendre à l'Assemblée, Rougeville était aux Champs-Elysées avec une poignée de royalistes pour couvrir la retraite du roi et de sa famille. Quelques-uns des hommes qui étaient venus se ranger sous son commandement furent égorgés sous ses yeux, et il reçut lui-même trois balles dans ses habits.

Au mois de janvier 1793, à l'heure où l'on juge le roi, où les plus courageux se taisent, il publie à ses frais et il répand dans Paris une brochure où il plaide chaudement la cause de l'accusé et qu'il signe de son nom : *Réflexions morales et politiques sur le procès de Louis XVI, dédié à ma patrie,* par *M. de Rougeville.*

III.

Le 2 août 1793, Marie-Antoinette fut transférée du Temple où elle était prisonnière depuis un an, à la Conciergerie, où elle devait rester pendant soixante-seize jours. Il semblait qu'elle fût abandonnée de tous, oubliée de tous. Heureusement pour l'honneur de l'humanité, il n'en était pas ainsi. Il se trouva dans la population parisienne des royalistes fidèles, qui se liguèrent pour essayer de sauver la reine. Ces braves gens, ces héros, étaient des hommes du peuple. C'étaient un décrotteur, un pâtissier, trois perruquiers, un charcutier, des femmes de ménage, deux maçons, un fripier, une limonadière, un marchand de vins, un serrurier et un râpeur de tabac. Rougeville fut l'instigateur et l'âme de ce complot.

Son plan était habilement conçu : il s'agissait de s'assurer le concours d'un assez grand nombre d'hommes sûrs, qui, profitant du mécontentement général, devaient, à la faveur d'un jour d'émeute, s'emparer du poste de gendarmerie du Palais de Justice, enlever la reine, la conduire à Livry sur la route de Metz, où une berline, escortée de cavaliers dévoués, la recevrait et l'emmènerait en Allemagne.

Les hommes se trouvèrent ; mais on n'ignorait pas que la reine était gardée à vue par deux gendarmes, et il était à craindre que ceux-ci empêchassent la sortie au moment précis où le poste du Palais serait au pouvoir des conjurés. Forcer, à main armée, les portes de la Concier-

gerie, il n'y fallait pas songer. Avant qu'on eût enfoncé les guichets et les grilles, avant qu'on fût parvenu au cachot de la reine, l'autorité avait le temps de se reconnaître, de faire battre le rappel et fermer les barrières. Il était urgent d'agir vite, et, afin de n'éprouver aucun retard, il était nécessaire que la prisonnière fût prévenue ; que les hommes qui la gardaient fussent, à l'avance, gagnés par elle et qu'ils la conduisissent eux-mêmes à ses sauveurs. Ainsi combiné, le projet avait certainement des chances de réussite.

Mais comment avertir la reine? Par quel moyen lui faire parvenir la somme nécessaire à gagner ses gardiens ? Pour y arriver, besoin était de gagner un des puissants du jour. Le choix de Rougeville s'arrêta sur le limonadier Michonis, membre de la Commune et administrateur des prisons. Michonis était le souverain maître de tous les geôliers de Paris ; tous les guichetiers tremblaient devant lui. Il remplissait ses fonctions avec un tel zèle que, chaque jour, délaissant les intérêts de son comptoir, il venait visiter en personne la reine dans son cachot.

Rougeville lui offrit-il de l'argent? On l'ignore. Toujours est-il qu'il se lia rapidement avec lui, et que, le 28 août, Michonis l'introduisait à la Conciergerie, dans la Chambre de Marie-Antoinette. A sa vue, la reine tressaillit, une vive rougeur monta à son front, et c'est à peine si elle put retenir un cri d'étonnement... Elle avait reconnu Rougeville.

Pendant que Michonis, le chapeau sur la tête et les mains dans les poches, faisait parade de sa grossièreté, élevant la voix, allant et venant dans la chambre, Rougeville

montra d'un signe l'œillet qui ornait la boutonnière de son habit gris, détacha cette fleur et la jeta derrière le poêle. Tout cela fut fait en un instant et si adroitement que ni Michonis, ni la femme Harel, placée auprès de la prisonnière, ni les gendarmes ne s'aperçurent de rien. Rougeville, redevenu complètement maître de lui, reprit son attitude indifférente. Lorsqu'il vit que la visite était terminée, craignant que la reine n'eût pas compris ses gestes, il se pencha vers elle, lui dit quelques mots à voix basse, salua rapidement et se disposait à sortir quand la reine prenant la parole : « Faut-il donc vous dire un éternel adieu ? », interrogea-t-elle, comme s'adressant au municipal. Rougeville fit, de la porte, signe qu'il reviendrait.....

Après leur départ, Marie-Antoinette, se baissant vivement, ramassa la fleur : l'œillet contenait un billet ! Vite, à l'écart, derrière le paravent qui entourait son lit, elle déplia le papier et lut : *Ma protectrice*, disait le billet de Rougeville, *je ne vous oublierai jamais, je chercherai toujours le moyen de pouvoir vous marquer mon zèle ; si vous avez besoin de trois à quatre cents louis pour ce qui vous entoure, je vous les porterai vendredi prochain.*

« Pour ce qui vous entoure... trois à quatre cents louis. » La reine comprenait ; son rôle à elle était de séduire, d'acheter ses gardiens. Tout de suite, dans sa hâte de réussir, sous l'action de l'émotion qui l'enfiévrait, elle voulut agir. A tout hasard, elle déchira en cent morceaux le billet de Rougeville, et, sur un mauvais chiffon de papier qui trainait sur sa table, elle traça à l'aide d'une épingle —

n'ayant ni plume ni crayon — une courte réponse... Puis, affermissant sa voix, domptant sa fierté, adoucissant son regard, elle pria la femme Harel d'aller lui chercher de l'eau fraîche. Quand elle fut seule avec ses gardiens : — « Monsieur Gilbert, » fit-elle... Le gendarme Gilbert s'était toujours montré avec elle honnête, doux, compatissant. Elle crut qu'elle n'avait qu'à parler pour s'en faire un ami. Elle lui montra le billet qu'elle venait d'écrire. Gilbert prit le billet et le porta à la femme du concierge, Mme Richard. Le 3 septembre, en faisant son rapport hebdomadaire à son colonel, le sieur Botot du Mesnil, il ne cacha rien des incidents qui s'étaient passés, le 28 août, dans le cachot de la reine (1). Le colonel déposa ce rapport au greffe du tribunal. Le jour même, le comité de sûreté générale en était informé, et il dépêchait à la Conciergerie deux de ses membres, Amar et Sevestre, pour ouvrir une enquête.

Michonis fut arrêté (2) ; mais l'important était de découvrir Rougeville. Baudrais, l'un des plus habiles policiers de l'époque, fut mis à ses trousses. On ouvrit à cet agent un crédit illimité pour les dépenses qu'il pourrait avoir à faire au cours de ses recherches ; on lui donna pleins pouvoirs ; on envoya le signalement du conspirateur à toutes les sections de Paris, à tous les départements,

(1) Ce Gilbert, devenu quelque temps après lieutenant dans la gendarmerie, joua une partie de l'argent de sa compagnie, le perdit et se brûla la cervelle. Voy. Lafont d'Aussonne, *Mémoires sur la reine de France*, et Emile Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*.

(2) Michonis fut guillotiné le 29 prairial an II (17 juin 1794).

à toutes les municipalités ; on autorisa Baudrais à « faire des visites domiciliaires, à placer des agents dans tous les endroits soupçonnés, à arrêter indistinctement tous ceux qui auraient recélé le ci-devant marquis ou l'auraient soustrait aux poursuites.... » Tout cela, en pure perte. Le jour même où le complot avait été découvert, le 3 septembre, Rougeville avait quitté sa maison de Vaugirard et s'était réfugié dans les carrières de plâtre de Montmartre : de là, sortant pendant la nuit, il suivait les événements. Entre temps, il composa une sorte de pamphlet qu'il intitula : *les Crimes des Parisiens envers leur Reine par l'auteur des œillets présentés à la Reine dans sa prison*. Il en fit plusieurs copies, les envoya à la Convention, aux comités, au président du tribunal révolutionnaire ; puis, la conscience ainsi en repos, il prit tranquillement le chemin de la Belgique. Il arriva à Bruxelles, le 12 octobre 1793, quatre jours avant l'exécution de la reine.

IV

Trois mois à peine s'étaient écoulés que, dénoncé comme un espion des armées révolutionnaires — lui qui, à Paris, était regardé comme un agent de Cobourg ! — il fut appréhendé au corps et interné aux prisons de Treuzenberg. Ne pouvant plus conspirer, il se remet à écrire. Il adresse de son cachot, au comte de Metternich (1) un long

(1) Le comte de Metternich, père du célèbre homme d'Etat, était alors ministre plénipotentiaire de l'empereur François II, près le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens.

rapport, dans lequel il raconte toute sa vie et s'étend en particulier sur les efforts qu'il a faits pour délivrer la reine. Sa lettre demeura sans réponse.

On ne voulait pas l'entendre ? Soit ! Il se passera de protecteur ; et il met aussitôt son esprit inventif en quête d'un projet d'évasion. Celui auquel il s'arrêta ne laissait pas d'être d'une hardiesse singulière.

Il écrit au prince de Cobourg, alors occupé à guerroyer dans le nord de la France, et lui expose sa situation. Le prince lui répond qu'il ne peut s'occuper de son affaire — et il signe. Rougeville n'en demandait pas davantage. Pendant plusieurs jours, il s'exerce à reproduire à main-levée cette toute-puissante signature : *F. Cöburg, F. M.* (Feld-Maréchal), qui équivaut pour lui au : *Sésame, ouvre-toi* des *Mille et une nuits*. Sûr de lui désormais, il s'adresse à lui-même (non sans y glisser une faute de français) une lettre qui lui ordonne de venir prendre dans les rangs de l'armée autrichienne la place qu'y avait occupée son frère, et il signe bravement : F. Cöburg, F. M.

La comédie eut un plein succès. Rougeville sortit de prison, et, à peu de temps de là, le 9 thermidor ayant mis fin à la Terreur, il reprit le chemin de Paris. Il y était depuis un an lorsque, dans les derniers jours de thermidor an III (1), il rencontra aux Tuileries un de ses compatriotes, le conventionnel Guffroy, qui se rendait à l'Assemblée. Les deux hommes se reconnurent, allèrent l'un à l'autre et causèrent.

Rougeville, sans méfiance, raconta complaisamment

(1) Août 1795.

toutes ses aventures. Il dit comment il avait jadis tenté de sauver la reine ; par suite de quelle circonstance avait échoué son projet ; il avoua, sans se faire prier, qu'il était passé à l'étranger, et que, sûr maintenant de l'impunité, puisque la faction des *indulgents* était au pouvoir, il était rentré à Paris, où il habitait rue du Parc, sous un faux nom. Guffroy, lui, ne se livrait pas : il songeait.

Il songeait qu'il devait une forte somme au père de Rougeville ; que le bonhomme usé par l'âge et par la prison — car il avait été détenu à Arras pendant le proconsulat de Le Bon — ne vivrait plus bien longtemps et que, si le fils disparaissait aussi, sa dette à lui, Guffroy, se trouverait liquidée.

Le soir même, Rougeville était arrêté chez lui, rue du Parc, et enfermé à la prison des Orties, maison d'arrêt située au Carrousel et réservée spécialement aux prévenus arrêtés par ordre du Comité de sûreté générale. Le 10 septembre 1795, il fut écroué à la Conciergerie, d'où on le transféra un peu plus tard à Sainte-Pélagie. Ce fut seulement le 17 juin 1797, qu'il recouvra la liberté, grâce à l'énergique intervention d'un député au conseil des Cinq-Cents, Couchery, qui n'hésitait pas à se faire, à la tribune, l'avocat des partisans de la royauté.

C'est au château de Saint-Laurent que Rougeville vint, au sortir de sa prison, passer l'été de 1797. Sa joie eût été vive de se voir dans cette terre où il avait été élevé et qu'il aimait, s'il y avait trouvé son père ; mais le vieillard, qui avait résisté à l'atroce régime des prisons d'Arras, était mort de douleur en apprenant, de Guffroy lui-même, que son fils venait d'être arrêté.

Rougeville ne s'installa à Saint-Laurent que très sommairement, laissa le château dans l'état où il l'avait trouvé, c'est-à-dire presque sans meubles, et prit pour tout domestique une seule bonne, amenée de Paris et à son service depuis cinq ans. Il se confina si bien dans son isolement que les paysans de Saint-Laurent même en arrivaient à se demander si le château était habité, ou si leur *seigneur* était retourné à Paris.

Cependant, le 18 brumaire avait eu lieu ; le général Bonaparte était premier consul ; on était à la veille de l'empire. Les royalistes étaient plus étroitement surveillés que jamais. Dans la nuit du 24 ventôse an XII (15 mars 1804), des gendarmes frappaient à la porte du château de Saint-Laurent. Lorsqu'on y pénétra, Rougeville s'était échappé. Le signalement du fugitif fut publié dans tout le pays : on mobilisa les brigades de gendarmerie dans tous les cantons où l'on pensait qu'il avait pu trouver asile ; mais comme naguère, à la suite de l'affaire de l'œillet, le chevalier demeura introuvable.

De sa retraite, il écrivit au ministre de la police et au grand juge, ministre de la justice, déclarant à ce dernier qu'il se présenterait bientôt à son tribunal. Le ministre, désespérant d'atteindre jamais un tel homme, se contenta de mettre en marge de la lettre un seul mot : *l'attendre*. Il était résigné sans doute à l'attendre toujours; mais il ne connaissait pas Rougeville. Celui-ci eut l'audace de se présenter à l'audience publique du ministre, le 6 floréal an XII (26 avril 1804). Il plaida chaudement sa propre cause et demanda à retourner à Saint-Laurent où l'appelaient les travaux des champs. Le ministre prit un arrêté, en vertu du-

q uel Rougeville était envoyé en surveillance à quarante lieues de son domicile. On lui laissa le choix de la résidence : il désigna Reims.

Il y était encore, dix ans plus tard, lorsque la ville fut occupée par un corps russe, le 10 février 1814. Le 6 mars, les Français en reprirent possession. Un parti de cavalerie française, en poursuivant quelques Cosaques, intercepta une correspondance adressée au prince Volkonski, chef de l'état-major général de l'armée russe. La lettre saisie était compromettante et signée du nom de Rougeville. Son auteur fut arrêté, le 10 mars, vers midi. A trois heures, il comparaissait devant une commission militaire. A quatre heures, il était condamné à mort. A cinq heures, il était conduit au Champ-de-Mars : un grand carré vide, le mur du cimetière au fond, et à quelques pas de ce mur un peloton de douze grenadiers, l'arme au pied, attendant. Arrivé au mur, il s'arrêta et fit face aux soldats. On le vit, de loin, se dépouiller sans hâte de sa casaque jaune, jeter son chapeau sur le gazon ras ; puis il regarda le sol comme pour y choisir sa place. Un sergent s'approcha, lui tendant un mouchoir plié en long; mais il le repoussa du geste. Il mit un genou en terre, et, offrant sa poitrine, il fit signe qu'il était prêt. L'officier, se détournant, leva son épée, la décharge retentit.... Le corps glissa sur le flanc, au pied du mur. A ce moment, un frisson d'émotion, une sourde rumeur courut dans la foule ; on voyait ce corps s'agiter, et, dans une convulsion suprême, lever le bras comme pour un dernier appel. Deux hommes se détachèrent du peloton, et, abaissant leurs

armes, ils firent feu. Rougeville eut un dernier soubresaut et retomba. C'était fini !

Le corps fut porté dans la chapelle du cimetière ; il y resta durant toute la nuit. On dit que les deux soldats qui avaient été chargés de donner le coup de grâce, tentés par la veste jaune et les bottes hongroises à glands d'or du supplicié, vinrent, le soir, dépouiller le cadavre et, profanant à la fois les restes de Rougeville et le lieu où ils étaient déposés, prirent jusqu'à sa chemise tachée de sang. Le lendemain, le cadavre fut retrouvé nu sur les dalles (1).

Une personne charitable eut pitié de ce pauvre corps abandonné ; elle acheta un coin de terre et l'inhumation eut lieu sans aucune cérémonie, en présence du commissaire et de quelques curieux. On ne prit pas même le soin de dresser l'acte de décès.

M. Lenotre a eu raison de nous raconter, dans son intéressant et remarquable volume, l'histoire du chevalier de Rougeville. S'il ne fut pas un héros sans reproches, s'il a commis des fautes, sa mort les a expiées. Et quelle faute ne serait effacée par ce dévouement admirable, par cette scène de la Conciergerie que rien jamais ne fera oublier, cette scène de l'*Œillet* qui éclaira d'un suprême et dernier rayon le cachot de la reine de France !

(1) L'*Indépendant Rémois*, 1869.

VI.

LE BARON DE BATZ (1)

I

M. G. Lenotre a débuté, en 1893, par un volume intitulé : *la Guillotine pendant la Révolution* ; il commençait par où tant d'honnêtes gens, cent ans plus tôt, avaient fini. En 1894, il a publié *le Vrai chevalier de Maison-Rouge*, et, en 1895, *Paris révolutionnaire*. Son nouveau livre est consacré à *un Conspirateur royaliste pendant la Terreur, le baron de Batz*.

Je remarquerai tout d'abord que le jeune et savant écrivain nous donne un bon exemple. Au lieu de se disperser, d'aller, comme nous le faisons tous, ou presque tous, d'un sujet à l'autre, vaguant de ci et de là, au hasard de l'inspiration et de la rencontre, il a concentré sur un seul point, sur une seule époque, ses recherches et ses efforts.

Il n'est pas difficile d'inscrire en tête d'un livre : *Histoire de la Révolution française* ; ce qui l'est davantage, c'est d'écrire cette histoire. Aussi bien, presque tous ceux

(1) *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur ; le baron de Batz 1792-1795*, par *G. Lenotre*. Un vol. in-8°, avec deux portraits. Perrin et C^ie^, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, 1896.

qui l'ont entrepris se sont arrêtés en chemin. Michelet et Lamartine ne sont pas allés au delà du 9 thermidor (27 juillet 1794). Louis Blanc a poussé un peu plus avant, sans dépasser pourtant la dernière séance de la Convention (26 octobre 1795). M. Thiers, il est vrai, a conduit son œuvre jusqu'au bout, jusqu'au 18 brumaire. Mais qui donc aujourd'hui prend au sérieux l'improvisation historique de M. Thiers?

La Révolution, de 1789 à 1799, est si pleine d'hommes et d'événements que, pour les bien connaître, pour en pénétrer tous les dessous, ce ne serait peut-être pas de trop d'une vie entière. Si l'on veut en savoir le fonds et le tréfonds, l'étudier sous toutes ses faces et dans tous ses détails, il est nécessaire de circonscrire son terrain, de le délimiter, et, ce terrain une fois choisi, de s'y cantonner, de le creuser, de le fouiller, de le bêcher, de ne laisser nulle place

Où la main ne passe et repasse.

Ainsi a fait M. Lenotre. Il a choisi, pour n'en plus sortir, ce semble, la période de la Terreur, les deux années 1793 et 1794, — 1794 surtout, cette année dont Alfred de Vigny a dit, au début du chapitre XX de *Stello* :

« — Quatre-vingt-quatorze sonnait à l'horloge du dix-huitième siècle, quatre-vingt-quatorze dont chaque minute fut sanglante et enflammée. L'an de terreur frappait horriblement et lentement au gré de la terre et du ciel, qui l'écoutaient en silence: On aurait dit qu'une puissance insaisissable comme un fantôme passait et repassait parmi les hommes, tant leurs visages étaient pâles, leurs yeux égarés, leurs têtes ramassées entre leurs épaules, reployées

comme pour les cacher et les défendre. — Cependant un caractère de grandeur et de gravité sombre était empreint sur tous ces fronts menacés et jusque sur la face des enfants ; c'était comme ce masque sublime que nous met la mort. Alors les hommes s'écartaient les uns les autres ou s'abordaient brusquement comme des combattants. Leur salut ressemblait à une attaque, leur bonjour à une injure, leur sourire à une convulsion, leur habillement aux haillons d'un mendiant, leur coiffure à une guenille trempée dans le sang, leurs réunions à des émeutes, leurs familles à des repaires d'animaux mauvais et défiants, leur éloquence aux cris des halles, leurs amours aux orgies bohémiennes, leurs cérémonies publiques à de vieilles tragédies romaines manquées, sur des tréteaux de provinces, leurs guerres à des émigrations de peuples sauvages et misérables, les noms du temps à des parodies poissardes. Mais tout cela était grand, parce que, dans la cohue républicaine, si tout homme jouait au pouvoir, tout homme du moins jetait sa tête au jeu ».

C'est cette époque, toute pleine de sang et de crimes, et parfois aussi d'héroïsme, où la bouffonnerie coudoie le drame, où la tragédie et le roman courent les rues, c'est cette époque que M. Lenotre a choisie, qu'il connait déjà mieux que personne et qui bientôt n'aura plus de secret pour lui.

II

C'est une étrange figure et singulièrement énigmatique, que celle du baron de Batz. Au plus fort de la Ter-

reur, d'octobre 1793 à juillet 1794, il n'est question à Paris, à la tribune de la Convention comme à celle des Jacobins, que de la *conjuration de l'Etranger*. C'est à elle que l'on attribue l'avortement de toutes les réformes, l'inexplicable retard apporté au bonheur général. C'est elle qui est la cause de toutes les proscriptions, le prétexte de tous les massacres. Elie Lacoste, dans son rapport du 26 prairial an II (14 juin 1794), désigna clairement le baron de Batz comme étant l'ennemi en qui se concentraient les forces de la réaction. « Tous les leviers destinés à renverser la République, dit-il, *étaient mus par ce seul homme* que faisaient agir les tyrans coalisés ». D'ailleurs, l'Assemblée tout entière pensait comme Elie Lacoste : c'est à la conspiration de l'Etranger, à l'or de Pitt et Cobourg, — au baron de Batz, en un mot — qu'elle attribua les agissements de toutes les factions, celle de Chabot, celle de Danton, celle d'Hébert, celle de Ronsin, celle de Chaumette....

Comment un homme qui, au dire de ses contemporains, fut investi d'une telle puissance, est-il resté inconnu ? On ne sait rien, ou très peu de chose, du baron de Batz. Le sujet était entièrement neuf et nous allons voir que M. Lenotre en a su tirer un excellent parti.

Né à Goutz, près de Tartas, le 6 décembre 1761, Jean de Batz, baron de Batz et de Sainte-Croix, était l'arrière petit-fils de Manaud III, baron de Batz, l'un des quatre vaillants qui, en 1577, sauvèrent la vie à Henri IV, lors de son entrée dans la ville d'Eause, alors place forte au duché d'Albret.

Il était grand sénéchal de Nérac et du duché d'Albret, lorsqu'il fut élu député de la noblesse de cette sénéchaus-

sée aux Etats Généraux de 1789. Il siégea au côté droit et se distingua, dans cette assemblée qui comptait tant d'hommes de talent, par ses connaissances étendues en matière de finances. M. Lenotre, et en cela j'estime qu'il a eu tort, ne parle pas de son rôle à la Constituante. Il eût été bon cependant de le signaler, ne fût-ce que pour montrer que le baron de Batz ne fut pas seulement un homme d'action et de coups de main, et que Lamartine ne le connaissait guère, lorsqu'il l'a qualifié, dans son *Histoire des Girondins, d'aventurier de conspiration*. Nommé membre du Comité des finances, il en combattit vivement les plans, et s'éleva avec force contre l'émission des assignats, qu'il assimila avec tant de raison, comme l'événement l'a prouvé, aux billets de la banque de Law. Sa compétence exceptionnelle en ces questions lui valut d'être nommé président du Comité de liquidation, et il fit, à ce titre, plusieurs rapports sur la dette publique. Il appuya différentes mesures qu'il jugeait avantageuses à l'Etat, mais il repoussa toutes celles qu'il tenait pour destructives des principes de la monarchie.

Sorti de France après la session, à la fin de 1791, il servit à l'armée des Princes en qualité d'aide de camp du prince de Nassau. Il eut vite fait de comprendre que son dévouement trouverait aux Tuileries plus d'occasions de s'exercer qu'à Coblentz. En apprenant l'émeute du 20 juin 1792, il n'y tint plus, et, malgré la sévérité des mesures prises contre les émigrés, il revint à Paris. Il y arriva le 1er juillet, et, à cette date, Louis XVI marquait sur son livre de comptes : « Retour et parfaite conduite de M. de Batz, à qui je redois cinq cent douze mille livres. »

D'après M. Lenotre, le baron de Batz n'aurait plus quitté Paris. Eckard, dans l'excellente Notice qu'il lui a consacrée, au tome 37 de la *Biographie universelle* de Michaud, dit que le baron de Batz s'éloigna de nouveau de France après le 10 août et n'y revint que dans les premiers jours de janvier 1793. Ce serait un point à vérifier.

Le baron de Batz n'était rentré à Paris que pour essayer de sauver Louis XVI. Le 20 janvier, il fit donner secrètement avis à cinq cents royalistes, dont il se croit sûr et qu'il a enrôlés, d'avoir à se grouper, le lendemain, sur le passage du roi et de se munir à tout hasard d'armes faciles à dissimuler. Le rendez-vous était fixé à l'angle de la rue de la Lune, à l'endroit où le boulevard Bonne-Nouvelle, non encore nivelé, formait un mamelon assez élevé.

Dès sept heures du matin, le 21 janvier, de Batz était à son poste. Du point élevé où il se tenait, il plongeait, dans la foule pressée qui l'entourait, des regards anxieux. Son angoisse était grande en n'apercevant, parmi les milliers de têtes qui s'agitaient devant lui, aucun visage ami.... Il ne désespérait pas cependant. Il ne savait pas que, dès trois heures du matin, la plupart des cinq cents conjurés avaient été réveillés par des coups frappés à leur porte. Deux gendarmes s'étaient présentés chez chacun d'eux avec ordre de ne point les perdre de vue, et de les empêcher, par tous les moyens, de sortir avant midi.

Cependant l'heure de l'action était proche. Le cortège commençait d'arriver sur le boulevard. Bientôt la voiture parut, entourée de soldats, fermée, impénétrable aux regards, les vitres levées, couvertes de buée....

— « A nous ! mes amis, ceux qui veulent sauver le roi ! »

Ce cri, poussé par une voix formidable, retentit ; la foule s'écarte, mue par une instinctive terreur. Trois jeunes gens et un homme un peu plus âgé, ce dernier le sabre à la main, s'ouvrent un passage à travers le quadruple rang des hommes armés et répètent avec force, à plusieurs reprises : *A nous, Français ! A nous, ceux qui veulent sauver le roi !...* A cet appel héroïque nul ne répond. Ils repassent au travers de cette haie d'hommes stupéfaits. Celui qui avait un sabre à la main — c'était de Batz — parvient à s'échapper, ainsi que l'un de ses compagnons, Michel Devaux. Les deux autres sont saisis au moment où ils essayent de se réfugier dans la rue de Cléry, et ils sont hachés à la porte.

Folle, si l'on veut, la tentative était héroïque et assurément digne de mémoire. Les historiens naturellement n'en parlent pas. Ils n'ont pas pour habitude de s'arrêter à ces menus détails. J'ai cru cependant pouvoir la raconter, il y a déjà plusieurs années, dans le premier volume de mon *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*. C'était, paraît-il, de ma part une grande audace, car voilà qu'un écrivain républicain, le docteur Robinet, dans un article sur Danton, nie l'authenticité de cet épisode. Ce n'est, d'après lui, « qu'une tradition vague, mystérieuse, née après l'effondrement de 1794, sortie, pendant la réaction thermidorienne, *d'on ne sait quel confessionnal ;* imaginée par les mêmes écrivains et d'après les mêmes motifs que tous les autres *racontars sur l'enlèvement du roi au 21 janvier, de la reine et du*

dauphin au Temple, en août et septembre 1793 et autres exploits non moins fantastisques, dont les réacteurs et les intrigants, clercs ou laïques, eurent le triste et fructueux monopole pendant tant d'années, pour se mettre bien en cour et se créer des états de services, pour remplir leurs gazettes et leurs poches, gagner les belles dames en chargeant d'opprobre et de ridicule les grands noms républicains ! »

Rien n'est, au contraire, moins *vague,* moins *mystérieux,* moins *fantastique* que le fait même de la tentative du baron de Batz le 21 janvier. Il est établi par toute une série de documents officiels. Le 3 floréal an II (22 avril 1794), les membres du Comité de surveillance et de sûreté générale de la Convention écrivent à Fouquier-Tinville : « Le Comité t'enjoint de redoubler d'efforts pour découvrir l'infâme Batz. Souviens-toi que, pour sauver Capet, il était des quatre qu'on entendit sur le boulevard, le 21 janvier, criant : « A nous, ceux qui veulent sauver le Roi !... » — Le 25 prairial (13 juin), c'est le Comité de Salut public qui écrit à son tour à Fouquier :

« Citoyen,

« Le Comité de Salut public te demande d'interroger de nouveau Devaux, secrétaire de Batz, sur le Comité autrichien et sur ce fait qui vient de nous être prouvé que Devaux était avec Batz des quatre qui, passant armés de sabres derrière les rangs, quand Capet allait au supplice, criaient : *A nous, ceux qui veulent sauver le Roi !*

« Châtelet (1) a reconnu hier soir à la Conciergerie,

(1) L'un des jurés du Tribunal.

entre les détenus, Devaux pour celui d'entre eux à qui il parla. Tu es autorisé à offrir pardon à Devaux s'il indique où est caché Batz; tu enverras tout de suite au Comité l'interrogatoire, et tu viendras ce soir.

« Salut et fraternité.

« Collot d'Herbois,

Billaud-Varenne. »

L'interrogatoire de Michel Devaux n'est pas moins décisif :

— « N'étiez-vous pas sur le boulevard quand Louis Capet passa pour aller subir le juste châtiment de ses crimes?

— « Oui.

— « Où étiez-vous?

— « Au poste qui m'avait été indiqué.

— « Niez-vous que le citoyen Châtelet ne vous ait vu et parlé derrière les rangs, armé d'un sabre et non d'une pique?

— « Je me rendais à mon poste.

— « N'étiez-vous pas avec Batz?

— « Je le rencontrai.

— « Vous traversâtes avec lui les boulevards, malgré la défense?

— « J'ignorais la défense.

— « Prenez garde de dire la vérité; vous criâtes : *A nous, ceux qui veulent sauver leur roi;* Châtelet vous entendit.

— « Ce n'est pas moi, c'est Batz.

— « Dites la vérité, dites où est caché Batz, et vous serez pardonné.

— « Je suis innocent et ne sais où est Batz. »

Quatre jours après cet interrogatoire, le 29 prairial, Devaux était guillotiné.

Après cela, libre au Dr Robinet de traiter de *racontar* l'héroïque tentative de Batz, au 21 janvier !

III

Le roi mort, il restait à sauver la reine, et c'est vers le Temple que, dès les premiers jours de février 1793, se portèrent tous les efforts du baron de Batz.

Son plan pour sauver la reine et la famille royale était d'une audace inouïe. Il consistait à réunir un assez grand nombre de complices pour en composer, au jour dit, toute la garde de la prison. Sous le prétexte d'explorer les environs du Temple, une patrouille devait sortir de l'enclos, encadrant dans ses rangs les trois princesses revêtues d'uniformes militaires, et le prince royal qui passerait inaperçu.

Comment Batz essaya de mettre ce plan à exécution et comment il faillit réussir, on le verra dans le livre de M. Lenotre, dont le récit, écrit sur pièces, est presque entièrement neuf.

Cette fois encore, Batz avait échoué. Il n'abandonna pas pour cela la partie. Dès longtemps il a fait le sacrifice de sa vie. Il continuera de l'exposer tous les jours, à toute heure. Il luttera jusqu'au bout, au milieu de périls inouïs,

avec une audace et un héroïsme dont l'histoire de cette terrible époque n'offre pas un autre exemple.

Cependant, si grande que soit mon admiration pour le baron de Batz, je ne crois pas qu'il ait conçu le grand dessein que lui prête M. Lenotre, et qui aurait été, celui-là, couronné de succès.

Ce dessein, le savant historien l'expose en ces termes :

« C'est alors qu'il conçut le plan le plus invraisemblable qu'un homme dans sa situation pût rêver. Arrêter la tourmente qui soufflait sur la France, il n'y fallait pas songer ; mais n'était-il pas possible, en l'activant, d'en hâter la fin ? Si l'on parvenait à faire naître la défiance entre les divers partis qui se disputaient le pouvoir, ces hommes de proie n'allaient-ils pas tourner contre eux-mêmes leur fureur dévastatrice ? Ils se prétendent intègres : il sera facile de les corrompre et de les avilir. Ils ont à leur service la guillotine et la prison : on les forcera à s'en servir, non plus contre leurs adversaires, mais contre leurs amis. En un mot, on enlisera la Convention dans un tel cloaque de boue et de sang, que le peuple se décidera, enfin, par épouvante ou par dégoût, à en balayer les débris et à opérer lui-même le rétablissement de la monarchie. Telle fut la gigantesque conception du baron de Batz.... (1). »

Après avoir ainsi exposé l'idée maîtresse, l'idée géniale de son héros, l'auteur essaie d'établir qu'elle a reçu son exécution. Pour cela, il refait à son tour, et mieux qu'on ne l'a jamais fait, l'historique du complot financier auquel

(1) Lenotre, p. 35.

prirent part Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), Chabot, Basire et Fabre d'Eglantine. Il s'agissait de faire tomber à vil prix les actions de la compagnie des Indes, de profiter de cette baisse pour acheter, de provoquer ensuite une hausse, à l'aide d'un décret frauduleux, et alors de vendre. Que Batz ait pris part à ce complot, la chose est certaine; mais dans quel but? Voici, à cet égard, ce qui me paraît le plus probable. Il avait besoin, dans la lutte qu'il avait engagée contre la République, d'avoir à sa disposition des sommes considérables. Si même il arrivait à se les procurer, il pourrait en user pour acheter quelques-uns des membres de la Convention. Ne savait-il pas que, si Robespierre était *incorruptible*, plusieurs de ses collègues, et non des moindres, ne l'étaient pas? N'était-ce pas un coup de maître de se servir de certains conventionnels pour obtenir des munitions de guerre destinées à combattre la Convention? N'y avait-il pas là à la fois plaisir et profit, et n'était-ce pas un vrai régal de roi.... ou du moins de royaliste?

C'est aller trop loin, à mon sens, que de transformer cette affaire de concussion en « une conception gigantesque ». Sans doute, il eût été d'une politique habile autant que profonde, de jeter au milieu de la Convention un brandon de discorde, de semer dans son sein la division et la défiance, d'animer les partis les uns contre les autres, de pousser les factions rivales à s'entre-dévorer. Mais cela, Batz n'avait point à le faire, puisque aussi bien tout cela était déjà fait, et s'était fait sans lui. Depuis longtemps déjà, dans l'Assemblée comme aux Jacobins, les partis étaient en proie aux haines les plus violentes;

ils étaient entre eux à l'état de guerre ouverte.

« Jamais, écrit M. Lenotre, on ne pourra dire quelle tempête de délation souffla alors sur la France. Chaque jour, aux Jacobins ou à la Convention, apporte son scandale, et, en lisant au *Moniteur* les récits de ces scènes écœurantes, on songe à la joie triomphante que, du fond de sa retraite, devait éprouver le baron de Batz *qui avait déchaîné ces ouragans*. Le drame *combiné par lui* se jouait sous ses yeux ; ses ennemis s'entre-déchiraient, se jetaient à la tête les accusations les plus inattendues, s'avilissaient par de révoltantes révélations (1) ».

Ce n'est point le baron de Batz, qui avait déchaîné ces ouragans. Avant le 28 brumaire an II (18 novembre 1793), avant le jour où Amar vint dénoncer à la tribune de la Convention le complot financier auquel avaient pris part Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), Chabot et Basire (il n'était pas encore question de Fabre d'Eglantine), rien n'avait transpiré de cette affaire, qui fut, d'après M. Lenotre, le point de départ des dénonciations, l'origine des divisions et des déchirements qui perdirent les Jacobins et la Convention. Et cependant les divisions avaient déjà commencé, les haines avaient déjà éclaté au grand jour.

Le 21 brumaire (11 novembre), pour ne pas remonter plus haut, à la séance des Jacobins, Dufourny avait dénoncé comme contre-révolutionnaires Chabot et Basire. Le conventionnel Montaut avait dénoncé son collègue Thuriot. Hébert avait demandé l'expulsion de Thuriot de la Société

(1) Lenotre, p. 206.

des Jacobins, l'examen de la conduite de Chabot et de Basire (pour une toute autre affaire que celle de la Compagnie des Indes et du complot financier tramé à cette occasion, et dont nul encore ne soupçonnait l'existence). Hébert avait en outre réclamé le prompt jugement des députés complices de Brissot et de sa faction, et sa triple motion avait été adoptée (1).

A la séance des Jacobins du 23 brumaire (13 novembre), les conventionnels Bourdon (de l'Oise) et Montaut avaient dénoncé leur collègue Grégoire. Dufourny, Bourdon (de l'Oise) et Montaut avaient demandé que fussent exclus de la Société : 1° tous les députés qui, dans l'affaire du tyran Capet, avaient voté pour l'appel au peuple et pour le sursis ; 2° tous ceux qui, ayant voté pour la mort, avaient passé depuis dans le parti contraire ; 3° tous ceux qui, au mois d'avril 1793, avaient voté le décret d'arrestation contre Marat. Toutes ces motions avaient été adoptées. Dans la même séance, la société avait maintenu l'arrêté qui excluait Thuriot de son sein (2).

Aux Jacobins encore, le 26 brumaire (16 novembre), Chabot est l'objet d'une nouvelle dénonciation, pour avoir fait mettre en liberté ses deux beaux-frères — deux Autrichiens — qui avaient été arrêtés par la section de la République. « Depuis que Chabot est entré dans cette famille, dit son accusateur, la maison a pris une forme toute nouvelle ; on y faisait avant cette époque une figure très mince ; mais depuis tout a changé, et maintenant

(1) *Moniteur* du 14 novembre 1793.
(2) *Moniteur* du 17 novembre 1793.

la femme de chambre est mieux mise que ne l'était alors la maîtresse... » Un autre membre ajoute : « Je sais que dans la maison de Chabot, il existe un neveu du ministre de l'Autriche. » Et à la suite de ces dénonciations, des commissaires sont nommés pour examiner cette affaire et en rendre compte à la Société. Trois autres députés sont ensuite dénoncés par Hébert, — Lindet, « qui a soutenu le fédéralisme dans les départements de la Normandie », Legendre, « qui, par sa bêtise ou sa malveillance, a secondé le projet contre-révolutionnaire de Lyon », Lacroix enfin — l'intime ami de Danton, — « Lacroix, qu'il suffit de nommer pour donner aux patriotes l'idée de l'être le plus méprisable (1). »

On le voit, pas n'était besoin que Batz se mît en frais « d'une conception gigantesque » pour faire naître la défiance entre les divers partis qui se disputaient le pouvoir ; point n'était nécessaire qu'il créât de toutes pièces une grande machine telle que l'affaire de la Compagnie des Indes, pour en faire sortir et pour déchaîner sur la Convention nationale une tempête de délations. A cette besogne les Jacobins suffisaient, et ils s'y employaient avec une ardeur merveilleuse.

IV

Les haines cependant deviennent chaque jour plus furieuses. Les amis de Danton s'unissent aux amis de Ro-

(1) *Moniteur* du 17 novembre 1793.

bespierre pour envoyer les Hébertistes à l'échafaud. Les Dantonistes suivent de près au tribunal révolutionnaire Hébert et Chaumette. C'est, dit M. Lenotre, « le plan du baron de Batz qui s'exécute (1). » Que Batz eût prévu ces choses, je le crois sans peine ; car, pour les prévoir, il suffisait de posséder une claire vue des hommes et des circonstances ; de savoir que les hommes au pouvoir étant exécrables et les circonstances étant extrêmes, on serait forcément conduit à aller jusqu'aux extrémités du crime. Que Batz encore s'en soit réjoui, je le crois de même, car il sentait bien que de telles horreurs ne pouvaient durer et qu'elles entraîneraient à bref délai la chute du régime qui les avait produites. Ainsi donc, le baron de Batz a prévu ce qui s'est passé, il s'est réjoui de ces terribles événements, mais ce n'est pas lui qui en a été l'auteur ; ce n'est pas lui qui les a préparés, conduits et menés à terme. Chabot et Delaunay, Hébert et Chaumette, Danton et Camille Desmoulins, Robespierre et Saint-Just n'ont pas été, entre ses mains, les agents, conscients ou inconscients, d'une conspiration gigantesque, ourdie par un seul homme qui, dans l'ombre, en aurait tenu et croisé tous les fils, qui en aurait conduit toutes les péripéties avec une habileté et une puissance véritablement diaboliques. Si Hébert et Chabot, si Chaumette et Saint-Just, si Robespierre et Danton se sont entr'égorgés, c'est qu'ils étaient, non les agents du baron de Batz, mais les agents de leurs propres haines, de leurs passions et de leurs fureurs.

(1) Lenotre, p. 214.

Certes, si le baron de Batz restait à Paris, où sa tête était mise à prix et où toute la police était acharnée à sa poursuite, ce n'était pas pour y jouer simplement le rôle de *témoin*. Il conspirait, à coup sûr. Mais sur quel point portaient ses efforts, en quoi consistait au juste sa conspiration, c'est ce que l'on ne sait pas bien, même après les savantes et les si consciencieuses recherches de M. Lenotre. Une seule chose est certaine, c'est que son action, demeurée obscure et secrète, n'en a pas moins eu des résultats considérables. La Convention, sentant le sol trembler sous elle, consciente des formidables haines qu'elle avait soulevées, croyait voir partout des ennemis ; elle avait peur de ceux-là mêmes qu'elle terrorisait. Elle tenait pour certain qu'un immense complot l'enveloppait; et ce complot vague, inconnu, mais terrible, elle le personnifiait dans un homme, dans un chef, insaisissable, quoique partout présent, — le baron de Batz.

Le 26 prairial an II (14 juin 1794), Elie Lacoste, au nom du Comité de sûreté générale, donna lecture de son rapport sur la *Conspiration de l'Etranger*. Après avoir énuméré tous les assauts qu'avait eu à subir la République depuis bientôt deux ans, après avoir rappelé le jeu de toutes les factions, les malheurs dont la France était accablée, les proscriptions, les massacres, Lacoste s'écria que l'unique auteur de tous ces maux était le baron de Batz.

« Cet homme, dit-il, intrigant et audacieux, avait des agents intermédiaires dans les sections de Paris, au département, dans la municipalité, dans les administrations, dans les prisons mêmes, enfin dans les ports de mer et les

places frontières. Immédiatement investi de la confiance des frères du dernier tyran, et de celle des tyrans étrangers, ce conspirateur mercenaire disposait de sommes immenses, avec lesquelles il achetait des complices et payait les assassinats, le poison, les incendies et la famine...

« Batz, ci-devant baron et ex-député à l'Assemblée Constituante, est le brigand atroce qui devait diriger les plus noirs attentats des rois contre l'humanité (1). »

Seul, sans soldats, sans compagnons, Batz a fait trembler cette Assemblée devant laquelle la France et l'Europe se courbaient avec terreur : ce sera là pour lui un titre immortel de gloire.

Le livre que M. Lenotre lui a consacré joint à la conscience des recherches l'art de la mise en scène. Villemain disait des meilleurs romans de Walter Scott : *Ils sont plus vrais que l'histoire.* Je dirais volontiers du beau livre d'histoire que M. Lenotre vient de nous donner : « Il est plus intéressant que le plus dramatique de nos romans. »

Si bien fait et si complet que soit un livre, il est impossible qu'il ne renferme pas quelque omission. J'en signalerai deux à M. Lenotre.

Il nous montre Batz, au plus fort de la Terreur, « pendant que la terrible machine qu'il avait mise en mouvement broyait dans ses engrenages les plus puissantes têtes du parti de la Révolution », conservant assez de liberté d'esprit pour acheter, par devant Me Cabal, no-

(1) *Moniteur* n° 267, an II, 1794.

taire, le domaine de Chadieu, dans le Puy-de-Dôme, moyennant la somme de 530,000 livres (1). Ici se placent des détails, certainement curieux, et que M. Lenôtre ne paraît pas avoir connus.

Cette acquisition, en date du 7 nivôse an II (27 décembre 1793), avait été faite en commun par le baron de Batz et un sieur Vallier, avec lequel il vivait depuis longtemps dans une étroite intimité. Batz étant porté sur la liste des *suspects* (à juste titre, il faut en convenir), l'acquisition avait été faite sous le seul nom de Vallier ; mais celui-ci avait souscrit en même temps avec le baron un traité d'association, aux termes duquel l'entière propriété de Chadieu, si le domaine n'était pas revendu, devait revenir au survivant des deux associés, dont le nom avait été laissé en blanc. Vallier avait souscrit, de plus, par-devant notaire, une procuration aussi *en blanc* et en brevet, par laquelle tout pouvoir de revendre la terre était donné au porteur. Le traité d'association et la procuration en blanc furent déposés aux mains du sieur Patou, ami commun des deux acheteurs.

A la suite du rapport d'Elie Lacoste, Batz fut obligé de se cacher plus soigneusement encore que par le passé. Cependant, il avait besoin de se rencontrer fréquemment avec Vallier pour s'entretenir avec lui des divers intérêts pécuniaires et politiques qu'ils faisaient marcher de front. Comment se rencontrer ? C'est alors que Batz eut une idée qui ne pouvait venir qu'à lui. Il convint avec son associé

(1) Lenotre, p. 219. C'est dans ce domaine de Chadieu que mourut le baron de Batz, le 10 janvier 1822.

que leurs conférences auraient lieu la nuit, à la Barrière du Trône, où la guillotine avait été transportée le 25 prairial an II (13 juin 1794). Ils s'installaient tranquillement sous l'échafaud même, et là, sans crainte d'être dérangés, ils devisaient de leurs affaires et de leurs projets pendant des heures entières.

Vers la fin de l'an IV, un procès éclata entre les deux associés et fut porté devant les tribunaux criminels et civils, tant de Paris que de Versailles. C'est au cours des débats que fut révélé l'étrange épisode de ce dessous de l'échafaud transformé en lieu d'asile. Berryer père, qui avait suivi l'affaire, l'a consigné au tome I^er^ de ses *Souvenirs* (1).

Précisément vers l'époque où avait lieu le procès, le 21 prairial an IV (9 juin 1796), le nom du baron de Batz retentissait à la tribune du Conseil des Cinq-cents. Tallien, se plaignant d'être entouré d'espions, ajoutait : « Comment les patriotes, les républicains, ne seraient-ils pas particulièrement en butte aux poursuites de la police, lorsque c'est un baron de Batz, qui est à la tête de la police de Paris; Batz, ennemi juré de tout ce qui fut patriote; Batz, compromis dans toutes les affaires où il y a des contre-révolutionnaires à punir; Batz, correspondant avec l'émigré, avec l'étranger; Batz, poursuivi à juste titre, échappé par miracle, et agent des princes (2). »

Le lendemain, le ministre de la police, Cochon, adressait

(1) *Souvenirs de M. Berryer, doyen des avocats de Paris*, de 1774 à 1838, tome I^er^, p. 258-260.

(2) *Moniteur* du 15 juin 1796.

au Conseil des Cinq-Cents une lettre en réponse aux inculpations de Tallien. Il déclarait que, loin d'avoir jamais employé le ci-devant baron de Batz, il avait donné au bureau central l'ordre précis de le rechercher et de lui appliquer la loi du 21 floréal (1).

Ce petit épisode me paraît, comme le précédent, mériter de trouver place dans le livre de M. Lenotre. Il nous montre le baron de Batz aussi insaisissable après qu'avant le 9 thermidor, et continuant d'être la terreur de ceux que l'*honnête* Tallien appelait les *patriotes*.

(1) *Moniteur* du 16 juin 1796.

VII.

LE CENTENAIRE DE CATHELINEAU (1).

I

M. Célestin Port est un érudit de marque. Archiviste de Maine-et-Loire, sans quitter Angers, il a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et il a été nommé membre libre de cette Académie. L'ouvrage qui lui a mérité ces hautes distinctions est, en effet, un travail considérable, paru de 1874 à 1878 sous ce titre : *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* (2). On y lit, à l'article *Cathelineau* :

« Cathelineau (Jacques) représente par l'enthousiasme et la sincérité de sa foi naïve l'héroïsme légendaire des premiers jours de la Vendée. Fils de Jean Cathelineau, maçon, et de Perrine Hudon, né le 5 janvier 1759 au

(1) *La Légende de Cathelineau*, par Célestin Port, membre de l'Institut. — Paris, Félix Alcan, 1893, 1 vol. in-8°. — *Cathelineau généralissime de la Grande Armée catholique et royale*, par l'abbé Eugène *Bossard*, docteur ès lettres. Un vol. in-8°, Lamulle et Poisson, éditeurs, 14, rue de Beaune 1893.

(2) Trois volumes in-8°. Angers, Lachèse, éditeur.

Pin-en-Mauges... D'abord maçon lui-même, puis voiturier et marchand colporteur, il gagnait sa vie à courir de son village à la Loire et à Chemillé. Une piété ardente l'avait fait distinguer déjà, même au milieu de ces foules fanatisées, qui couraient les pèlerinages nocturnes et les prêches clandestins.. Le 13 mars 1793, au matin, Cathelineau était occupé à pétrir son pain, quand Jean Blon, son cousin, qui revenait de Saint-Florent, lui apprit les événements de la veille, la révolte contre le tirage, le pillage du District, les projets après le tumulte de la nuit. Cathelineau n'avait rien à redouter de la levée qui épargnait les pères de famille; mais, son Dieu et les « bons prêtres » proscrits, quand trouverait-il mieux l'heure de les servir ? Il s'habille, appelle ses amis, ses proches. Vingt-sept d'entre eux se présentent, prêts à le suivre, s'il veut commander. La troupe se dirige vers la Poitevinière... Cathelineau réunissait, quand il arriva devant Jallais, 200 hommes, à demi armés de fusils, de bâtons, de fourches, mais ayant fait d'avance le sacrifice de leur vie pour la cause sainte. Le château, mal défendu, fut enlevé au pas de course, la petite garnison blessée ou prisonnière avec un canon, ce *Missionnaire*, cher à la Vendée. Sans autre repos, Cathelineau se porte sur Chemillé où trois couleuvrines tombèrent entre ses mains (14 mars). Il avait dès lors 2,000 hommes sous ses ordres... Réuni le 15 à Stoffet, qui l'avait rallié en route, il attaqua la ville importante de Cholet et se rendit maître après quelques heures de combat de ses ressources immenses... Cathelineau repartit le 16, et occupa presque sans coup férir Vihiers... Le 19, une panique lui livra Chalonnes-sur-

Loire... Les fêtes de Pâques approchaient et rappelaient aux églises natales ces soldats improvisés qui marchaient au chant des cantiques, couverts de scapulaires, ornés de chapelets et un crucifix dans la lumière de leurs canons. Dès la première semaine d'avril, 16,000 hommes se retrouvaient sous les armes. La division de Cathelineau couvrait Chemillé, qu'il défendit le 11 et qu'il fut forcé le lendemain d'évacuer pour suivre le reste de l'armée sur Beaupréau, sur Tiffauges. Il revint le 16 à Cholet, battit Leygonier, s'empara le 18 du château du Bois-Grolleau, héroïquement défendu par Tribert, et, le 23, de la ville de Beaupréau, où les chevaux des dragons prisonniers formèrent la remonte de sa cavalerie. Après quelques jours de repos, il prit part à l'assaut de Thouars (5 mai), écrasa à la Châtaigneraie le général Chalbos (14 mai), et, avec d'Elbée, se dirigea sur Fontenay où, à son tour il éprouva une déroute complète et perdit toute son artillerie et toutes ses munitions (16 mai). Le 26, il était revenu devant la ville avec une armée nouvelle qui reçut humblement la bénédiction de ses prêtres avant la bataille et remporta une victoire complète.

« Dans la grande marche qui suivit, sur Saumur, Cathelineau, tenant la route de Doué, culbuta, le 5 juin, à Concourson, les troupes de Leygonier ; le 8, près Montreuil-Bellay, celles du général Salomon, et, le lendemain, formait le centre de l'attaque sur Saumur, où il se fraya passage uni au corps de la Rochejaquelein. C'est alors, au milieu de l'amas grossissant de recrues attirées par le succès et aussi de rivalités croissantes, que les chefs ven-

déens reconnurent le besoin d'élire un généralissime, qui assurât l'unité d'une action énergique, incontestée. Le nom de Cathelineau, proposé par Lescure, fut unanimement salué par les soldats (12 juin 1793)... Doux, modeste, vrai paysan au cœur simple et convaincu, désintéressé surtout de toute passion mesquine et d'artifice politique, il avait ce sang froid qui impose et cette exaltation qui parle à l'âme des soldats. Les siens l'appelaient le *Saint de l'Anjou...* »

Ainsi parlait de Cathelineau, en 1874, M. Célestin Port, et il en parlait comme l'histoire. Mais voilà que, après vingt ans, tout est bien changé. M. Port consacre aujourd'hui tout un volume à démolir ce que les historiens de la Vendée — et lui-même — ont dit de Cathelineau. Celui-ci n'aurait pas été le promoteur de l'insurrection angevine; il n'y aurait joué qu'un rôle extrêmement effacé, sans nulle importance. A aucun moment, il n'a été généralissime de l'armée vendéenne. Son élection à Saumur n'est qu'une fable, une pure *légende*, une *anecdote* apocryphe. Jacques Cathelineau n'a été, au début, que simple, capitaine de la troisième compagnie du Pin-en-Mauges, sa paroisse, et il est mort officier en sous-ordre de Bonchamp, son général. Voilà la vérité... selon M. Célestin Port, dernière manière.

Quant à expliquer comment jusqu'ici tout le monde avait cru que Cathelineau avait joué, dans les débuts de l'insurrection, un rôle considérable, qu'il y avait marqué sa place au premier rang et que ses compagnons de gloire, les Lescure, les Bonchamp, les d'Elbée, les La Rochejaquelein, l'avaient appelé aux honneurs du comman-

dement suprême, cela n'est pas pour embarrasser notre historien. Son explication est bien simple. La voici. Cathelineau a été *inventé*, forgé de toutes pièces par l'abbé Cantiteau. Qu'était-ce donc que Cantiteau? Le curé du Pin-en-Mauges, promu à cette cure le 17 janvier 1785, et l'ayant desservie jusqu'à sa mort, arrivée le 21 mai 1817. Ce serait lui qui, pour attirer l'attention sur sa paroisse, dans un intérêt de clocher, aurait imaginé de faire croire aux gens que son *paroissien* Jacques Cathelineau avait été un héros, un grand conducteur d'hommes, le chef d'une insurrection sainte, le général des armées catholiques et royales. Soit. Admettons pour un moment que l'abbé Cantiteau ait formé ce dessein.

Ce n'est pas tout de former un dessein, il faut l'accomplir. Pour réussir dans son entreprise, pour faire admettre comme vrais des faits faux, des événements imaginaires, alors que les témoins des faits et des événements étaient encore là, des milliers de témoins, force aura bien été à Cantiteau de recourir à mille moyens, de suppléer au fond qui lui manque par l'audace et la multiplicité de ses publications. Où sont ces publications? Il n'y en a pas une seule. L'abbé Cantiteau n'a rien publié. Au mois d'août 1793, il a composé, pour être prononcé dans l'église du Pin-en-Mauges, l'*Eloge funèbre de M. Cathelineau, commandant général des armées catholiques angevines*. Cet *Eloge*, il ne l'a fait imprimer ni sous l'Empire, ni sous la Restauration. Il n'a jamais cherché à le tirer de l'oubli, et c'est seulement il y a quelques mois qu'un exemplaire en a été retrouvé. De même, c'est seulement il y a quelques années qu'un intrépide et heu-

reux chercheur, le savant M. de la Sicotière a rencontré et publié le *manuscrit* d'une longue lettre de l'abbé Cantiteau, relative aux événements de la Vendée (1).

Un historien, dont le nom est encore inconnu, s'était adressé à lui pour avoir des renseignements sur la guerre : Cantiteau lui répondit par une lettre datée du Pin, 28 septembre 1807, en se défendant toutefois de la pensée « qu'il pût lui être d'une grande utilité, si ce n'est pour ce qui concerne la famille Cathelineau et le commencement de la guerre qui s'est passé sous *ses* yeux ». C'est là tout le plan de sa *Lettre*. D'après M. Port, elle n'était destinée à rien moins, dans l'esprit de son auteur, qu'à créer la légende de Cathelineau ; mais alors comment se fait-il que ni l'abbé Cantiteau, ni ses amis, ni son correspondant, ne l'aient rendue publique ? Pendant quatre-vingts ans, une copie est demeurée enfouie dans le presbytère du Pin-en-Mauges, et il a fallu qu'un érudit normand, venu d'Alençon, en entendît parler par hasard pour qu'elle fût enfin publiée. M. Port tient bon cependant. L'action du curé Cantiteau, du créateur de la légende, est souterraine, cachée, invisible : elle n'en est que plus dangereuse. Cet homme ne se montre pas, il ne publie rien, il n'écrit qu'*une* lettre ; mais M. Port n'est pas pour rien de l'Institut, il sait sa grammaire latine, il n'a pas oublié la règle : *Timeo hominem unius libri,* et il va répétant : *Timeo hominem unius epistolæ !* Est-ce que cette lettre n'a pas été adressée

(1) *Le curé Cantiteau*, par M. L. de la Sicotière 1877.

à un historien ? M. Port veut que cet historien soit Le Bouvier-Desmortiers.

C'est fort possible, car Le Bouvier, en 1807, travaillait à son panégyrique de Charette, imprimé en 1809 sous ce titre : *Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette*. Ce serait de là que la légende de Cathelineau aurait pris son vol pour se répandre dans le monde. Il n'y a à cela qu'un malheur, c'est que le livre de Le Bouvier-Desmortiers fut saisi avant la mise en vente et mis au pilon. Il eût d'ailleurs paru à ce moment qu'il n'en serait pas moins impossible d'y trouver le point de départ de ce qu'il a plu à M. Célestin Port d'appeler une *légende*. Les faits dont elle se compose, et, en particulier, l'élection de Saumur, la nomination de Cathelineau comme généralissime de la Grande armée catholique et royale, étaient admis comme certains, consignés dans des Mémoires et des Souvenirs authentiques, bien avant 1809, bien avant 1807, date de la lettre de Cantiteau, bien avant 1800. Ici, les textes abondent. Je n'en citerai que deux.

Poirier de Beauvais, commandant général de l'artillerie vendéenne, a écrit ses *Mémoires* à Londres en 1796. Après avoir raconté qu'il était arrivé à Saumur le 10 juin 1793, jour de la capitulation du château et qu'il y demeura jusqu'à la fin de l'occupation de cette ville, il ajoute : « Les occupations journalières et sérieuses des royalistes depuis leur insurrection contre la République ne leur avaient pas permis de s'organiser d'une manière politique, pour remplacer les lois républicaines que l'on venait d'abroger dans les pays conquis; une organisation

militaire n'était pas moins nécessaire. Il avait été seulement reconnu à *Saumur* que Cathelineau était *généralissime* (1). » Il dit quelques pages plus loin : « Le *généralissime* Cathelineau, blessé au siège de Nantes, mourut quelques jours après de sa blessure. Ce fut un grand malheur, soit par la perte que l'on faisait, soit par les intrigues auxquelles sa mort donna naissance. » Il y revient encore plus tard : « Je voulus envoyer à la recherche de Cathelineau, frère cadet du *généralissime*. »

On possède le texte original des *Mémoires* de Mme de la Rochejaquelein, tels qu'elle les écrivit en Espagne, vers 1798. C'est ce texte que je vais reproduire. Au moment de la prise de Saumur, la marquise se trouvait au château de La Boullaye, près de Châtillon-sur-Sèvre : elle s'était rendue au-devant de sa fille à la Pommeraye-sur-Sèvre, lorsqu'un courrier vint lui apprendre l'arrivée subite de Lescure blessé ; elle accourut en toute hâte et trouva son mari debout, mais avec la fièvre.

Or, voici ce qu'elle raconte : elle l'avait évidemment appris de Lescure lui-même, car il est inadmissible qu'il ne lui ait pas raconté ce qui s'était passé d'important à Saumur : « M. de Lescure avait une grosse fièvre, il était épuisé de fatigue et surtout du sang qu'il avait perdu ; on l'engagea à se retirer à La Boullaye. Avant de partir, il assembla les officiers et leur dit : « Messieurs, notre insurrection prend trop de consistance, nous venons de faire une trop belle conquête, pour ne pas nommer un général

(1) *Mémoires de Bertrand Poirier de Beauvais*, p. 77.

en chef de la grande armée ; comme les généraux les plus âgés ne sont pas ici, on ne peut faire qu'une nomination provisoire. Je ne veux pas partir sans qu'elle soit faite : je donne ma voix à M. Cathelineau. » Tout le monde applaudit à son choix, excepté celui qui en était l'objet, car jamais homme ne fut plus modeste. Cette nomination fut confirmée par MM. d'Elbée, Duhoux d'Hauterive, de Boisy et mon père (1), qui arrivèrent quelques jours après. »

De la thèse si laborieusement échafaudée par M. Port sur la *Lettre* de 1807, que reste-t-il après ces témoignages, que je serais tenté d'appeler des épreuves... avant la lettre ?

II.

L'acte ou le brevet original de la nomination de Cathelineau existe encore aujourd'hui. Après avoir été longtemps au Pin-en-Mauges, il est actuellement aux mains de Mme Henri de Cathelineau, à Paris. Cet acte porte les signatures suivantes : Beauvollier l'ainé, Lescure, Bernard de Marigny, Dehargues, Stofflet, Delaugrenière, Delaville de Beaugé, la Rochejaquelein, Beauvollier jeune, d'Elbée, Duhoux d'Hauterive, de Boisy, Tonnelet, Desessarts, Bonchamp. M. Célestin Port emploie une partie de son livre à contester l'authenticité de ce document. D'après lui, c'est l'œuvre d'un faussaire. M. l'abbé Bossart, de son

(1) M. de Donissan.

côté, dans un chapitre intitulé le *Brevet de généralissime*, examine longuement les raisons mises en avant par l'auteur de la *Légende de Cathelineau* et en démontre d'une façon péremptoire à mon sens, le peu de solidité. Mais c'est là une discussion d'un ordre spécial, quelquefois même d'un caractère purement technique, dans laquelle je ne puis entrer ici. J'y renvoie le lecteur et me borne à dire un mot des deux ou trois principales objections de M. Port.

Le brevet porte ces mots : *les armées catholiques et* ROYALISTES. Le savant archiviste de Maine-et-Loire déclare qu'il ne connaît aucun acte où le qualificatif « *royalistes* » soit appliqué aux armées *royales*, et il ajoute que l'existence de ce terme « disqualifie, *par elle seule*, absolument, le document intéressé. » Il demande qu'on lui montre « un autre exemple d'un acte imprimé ou manuscrit, qui mette en scène « *les armées catholiques et* ROYALISTES, au lieu de *royales* ». M. Célestin Port a été servi à souhait, peut-être même au delà de ses désirs. Un de ses coreligionnaires et amis, M. Aulard, dans la *Revue Bleue*, du 24 juin 1893, lui a fourni la reproduction en fac-similé de la fin d'une pièce « indubitablement authentique », tirée de la collection Benjamin Fillon. En voici le texte :

« Je suis particulièrement, et nous sommes en général inébranlables dans nos principes : tels sont les hommes qui vous écrivent, et qui ne veulent que le bonheur de tous les Français.

« De Bernard de Marigny, commandant des armées catholiques ROYALISTES : — De la Rochejaquelein fils,

Duhoux d'Hauterive, Sainte-Hermine, Donissan, Delhargues, Lescure, de Bonchamp. »

M. l'abbé Bossart, à son tour, met sous les yeux de M. Port plusieurs textes où se retrouve le même qualificatif, et, entre autres, une lettre de Lescure, datée du 27 mai 1793, quelques jours avant l'élection de Saumur, — lettre qui débute ainsi : « Nous, commandant des armées *catholiques* ROYALISTES.... »

Une autre objection de M. Port est tirée des fautes d'orthographe dont ne s'est pas fait faute, en effet, le rédacteur du brevet : *M. Catlineau.* — *nomé.* — toutes les voix s'étant *portée* sur lui. — de qui tout le monde *prenderait* l'ordre.

M. Port, qui n'est pas pour rien des Belles-Lettres, triomphe ici bruyamment : « Quel *paysan*, s'écrie-t-il, s'est employé à ce factum de rédaction baroque et d'orthographe excentrique?... C'était le Palladium ! le voilà, le Zaimph de Salammbô ! Cette profanation, *bone Deus !* je m'y résigne, et que ne puis-je figurer, par la typographie, la naïveté de l'écriture, le gondolement enfantin de ces treize lignes !... A d'autres, la discussion de ce fatras ! » C'est peut-être aller un peu vite ; M. l'abbé Bossart le lui a bien fait voir. Du remarquable et très concluant chapitre de ce dernier, j'extrais le passage suivant :

« Si ce document est l'œuvre d'un faussaire, de deux choses l'une : ou c'est l'œuvre d'un « paysan » ignare, et alors comment expliquer l'habileté que révèle l'imitation parfaite des signatures, à tel point qu'il est impossible de les distinguer en rien, je le répète, des mêmes signatures

les plus authentiques? Comment une « écriture naïve », aux « gondolements enfantins », a-t-elle atteint cette perfection ? — ou c'est l'œuvre d'un homme habile, et alors comment expliquer les négligences du style et les fautes d'orthographe ? Si ce document, au contraire, est une œuvre authentique et sincère, rien de tout cela n'est difficile à concevoir : la perfection des signatures, si variées, si différentes l'une de l'autre, vient de ce qu'elles émanent de la main même des signataires, et l'imperfection du texte, de l'ignorance d'un scribe pour qui l'orthographe est un mythe et dont la plume, pourtant rapide et courante, n'offre pas un modèle de soin. D'ailleurs en admettant que l'orthographe ait dû les choquer, est-ce donc imaginer une invraisemblance que penser que les chefs ont signé, sans lire des yeux, un texte que l'auteur a pu leur lire à haute voix? Parmi les chefs vendéens, il y en avait beaucoup qui avaient une orthographe et un style aussi capricieux que ceux de ce document. »

J'irai plus loin que M. l'abbé Bossart. Les fautes d'orthographe me semblent ici une preuve d'authenticité. Un faussaire les eût évitées ; les chefs vendéens *devaient* les commettre, par cette excellente raison qu'ils étaient presque tous rebelles aux lois de l'orthographe.

En voici trois exemples notables :

M. de Beauvollier, un des signataires du brevet, écrivait de Châtillon, le 10 juillet 1793 :

« Mon cher Denay, recevez toutes les louanges que *méritent* votre exactitude à remplir mon ordre. Les cinq *charette son arrivée* ; ... nous avons le plus *présent* besoin de vin ; *il en a* à Saint-Florent ;... prévenez-moi, afin que

j'envois des *charette* et une escorte *sûr*... Je vous *envois la commission* que vous me demandez et suis tout à vous,

« De Beauvollier. »

M. de Sapinaud, qui commanda l'une des armées vendéennes, écrivait après la prise de Fontenay (26 mai 1793) :

« *Marie-Jeanne* ne se dirigera pas de votre *cauté* ; elle prend la route de Saumur. Nous *orions* bien désiré qu'une partie des forces se fût *joint* à nous... La prise de Fontenay est *imense*, mais nous en tirons peu *davantage*, quoique y *ayant* grandement *participé*. (1) »

Enfin, M. de Lescure, qui fut peut-être le rédacteur du brevet du 12 juin, comme il en fut l'inspirateur, écrivait, également de Fontenay, le 27 mai 1793 :

« Nous, commandant des armées *catholique* royalistes avons *accordés* le *présant pasport* à monsieur Jean Etienne Serph *prisonnié* renvoyé de Fontenai le Comte, lequel a promis et juré de ne jamais *prandre* les armes contre son roi, la religion catholique, apostolique et romaine et prions *tous ceux qui sont à prier* de lui prêter secours et assistance...

« A Fontenai le Comte, le 27 mai *mille* sept cent quatre vingt *traise lan premié* du règne de Louis dix sept.

« Lescure. (2) »

(1) A. Bossart, p. 207.

(2) Cette lettre figurait à l'Exposition ouverte en 1893, à Nantes, à l'occasion du centenaire du siège de cette ville, par les Vendéens.

On peut être un héros et ne rien connaître à la syntaxe. Je lis dans les *Mémoires d'outre-tombe*, de Chateaubriand : « Comme le maréchal de Saxe, Bonaparte ne mettait pas un mot d'orthographe. » (1)

III.

M. l'abbé Bossart a pleinement démontré l'authenticité du *Brevet de généralissime*. Mais ce document fût-il reconnu apocryphe; M. Port eût-il vraiment mis en pièces ce qu'il appelle avec tant d'atticisme « le Zaimph de Salammbô », cela n'empêcherait pas l'élection de Saumur d'être un fait absolument certain. Les preuves abondent, claires, décisives, indéniables. M. Bossart a rappelé toutes celles connues depuis longtemps, et que M. Célestin Port n'est point parvenu à ébranler. Mais à ces preuves anciennes il en ajoute de nouvelles, qui sont également d'une grande force.

Il met en tête, avec juste raison, celle qui lui est fournie par *l'Eloge funèbre de M. Cathelineau, commandant général des armées catholiques angevines*. Cet *Eloge* date des environs du mois d'août 1793. Il a été prononcé, ou fait pour être prononcé, dans un service solennel pour le repos de l'âme de Cathelineau, en présence de ses parents, de ses amis, de chefs et de soldats ayant servi sous lui, et dans l'église du Pin-en-Mauges. De tout cela,

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, T. III, p. 23.

M. l'abbé Bossart donne des preuves incontestables. Ces points une fois établis, n'est-il pas en droit d'affirmer que, sur un fait aussi récent et aussi important que celui de l'élection de Saumur, l'auteur de l'*Eloge*, parlant devant les compagnons de Cathelineau, n'a pas pu se tromper ni tromper ses auditeurs; qu'il n'a pas pu donner cette élection comme certaine si elle était imaginaire? Or, voici ce qu'on lit dans l'*Eloge funèbre*: « Après toutes ces hautes qualités qui forment le héros, ne soyons pas surpris de l'honneur éclatant que lui ont fait unanimement MM. les commandants, et ses collègues, lorsque, après la prise de *Saumur*, ils le choisirent, et le nommèrent *général en chef*, ou *généralissime de nos armées*. »

Gibert, secrétaire général de Stofflet, après avoir été franc-maçon et membre du district de *Saumur*, où il se joignit à l'armée vendéenne, dans une note écrite sur une édition de la guerre de Vendée, d'Alphonse de Beauchamp, à la page 139, sur ces mots: « Les divisions de Stofflet, de d'Elbée et Cathelineau, etc... » dit formellement: « M. de Beauchamp se trompe en cet endroit et en plusieurs autres, en parlant de M. d'Elbée comme *général en chef*; il ne l'a été qu'après la mort de Cathelineau, qui avait été nommé au mois de juin 1793, à Saumur (1) ». — Dans une autre note, également inédite, Gibert dit encore: « Cathelineau, voiturier et chantre de la paroisse du Pin-en-Mauges: il fut le premier *général en chef* et joignait à la plus grande bravoure un sang-

(1) Papiers inédits de Mme la comtesse de la Bouëre.

froid imperturbable ; dans le feu de la mêlée, il donnait des ordres avec la tranquillité la plus réfléchie. » Le même Gibert, dans un *Précis historique*, composé en prison, vers 1802 et 1803, précis qui fut livré à la police, et qui se trouve en copie au ministère de la guerre (1), écrivait : « M. Cathelineau, *général en chef*, fut atteint au côté... ayant négligé ce coup, il en mourut quelques jours après » Un peu plus loin, il ajoute : « Le Conseil, assemblé à Châtillon, nomma M. d'Elbée *général en chef* à la place de Cathelineau. »

Le comte de la Bouëre, l'un des chefs vendéens qui se trouvaient à Saumur au mois de juin 1793, a laissé de nombreuses notes manuscrites. M. l'abbé Bossart en a extrait les passages suivants : « D'Elbée n'eut le *commandement en chef* qu'à la mort de Cathelineau, qui y avait été *promu à Saumur* : jusque-là chaque chef était indépendant et ne se réunissait aux autres que de gré. La réunion faite, tout se décidait à la pluralité des voix. » — « Cathelineau méritait de toutes les manières le *choix* qu'on avait fait de lui et personne ne pouvait en être jaloux ostensiblement ; il avait *commencé la guerre* et montré une bravoure et une prudence qui justifiaient la confiance qu'il inspirait aux paysans et aux chefs mêmes par la sagesse

(1) Archives du ministère de la guerre. — *Carton des Mémoires de la Vendée*. — Arrêté en l'an X et transporté au château des Iles Sainte-Marguerite par ordre de Bonaparte, Gibert ne recouvra la liberté que le 1er avril 1814. Lieutenant-Colonel, sous la Restauration, gentilhomme-servant du Roi, chevalier de Saint-Louis, il mourut en 1827, laissant sur la guerre de Vendée un travail très intéressant, qui sera bientôt donné au public par un jeune et très distingué érudit, M. Baguenier-Desormeaux.

de ses vues et la justesse de son coup d'œil militaire. »

Mme de la Bouëre, qui écrivit ses *Souvenirs* sous les yeux de son mari et de moitié avec lui, raconte que « ce fut à *Saumur*, le 12 juin, que le *commandement en chef* fut dévolu à Cathelineau, d'après le vœu général de l'armée (1). » Elle écrit, dans une note inédite sur l'attaque de Nantes par les Vendéens: « Le fougueux Cathelineau commandait vingt mille hommes à la tête de ceux de Saint-Florent et de Jallais, avec lesquels il avait *commencé l'insurrection*: il s'empara au pas de course de la batterie de la porte de Vannes, chassa devant lui le 109e qui la défendait et le repoussa de rue en rue jusque sur la place Viames; animés par le succès de leur *généralissime*, les autres chefs firent de nouveaux efforts et renversèrent tout ce qui leur était opposé. Mais au moment où la ville allait être emportée, Cathelineau fut blessé grièvement: à cette nouvelle, ses soldats poussèrent des cris de désespoir, se retirèrent tumultueusement. En vain leurs chefs donnèrent l'exemple de la plus grande ténacité en s'élançant au milieu des rangs ennemis; rien ne put les arrêter. La blessure de Cathelineau sauva Nantes. »

Un autre contemporain, M. Boutillier Saint-André, s'exprime en ces termes dans ses *Mémoires inédits*: « Il (Cathelineau) était surtout aimé des paysans à cause de sa piété, et parce que, né dans leur classe, il en avait conservé les manières et le langage. Ce furent ces motifs (avec sa valeur admirable, son zèle à toute épreuve, son

(1) *Souvenirs de la comtesse de la Bouëre sur la guerre de la Vendée*, p. 58.

désintéressement et son intuition de l'art de la guerre) qui le firent dans la suite choisir pour *généralissime* de l'armée vendéenne ; et le simple marchand de fil commanda sans la moindre opposition à de grands seigneurs, à de hauts personnages, des princes mêmes, qui s'étaient soumis volontairement à son autorité. Ce brave, que l'on surnommait le *Saint de l'Anjou,* fut tué au siège de Nantes, et après sa mort, ce fut d'Elbée qui lui succéda dans ses fonctions de *généralissime.* »

Voici un dernier document, qui n'a point été écrit pour les besoins de la cause. C'est une supplique, tout entière de la main de Mme de la Rochejaquelein et adressée à Louis XVIII, le 3 octobre 1814, pour le fils de Jacques Cathelineau : « Cathelineau, simple paysan vendéen, y lisons-nous, *a commencé la guerre de la Vendée* et a été élu à *Saumur* général de la principale armée, composée d'environ cinquante mille hommes, par MM. de Bonchamp, d'Elbée, de Donissan, de la Rochejaquelein, etc., qui par là se trouvaient sous ses ordres... » (1). Fille de Donissan, femme de Lescure, belle-sœur de Henri de la Rochejaquelein, la marquise avait vécu journellement près d'eux ou des autres chefs : peut-on supposer qu'elle se trompe ? Peut-on supposer qu'elle veuille tromper?

(1) *Une question historique. Document inédit sur Cathelineau*, par M. Joseph Rousse, Nantes, 1893. Ce testament fait partie de la collection d'autographes légués à la Bibliothèque de Nantes, par M. Pierre-Antonin Labouchère, mort à Paris, le 28 mars 1873.

IV.

Cathelineau est, avec La Rochejaquelein, la plus noble figure, et la plus héroïque, de l'épopée vendéenne, — de cette épopée plus grande que l'*Iliade, Nescio quid majus Iliade*. Seules, dans l'histoire, les Croisades se peuvent comparer à cette guerre de Vendée, où l'on vit des populations entières, hommes, enfants, femmes, vieillards, aller au-devant de toutes les immolations, sacrifier leur vie et leurs biens, se précipiter au-devant de la mort et des supplices, sans autre mobile que le dévouement à leurs croyances, à leur foi catholique et royaliste. S'il fut jamais un mouvement populaire, ce fut bien celui-là. Bien loin qu'ils aient entraîné les paysans, ce sont les nobles qui ont été entraînés par eux. Ce ne sont pas les chefs, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, qui ont enrôlé les soldats ; ce sont au contraire les soldats qui ont enrôlé les chefs. Le signal de la résistance, de la lutte et de la gloire n'est pas descendu du château à la chaumière : il est remonté de la chaumière au château. Et c'est pourquoi, le nom en qui se devra résumer cette lutte héroïque sera, plus encore que celui de Henri de La Rochejaquelein, le châtelain de la Durbelière, le nom de Jacques Cathelineau, le voiturier du Pin-en-Mauges.

Ce ne sera pas un médiocre honneur pour M. l'abbé Bossart d'avoir remis en pleine lumière le premier généralissime de la Grande Armée catholique et royale, d'avoir

fait bonne justice des attaques dirigées contre le *Saint de l'Anjou* par l'archiviste de Maine-et-Loire. M. Bossart a toutes les qualités du polémiste, la logique, la netteté, la verve, l'esprit, la belle humeur — et aussi la dent dure (1). M. Célestin Port en portera longtemps les marques. Disciple de Michelet, comme lui du reste archiviste et membre de l'Institut, il a voulu, à l'exemple de son maître, rabaisser les Vendéens ; il ne leur a ménagé ni ses dédains ni ses colères. Mal lui en a pris. Il doit savoir, à l'heure qu'il est, que ce qui est permis à un Michelet ne l'est pas à ses imitateurs :

Où la mouche a passé le moucheron demeure.

Aux qualités du polémiste M. l'abbé Bossart joint celles de l'historien. Tout en relevant une à une, sans en omettre une seule, les affirmations de M. Port, il a su, chemin faisant, tracer une large et vivante esquisse des causes de l'insurrection vendéenne et de ces quatre mois d'une gloire incomparable (13 mars-14 juillet 1793), qui ont suffi à l'humble voiturier du Pin-en-Mauges pour inscrire son nom parmi les noms les plus illustres de l'histoire. Il nous doit maintenant, non plus de simples esquisses, si remarquables soient-elles, mais le tableau même de la guerre de Vendée. L'entreprise est immense, je le sais ; il y faudra dix ans, vingt ans peut-être. Qu'importe ? M. Bossart a tout ce qu'il faut pour la mener à bien. Il a la jeunesse et le talent, la vaillance et la foi. Que, sans perdre un jour, une heure, il se mette à l'œuvre !

(1) M. l'abbé Bossart avait préludé à son *Cathelineau généralissime*, par une très judicieuse et piquante brochure : L'*Invention de l'évêque d'Agra*, de M. Ch.-L. Chassin. Angers, 1893.

VIII.

GEORGES CADOUDAL ET LA CHOUANNERIE (1).

I.

A la fin du siècle dernier et dans les premières années du nôtre, aux yeux de la France révolutionnaire et impériale, les Vendéens n'étaient qu'un ramassis de *brigands*. *Vendéens* et *brigands* c'était tout un, et dans la langue courante comme dans le langage officiel les deux mots étaient synonymes.

Le 19 octobre 1793, le représentant Merlin de Thionville écrivait de Saint-Florent-le-Vieil au Comité de salut public : « ... Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, épargné plus de quatre mille des nôtres qu'ils tenaient prisonniers. *Le fait est vrai*, car je le tiens de la bouche de plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait d'incroyable hypocrisie. Je les ai pérorés, et ils ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux *brigands*. Mais comme

(1) *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, par son neveu Georges Cadoudal. — Un volume in-octavo, orné d'un portrait et accompagné d'une carte. — E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs. Paris, 1887.

la nation n'est pas encore à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez sagement en ne soufflant pas mot sur une pareille indignité. Des hommes libres acceptant la vie de la main des esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire. Il faut donc ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez pas même à la Convention. *Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux, cela s'oubliera comme tant d'autres choses.* »

Merlin de Thionville avait raison. Tant que dura la République, attaqués du haut de la tribune, traînés chaque jour par la presse révolutionnaire à la barre de l'opinion, les *brigands* n'avaient pas un seul journal qui les pût défendre. Lorsqu'à la république succéda l'empire, Bonaparte imposa aux terroristes comme aux Vendéens un commun silence. Les Vendéens ne paraissent pas d'ailleurs avoir été tentés de le rompre. Après s'être si bravement servi de l'épée, il ne leur convenait pas d'employer la plume, oubliant peut-être trop que c'est une arme aussi, et quelquefois la plus redoutable de toutes. Ils avaient fait leur devoir, et cela leur suffisait ; se glorifier d'une chose à leurs yeux si simple ne leur venait pas en pensée. Tout au plus arrivait-il parfois à l'un d'eux, lorsque ses yeux tombaient sur un de ces libelles où leurs luttes héroïques étaient si indignement travesties, de murmurer comme le lion de la fable :

..... Je vois bien qu'en effet
On vous donne ici la victoire :
Mais l'ouvrier vous a déçus ;
Il avait liberté de feindre.
Avec plus de raison nous aurions le dessus
Si mes confrères savaient peindre.

Tout à coup, en 1806, parut un livre intitulé : *Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*, par Alphonse de Beauchamp. Ce fut une révélation. L'auteur apprenait à la France, qui ne s'en doutait pas la veille, que les Vendéens avaient été des héros et qu'ils avaient droit à l'admiration de tous les gens de cœur. Ce n'est que justice de rappeler que Beauchamp a fait acte de courage en publiant un tel livre, alors que la Révolution trônait aux Tuileries et que Fouché était ministre de la police. Disons de plus que rarement historien avait abordé sujet plus difficile. Mettre de l'ordre, de l'unité, de la suite, dans cette série de combats innombrables, au milieu de cet éparpillement d'influences et de directions, à travers cette multiplicité de chefs, cette diversité de lieux, c'était une tâche qui pouvait sembler impossible, et c'est vraiment merveille de l'avoir réalisée. Le livre d'Alphonse de Beauchamp mérite donc de vivre à un double titre, comme le premier ouvrage qui ait fait connaître les guerres de la Vendée, et comme une œuvre d'un vrai mérite.

Il y a lieu d'être surpris qu'elle ait été autorisée à paraître, à une époque où aucun livre ne pouvait être publié sans l'agrément de l'administration, sans l'approbation des censeurs qui formaient le bureau de la *liberté* de la presse, lequel était attaché au ministère de la police. Mais il se trouvait que ce bureau était dirigé par des hommes pleins de talent et de modération. Lemontey et Lacretelle aîné, chargés d'examiner le manuscrit de Beauchamp, firent un rapport favorable.

Cette approbation sauva l'ouvrage, qui sans elle eût été infailliblement arrêté et saisi ; elle ne put garantir l'auteur

de la persécution qu'allait lui susciter le succès de son livre. On lui enleva la modeste place qu'il occupait, et il fut frappé d'un exil qui ne prit fin que lorsqu'il eut souscrit l'engagement de ne plus traiter aucun sujet emprunté à l'histoire contemporaine.

Jusqu'à la chute de l'empire, il ne fut plus permis à aucun écrivain de rien publier sur la Vendée.

En 1809, une *Vie du général de Charette*, par un ancien magistrat, M. Le Bouvier-Desmortiers, était à la veille de paraître, lorsque l'édition tout entière fut saisie par la police. Le gouvernement impérial, en cette même année 1809, interdisait la publication d'un autre livre bien autrement remarquable que celui de Bouvier-Desmortiers, bien autrement émouvant que celui de Beauchamp, — d'une œuvre simple et grande, pathétique, sublime par endroits comme la Vendée elle-même.

La veuve de M. de Lescure, à l'époque de son exil en Espagne, en 1799, avait commencé à écrire ses souvenirs et les avait conduits jusqu'au passage de la Loire (octobre 1793). Après son second mariage, en 1802, sur les instances de M. de la Rochejaquelein, elle reprit son travail et le continua jusqu'au récit de son arrivée à Bordeaux, après l'amnistie (1795). L'œuvre étant terminée, Mme de la Rochejaquelein fit recopier par des amis ce premier jet, relut alors son travail, le corrigea, le rectifia et en fit faire une copie définitive par un ancien officier vendéen, M. Beauvais. Les choses en étaient là, lorqu'au mois de décembre 1807 M. Prosper de Barante, alors âgé de vingt-cinq ans seulement, fut nommé sous-préfet de Bressuire par l'empereur — qui, pour le dire en passant,

avait du moins le mérite (M. Taine lui-même ne le contestera pas) de se connaître en hommes. Le futur historien des *Ducs de Bourgogne* se lia bien vite avec M. de la Rochejaquelein, et obtint communication du précieux manuscrit. Sur la demande de M. et de Mme de la Rochejaquelein, il en revit le texte, en remania le style, élaguant ici, resserrant là, opérant des transpositions, brisant les périodes trop longues, remplaçant quelques locutions ou surannées ou trop familières. Que ce travail de révision, fait avec discrétion et avec goût, ait amélioré la rédaction première, cela sans doute est incontestable ; il n'en reste pas moins, ainsi que l'a très bien dit un excellent juge, un des maîtres en l'art d'écrire au dix-neuvième siècle, Mgr Pie, que non seulement toute la marche et la suite de la narration, mais presque toujours le coup de pinceau heureux, le mot vif et saillant, le trait piquant ou ingénu, appartiennent à la composition primitive (1). Les célèbres Mémoires sont bien l'œuvre de Mme de la Rochejaquelein, et non celle de M. de Barante. Et ce qui le prouve, ce n'est pas seulement la comparaison des deux textes, le rapprochement des deux versions ; c'est encore ce fait que M. de Barante, malgré son très réel talent, n'a jamais fait un livre qui approche de celui-là. Pour l'écrire, il ne suffisait pas d'être un auteur élégant et correct, un historien sagace, un académicien disert.

(1) *M. de Barante, sous-préfet à Bressuire, et les Mémoires de Mme de la Rochejaquelein*, notice lue à la séance publique des antiquaires de l'Ouest, le 28 décembre 1868, par Mgr l'évêque de Poitiers. *Œuvres de Mgr Pie*, t. VI, p. 307.

Il y fallait autre chose. Besoin était d'avoir partagé les souffrances et l'héroïsme de l'armée catholique et royale ; d'avoir vu mourir Bonchamp et Cathelineau et combattre *Monsieur Henri*, d'avoir été *une brigande en fuite à travers le Bocage*. « Je m'animais en racontant ces souvenirs, dit Mme de la Rochejaquelein dans son avant-propos ; ma plume courait rapidement, puis je restais fatiguée et oppressée sous une douleur que j'avais ainsi ravivée. Je passais quelquefois des semaines entières sans avoir le courage de reprendre cette tâche. Je ne pouvais même me décider à relire ce que j'avais écrit (1). » Ce n'est pas ainsi, je le crois bien, que s'écrivent les œuvres académiques ; c'est ainsi que se font les œuvres immortelles.

M. de Barante, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1809, prêta le manuscrit des *Mémoires* à M. Mathieu de Montmorency pour deux jours, et celui-ci à sa mère, Mme la vicomtesse de Laval, pour vingt-quatre heures. Le prince de Talleyrand, qui avait l'habitude d'aller chez elle tous les soirs, la trouva occupée à les lire. Sur le refus de la vicomtesse de Laval de les lui prêter et sur son observation qu'elle ne pouvait y consentir, ayant pris l'engagement formel de les rendre le lendemain matin, M. de Tal-

(1) Note autographe à la suite du 2e volume de la copie Beauvais. Cette copie forme deux volumes manuscrits intitulés : *Mémoires de Marie-Louise-Victoire de Donissan, veuve Lescure*. Sur chacun des volumes, la marquise de la Rochejaquelein a consigné de sa propre main cette déclaration : *Copie très exacte de mon manuscrit*. Cette copie est la propriété de M. le comte Julien de la Rochejaquelein, ancien député des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale ; nous ne saurions trop l'engager à publier les *Mémoires* de sa grand'mère tels qu'elle les a écrits. — Depuis que ces lignes ont paru, cette publication a eu lieu.

leyrand se mit à rire en disant : « Qu'à cela ne tienne ! » Puis il sonna et dit : « Qu'on porte ce manuscrit au ministère ; il y a vingt-quatre cahiers, que vingt-quatre commis les copient cette nuit, et qu'ils me les rendent demain matin, cousus comme ils le sont en ce moment. — Voilà, dit-il en se retournant gravement vers Mme de Laval, un bon moyen de lire un manuscrit tranquillement. »

Le prince de Bénévent porta cet exemplaire à l'empereur, qui le garda quinze jours. Diverses copies, plus ou moins complètes, faites vraisemblablement sur celle-ci, se répandirent bientôt dans quelques salons de Paris et de la province. Partout l'impression fut profonde. Aussi M. de Pommereul, directeur général de la librairie, donna-t-il des ordres sévères pour que ce livre, qui pouvait réveiller des sentiments royalistes, ne fut pas publié (1).

II.

Les *Mémoires* de Mme la Rochejaquelein parurent au commencement de la Restauration. En même temps que l'ouvrage de la veuve de Lescure, qui allait être, quelques mois plus tard, la veuve de Louis de la Rochejaquelein (2), L.-G, Michaud, imprimeur du roi, éditait une brochure retraçant les aventures militaires d'une amazone rustique, sous ce titre : *Mémoires de Renée Bordereau, dite Lange-*

(1) Mgr Pie, *op. cit.*, p. 301.
(2) Tué au combat des Mathes le 4 juin 1815.

vin, touchant sa vie militaire dans la Vendée, rédigés par elle-même.

Au mois de juillet 1819, Chateaubriand publia, dans le *Conservateur*, un récit sur *la Vendée*, qui est un morceau achevé et l'un des plus beaux qui soient sortis de sa plume. En voici les dernières lignes :

« Quiconque a quelque goût de la vertu aime à s'entretenir des hommes qui sont devenus illustres par de saintes adversités et des devoirs accomplis. Leur mémoire, bénie de race en race, fait le contrepoids de l'abominable renommée d'une autre espèce d'hommes, lesquels vont aux âges futurs tout chargés de prospérités maudites et de crimes si énormes, que ces crimes en prennent un faux air de gloire. Nous devions à la patrie et à l'honneur de parler des Vendéens avec le respect et l'admiration qu'ils inspirent. Les noms immortels des Charette, des Cathelineau, des la Rochejaquelein, des Bonchamp, des Stofflet, des Lescure, des d'Elbée, des Suzannet et de tant d'autres, n'avaient pas besoin de nos éloges ; mais du moins nous les aurons marqués dans cet écrit, comme le sculpteur inconnu qui grava les noms des compagnons de Léonidas sur la colonne funèbre aux Thermopyles (1). »

Chose singulière ! Les mémoires sur la guerre de la Vendée ont été surtout écrits par des femmes. Les hommes avaient eu assez à faire de se battre. C'est ainsi que nous avons eu, en 1823, *les Mémoires de Madame la mar-*

(1) *Le Conservateur*, tome IV, p. 254. Voir aussi, dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 110, les pages admirables qui ont pour titre : *un Paysan vendéen.*

quise de Bonchamp, et en 1824 ceux de *Madame de Sapinaud*, veuve du chef vendéen Charles-Henri de Sapinaud de la Rairie.

A l'exception d'un livre estimable, mais d'un mérite secondaire, l'*Histoire complète des guerres de la Vendée*, par M. de Bourniseaux (1), la Restauration n'avait mis au jour sur la Vendée que des mémoires, où le sentiment avait plus de place que la recherche patiente et l'étude raisonnée des faits. Sous le gouvernement de Juillet, au contraire, trois œuvres historiques d'une réelle valeur furent consacrées aux guerres de la Vendée et de la Chouannerie : en 1840 et 1841, *l'Histoire de la Vendée militaire*, par J. Crétineau-Joly ; en 1847, les *Guerres de la Vendée et de la Bretagne*, par M. Eugène Veuillot ; en 1848, les cinq volumes de M. Théodore Muret intitulés : *Histoire des guerres de l'Ouest*.

Il s'en faut bien que ces ouvrages, pour consciencieux et remarquables qu'ils soient, aient épuisé le sujet. En 1878, un prêtre vendéen, M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire), a fait paraître une nouvelle *Histoire de la Vendée* (2), en six volumes, qui résume et complète sur plusieurs points les travaux antérieurs.

A côté de ces histoires générales sont venues prendre place, en ces dernières années, d'importantes monographies, parmi lesquelles je citerai les *Débris de Quiberon*, par Eugène de la Gournerie ; la *Grande armée vendéenne et Bonchamp*, par Alfred Lallié ; la *Pacification de la*

(1) Trois volumes in-8, 1823.

(2) *Histoire de la Vendée, d'après des documents nouveaux et inédits*, par M. l'abbé Deniau ; dédiée à Mgr Freppel, évêque d'Angers.

Vendée en 1795, par L. de la Sicotière; *Stofflet et la Vendée*, par Edmond Stofflet; aujourd'hui enfin *Georges Cadoudal et la Chouannerie*.

III.

L'auteur de ce dernier livre, M. Louis-Georges de Cadoudal, est mort il y a deux ans, le 1er avril 1885. Fils du général Joseph de Cadoudal, il était le neveu de *Georges*. Fidèle aux traditions religieuses et monarchiques de sa famille, il lui a été donné de défendre par ses écrits la cause pour laquelle son père et son oncle avaient versé leur sang. Il est peu de journaux et de revues royalistes auxquelles il n'ait collaboré; l'*Union* principalement le compta jusqu'à la fin parmi ses rédacteurs. Sans souci de conquérir la renommée, il n'avait pas d'autre ambition que d'être, comme tous les siens, un soldat au service de la vérité, de la justice et de l'honneur. Il écrivait des articles, alors qu'il eût pu composer des livres : il en a publié pourtant quelques-uns, en trop petit nombre, et en particulier deux qui sont excellents : *Madame Acarie*, *Etude sur la société religieuse aux seizième et dix-septième siècles*, et *les Signes du temps, Critiques littéraires et morales*. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de l'engager à préférer le livre au journal, à nous donner, puisqu'il le pouvait faire, des œuvres de longue haleine, préparées avec amour, écrites à loisir, vraiment dignes de son franc et noble talent! En ces dernières années sur-

tout, je ne le revoyais jamais sans le presser d'écrire la *Vie de Georges Cadoudal*. Il s'y décida enfin et si la maladie et la mort ne lui ont pas permis de publier lui-même son livre, du moins en avait-il achevé les dernières pages, lorsque la plume est tombée de sa main.

Il l'a composé sur pièces et à l'aide de documents originaux d'une grande valeur. L'abbé Guillevic, ancien professeur au collège de Vannes et recteur de Plœmeur, chef de la correspondance de Georges et commissaire ordonnateur de son quartier général, avait réuni un nombre considérable de pièces, soigneusement annotées de sa main et devenues, après sa mort, la propriété de la famille Cadoudal. Outre les papiers de l'abbé Guillevic, M. Georges de Cadoudal a eu à sa disposition les *Mémoires* inédits de Rohu, lieutenant-colonel de la légion d'Auray, les Notes de Rio, l'auteur de la *Petite Chouannerie*, etc., etc. Il a consulté, au *British Museum*, les papiers de Puisaye. Là ne se sont pas bornées ses recherches. Pendant qu'il en était temps encore, il a recueilli les récits des compagnons de Georges, ceux de leurs fils ; il a fait appel en particulier aux souvenirs du commandant Guillemot, le fils du *roi de Bignan*. Après avoir rassemblé, en aussi grand nombre que possible, les documents écrits, il a fait sa part légitime à la tradition orale, aujourd'hui trop dédaignée. Enfin, et ce n'est pas là pour moi le moindre mérite de son ouvrage, il l'a écrit loin de Paris, dans cette petite maison de Kerléano, où Georges était né, en face de ces bois et de ces landes où Georges avait livré tant de combats. Si même j'avais un reproche à faire au consciencieux

historien, ce serait celui de n'avoir pas assez écouté ces voix de la terre natale, de s'être trop défendu contre ses impressions intimes, contre le naturel attendrissement que devaient éveiller en lui tant et de si douloureux souvenirs, tant et de si terribles événements : *Sunt lacrymæ rerum*. N'en déplaise à l'école nouvelle, pour laquelle il n'existe pas d'autre histoire que l'histoire documentaire, j'aurais voulu retrouver plus souvent dans son livre un écho de nos admirables poésies populaires, de celle, par exemple, où l'Homère breton, — un Homère inconnu, — nous montre le frère de Georges, Julien Cadoudal, arrosant de ses larmes, après la bataille, le corps de son ami, *le pauvre M. de Tinténiac*.

« — Voici l'heure qui sonne, voici l'heure sonnée où nous en viendrons encore une fois aux mains avec ces misérables soldats ; du courage, enfants de la Bretagne ; du courage, et voyons. Si le diable est pour eux, Dieu est pour nous !

« Quand ils en vinrent aux prises, Julien frappait comme un homme : chacun d'eux avait un bon fusil ; lui, il n'avait que son bâton, son bâton et son chapelet de Sainte-Anne, et quiconque l'approchait était abattu à ses pieds.

« Et tout percé était son chapeau, et percée sa veste, et une partie de sa chevelure avait été coupée d'un coup de sabre, et le sang coulait de son flanc ouvert, et il ne cessait de frapper, et de plus il chantait.

« Et je cessai de le voir, et puis je le revis : il s'était retiré à l'écart sous un chêne, et il pleurait amèrement, la tête inclinée, le pauvre M. de Tinténiac en travers sur ses genoux.

« Et quand le combat finit, vers le soir, les Chouans s'approchèrent, jeunes et vieux, et ils ôtaient leurs chapeaux et ils disaient : — Voilà que nous avons gagné la victoire, et il est mort, hélas ! »

IV.

Mais il est temps d'arriver au livre lui-même et d'en indiquer les lignes principales.

Georges Cadoudal, né à Kerléano près d'Auray, le 1er janvier 1771, était le fils d'un laboureur, — non d'un meunier, comme le disent toutes les biographies.

Au mois de mars 1793, à la nouvelle qu'en Vendée Cathelineau, Bonchamp, Lescure et la Rochejaquelein, avaient déployé le drapeau blanc, il partait avec quelques-uns de ses anciens camarades du collège de Vannes, et rejoignait à Chalonnes l'armée catholique et royale. Incorporé dans une de ces compagnies bretonnes qui devinrent la force la plus solide de l'armée d'Anjou, il fit toute la guerre. Il était à Laval, à Pontorson, à Dol, à toutes ces batailles de géants. A Grandville, il fut nommé capitaine dans un corps de cavalerie, se signala par des prodiges de valeur au Mans, à la Flèche, à Angers, à Niort, et ne quitta l'armée vendéenne que lorsqu'elle eut été détruite à Savenay.

A peine était-il de retour à Kerléano, qu'il fut arrêté avec son père et sa mère, son oncle Denis et son frère Julien, et conduit avec eux dans les prisons de Brest, d'où il parvint à s'échapper quelques jours après le 9 thermi-

dor. Il avait la facilité de passer en Angleterre ; l'idée ne lui en vint même pas. Il regagna en hâte le Morbihan, où l'insurrection venait de se raviver. C'étaient d'étranges soldats, ces premiers insurgés morbihanais, mal armés pour la plupart, pauvrement vêtus, brandissant le penbas et rejetant leurs longs cheveux en arrière, mais braves comme leurs ancêtres, ces Celtes dont Suidas a dit : « *Hi sunt illi qui Thor i ben* (Casse sa tête) *vocem vobis in prœlio emittant... et comas jactant.* » « Voilà ceux qui dans la mêlée vous jettent le cri de « Thor i ben » en secouant leurs chevelures. »

Il y avait ceux de Bignan, commandés par Guillemot ; ceux de la Trinité-Porhoët, ralliés autour de Boulainvilliers, de Froussiert et de Gaudin ; ceux de Baud et de Melraud, sous les ordres de Jean Jan ; ceux de Gourin sous les ordres de du Chélas et de Debar ; la division de Ploërmel, qui obéissait à César et à Louis du Bouays ; celle de Sarzeau, qui obéissait au comte de Francheville ; celle de Rochefort et Malestroit, que dirigeait M. de Silz ; enfin, les paroisses situées le long de la Vilaine, depuis Redon jusqu'à la mer, qui reconnaissaient pour chefs le chevalier de Cacqueray et de Sol de Grisolles.

Ces soldats improvisés, ces chefs indépendants l'un de l'autre, ne se proposaient point, du moins à l'origine, de renverser la république. Ils n'avaient d'autre but que de défendre contre le pillage leurs églises ou leurs chaumières ou d'arracher des proscrits aux bourreaux. Livrées à elles-mêmes, la plupart des divisions combattaient isolément, sans plan général, sans méthode de guerre. Il était nécessaire cependant, si l'on ne voulait pas s'épui-

ser en sacrifices stériles, en efforts condamnés d'avance à l'impuissance, de réunir ces forces éparses, de les soumettre à un chef et à une même discipline. Georges s'y appliqua sur-le-champ avec une rare intelligence, avec une énergie prodigieuse : il n'avait que vingt-trois ans.

Sans ambition personnelle, désireux, non de commander, mais de servir utilement, il n'hésita pas à se mettre en rapports avec le comte Joseph de Puisaye, à lui demander des instructions et des ordres. Il lui fit connaître qu'il était en mesure de protéger les débarquements d'hommes, d'argent, d'armes et de munitions sur les côtes du Morbihan. Les deux officiers qu'il avait députés vers Puisaye, son ami Mercier et Julien Berthelot, un des trois camarades qui l'avaient accompagné en Vendée, ajoutèrent en son nom que la présence d'un prince en Bretagne était indispensable, que l'unité se ferait alors d'elle-même et que de l'unité sortirait la victoire.

Puisaye était à ce moment sur le point de partir pour l'Angleterre. Il laissa, pour le représenter pendant son absence, un homme étranger aux provinces de l'Ouest et qui n'avait jamais paru sur aucun champ de bataille de la Bretagne ou de la Vendée, un émigré récemment débarqué d'Angleterre, Pierre-Marie-Félicité Dezoteux, plus connu sous le nom de baron de Cormatin.

Cormatin, qui se croyait, et qui avait peut-être les qualités d'un diplomate, rêva de conquérir, à défaut des lauriers du soldat, ceux du pacificateur. Il négocia une suspension d'armes et, le 31 mars 1795, au château de la Prévalaye, près de Rennes, s'ouvrirent des conférences

auxquelles assistèrent des représentants du peuple, des généraux républicains, et cent vingt-cinq chefs royalistes, dont les principaux étaient Georges Cadoudal, Frotté, Boishardy, de Scépeaux et de la Vieuville. Le traité qui sortit de ces conférences est connu sous le nom de traité de la Mabilais (1). Sur cent vingt-cinq chefs royalistes, vingt-et-un seulement l'avaient signé.

Georges était de ceux qui avaient refusé leur signature ; afin d'éviter toute équivoque, il était même parti avant la fin des conférences pour retourner dans ses cantonnements. Il crut cependant devoir accepter, dans une certaine mesure, un traité qu'il regardait comme l'œuvre de son chef, et il s'efforça de faire prévaloir ses principales dispositions.

A défaut d'une paix véritable, dont au fond personne ne voulait, régnait une sorte de trêve. Elle fut rompue par les républicains, le 28 mai 1795. Le bourg de Grandchamp fut cerné par eux, et l'un des principaux chefs du Morbihan, le comte de Silz, tué avec treize des siens. Le lendemain, Georges était attaqué à son tour dans la forêt de Camors. Il reçut ce jour-là une balle dans la cuisse. Ce fut l'unique blessure qui l'atteignit pendant cette guerre de dix ans, où il assista à plus de cent combats. Ses soldats, qui le voyaient toujours au premier rang, sain et sauf au milieu d'une pluie de balles, le croyaient invulnérable. « Vive le roi quand même ! » s'écria-t-il en sentant couler son sang, se souvenant du cri vendéen.

(1) La Mabilais est une ferme où fut signé le traité qui avait été discuté à la Prévalaye.

V.

On voudra suivre, dans le livre de M. Georges de Cadoudal, le récit de ces luttes incessantes, héroïques, véritablement prodigieuses, et qui semblent tenir de la légende au moins autant que de l'histoire.

A défaut d'une analyse, impossible en un pareil sujet, rappelons du moins un petit nombre de faits et quelques dates.

Le 10 juin 1795 l'escadre anglaise qui porte Puisaye, d'Hervilly, Sombreuil et leurs compagnons, part de Portsmouth et se dirige vers le Morbihan. C'est Georges, avec sa division, assistée de celle de Mercier-*la-Vendée* et de d'Allègre, qui s'est chargé de balayer la côte de Vannes à Lorient. Le débarquement s'opère sur la plage de Carnac, au milieu d'une multitude ivre de joie, qui demande des armes et fait retentir l'air des cris de : *vive la religion ! vive le roi !*

La panique est générale parmi les républicains, les administrations civiles du département déménagent à la hâte leurs archives pour Ploërmel. Hoche lui-même, ne se sentant pas en force, donne à sa troupe l'ordre de se replier sur Rennes.

Georges demande que l'on marche en avant sans perdre un jour, une heure. « Ce mouvement, disait-il, ne compromettrait rien, puisque l'on n'avait pas à craindre d'attaque sur les derrières. Il déterminerait facilement une

prise d'armes dans la Vendée. Il mettrait toute la presqu'île normande en agitation et placerait l'armée royale dans la position la plus avantageuse, appuyée sur les deux mers, le golfe de Gascogne et la Manche, et par conséquent à même de recevoir de l'Angleterre de fréquents et faciles secours. »

Malheureusement c'est le parti de la temporisation qui l'emporte. Au lieu d'aller en avant, d'Hervilly et ses soldats *s'engouffrent* (suivant le mot de Georges) dans la presqu'île de Quiberon. Le désastre était au bout de cette fatale détermination. Georges Cadoudal, après la défaite, réussit du moins à sauver l'armée des Chouans par une retraite glorieuse à l'égal d'une victoire, et, le 28 août 1795, à Grandchamp, dans une réunion à laquelle assistaient tous les chefs de canton, il fut nommé général en chef du Morbihan. Il avait vingt-quatre ans.

« A cette époque, dit son historien, il était dans tout le développement de sa force physique et intellectuelle. Sa vigueur était telle qu'il saisissait par les pieds de derrière un poulain de vingt mois pendant que deux hommes fatiguaient l'animal à grand coup de fouet, et que tous ses efforts ne pouvaient triompher de la force de Georges. On montre encore à Lacoal-Mendon un puits dont il soulevait la margelle à bout de bras et qu'il remettait ensuite en place par manière de jeu. On l'a vu souvent renouveler le tour du maréchal de Saxe et briser comme lui un écu de six livres entre ses doigts. Mais la force musculaire n'enlevait rien à ses facultés intellectuelles. Sa mémoire était prodigieuse ; par prudence et par habitude de proscrit, il ne conservait jamais une lettre ; mais toutes celles

qu'il recevait, une fois lues, étaient à jamais gravées dans son puissant cerveau. Tous ses loisirs étaient consacrés à l'étude. On le voyait constamment avec son ami Mercier, penché sur des cartes de Bretagne, absorbé dans des plans et des méditations stratégiques (1) ».

A peine élu général, Georges s'occupe de donner à sa petite armée une organisation solide, régulière, établie sur les bases suivantes : chaque paroisse formait une compagnie commandée par le *capitaine de paroisse*. Les cantons comprenaient dix à quinze paroisses, et leurs chefs s'appelaient des *chefs de canton*. Les divisions comprenaient de trois à six cantons et de trente à quatre-vingts paroisses ; des *chefs de division* les commandaient. Ces divisions réunies pouvaient s'élever environ à vingt mille hommes.

Grâce à l'habile direction, à l'énergie indomptable de leur général, ces vingt mille hommes, décimés chaque jour, et dont les rangs éclaircis d'année en année, de mois en mois, ne reçoivent plus de nouvelles recrues, tiennent tête pendant cinq ans à la république et à ses meilleurs généraux, Hoche, Brune, Hédouville, Bernadotte. Dans cette guerre terrible, point de ces grandes journées que le soleil et la gloire éclairent à l'envi de leurs rayons ; mais des combats obscurs, que la nuit souvent cache de ses voiles, combats anonymes pour la plupart, au milieu desquels se détache de loin en loin un nom bien vite effacé de la mémoire. Et ces héros, ces soldats du devoir, qui font si généreusement à leurs convictions le sacrifice

(1) *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, p. 111.

de leur vie, des historiens viendront qui leur jetteront à la face l'outrage et la calomnie, qui les transformeront en *bandits,* en voleurs de grands chemins, en détrousseurs de diligences. Que la poésie du moins, plus vraie ici que l'histoire, restitue aux *Chouans* leurs véritables titres; qu'elle nous dise en un chant immortel et par la voix d'un poète, obscur lui-même comme les héros qu'il a célébrés, ce que furent les compagnons de Georges Cadoudal :

« Les vieillards et les petits enfants, et tous ceux qui sont incapables d'aller se battre, diront dans leurs maisons, avant de se coucher, un *Pater* et un *Ave* pour les Chouans.

« Les Chouans sont des hommes de bien, ce sont de vrais chrétiens; ils se sont levés pour défendre notre pays et nos prêtres. S'ils frappent à votre porte, je vous en prie, ouvrez-leur. Dieu de même, mes braves gens, vous ouvrira (1). »

VI.

Le 18 brumaire avait balayé le Directoire; le général Bonaparte, à la veille de dicter ses lois à l'Europe, venait de pacifier la Vendée, le Maine, la Normandie, la Bretagne. Seul Georges résistait encore. Le 5 mars 1800, il eut une entrevue avec le premier Consul. « J'ai besoin, dit Bonaparte à Cadoudal, d'hommes énergiques comme

(1) *Ar Chouanted* (les Chouans), dialecte de Vannes. — Extrait des *Barzas Breiz* de M. de la Villemarqué.

vous. Je vous offre le grade de général de division dans l'armée du général Moreau. »

Georges n'hésite pas une seconde. Deux chemins s'ouvrent devant lui : d'un côté, les honneurs et la gloire ; de l'autre, les persécutions, les revers, la mort. Il refusa le premier et s'engagea résolument dans le second, celui que lui désignait sa conscience.

De ce jour, 5 mars 1800, au 25 juin 1804, ce fut entre ces deux hommes, entre le Corse et le Breton, entre Napoléon Bonaparte et Georges Cadoudal, une lutte tragique, un duel à mort.

M. Thiers a servi de témoin au premier Consul dans ce duel historique. Il n'a rien négligé, dans son livre sur le *Consulat et l'Empire*, pour noircir l'adversaire de son héros et pour faire du vaillant royaliste un vulgaire coupe-jarrets. Un témoin qui vaut bien M. Thiers, et qui a sur lui l'avantage d'avoir été contemporain des faits qu'il raconte, qui les a *vécus* avant de les écrire, Claude Fauriel, s'est récemment levé de la tombe, et a dit la générosité, le dévouement, la grandeur d'âme de Georges Cadoudal (1).

Georges est-il l'inspirateur, l'auteur principal, à tout le moins le complice de l'attentat du 3 nivôse an IX, — 24 décembre 1800 ? M. Thiers n'hésite pas à l'affirmer, et il essaie de l'établir à l'aide de preuves que l'historien de *Georges Cadoudal*, dans un des meilleurs chapitres de son livre, n'a pas eu de peine à réduire à néant.

(1) *Les derniers jours du Consulat*, manuscrit inédit de Claude Fauriel, membre de l'Institut. 1886.

En revanche, M. Thiers, qui a sous les yeux, dans la correspondance même de Napoléon, des pièces aussi claires que significatives, où l'on voit Bonaparte mettre à prix la tête de Georges et le traquer comme une bête fauve, passe ces pièces sous silence et les supprime le plus cavalièrement du monde.

Le 4 juin 1800, Bonaparte écrit à Bernadotte :

« Prenez mort ou vif ce coquin de Georges; si vous le tenez, aussitôt, *Faites-le fusiller dans les vingt-quatre heures...* »

Le 4 juillet suivant :

« Faites donc arrêter et *fusiller dans les vingt-quatre heures ce misérable Georges...* »

Le 20 du même mois :

« Je crains comme vous que Bourmont et ses chefs de Chouans ne se conduisent mal ; d'ailleurs il ne doit point y avoir un Etat sur l'Etat. Georges est un de ceux qui se conduisent le plus mal. *Faites-le saisir et fusiller.* »

Le 4 juin 1800, il écrit à Fouché, son ministre de la police :

« Georges, à ce qu'on m'assure, est de retour d'Angleterre. Il est indispensable que vous le fassiez arrêter, ainsi que le frère de Frotté, qui est dans l'Orne ; *n'épargnez aucun moyen* POUR AVOIR MORTS OU VIFS CES DEUX HOMMES. »

Qu'on ne s'y trompe pas. Je n'ai nul dessein d'esquisser à mon tour un Napoléon poussé au noir, d'appuyer sur le crayon de M. Taine, dont la récente étude (1) est, à mes

(1) Napoléon Bonaparte, par H. Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février — 1er mars 1887.

yeux, l'erreur d'un généreux esprit et d'un puissant écrivain. Je tiens seulement à établir que dans cette lutte Bonaparte et Cadoudal étaient à deux de jeu, que si le premier était en état de légitime défense, le second n'était pas infidèle au sang breton, lorsqu'il projetait de se rendre à Paris avec quelques-uns de ses plus hardis compagnons, d'attaquer Bonaparte en plein jour, au milieu de son escorte, dans un nouveau combat des Trente, de l'enlever, de le saisir, lui aussi, *mort ou vif*, et de proclamer le roi.

Ici encore, je ne puis que renvoyer le lecteur au livre lui-même, aux deux chapitres sur la *Conspiration de 1804*, si riches de documents, d'une précision si émouvante, et si éloquents dans leur simplicité. On sait quelle fut l'attitude de Georges dans ce procès mémorable, et comment sa supériorité éclata aux yeux de tous, rejetant au second plan Moreau lui-même, tout chargé cependant des lauriers de Hochstædt et de Hohenlinden. Dans sa prison, il accomplissait avec régularité toutes les observances de la religion, jeûnant et faisant abstinence tous les jours prescrits par l'Eglise, récitant à haute voix, avec ses Bretons, la prière du matin et du soir. La nuit qui précéda sa mort, il la passa tout entière en prières.

Il monta sur l'échafaud le 25 juin 1804, anniversaire d'une des journées les plus terribles de la monarchie, la journée du retour de Varennes. Une note de la main de Fauriel, écrite le jour de l'exécution, contient ce qui suit :

« A six heures du matin, la place de Grève, occupée par des troupes ainsi que toutes les rues par où devait

passer le cortège. — Fenêtres louées. — Georges très occupé pendant le trajet avec un personnage vêtu de noir (1). — monte le dernier (2). — Fait tous les signes d'un homme qui veut haranguer. — Roulement de tambour lui coupe la parole. — Au milieu du silence universel on entend jusqu'à son dernier soupir ses cris répétés : *Vive le Roi !* »

(1) L'abbé de Keravenant, qui fut sous la Restauration curé de Saint-Germain des Prés.

(2) C'est sans doute une erreur de plume. On lit dans le *Journal des Débats* du 26 juin 1804 : « L'arrêt de la Cour criminelle contre Georges et les onze autres condamnés à mort leur a été signifié ce matin après leur transfèrement à la Conciergerie. Tous ont aussitôt demandé des confesseurs. Georges s'est mis à genoux aux pieds du sien et a longtemps écouté ses exhortations. A onze heures environ, les douze condamnés, assistés de leurs confesseurs, sont montés dans trois charrettes qui les attendaient. Ils étaient quatre dans chacune. A onze heures trente-cinq minutes, la tête de Georges est tombée la première. » — Le duc de Rivière, qui avait figuré dans le procès de Georges, dit, de son côté, dans ses *Mémoires* : «Arrivé au pied de l'échafaud, Georges dit qu'il avait une faveur à solliciter. On l'engagea à s'expliquer. « Pour ôter à mes compagnons d'infortune, dit-il, l'idée que je pourrais leur survivre, je demande à mourir avant eux. C'est moi, d'ailleurs, qui dois leur donner l'exemple. » On y consentit, et Georges eut sur l'échafaud la place qu'il occupait devant l'ennemi : il fut le premier à la mort comme il l'avait été tant de fois au combat. » *Mémoires du duc de Rivière*, page 52.

IX.

LE BARON DE CORMATIN (1).

I.

Le baron de Cormatin, major général de l'armée catholique et royale de Bretagne pendant la Révolution, a été le principal négociateur du traité de pacification de la Mabilais (1er floréal an III — 20 avril 1795). Cette paix boiteuse avait été aussi mal accueillie par les royalistes que par les républicains. Elle valut à son auteur, dans les deux camps, des attaques et des accusations que la plupart des historiens ont acceptées sans contrôle. M. Henri Welschinger a cru devoir y regarder de plus près; il a consulté les pièces mêmes, dépêches officielles et lettres intimes; il a reconstitué fidèlement la vie mouvementée de Cormatin, et il se trouve que, cette fois encore, l'histoire vraie diffère sensiblement de l'histoire telle que les historiens de la Révolution l'ont faite.

Au premier rang de ces historiens, il convient de placer M. Louis Blanc. Son livre se présente avec un appareil scientifique dont il est difficile de n'être pas tout d'abord frappé. Pas une page de ses douze volumes qui ne soit suivie de notes nombreuses; pas un détail, pas même le

(1) *Aventures de guerre et d'amour du baron de Cormatin* (1794-1812), par *Henri Welschinger*; un vol. in-16, Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 10, rue Garancière, 1891.

le plus insignifiant, qui ne soit accompagné d'un renvoi aux sources originales. Il semble bien que l'auteur n'avance jamais un fait sans en avoir vérifié scrupuleusement l'exactitude et l'authenticité. Comment le lecteur n'aurait-il pas confiance ?

Or, voici comment M. Louis Blanc, au tome XI de son ouvrage, présente Cormatin :

« Cet intrigant était fils d'un chirurgien de village, faisant les fonctions de barbier. Il se nommait Désotteux ; il avait commencé par s'attacher servilement aux Lameth. Lors des 5 et 6 octobre, il avait été un de ces hommes déguisés en femmes qui marchèrent à Versailles. Envoyé ensuite par les Lameth auprès de Bouillé, il était devenu, de jacobin ardent, royaliste furieux. Emigré à l'époque de la fuite de Louis XVI à Varennes ; repoussé, à Coblentz, comme démagogue ; placé, à son retour en France, dans la maison constitutionnelle du roi ; émigré de nouveau après le 10 août, il parvint à s'introduire auprès de Puisaye, qui ne le connaissait pas, porteur d'une recommandation du conseil des princes et d'un certificat du marquis de Bouillé. Il avait de l'assurance, de la faconde ; Puisaye, qui manquait d'hommes, en fit, au moment de s'absenter, un personnage important ; et lui, habile à tirer parti des circonstances, ne tarda pas à supplanter Boishardy dans la conduite des négociations relatives à la paix. C'est alors qu'il changea de nom, et se trouva être, au lieu de M. Désotteux, le baron de Cormatin (1). »

(1) Louis Blanc T. XI, p. 336.

M. Louis Blanc, cette fois, ne fait pas, et pour cause, connaître ses sources. En l'an VII, la police du Directoire fit paraître un écrit intitulé : *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, Cormatin, d'Autichamp,* etc. (1). A la page 214 du tome 1er, se trouvait un libelle anonyme, en tête duquel messieurs de la police avaient mis ces mots : *Notes sur M. le baron de Cormatin, major général de l'Armée catholique et royale de Bretagne, trouvées dans le portefeuille d'un Chouan.* Ces prétendues notes d'un Chouan se terminaient ainsi : « Tour à tour jacobin et royaliste, lâche assassin et jamais soldat; sans principes, sans honneur, sans foi, sans caractère, sans talents, il fut plat intrigant sous l'ancien régime et, sous le nouveau, émule des Mandrins et des Cartouches. »

C'est à ces notes d'un policier que Louis Blanc a emprunté, sans le dire, tous les détails qu'il a donnés sur la vie du baron de Cormatin jusqu'en 1794. Ces détails ne sont rien moins qu'exacts.

Pierre-Marie-Félicité Dezoteux (et non Désotteux) était fils, non d'un «chirurgien de village faisant les fonctions

(1) Voici le titre exact et complet : *Correspondance secrète de Charette, Stofflet, Puisaye, Cormatin, d'Autichamp, Bernier, Frotté, Scépeaux, Botherel; du* PRÉTENDANT, *du ci-devant comte d'*ARTOIS, *de leurs ministres et agens, et d'autres Vendéens, Chouans et Emigrés français; suivie du Journal d'OLIVIER D'ARGENS, et du Code politique et civil qui a régi la Vendée pendant le temps de la Rébellion. Imprimés sur Pièces originales, saisies par les armées de la République, sur les différents Chefs de Rebelles dans les divers combats qui ont précédé la Pacification de la Vendée.* — Avec cette épigraphe : *Horrendum informe...* Deux volumes in-8.

de barbier », mais de Claude-Armand Dezoteux, commissaire des guerres, pensionné du Roi, secrétaire des commandements du maréchal d'Estrée, et de Jeanne de la Félonnière, veuve du marquis de Linage. Il naquit à Paris, le 23 novembre 1753, et il eut pour parrain le duc d'Ossun, ambassadeur de France en Espagne. Après avoir été élevé dans l'intimité de la famille Le Tellier à l'hôtel Louvois, il commence ses études chez les Jésuites à Louis-le-Grand. En 1763, lors de la suppression de l'ordre des Jésuites, il va terminer son éducation au collège d'Harcourt. Grâce à une recommandation spéciale du duc de Choiseul, il peut, en 1769, concourir pour le corps du génie. Malgré un bon examen que lui fait passer l'abbé Bossut, il échoue aux dernières épreuves. Il choisit alors la cavalerie, et il entre, en 1772, comme sous-lieutenant, dans le régiment de Royal-Navarre. En 1773 (et non en 1779, comme le dit par erreur, M. Welschinger, aux pages 10, 238 et 239 de son livre), il se passionne pour la diplomatie et semble vouloir en faire sa carrière. Muni de lettres officielles, pourvu d'un congé, il voyage pendant huit années en Europe, parcourt l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, le Maroc, la Russie, la Pologne et l'Allemagne. A Pise, il entre en relations avec le savant professeur Lampredi; à Heidelberg, il suit les cours de droit public des professeurs Muller et Wilkind. Il apprend l'allemand, l'anglais, l'Italien et l'espagnol.

En 1780, c'en est fait de la diplomatie. Le jeune Dezoteux obtient l'autorisation de passer en Amérique sous les ordres du général Rochambeau. Il part de Brest avec

Paul Jones sur la frégate l'*Astrée*, commandée par La Pérouse, et arrive à Boston après soixante-neuf jours de traversée. Il se distingue dans le combat du vaisseau français l'*Ardent* contre l'*Europe*, vaisseau anglais, et se conduit vaillamment dans d'autres affaires, particulièrement au siège d'York, en Virginie. Sa bravoure sera récompensée, en 1789, par la croix de Saint-Louis et la croix de Cincinnatus. Il s'était équipé à ses frais, et il avait dépensé environ vingt mille livres. Après avoir combattu dans la Caroline du Nord, dans la légion de Lauzun, il reçoit l'ordre de regagner la France avec l'escadre de l'amiral Vaudreuil. Au bas de ses états de services en Amérique figure cette note élogieuse du marquis de Rochambeau : « Je certifie tous les services ci-dessus de M. Dezoteux. Il a beaucoup d'intelligence, de zèle et de talent. Il ne m'en est revenu que les meilleurs témoignages de MM. de Vioménil et de Choisy, et j'ai eu plusieurs fois l'occasion de juger avantageusement ses talents par moi-même. C'est par discrétion et pour ne pas étendre trop une demande que je ne l'ai pas compris dans celles que j'ai faites en Amérique pour l'état-major. »

Dès son retour en France, Dezoteux épouse à Paris, le 24 avril 1784, Geneviève-Henriette-Sophie Verne, veuve d'Antoine Viard de Sercy, lieutenant-général au bailliage de Mâcon, et fille de Jean-Baptiste Verne, écuyer, secrétaire du Roi près la Cour des Aides. M^me^ de Sercy était propriétaire, en Saône-et-Loire, d'un domaine appelé baronnie de Cormatin. Dezoteux se crut autorisé à en porter le titre. Il eût été plus régulier pour lui de s'appeler baron d'Huxelles, car la baronnie d'Huxelles, qui ap-

partenait aussi à sa femme, comprenait dans ses dépendances la terre de Cormatin, laquelle n'était pas réellement titrée. Quoi qu'il en soit, Dezoteux était légitimement, de par Mme de Sercy, baron d'Huxelles, seigneur de Cormatin. Huxelles et Cormatin constituaient un grand domaine avec une superbe demeure seigneuriale élevée par la famille du maréchal d'Huxelles. A ces observations, il convient d'ajouter cette explication du baron lui-même : « Le motif qui, pendant la Révolution, m'a fait me servir du nom de Cormatin, sous lequel j'étais le moins connu, est aisé à sentir : Sauver ma femme et mes enfants d'une persécution inévitable, dans laquelle devait les entraîner mon opinion. »

Quelque temps après son mariage, le baron de Cormatin est désigné, avec Alexandre Berthier, le futur major général de l'Empire, pour lever la frontière du Brabant. Il s'acquitte ensuite d'un travail considérable sur les garnisons permanentes et obtient le titre de major général.

Ces divers travaux achevés, il revient dans sa terre de Cormatin, et il y écrit quatre volumes sur l'administration du marquis de Pombal. Cet ouvrage renferme beaucoup d'observations provenant de son voyage en Portugal et de ses relations avec le marquis. L'étude n'était pas, d'ailleurs, son principal souci. Il avait un goût très vif pour le plaisir, le faste et l'apparat. Le château de Cormatin (1) était devenu le rendez-vous de toute la no-

(1) Il appartient aujourd'hui à la famille de Lacretelle.

blesse du Mâconnais. On y recevait de nombreux hôtes avec leurs gens et leurs équipages. Une troupe de comédiens et de musiciens était attachée au château. Huit gardes montés et en grand uniforme faisaient la police des terres ou escortaient le baron. Les écuries, fort soignées, contenaient de nombreux chevaux de luxe. Le domestique était considérable. Les maîtres avaient, en outre, un hôtel à Mâcon, une maison à Paris, une villa aux environs de la capitale. Ils partageaient leur temps entre ces diverses résidences.

Au mois d'août 1789, une troupe d'émeutiers vint, le fer et la torche à la main, menacer le château de Cormatin, comme elle l'avait fait pour les propriétés voisines. Le baron leur montra qu'il était homme de guerre. Il les dispersa vigoureusement (1).

Du mois de juillet 1789 au mois d'août 1790, il n'a quitté ni sa famille, ni le département de Saône-et-Loire, comme le témoignent d'ailleurs les registres officiels et les actes publics. Il refusa même d'aller au chef-lieu pour

(1) Le *Moniteur*, rapportant les pillages commis dans les provinces, fait un tableau affreux des désordres du Mâconnais et du Beaujolais. Soixante-seize châteaux avaient été incendiés par six mille bandits. « Cette armée, dit-il, jetait la consternation dans toute la Bourgogne, lorsque les plus braves habitants des villes et des campagnes réunirent leurs efforts et s'avancèrent contre ces nouveaux ennemis du genre humain. Le 29 juillet (1789), deux partis de ces hordes furent complètement battus, l'un, près du château de Cormatin, où vingt de ces assassins restèrent sur le champ de bataille et soixante furent faits prisonniers ; l'autre, dans la ville de Cluny, qu'ils avaient résolu de mettre en cendres. » Ces détails se trouvent dans le *Moniteur* du 6 au 7 août 1789, et non, comme le dit M. Welschinger, dans celui du 8 avril 1789.

assister à la fédération du 14 juillet (1790). Il est donc faux de dire, comme le fait M. Louis Blanc, que « lors des 5 et 6 octobre (1789), il avait été un de ces hommes déguisés en femmes qui marchèrent à Versailles ».

Cormatin n'était ni un démagogue, ni un émeutier, et il allait bientôt en fournir la preuve. Au mois d'août 1790, il quitta son château pour se rendre en Lorraine auprès du marquis de Bouillé, commandant de la province. Il assista, en qualité d'adjudant général, à l'affaire de Nancy (31 août 1790), où les soldats de Châteauvieux se révoltèrent contre leurs chefs et contre l'Assemblée nationale. Il participa à la répression de cette émeute. A quelques mois de là, en 1791, le marquis de Bouillé lui remit le brevet de colonel, au nom et d'après les ordres du Roi. Lors de la fuite de Louis XVI, il seconda les efforts de son général et attesta que « si les chagrins et les regrets pouvaient causer une mort subite », M. de Bouillé aurait succombé au désespoir que lui causa le malheureux événement de Varennes. La conduite de Cormatin dans cette affaire lui valut l'honneur d'être décrété d'accusation. Le 15 juillet 1791, l'Assemblée nationale déclara qu'il y avait lieu à accusation contre « les sieurs Heyman, Klinglin, d'Hoffelize, Dezoteux et Bouillé fils, prévenus d'avoir eu connaissance du complot du sieur Bouillé et d'avoir agi dans la vue de le favoriser ».

On les renvoyait en conséquence devant la Haute-Cour nationale provisoire siégeant à Orléans. Dezoteux jugea prudent de s'éloigner pendant quelque temps. Déchargé d'accusation par un décret du 13 septembre, il reparut et obtint le grade de lieutenant-colonel dans la garde cons-

titutionnelle du Roi. Au lendemain du 10 août, il passa en Angleterre. Il quitta ce pays en 1794, pour prendre part à la lutte de la Chouannerie contre la République.

II.

Le comte de Puisaye, commandant en chef des Chouans de Bretagne, se disposait, au commencement de septembre 1794, à rentrer momentanément en Angleterre. Il s'était rapproché de la côte pour s'embarquer, lorsqu'il apprit l'arrivée de trois officiers émigrés, désireux de prendre du service dans les bataillons royalistes. Ces officiers étaient Dezoteux de Cormatin, de Solilhac et de Jouette. C'était la première fois que Puisaye voyait Cormatin. « Il arriva, dit-il, porteur d'une recommandation du Conseil des princes et d'un certificat du marquis de Bouillé dont il avait été l'adjudant général. Ce certificat faisait en termes très flatteurs l'éloge de ses talents militaires et de son mérite personnel. J'avais trop peu de jours à rester en France pour pouvoir l'étudier et en juger par moi-même. Cependant, il me fallait un officier qui fût assez au fait des détails d'état-major pour prendre en mon absence la direction générale du service. Aucun de mes compagnons d'armes ne se montrait désireux de s'en charger. Les titres qu'avait apportés Cormatin me décidèrent à le proposer pour major général. Ils l'acceptèrent, dans la double vue de donner à leurs princes une preuve manifeste de leur respect et de leur zèle, et aux

émigrés la conviction du désir qu'ils éprouvaient de les recevoir et de les distinguer (1).

Ainsi, c'est par le comte de Puisaye que le baron de Cormatin a été institué major général de l'armée royale. C'est de lui qu'il a tenu légitimement ses pouvoirs. A quelques jours de là, le 15 octobre 1794, il reçut des princes eux-mêmes les pouvoirs authentiques qui confirmaient sa nomination. C'est donc à tort qu'on l'a accusé, du côté républicain comme du côté royaliste, d'avoir usurpé le titre et les fonctions de major général de l'armée royale de Bretagne.

Après le départ de Puisaye, la lutte continua avec le même caractère d'acharnement. Cependant la lassitude était grande des deux côtés, et peut-être était-elle plus grande encore chez les républicains que chez leurs adversaires. C'est là un point que M. Welschinger n'a peut-être pas suffisamment mis en lumière, et qui est pourtant d'une gravité considérable, au point de vue du jugement à porter sur la conduite de Cormatin.

Précisément, au moment de son arrivée en Bretagne, la Convention prit une mesure qui indiquait, de sa part, un changement de politique vis-à-vis des Vendéens et des Chouans. C'était deux mois après le 9 thermidor, deux mois jour pour jour après l'exécution des membres de la Commune de Paris (29 juillet 1794). Le 29 septembre, elle lança un décret d'arrestation contre le général Tur-

(1) Mémoires du comte Joseph de Puisaye, *qui pourront servir à l'histoire du parti royaliste français durant la dernière Révolution* — Londres, 1803-1808, Tome II, p. 590.

reau, l'organisateur des colonnes infernales. Dans le même temps, elle envoyait, suivant l'expression de M. Louis Blanc, « *mendier* la paix auprès de Charette, par des commissaires, parlant au nom de la République (1) ». Le représentant Ruelle faisait mettre en liberté, vers le milieu d'octobre, la sœur de Charette et quelques autres de ses parents (2), et les chargeait de porter au général vendéen des paroles de paix (3).

Le 12 frimaire an III (2 décembre 1794), un décret de la Convention promit le pardon et l'oubli à tous ceux qui, dans le délai d'un mois, auraient posé les armes. On lisait dans la proclamation qui accompagnait ce décret : « La parole de la Convention est sacrée. Si d'infidèles délégués ont abusé de sa confiance, il en sera fait justice (4) ». Ces derniers mots se rapportaient principalement à Carrier dont le procès venait de commencer (5). Trois membres de la Convention, Delaunay jeune, Bollet et Ruelle, furent chargés de porter à la connaissance des Vendéens le décret pacificateur.

Vers la fin de ce même mois de décembre, le général Humbert, commandant de la 2e division de l'Ouest, — ce-

(1) Louis Blanc, t. XI, p. 360.

(2) *Moniteur*, an III (1794), numéro 94.

(3) On lit, dans le volume de M. Henri Welschinger, page 57 : « La sœur de Charette et un *inconnu*, *Bureau de la Bâtadière*, avaient pris part également aux premières négociations. — » Bureau de la Batardière (et non Bâtadière) était un ancien magistrat de la Chambre des comptes de Bretagne.

(4) *Moniteur*, an III (1794), numéro 74.

(5) Commencé le 5 frimaire an III (25 novembre 1794), le procès de Carrier se termina le 26 frimaire (16 décembre).

lui que Ponsard mettra plus tard en scène dans le *Lion amoureux*, — écrivait de Montcontour à l'un des principaux chefs royalistes, M. de Boishardy : « Tu sais que l'on pardonne à tous ceux qui reviendront de bonne foi et qui promettront d'être fidèles. Eh bien ! je te donne ma parole d'honneur qu'aucun tort ne te sera fait. Rentre, ramène avec toi tous ceux qui ont pu être égarés... Si tu ne t'en rapportes pas à cette lettre, accorde-moi une entrevue... » Boishardy accepta l'entrevue, et accéda à une suspension d'armes qui comprenait la Bretagne, le Bas-Maine, la Normandie et l'Anjou. Elle fut signée le 3 janvier 1795. A cette date, les représentants Guezno, Guermeur et Brüe informaient le Comité de Salut public qu'ils avaient répandu dans le district de Vannes une circulaire concernant les prêtres insermentés. Ils y publiaient l'amnistie et promettaient aux prêtres, qui voudraient en profiter, toute la bienveillance de la Convention nationale.

Cormatin est depuis cinq mois en Bretagne. Il constate chez les républicains une tendance vers l'apaisement. D'autre part, il voit que son parti est dans une situation de jour en jour plus précaire ; que les Chouans et leurs chefs sont réduits aux dernières extrémités ; que les secours et les renforts qu'on leur a promis n'arrivent pas, et qu'enfin l'héroïsme et le dévouement des braves gens qu'il a sous ses ordres ne peuvent suppléer à l'absence de toutes ressources matérielles et au manque de munitions. C'est alors qu'il se décide à entrer en négociations avec les généraux républicains et avec les commissaires de la Convention.

En traitant avec eux de la paix, il allait au delà de ses pouvoirs. Sa mission, telle qu'il l'avait reçue de Puisaye d'abord et des princes ensuite, se bornait à maintenir et à étendre l'organisation de la Chouannerie. Il est certain qu'il eut un autre plan et que son zèle l'emporta ailleurs. Doit-on pour cela l'accuser d'intrigue et d'ambition désordonnées ? Je ne le crois pas et je partage à cet égard l'opinion de M. Welschinger. « On peut, dit-il, critiquer les négociations faites par Cormatin sans autorisation précise, on peut incriminer son impétuosité brouillonne, sa vanité excessive et sa légèreté. On ne peut douter ni de sa bonne foi, ni de son dévouement à la cause royaliste. » Le comte de Puisaye, qui n'est certes pas suspect de faiblesse à l'endroit de Cormatin, ne porte pas sur lui, en cette circonstance, un autre jugement. « Quelque graves, écrit-il dans ses *Mémoires*, qu'aient été ses fautes et quelque funestes qu'en aient été les suites, je ne crains pas d'affirmer qu'elles ont eu pour principe le sentiment de ses devoirs et la persuasion qu'il agissait pour l'intérêt du souverain et en conformité de ses ordres..... »

Au mois de février 1795, des conférences eurent lieu à la Jaunaie, dans un petit château situé à trois quarts de lieue de Nantes, entre les représentants de la Convention d'une part, et de l'autre, Cormatin, Charette et les principaux officiers de son armée. Le 18 février, la paix fut signée. Chaque point du traité donna lieu à un arrêté spécial. Ces arrêtés furent au nombre de quatre. Voici les considérants du premier qui était relatif au rétablissement et au libre exercice du culte catholique :

« Les représentants du peuple considérant que les dé-

partements de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse, que les troubles qui les agitent prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque ;

« Que *les hommes auteurs de ces maux et de ces désordres sont ceux qui ont voulu plonger la France dans l'anarchie et qui, en persécutant, ont cherché à établir un culte particulier dont ils voulaient être les pontifes ; que ces hommes ont été atteints par le glaive de la loi après avoir violé audacieusement la Table des droits de l'homme ;*

« Considérant que la Convention nationale n'a jamais entendu interdire aucun culte, qu'elle en a au contraire autorisé le paisible exercice par l'article VII de la déclaration des droits de l'homme et par l'Acte constitutionnel.... »

Les trois autres arrêtés accordaient aux Vendéens l'exonération de toutes recherches pour le passé, des secours et des indemnités, l'exemption des réquisitions et la rentrée dans leurs biens. L'article VI du dernier de ces arrêtés était ainsi conçu :

« Les jeunes gens de la réquisition restent dans la Vendée pour y rétablir l'agriculture et faire fleurir le commerce. »

Après avoir rapporté le texte complet du traité de pacification de la Jaunaie, l'historien de la Vendée militaire, Crétineau-Joly, en apprécie en ces termes la signification et la portée :

« On proclamait la légitimité de la guerre qui finissait, on reconnaissait l'indépendance de la Vendée; ses sacri-

fices n'étaient donc pas entièrement perdus. Ne prouvait-elle pas aux divers peuples, à quel degré de puissance peuvent, dans une révolution, s'élever de courageux, d'honnêtes paysans, qu'au nom d'une égalité dérisoire, on veut rendre oppresseurs ou opprimés (1). »

L'appréciation de M. Louis Blanc concorde avec celle de l'historien royaliste. Il déclare que les envoyés de la Convention, en signant le traité de la Jaunaie, infligèrent à la République une véritable « humiliation ». Il les accuse de « bassesse », et il ajoute : « Lorsque la nouvelle de la paix se fut répandue et qu'on en connût les conditions, elles parurent si fortement empreintes de royalisme, que cela donna lieu aux rumeurs les plus étranges. On prétendit que les envoyés de la Convention s'étaient engagés à rétablir la monarchie. On alla jusqu'à affirmer qu'une clause secrète promettait aux royalistes le fils de Louis XVI, alors enfermé au Temple (13) ».

Cette question des articles secrets du traité de la Jaunaie — articles tenus pour authentiques par Napoléon (14) — cette question est restée un problème. Un des meilleurs historiens de notre temps, un des maîtres de l'érudition contemporaine, M. de La Sicotière, lui a consacré, dans la *Revue des questions historiques* (15), une étude très complète. Ses conclusions se résument ainsi : Il n'y eut pas d'articles secrets, mais il y eut des promes-

(1) *Histoire de la Vendée militaire*, T. II, p. 280.
(2) Louis Blanc, T. XI, p. 379. — Voir aussi p. 371, 372 et 373.
(3) *Mémoires* de Napoléon T. VII, p. 278.
(4) Numéro de janvier 1881.

ses verbales, au nom du Comité de Salut public, faites, avec l'intention de ne pas les tenir, par certains représentants et relatives, les unes au rétablissement éventuel de la monarchie, les autres à la remise des enfants de France aux mains de Charette. « Les représentants, dit M. de La Sicotière, sont descendus à des subterfuges pour arracher la soumission des chefs vendéens. »

III.

La pacification cependant était loin d'être complète, puisqu'aussi bien Charette n'avait traité que pour son armée. En dehors de Stofflet, commandant de l'armée d'Anjou, qui n'adhérera au traité que le 2 mai 1795, restaient la Bretagne et la Normandie. Suivraient-elles la Vendée? Cormatin était bien décidé à ne rien négliger pour obtenir qu'il en fût ainsi. Il en avait pris l'engagement à la Jaunaie, et cet engagement, il allait le tenir.

Cormatin n'avait point caché au comte de Puisaye, les négociations qui avaient lieu ; il l'invitait même à venir les diriger. Ne recevant aucune réponse, il crut devoir aller de l'avant. Le 7 mars, il mandait à Hoche : « Vous avez ma parole. La Convention a ma signature. Je ne puis vous en dire plus. Il serait infâme, indigne d'un homme d'honneur de chercher à tromper celui qu'on estime. Tant que vous me verrez en place, cela en sera ainsi. » Et en même temps, il donnait à ses officiers un ordre ainsi rédigé : « Vous ferez cesser sur le champ toutes les hostilités.

Les républicains ont les ordres formels de n'en commettre aucune. Vous résisterez seulement à l'agression si elle avait lieu. » Pressés par lui, les principaux chefs des Chouans consentirent à se rendre, le 30 mars, au château de la Prévalaye, près de Rennes, et à entrer en conférence avec les représentants de la Convention. Le 20 avril 1795, le traité de pacification, discuté à la Prévalaye, fut signé à la ferme de la Mabilais, d'où le nom qui lui fut donné de « paix de la Mabilais ». Les conditions de ce traité, qui fut surtout l'œuvre de Cormatin, étaient les mêmes que celles du traité de la Jaunaie : Liberté des cultes ; amnistie aux insurgés ; indemnités au profit des populations qui avaient souffert de la guerre civile ; facultés, pour ceux des habitants qui ne voudraient pas prendre de service dans l'armée régulière, de s'organiser en compagnies territoriales à la solde du trésor public, sous le nom de chasseurs à pied, sans que leur nombre pût dépasser 2,000 hommes ; remboursement des bons émis par les chefs royalistes jusqu'à concurrence de 1,500,000 francs. En échange de ces avantages, les chefs royalistes s'engageaient à reconnaître la République et à ne plus porter les armes contre elle.

Il semblerait donc que la paix fût faite, la paix générale et définitive, et que les hostilités dussent cesser. Cormatin le crut peut-être, car il était prompt à s'illusionner, mais il était sans doute le seul à le croire. Autour de lui, républicains et royalistes comprenaient que l'on était toujours à la guerre, et que l'on avait conquis tout au plus une trêve de quelques semaines. Etait-ce même une trêve ? « Frotté, dit M. Welschinger, refusa de signer et retourna en Normandie. » Mais Frotté n'avait

pas été le seul à tenir cette conduite. Georges Cadoudal avait, comme lui, refusé sa signature. Pour éviter toute équivoque, il était même parti pour retourner dans ses cantonnements avant la fin des conférences (1). Coquereau, le délégué des Chouans du Maine, avait également refusé son adhésion, ainsi que plusieurs autres chefs, parmi lesquels Charles de Cintré, du Bouais, Sévère de la Bourdonnaye, Montluc, Closmadeuc, la Trébonnière, les du Boisguy, Saint Régent, de Concoret, le Boutelier, Legris-Duval, Duplessis-Jubiot, Lantivy de Kerveno, Leissègues (2). Hoche disait vrai, lorsqu'il écrivait : « La Convention vient de traiter avec quelques individus et non avec les chefs du parti. »

Ces chefs ne manquèrent donc pas à leurs engagements, lorsqu'ils continuèrent la lutte. Cormatin, lui, avait signé. Il était le véritable auteur du traité. S'il avait poussé à la reprise des hostilités, il eût commis une trahison. S'en est-il rendu coupable ? M. Thiers, M. Louis Blanc et les autres historiens révolutionnaires ne se font pas faute de l'accuser d'avoir trahi la foi jurée, et il n'est outrages dont ils ne le couvrent à cette occasion. M. Welschinger a démontré victorieusement que les accusations portées par eux contre Cormatin étaient sans fondement. Les pages qu'il a consacrées à cette démonstration sont parmi les meilleures de son livre. En réalité, Cormatin était le seul qui prît vraiment au sérieux le traité. Au

(1) *Georges Cadoudal et la Chouannerie*, par son neveu Georges de Gadoudal, p. 69.

(2) Crétineau-Joly. t. III, p. 243.

fond, ce traité ne contentait personne, sauf lui. Il y voyait le triomphe de sa politique ; son intérêt, comme son honneur, étaient attachés au succès de la pacification. Il exécuta donc fidèlement tout ce qu'il avait promis et signé. Malheureusement, il était suspect aux deux partis. Il avait, dans les deux camps, des ennemis redoutables. Hoche, en particulier, ne pouvait lui pardonner son exclusion des conférences de la Prévalaye, exclusion que Cormatin avait exigée des commissaires de la Convention (1). Le 26 mai 1795, après un dîner fort cordial à Rennes, chez le représentant Bollet, l'un des signataires du traité de la Mabilais, le baron de Cormatin fut saisi au faubourg l'Evêque avec ses compagnons Dufour, Delahaye, de Boisgontier, de Solilhac, Gayet, le chevalier Saint-Gilles et de la Nourais. Ils furent conduits aussitôt à Cherbourg et enfermés au fort national de l'île Pelée.

IV

Ramené de Cherbourg à Paris, il comparut devant un conseil de guerre en brumaire an IV, après six mois de détention préventive. Il récusa énergiquement le tribunal devant lequel on le traduisait. « Tout ce que j'ai pu faire comme chef de chouans avant le traité de la Jaunaie, di-

(1) « Cormatin eut l'insolence d'exiger et les commissaires de la Convention eurent la *bassesse* d'ordonner que Hoche s'abstînt de paraître aux conférences, lesquelles s'étaient ouvertes à la Prévalaye, près Rennes. » Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. XII, p. 307. — Voy. également t. XI, p. 380.

sait-il, a été couvert par ce traité ; pour ce que j'ai pu faire depuis, je suis justiciable des tribunaux ordinaires, c'est-à-dire du jury. »

Au cours des débats, il produisit plusieurs mémoires pour sa défense. Dans un de ces mémoires, il reproduit textuellement une lettre attribuée aux représentants Grenot, Guermeur et Guezno. Cette lettre, datée de Rennes, le 9 floréal an III (28 avril 1795), était ainsi conçue : « Les articles secrets (1) dont l'exécution définitive est fixée au 25 prairial prochain (2), auront leur plein et entier effet. Le Comité du Salut public prend les mesures nécessaires à cet égard. Les sacrifices qu'il est obligé de faire aux apparences ne le rendront que plus scrupuleux à tenir les paroles données. Elles seront religieusement gardées. » Cormatin publiait également dans son Mémoire une lettre écrite, le 6 juin 1795, par sept membres du Comité de Salut public au représentant du peuple Guezno. Il ajoutait : « Ces pièces furent interceptées par les chouans et imprimées depuis notre arrestation à Rennes dans une brochure intitulée : *Réponse des armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans au rapport fait à la soi-disant Convention nationale, dans la séance du 16 juin 1795, par le soi-disant représentant du peuple, le citoyen Doulcet de Pontécoulant* (3). » — « La première de ces pièces, disait-il encore dans une note présente, *ainsi que cela a toujours été annoncé*, des Articles Secrets dans la Pacification. »

(1) Les articles secrets du traité de la Jaunaie.
(2) 13 juin 1795.
(3) Cette brochure est du 22 juin 1795.

Ces deux lettres furent réimprimées par les soins des amis de Cormatin, et placardées sur les murs de Paris. Un de ces placards existe aux archives du château de Kernuz, dans la riche collection de M. du Châtellier. C'est un in-folio sans nom d'imprimeur.

En tête :

CORMATIN AUX FRANÇAIS

LISEZ ET JUGEZ

Suit la copie des « pièces produites par les Vendéens et les Chouans depuis sa captivité. »

En note :

« On m'accuse d'avoir rompu le traité de paix entre la Convention et nous. On vient de voir que le gouvernement d'alors nous trompait et l'a rompu lui-même. Il voulait la tête de tous les chefs, et tout le monde doit maintenant être convaincu qu'il veut plus particulièrement la mienne. Qu'on se reporte à la fameuse journée du 1er prairial, à nos arrestations du 6 du même mois, à la mort du jeune infortuné prisonnier au Temple, arrivée le 20 du même mois, à celle arrivée trois jours après du chirurgien Dussault (*sic*), appelé auprès de lui par le Comité et qu'on juge !

« J'obtiendrai le temps nécessaire pour me procurer l'authenticité des pièces ci-dessus et autres, et alors on connaîtra d'où venait la perfidie.

« Le 21 frimaire.

« CORMATIN » (1).

(1) *Les Articles Secrets*, par L. de La Sicotière, p. 40. — Le 21 frimaire an IV, date de cette affiche, correspond au 12 décembre 1795.

M. Welschinger signale bien l'existence de cette affiche mais il n'en donne pas le texte. Il me semble que, dans un volume consacré tout entier au baron de Cormatin, cette pièce devait être publiée *in-extenso*. Elle produisit dans Paris un effet immense. Le Conseil des Cinq-Cents, où siégeaient quelques-uns des anciens conventionnels pris directement à partie, s'émut. Dans la séance du 22 frimaire an IV (13 décembre 1795), Roux (de la Marne), Doulcet de Pontécoulant, Tallien et Treilhard déclarèrent n'avoir jamais signé la lettre du Comité de Salut public, du 6 juin 1795, insérée dans l'affiche de Cormatin ; mais ils laissèrent de côté la question des Articles Secrets qui avait pourtant bien son importance. Quelque chose de plus singulier encore ressort de l'attitude des signataires des deux traités de la Jaunaie et de la Mabilais. Aucun d'eux ne s'associa par des lettres, par des protestations indignées, aux dénégations de Tallien et consorts. (1)

Le 28 frimaire (19 décembre 1795), un jugement du conseil de guerre condamna Cormatin à la déportation, et acquitta tous ses coaccusés. On le ramena d'étapes en étapes au fort de l'île Pelée, en attendant son embarquement pour la Guyane.

Cependant, ses ennemis trouvaient l'arrêt du 19 décembre trop indulgent. Ils s'ingénièrent à découvrir quelque moyen habile de remettre le condamné en jugement. Cormatin dut comparaître deux fois devant le tribunal criminel de la Manche : la première fois, sous l'inculpation d'émigration ; la seconde fois, sous l'inculpation

(1) L. de la Sicotière, p. 49.

d'un prétendu complot, ourdi par lui dans les prisons de Caen. Il fut acquitté dans ces deux affaires (août 1796). Ce double acquittement déplut fort au général Hoche, qui avait fait demander avec instance la peine la plus rigoureuse contre Cormatin. Le 16 octobre 1796, au lendemain de l'affaire du camp de Grenelle, où l'on avait condamné à mort treize conspirateurs, il écrira au ministre de la police pour se plaindre d'une telle sévérité et rappeler avec aigreur que Cormatin et ses complices avaient été jadis « sauvés par les formes constitutionnelles ». Hoche a été un grand homme de guerre, mais il y a dans sa vie bien des taches. Le jour où elle sera écrite par un historien sincère, nul doute que sa gloire ne subisse un terrible déchet.

Pendant sa captivité au fort de l'île Pelée, Cormatin entretint une correspondance amoureuse avec la marquise de Feu-Ardent(1), veuve d'un émigré. M. Welschinger n'a pas consacré moins de deux chapitres à cet épisode. « Je dois dire, écrit-il dans sa Préface, qu'aux faits politiques et militaires s'ajoute une piquante intrigue que j'ai l'heureuse chance de raconter le premier, ayant eu en mains les lettres d'amour du baron de Cormatin et de la marquise de Feu-Ardent. Même après les *Chouans* de Balzac, *le Chevalier des Touches* et *l'Ensorcelée* de Barbey d'Aurevilly, le lecteur qui aime les incidents romanesques, trouvera dans cet épisode vrai de quoi satisfaire sa curiosité. »

(1) Par une singulière rencontre, l'héroïne de *l'Ensorcelée*, le beau roman de chouannerie de Barbey d'Aurevilly, porte précisément le même nom : Jeanne-Madelaine de Feuardent.

J'estime, pour ma part, qu'il convient de laisser ces choses au roman. Quand une femme n'a été ni une femme politique, ni une femme de lettres, ses billets n'appartiennent pas à l'histoire.

Le 12 avril 1800, Cormatin fut transféré du fort National de Cherbourg au fort de Ham. Remis en liberté, le 28 octobre 1802, mais avec condition de surveillance spéciale, il fut envoyé à Bar-sur-Ornain, dans le département de la Meuse, puis à Buxy en Saône-et-Loire. Un mois après, il fut autorisé à se rendre dans sa terre de Cormatin. Il ne lui restait que des débris de son ancienne opulence ; il les dissipa, et se vit réduit à accepter une petite place à la manufacture impériale des tabacs de Lyon. C'est là qu'il mourut le 19 juillet 1812.

En 1807, il avait marié sa fille aînée au comte de Pierreclos, ami de jeunesse de Lamartine. Le grand poète allait souvent chez le beau-père de son ami, et il en parle dans ses *Nouvelles confidences*. « La jeune comtesse Nina de Pierreclos, dit-il, célèbre par sa beauté et ses talents dans tout le pays, fit du château de Cormatin un séjour d'attrait, d'art et de délices. J'étais devenu alors un des amis les plus intimes de son mari. J'étais l'hôte assidu de cette belle demeure et j'y ai passé des heures de jeunesse qui ont rendu ce château, maintenant en d'autres mains, à la fois cher et triste à mon souvenir (1). » Si Lamartine, comme il en forma un jour le projet, avait

(1) *Nouvelles confidences*, p. 125. — M. Léon de Pierreclos, petit-fils du baron de Cormatin, épousa une nièce de Lamartine, Mlle Alix de Cessiat-Lamartine.

écrit l'histoire des guerres de l'Ouest, il aurait tracé du négociateur de la Mabilais un portrait inoubliable. Avec moins d'éclat sans doute, mais avec plus d'exactitude, M. Henri Welschinger a fait revivre le baron de Cormatin dans un livre sincère, plein de recherches et de détails curieux, et qui apporte une contribution importante à l'histoire de la Vendée et de la Chouannerie bretonne.

X.

LE 18 FRUCTIDOR (1).

I.

Le Directoire attend encore son historien.

L'*Histoire de la Révolution*, de Michelet, s'arrête au 10 thermidor an II (28 juillet 1794), jour de l'exécution de Robespierre et de Saint-Just. Arrivé à cette date fatale, Michelet ne s'est pas senti le courage d'aller plus loin : il a posé la plume et fermé le livre. Robespierre est mort ! Pourquoi poursuivre le récit ? Saint-Just est mort ! A quoi bon continuer ? Voici en quels termes notre auteur raconte cette catastrophe : « Robespierre toucha enfin le port, la place de la Révolution ; il monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud.... puis il y eut un coup sourd... Ce grand homme n'était plus.... Tous, de même, se montrèrent calmes, forts de leur intention, de leur ardent patriotisme et de leur sincérité. Saint-Just, dès longtemps, avait embrassé la mort et l'avenir. Il mourut digne, grave et simple. *La France ne se consolera jamais*

(1) *18 Fructidor*, documents pour la plupart inédits recueillis et publiés pour la Société d'histoire contemporaine, par Victor Pierre. — Un vol. in-8°, Alphonse Picard, éditeur, rue Bonaparte, 82.

d'une telle espérance (1)... » — La France à jamais inconsolable de la mort de Saint-Just ! Après ce dernier trait, en effet, il n'y avait plus qu'à tirer l'échelle.

Plus encore que de Michelet, Robespierre était l'homme de Louis Blanc. Ce dernier pourtant eut le courage, même après la mort de son héros, de rouvrir son livre et de le mener jusqu'à la dernière séance de la Convention, jusqu'au 26 octobre 1795. Arrivé là, il s'arrête. Il ne fera pas un pas de plus. Son deuil est trop profond : il ne veut pas être consolé.

M. Thiers n'avait point de ces attendrissements. Il n'était point de ceux qui s'attachent à un homme, à un principe, à une idée. Il ne s'attarde pas plus à pleurer sur la mort de Robespierre et de Saint-Just que sur celle de Louis XVI et de Malesherbes. De telles faiblesses lui étaient inconnues. Le *sunt lacrymæ rerum* de Virgile n'était point son affaire. C'est pourquoi, après avoir convenablement enseveli les victimes du 10 thermidor, il poursuivit allègrement sa tâche et conduisit sans peine le lecteur jusqu'au 18 brumaire. Les volumes qu'il a consacrés au Directoire renferment sans doute des parties remarquables. Les campagnes du général Bonaparte sont racontées avec clarté, avec entrain, avec une flamme de jeunesse, qui est rare chez l'auteur, et qu'il ne retrouvera plus. Mais en dehors de la partie financière et militaire, le reste du livre est écrit avec une absence d'étude et de critique, qui dépasse toutes

(1) *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 520.

les bornes. M. Thiers n'a rien vu, n'a rien voulu voir des turpitudes et des crimes du Directoire ; ou plutôt il n'a vu là qu'une époque, un gouvernement où il aurait pu être directeur, président du Directoire, — où il aurait pu être le premier. Il en a donc parlé avec enthousiasme. Il a écrit sur cette époque honteuse ces lignes incroyables : « Jours à jamais célèbres et *à jamais regrettables* pour nous. A quelle époque notre patrie fut-elle *plus belle et plus grande* ? Les orages de la Révolution paraissaient calmés ; les murmures des partis retentissaient comme les derniers bruits de la tempête. On regardait ces restes d'agitation comme la vie d'un Etat libre. Le commerce et les finances sortaient d'une crise épouvantable ; le sol entier, *restitué à des mains industrielles*, allait être fécondé. Un gouvernement, composé de *bourgeois nos égaux*, régissait la République *avec modération ;* les *meilleurs* étaient appelés à leur succéder (1). »

L'*Histoire du Directoire*, par M. de Barante, est un bon livre, d'un homme qui a été mêlé aux affaires et qui sait la politique. Seulement il a trop vu les événements dans les assemblées et à travers le *Moniteur*. Il ne s'est pas assez souvenu de la maxime qu'il avait si habilement mise en pratique dans ses *Ducs de Bourgogne : Scribitur ad narrandum, non ad probandum*. Et pourtant s'il est une histoire où les détails, les récits particuliers, les anecdotes même doivent jouer un grand rôle, c'est bien

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, T. VIII, p. 432.

celle du Directoire, de cette époque étrange, singulière, qui ne ressemble vraiment à aucune autre. Qui veut la faire connaître doit recourir surtout aux journaux, aux brochures, aux Mémoires. Tel petit journal, comme le *Miroir* ou le *Thé* de Bertin d'Antilly, sera ici de plus de secours que le *Moniteur*.

Journaliste, Adolphe Granier de Cassagnac s'est beaucoup servi des journaux pour écrire les trois volumes de son *Histoire du Directoire*. C'est un livre de grande valeur et qui n'a pas eu le succès qu'il mérite. D'une érudition très curieuse et très solide, écrit de verve, animé, vivant, il réunit les qualités les plus diverses. Malheureusement, l'auteur a gravement péché contre les lois de la composition. Il a trop élargi son cadre et s'est efforcé d'y faire rentrer l'histoire de la Révolution tout entière. Dans son premier volume, sous prétexte de tracer le portrait des cinq directeurs, il revient longuement sur les événements auxquels ils ont été mêlés depuis 1789, sur ceux mêmes dont ils ont été simplement les témoins. Là où il eût fallu seulement quelques pages, il écrit un volume entier, — le plus intéressant du monde, mais en dehors et à côté de son vrai sujet. De même, dans ses deux derniers volumes, lorsqu'il rencontre le général Bonaparte, il se dit, comme Montesquieu en présence d'Alexandre : « Parlons-en tout à notre aise. » Certes, rien de plus légitime, Bonaparte n'étant pas de ces personnages dont l'on peut dire avec Dante : « Regarde celui-là et passe. » Cependant ici encore l'historien a dépassé la mesure. Rédacteur en chef du *Constitutionnel,* il avait pris parti,

avec son habituelle vigueur, pour Louis-Napoléon contre l'Assemblée législative. Malgré lui, son livre se ressent de ses polémiques quotidiennes. S'il s'étend avec trop de complaisance sur l'auteur du 18 brumaire, c'est qu'il songe à l'auteur du 2 décembre. Il n'en reste pas moins que l'*Histoire du Directoire* d'A. Granier de Cassagnac est un ouvrage singulièrement remarquable, et qui, joint à son *Histoire des Girondins et des massacres de Septembre* et à celle des *Causes de la Révolution française*, assure à son auteur une place éminente parmi les historiens de la Révolution, la première peut-être après M. Taine.

Malgré ses mérites, le livre de M. de Cassagnac renfermait d'importantes et regrettables lacunes. C'est ainsi qu'il n'avait pas dit un mot de ce que M. Victor Pierre a pu, à bon droit, appeler la *Terreur sous le Directoire*.

Le gouvernement du Directoire a multiplié les attentats de toutes sortes contre la vie ou la liberté des personnes ; il a, sur plus d'un point, aggravé la Terreur elle-même, soit par des lois plus savantes et plus dures, soit par le privilège qu'il s'attribua de les exécuter lui-même ; il a exercé une persécution monstrueuse, impitoyable, et dont les victimes se comptent par milliers. Les historiens venus avant M. Granier de Cassagnac avaient gardé le silence sur cette persécution. MM. Thiers et Mignet consacrent, l'un quatre ou cinq lignes, l'autre une ou deux pages aux députés déportés à la Guyane ; ils se taisent sur les prêtres. A leur exemple, M. Tissot, leur confrère à l'Académie, se tait également dans son *Histoire complète de la Révolution française*. Voilà pour les

écrivains révolutionnaires. C'est à peine si M. de Barante est moins discret. Il ne mentionne qu'un seul départ de prêtres pour la Guyane ; encore le fait-il avec une brièveté qui ne va pas même sans inexactitude. M. Granier de Cassagnac a eu le très grand tort de suivre ici les errements de ses prédécesseurs. Il est même arrivé qu'écrivant dans les premières années du second empire (1), il a jugé le coup d'Etat du 18 fructidor à travers le coup d'Etat du 2 décembre. Les *inspecteurs de la salle* de 1797 lui rappellent les Baze et les Leflô, les *questeurs* de 1851. Aussi a-t-il bien de la peine à ne pas approuver les mesures de rigueur prises par le Directoire ; il ne trouve pas un mot de pitié pour les membres des conseils condamnés à la déportation et tout au plus leur accorde-t-il une page assez dédaigneuse (2). Les prêtres sont plus heureux, ils obtiennent deux pages (3). Il est seulement fâcheux qu'elles aient été empruntées par l'historien à une brochure sans valeur, que l'auteur, épicier à Rochefort, n'avait publiée, en 1823, que pour attirer sur lui la bienveillance officielle et pour obtenir un modeste emploi.

Il y avait donc dans l'histoire politique comme dans l'histoire religieuse de la Révolution, une lacune à combler. Il y avait, en même temps, un devoir de justice à remplir envers les victimes et envers les bourreaux.

Ce devoir, M. Victor Pierre l'a rempli, dans toute son

(1) L'*Histoire du Directoire* a paru en 1855.
(2) T. II, p. 442.
(3) T. III, p. 126 et 127.

étendue, avec un talent et une conscience rares, dans son beau livre : *la Terreur sous le Directoire* (1), paru en 1887. C'est un de ces livres qui épuisent le sujet. L'auteur y révélait une connaissance approfondie, non seulement des épisodes particuliers dont il s'occupait plus spécialement, mais encore de la situation générale de l'époque, des événements et des hommes. De ce jour il était l'historien désigné pour écrire sur le Directoire le livre qui reste à faire, même après Barante et Granier de Cassagnac.

Ce n'est pas encore ce livre qu'il nous donne aujourd'hui ; mais sa publication sur le *18 Fructidor*, bien qu'elle ne soit qu'un recueil de documents inédits, nous est une preuve qu'il ne déserte pas ce terrain sur lequel il a déjà fait une si riche moisson et où nous espérons le retrouver bientôt avec une œuvre, cette fois complète et définitive.

II.

Ainsi que le dit M. Victor Pierre, dans son *Introduction*, c'est un gros dossier que celui du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797). Il a donc résolument écarté les documents que renferme le *Moniteur*, quelque intérêt qu'il y eût, sinon à les en extraire, du moins à les annoter : tels sont les papiers de d'Antraigues, les

(1) Un volume grand in-octavo, Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82.

déclarations de Duverne de Presle, les correspondances saisies dans les chariots de Kinglin, les extraits du procès Brotier-la-Villheurnoy, toutes pièces que le Directoire publia lui-même à l'occasion du coup d'Etat. M. Victor Pierre s'en est tenu aux documents inédits, et il a mieux aimé laisser quelques lacunes que de charger son volume de pièces qu'il est facile de trouver ailleurs.

Celles qu'il publie forment cinq séries :

I. — *Le général Hoche et les mouvements de troupes* ;

II. — *Lettres de Mathieu-Dumas au général Moreau ;*

III. — *Le coup d'Etat ;*

IV. — *La déportation ;*

V. — *Les commissions militaires.*

On connaissait le rôle du général Hoche dans la préparation du 18 fructidor, mais il est ici, pour la première fois, mis en pleine lumière.

Le coup d'Etat de fructidor fut un coup d'Etat militaire. Pour l'exécuter, Barras jeta les yeux sur Hoche, et celui-ci s'empressa d'accepter les ouvertures qui lui furent faites par le vainqueur du 13 vendémiaire. « Rival de gloire de Bonaparte, écrit la Revellière-Lépeaux, il voulut aussi rivaliser de *patriotisme* avec lui, et ne pas le laisser en quelque sorte seul plus en vue que tous les autres généraux, dans les chances que pouvaient amener de si grandes circonstances (1). » Dès le 1er juillet de 1797, de Cologne où il était alors, en vertu, disait-il, d'ordres

(1) *Mémoires de la Revellière-Lépeaux*, t. II, p. 120. Ces Mémoires, imprimés en 1870, n'ont été livrés au public qu'en 1895.

du Directoire (ordres qu'on n'a pas retrouvés), le général Hoche, qui commandait l'armée de Sambre-et-Meuse, mit en mouvement la légion des Francs et le 10e régiment de hussards pour se rendre à Alençon. L'émotion fut générale. Elle devint plus vive encore, quand on apprit que quatre régiments de chasseurs à cheval devaient passer à la Ferté-Alais, distante de onze lieues de Paris, pour se rendre à une autre destination. Le président du Directoire, — c'était alors Carnot — écrivit au conseil des Cinq-Cents pour le rassurer. « Le Directoire exécutif, disait-il, a donné sur-le-champ les ordres nécessaires pour empêcher ces troupes de passer ou de stationner dans la distance des six myriamètres fixés par l'article 69 de la Constitution. Le Directoire croit que la malveillance n'a eu aucune part à cet ordre de route, qu'il attribue à la simple inadvertance d'un commissaire des guerres.... » Carnot était ici de bonne foi, Barras s'étant bien gardé de le mettre dans la confidence du complot dirigé contre lui et contre son collègue Barthélemy, non moins que contre les membres des conseils. Cependant l'opération imaginée par Barras se poursuit. Neuf à dix mille hommes sont casernés sur les limites du rayon constitutionnel ; nombre d'officiers et de soldats s'en détachent, viennent à Paris et concourent, au jour dit, à l'exécution du complot que la majorité du Directoire a préparé contre ses adversaires.

Dans toutes les lettres du général Hoche, celles que M. Victor Pierre a reproduites d'après les archives historiques du ministère de la guerre et celles que l'on trouve

au *Moniteur* (1), respire une ardeur maladive, qui explique la violence de ses résolutions, l'amertume de ses plaintes, son ambition de mener la lutte. Les adresses de son armée, les toasts portés à l'anniversaire du 10 août, répondent bien aux adresses et aux discours qui arrivaient de l'armée d'Italie; les deux généraux, Hoche et Bonaparte, rivalisent de mépris pour la représentation nationale. Il n'a manqué au général Hoche que l'occasion pour devancer Augereau et pour exécuter lui-même le coup de main militaire qui servira de précurseur au 18 brumaire.

En dépit de certaine légende, plus républicaine qu'historique, Hoche, autant et plus peut-être que Bonaparte, était animé d'une ambition que n'embarrassait aucun scrupule et pour laquelle tous les moyens étaient bons.

Au mois de mai 1793, au moment où Marat était le plus hideux et poussait avec le plus de violence au pillage et à l'assassinat, au renversement de la représentation nationale et à l'égorgement de ses propres collègues, à ce moment même parut dans son journal une longue lettre adressée à l'*Ami du peuple*. Le signataire appelle Marat *mon cher Ami du peuple... Incorruptible défenseur des droits sacrés du peuple!* Il se vante d'avoir servi deux ans dans la garde nationale parisienne et d'avoir *commandé l'avant-garde lorsqu'on fut chercher Capet à Versailles;* il réclame une place d'adjudant général, énumère avec complaisance ses droits à l'avancement, et pour

(1) Réimpression du *Moniteur*, T. XXVIII, p. 773 et 779.

ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il a déjà, il dénonce, dénonce, dénonce. Il dénonce Marolle et Brancas, qui viennent d'être nommés adjudants généraux ; il dénonce le colonel Virion, Noirod et Marnan, généraux de brigade ; il dénonce le général Ferrand....

Et au bas de toutes ces dénonciations, au bas de cette lettre adressée à MARAT, on lit : « Adieu, je vous embrasse fraternellement : HOCHE, rue du Cherche-Midi, n° 294 (1). »

III.

Au lendemain du 18 fructidor, le Directoire publia des proclamations et des circulaires destinées à justifier son coup d'Etat, à établir que la majorité des conseils avait préparé, organisé contre lui une véritable conspiration, et que force lui avait bien été de prendre les devants. S'il était sorti de la légalité, c'était sous le coup d'une impérieuse nécessité. S'il était dans la dure obligation de sévir, du moins ne frappait-il que des coupables.

Cette conspiration a-t-elle réellement existé? Y eut-il, parallèlement au complot, celui-ci incontestable, du Directoire contre la majorité des conseils, un complot de cette majorité contre le Directoire? C'est là un problème qui n'a encore été étudié sérieusement par aucun historien. Nous comptons bien que M. Victor Pierre l'élucidera

(1) *Le publiciste de la République française, ou Observations aux Français, par l'Ami du peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques*, n° 194. Jeudi 16 mai 1793.

quelque jour et qu'il y fera, suivant son habitude, la pleine lumière. En attendant, il publie plusieurs lettres de Mathieu-Dumas au général Moreau, trouvées par lui au ministère de la guerre, dans la *Correspondance des généraux à l'intérieur*.

Mathieu-Dumas, maréchal de camp en 1791, député à l'Assemblée législative, où il siégeait parmi les *constitutionnels*, avait quitté la France après le 10 août. Il y était revenu à la fin de 1793 et s'était caché. Sous le Directoire, le département de Seine-et-Oise l'avait envoyé au conseil des Anciens, et il siégeait parmi les membres de la majorité. Il en était même un des principaux membres et y jouait un rôle très important. Il est donc bien difficile d'admettre que si cette majorité, dont il était l'un des chefs, eût conspiré, il eût pu être tenu dans l'ignorance complète du complot. Or, voici ce qu'il écrivait au général Moreau, le 14 août 1797 :

« Vous avez bien raison de penser qu'il y a eu des fautes commises de part et d'autre, mais il n'y a, du côté du Corps législatif ou plutôt du conseil des Cinq-Cents, que des imprudences sans résultat, des présuppositions d'intention, de l'humeur contre ce mépris insultant de la majorité de la représentation nationale, enfin, des discussions impolitiques, mais pas une atteinte réelle, *pas même un projet alarmant par rapport à la Constitution*.

« Quant à l'autre côté, vous savez et voyez plus que je ne pourrais vous en dire ; ils ont eu, à l'arrivée du respectable Barthélemy (1), une occasion de faire marcher

(1) Ancien ambassadeur en Suisse, élu directeur en mai 1797.

loyalement la machine, et par les finances, et par la politique et par l'armée, et *je vous jure qu'il n'a pas tenu à nous de leur rendre cette occasion honorable, sûre et commode*, et de leur faire reconquérir, au profit de tous, l'affection nationale.

« Ils ont voulu s'appuyer le plus longtemps possible sur les lois révolutionnaires, et le ministre Merlin, qui n'existe que pour elles et par elles, leur a démontré qu'il fallait les soutenir à tout prix, c'est-à-dire se battre plutôt que de l'abandonner, lui Merlin....

« Vous aurez remarqué la conduite ferme, mesurée, toute constitutionnelle et même conciliatrice du Corps législatif....

« .... L'arrivée d'Augereau (1) et ses propos follement indiscrets ; l'*organisation* séditieuse de 5 à 6,000 officiers destitués ; les *collets noirs* (qui n'étaient plus un signe, mais une mode tellement répandue que nous en avions tous à presque tous nos habits, et qu'hier encore j'en remarquais à nos plus friands Jacobins) arrachés, déchirés à coups de sabre au milieu de nos places publiques, par des soldats sortant de leurs rangs dans le relèvement des gardes, pour donner ce passe-temps patriotique à l'état-major de M. Augereau ; la police inactive et conseillée par Antonelle, Félix Le Peletier et autres : voilà quelques symptômes du désordre par lequel on sollicite, vainement, je vous en réponds, des provocations....

(1) On sait que ce fut Augereau qui se fit l'exécuteur du coup d'Etat du 18 fructidor.

« Après cet exposé, il me tarde de vous dire que nous ne cessons point de travailler à un rapprochement, et que, bien loin de nous abandonner à une juste indignation, nous profitons du répit que nous donne notre bonne conduite pour obtenir des passions des hommes ce qu'il n'est que trop vrai qu'on n'obtient pas toujours de l'évidence de leur intérêt (1).... »

Cette correspondance de Mathieu-Dumas, tout intime, secrète, d'une authenticité sans conteste, non pas publiée par son auteur, mais surprise pour ainsi dire par l'Etat, formera un élément sérieux et nouveau d'appréciation dans cette question du 18 fructidor et dans l'examen des responsabilités à établir entre les deux partis.

IV.

La série des pièces sur le *coup d'Etat* n'est pas moins intéressante.

La Revellière-Lépeaux, l'un des directeurs, dit au tome II de ses *Mémoires* : « Dans le même soir (17 fructidor), nous nous rassemblâmes chez Rewbell ; nous y fîmes appeler tous les ministres et le général (Augereau), avec ordre de ne laisser sortir personne, le général excepté, pour donner ses ordres et en surveiller l'exécution. Nous primes tous les arrêtés qui furent ensuite publiés, nous rédigeâmes les proclamations qui furent affichées, etc. (2) ».

(1) *18 fructidor*. p. 39.
(2) *Mémoires*, t. II. p. 129.

M. Victor Pierre publie, d'après les *registres des délibérations du Directoire* conservés aux Archives nationales, le procès-verbal de cette séance tenue par les trois directeurs, Barras, Revellière-Lépeaux et Rewbell, séparément et à l'insu de leurs deux autres collègues, Carnot et Barthélemy. Isoler la province de Paris, de manière à lui expédier un coup d'Etat terminé, auquel elle n'ait qu'à se soumettre : telle est la première mesure que prend le Directoire insurrectionnel, en interdisant aux maîtres de la poste aux chevaux, à l'administration des messageries, à celle de la poste aux lettres, de délivrer des chevaux, de laisser partir aucune voiture ni aucun courrier, sans l'ordre exprès et par écrit du Directoire. Viennent ensuite les mesures militaires : on la déclare enfin, la vraie destination de ces troupes que, sous prétexte d'une expédition en Irlande, des ordres de source mystérieuse avaient détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse, on les poste à Château-Thierry, à Dreux, en attendant de nouveaux ordres. On envoie à Marseille, à Lyon, à Dijon, à Soissons, à Cambrai, quelques milliers d'hommes enlevés aux armées d'Italie, de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, pour tenir en respect les populations de qui l'on craint quelque agitation provoquée par le coup d'Etat.

A Paris, dans la crainte d'un mouvement des sections, ou pour mieux dire, des « administrations », on les suspend, et le bureau central reste seul en exercice. Des arrestations sont ordonnées, et on décide de faire afficher immédiatement, sur les murs de la capitale, un arrêté portant que « tout individu qui se permettrait de rappeler la royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans, *sera fu-*

sillé à l'instant conformément à la loi. » (quelle loi ?)

Une circulaire du Directoire, en date du 2 vendémiaire (23 septembre), rappelle aux ministres qu'ils doivent lui fournir les renseignements qu'ils auraient par devers eux et qui pourraient servir de preuve à cette vérité, « *que le complot des conjurés royaux allait éclater au moment même où ils ont été frappés, le 18 fructidor.* »

Les sept ministres ne négligèrent rien pour se procurer les renseignements demandés. On a la série de leurs rapports, et M. Victor Pierre les a analysés dans *la Terreur sous le Directoire*. Quelque bonne volonté qu'y aient mise leurs auteurs, et en particulier le ministre de la police, le citoyen Sotin (1), il est impossible d'y trouver des arguments sérieux à l'appui de la « vérité » que le Directoire avait tant à cœur de faire prévaloir.

Deux lettres, l'une de Dupont de Nemours, l'autre de Rouget de Lisle, closent la série des pièces sur *le coup d'Etat*. M. Victor Pierre a reproduit la seconde à cause du nom du signataire. La voici :

« Du 3 vendémiaire an VI,
24 septembre.

« Citoyens directeurs,

« Si j'en puis croire un rapport qui émane directement de l'un de vous, le Directoire a reçu le 19 ou le 20

(1) Le citoyen Sotin, qui se signala surtout par ses incessantes et odieuses persécutions contre les prêtres, devint plus tard ambassadeur à Gênes, puis consul général à New-York. Napoléon, qui l'estimait à sa valeur, lui jeta un tout petit os à ronger. L'ancien ministre, l'ex-ambassadeur, accepta d'être percepteur au bourg de la Chevrolière (Loire-Inférieure) et y mourut en 1810.

fructidor une lettre revêtue de mon nom et de ma signature, par laquelle je suis supposé demander « à me charger de la défense de *mon ami Pichegru.* »

« Si je m'étais permis une pareille démarche, aucune considération ne m'empêcherait de l'avouer et de la proclamer, parce que je ne l'aurais faite qu'avec la persuasion de remplir mon devoir.

« Mais il est de fait et j'atteste sur mon honneur :

« 1° Que depuis le 5 germinal je n'ai pas écrit une ligne au Directoire ;

« 2° Que je n'ai ni écrit, ni eu la pensée d'écrire la lettre en question, attendu que *personne n'est plus persuadé que moi des crimes de Pichegru*, et cela non-seulement d'après les renseignements que vous avez publiés, *mais encore d'après des données qui me sont particulières* ;

« 3° Que si cette lettre existe, elle est le produit de la perfidie la plus noire ; perfidie dont je doute encore, bien moins parce qu'elle serait absurde et atroce, que parce qu'elle serait absolument gratuite, vu l'absence de mes prétentions à quoi que ce puisse être.

« Je ne me détermine à vous adresser ma réclamation qu'après avoir fait d'inutiles efforts pour parvenir aux deux seuls d'entre vous auxquels je ne sois pas inconnu.

« Salut et respect.

J. Rouget de l'Isle.

« Rue des Champs-Elysées, n° 9. »

On ne lâche pas plus allègrement un *ami* que ne le fait ici Rouget de l'Isle pour *son ami Pichegru*. Toute sa vie, du reste, l'auteur de la *Marseillaise* sera de ceux qui

se détournent des vaincus et qui encensent le soleil levant. Après le 9 thermidor, il avait composé un *Hymne dithyrambique sur la conjuration de Robespierre* :

Voyez-vous ce spectre livide
Qui déchire son propre flanc ?
Encore tout souillé de sang,
De sang il est toujours avide.
Voyez avec quel rire affreux
Comme il désigne ses victimes,
Voyez comme il excite aux crimes
Ses satellites furieux !
Chantons la liberté, couronnons sa statue ;
Comme un nouveau Titan, le crime est foudroyé.
Relève ta tête abattue,
O France ! à tes destins, Dieu lui-même a veillé.

Il applaudit au 18 fructidor. Peu après le 18 brumaire, il compose un hymne guerrier pour le premier Consul. En 1814, il célèbre « le retour des lis » :

Dieu conserve le Roi, l'espoir de la patrie,
Le fils aîné des lis, le rempart de la loi !
Qu'il fasse le bonheur de la France attendrie !
Dieu conserve le Roi !...

Quand le trône, debout sur sa base sacrée,
Repose, soutenu par le peuple et sa foi,
Que le Roi soit le nœud de l'union jurée !
Dieu conserve le Roi !

En 1817, il fait paraître un autre chant bourbonnien, des strophes en l'honneur d'Henri IV :

Honneur, honneur au Béarnais,
L'orgueil des lis, l'idole de la France !...

Il avait salué avec bonheur la Restauration. Il n'accueil-

lit pas avec moins d'enthousiasme la Révolution de 1830. Dès le 6 août, la veille de son appel au trône, le duc d'Orléans fit une pension de 1,500 francs à Rouget de l'Isle qui, au mois de décembre suivant, était décoré de la Légion d'honneur. En 1832, sa pension était portée au chiffre respectable de trois mille cinq cents francs. L'auteur de la *Marseillaise*, le pensionnaire du roi Louis-Philippe mourut à Choisy-le-Roi, le 27 juin 1836 ; ce qui ne lui permit pas de saluer, *avec un nouveau plaisir*, en 1848, le retour de la République.

V.

La IV^e^ série du volume de M. Victor Pierre a trait à *la Déportation*.

Le Directoire avait désigné pour la déportation soixante-cinq députés, généraux et hommes politiques, dont un directeur, Barthélemy. Sur ces soixante-cinq proscrits, quarante-huit réussirent à s'échapper, dix-sept furent envoyés à Cayenne. Le nombre des prêtres condamnés à la déportation s'éleva à 9,949. Ce chiffre se décompose ainsi : pour la France, 1,724 ; pour la Belgique, alors réunie à la France, 8,225. L'écart entre ces deux derniers chiffres s'explique par ce fait qu'en l'an V, au lendemain du 18 fructidor, les prêtres belges étaient presque tous en fonctions ; en France, au contraire, les prêtres avaient dû abandonner leurs diocèses et passer la frontière, à la suite du décret du 26 août 1792, condamnant à être déportés les ecclésiastiques non assermentés, qui n'auraient

pas quitté le royaume dans le délai de quinzaine. Beaucoup sans doute avaient eu l'héroïsme de rester en France ; mais combien parmi ceux-là avaient été victimes des échafauds de la Terreur ! Ceux qui avaient survécu ou qui étaient revenus de l'étranger, étaient donc relativement peu nombreux ; et pour en trouver 1,724 à inscrire sur ses listes, il avait fallu que le Directoire déployât un grand zèle.

Signer par centaines des arrêts de proscription était un jeu pour la Revellière-Lépeaux et ses collègues ; le difficile était de les faire exécuter.

Pour déporter ces milliers de prêtres, il ne suffisait pas d'avoir des vaisseaux, il fallait leur frayer le passage à travers les croisières anglaises qui surveillaient nos côtes. Il fallait aussi saisir les réfractaires, et en Belgique comme en France, on se heurtait à la mauvaise volonté des populations, qui ne se faisaient pas faute de dérober aux poursuites et aux recherches les ecclésiastiques restés au milieu d'elles.

Les prisons cependant s'étaient remplies, il s'agissait de les vider. Un premier convoi de déportés quitta Rochefort, sur la frégate *la Charente*, le 22 avril 1798. Il comprenait 193 proscrits, dont 155 prêtres et 38 laïques. Un second et un troisième convoi partirent presque en même temps de l'île d'Aix et de Rochefort : le premier, à bord de *la Vaillante* (1), le 5 août 1798 ; le second, à

(1) C'était la corvette *la Vaillante* qui, au mois de septembre 1797, avait transporté à Cayenne Barthélemy, Barbé-Marbois, Pichegru, Tronson du Coudray et les autres proscrits de fructidor.

bord de *la Bayonnaise*, le 9 août. *La Vaillante*, qui emportait vingt-cinq prêtres et un laïque, fut prise par un vaisseau anglais, l'*Indefatigable*. *La Bayonnaise* put atteindre Cayenne. Elle avait à bord 108 prêtres et 3 émigrés. Sur les 193 déportés de *la Charente* et les 111 de *la Bayonnaise*, 180, dont 154 prêtres, succombèrent en moins de huit mois, victimes du climat meurtrier de la Guyane.

Après *la Bayonnaise*, aucun autre bâtiment ne conduisit de déportés à la Guyane. La surveillance des croisières anglaises devenant de plus en plus étroite, le Directoire, à son grand regret, se vit contraint de renoncer à la Guyane et de garder en France, principalement à l'île de Ré et à l'île d'Oléron, les prêtres qu'il destinait à la déportation.

Sur les préparatifs et sur l'exécution de ces odieuses mesures, M. Victor Pierre publie de nombreuses pièces empruntées aux archives des ministères de la marine et de la guerre. Il y a joint les lettres de déportés conservées en original aux archives nationales. Les plus intéressantes sont celles de Barbé-Marbois, Laffon de Ladébat, Tronson du Coudray, de la Rue, Murinais. Il n'y a dans leurs lettres, écrites à leurs femmes, aucun effort de style; tout y est uni et franc, on y respire les bonnes mœurs, l'affection réciproque, la loyauté. « Sans me faire illusion, dit M. Pierre, sur l'importance ou sur le mérite littéraire de ces documents, il m'a semblé qu'au milieu de toutes les pièces officielles, il ne serait pas sans intérêt de recueillir une note humaine et sensible ; jusqu'ici les pros-

cripteurs avaient eu seuls la parole: après eux, je l'ai accordée aux proscrits (1) ».

VI.

La partie la plus nouvelle et la plus étendue des documents mis au jour par M. Victor Pierre est relative aux *commissions militaires*.

Aux termes des articles 15, 16 et 17 de la loi du 19 fructidor, tout émigré rentré qui n'était pas sorti du territoire dans la quinzaine de la loi, était justiciable d'une *commission militaire qui, sur la simple constatation de l'identité du prévenu* et de son inscription sur la liste des émigrés, devait prononcer la *peine de mort, sans appel ni pourvoi d'aucune sorte*: *l'exécution de la sentence devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures*.

Cette loi terrible, cette juridiction sommaire, ces arrêts de mort destinés à tomber comme mécaniquement des lèvres du juge, les historiens ou ne les ont pas connus, ou les ont passés sous silence. MM. Thiers, Mignet, Barante, etc., se taisent; Mme de Staël ne cite que deux noms. Taine au moins a écrit: « De toutes parts, dans les départements, les commissions militaires fusillent à force (2). » L'allégation est un peu brève; elle eût valu d'être accompagnée de quelques preuves.

(1) *Introduction*, p. 21.
(2) *La Révolution*, t. III, p. 597.

Ces preuves, M. Victor Pierre les a réunies ; il les a données, en 1887, dans *la Terreur sous le Directoire*. Il les complète aujourd'hui.

Lorsqu'il s'agit des tribunaux révolutionnaires, on a sous la main de longues séries de pièces, soit aux Archives nationales, soit dans les archives départementales, soit dans les greffes des cours et des tribunaux. Pour les commissions militaires, les recherches sont loin d'être aussi aisées.

On ne trouve rien aux archives du ministère de la guerre, rien dans les greffes des cours et des tribunaux, presque rien aux Archives nationales, peu de choses dans les archives départementales. Il n'a pas fallu moins de dix années au savant et consciencieux historien pour retrouver la trace de ces commissions militaires et de leurs jugements. Ce qu'il a déployé de patience et de sagacité dans cette enquête, est chose incroyable. Nos commissions d'enquête de trente membres pourraient trouver là un exemple et un modèle à suivre, — si elles n'étaient pas créées à l'unique fin de ne pas faire la lumière et d'empêcher la vérité de se produire !

Malgré des difficultés de tout genre, M. Victor Pierre est parvenu à établir que, du mois d'octobre 1797 au mois de mars 1799, c'est-à-dire dans l'espace de dix-huit mois, les commissions militaires ont siégé dans *trente-deux* villes et prononcé environ *cent soixante* condamnations à mort.

A l'exception du marquis de Surville et de ses trois compagnons : Dominique Allier, Joseph Charbonnel et Robert, qui conspiraient contre la République, tous les

autres condamnés étaient innocents: aucun fait, aucun délit, politique ou autre, n'était relevé contre eux.

La loi du 19 fructidor an V concernait les *émigrés* rentrés et non les déportés. Les ecclésiastiques étaient évidemment dans la seconde de ces catégories. En s'exilant, ils avaient obéi à la loi du 26 août 1792, ils avaient fait acte de soumission et non de révolte. Les commissions militaires créées par la loi du 19 fructidor auraient donc dû se déclarer incompétentes à leur endroit. Il n'en fut rien, et elles envoyèrent à la mort *quarante et un* prêtres.

Parmi les membres de ces commissions, on trouve des officiers supérieurs, des hommes qui avaient versé leur sang sur les champs de bataille. De ces soldats la République a fait des bourreaux, des fusilleurs de prêtres et de femmes. Que la honte en retombe à jamais sur le Directoire!

M. Victor Pierre a fait une fois de plus acte de bon historien et de bon Français. Avec une conscience admirable, il a travaillé à l'exhumation d'un passé glorieux pour l'Eglise de France. Il aura contribué, pour une large part, à reconstituer les actes de « ceux qui ont souffert persécution pour la justice! »

XI.

UN HISTORIEN DU DIRECTOIRE (1).

I.

Même après MM. de Barante et Granier de Cassagnac — on l'a vu dans le précédent chapitre — la période du Directoire attendait encore son historien. Peu d'époques, je l'ai dit, sont moins connues ; il en est peu sur lesquelles on ait accumulé plus d'erreurs, entassé plus de mensonges. La plupart des hommes du Directoire, devenus des personnages sous l'Empire, tenaient à faire le silence sur les années qui avaient précédé le 18 Brumaire ; ils ne voulaient point laisser rappeler qu'ils avaient alors proscrit le culte, envoyé les prêtres à la guillotine sèche, et fait, pour imposer le culte décadaire, pour contraindre catholiques et protestants à travailler le dimanche, des discours et des arrêtés aussi odieux que grotesques. Le zèle de la Révolution et le zèle de l'Empire se sont donc réunis, pour faire, autant que possible, l'oubli sur les actes du Directoire, pour l'imposer même, au nom de la paix et de la tranquillité, et dénaturer audacieusement leur

(1) *Le Directoire*, par Ludovic Sciout. — Librairie de Firmin Didot et Cie, 56, rue Jacob. 1895. Les deux premiers volumes ont paru.

véritable caractère, lorsqu'il était absolument impossible de les passer sous silence. L'Empire avait contraint leurs victimes à se taire : dans la suite, elles ont, par mollesse et imprévoyance, laissé les anciens persécuteurs, les dilapidateurs, les sycophantes du Directoire, travailler sournoisement à défigurer l'histoire, en répandant une quantité de mensonges intéressés et de calomnies impudentes.

M. Ludovic Sciout n'a rien négligé pour mettre à la place de ces calomnies et de ces mensonges la vérité complète. Il a recherché avant tout les documents originaux ; il est constamment remonté aux sources véritables, qui se trouvent surtout aux Archives nationales. Il a dépouillé, au prix d'un énorme labeur, les registres publics et secrets des arrêtés et des délibérations du Directoire, les innombrables rapports et correspondances de ses agents à l'extérieur, et pour l'intérieur ses papiers de police, les rapports, les comptes rendus de ses divers fonctionnaires. Il a aussi recouru aux discussions des conseils (1), aux journaux officieux ou opposants, et aux écrits du temps.

De ces patientes et consciencieuses recherches, habilement mises en œuvre, est sorti un livre considérable à la fois par sa valeur propre et par son étendue.

Les deux premiers volumes vont de l'installation du Directoire (11 Brumaire an IV — 2 novembre 1795) au coup d'Etat du 18 Fructidor an V (4 septembre 1797).

(1) Le Corps législatif était formé du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents.

C'est une période de moins de deux ans, et les deux volumes de M. Sciout n'ont pas moins de 1500 pages, d'un texte compact, soit l'équivalent de quatre volumes ordinaires. Pour raconter les deux années qui vont du 18 fructidor au 18 brumaire, du 4 septembre 1797 au 9 novembre 1799, il lui faudra bien deux volumes comme les deux premiers, ce qui nous donnera quelque chose comme huit volumes ordinaires, pour l'ouvrage entier. Ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. L'Histoire sérieuse et vraie ne se contente pas d'à-peu-près et de généralités, — lesquelles ne sont trop souvent que des banalités ; elle vit de faits précis, de détails et de preuves, et si l'historien les multiplie, comme l'a fait ici M. Ludovic Sciout, nous ne pouvons que l'en remercier.

II.

Une œuvre aussi considérable ne peut, on le comprend, s'analyser en quelques lignes, se résumer en quelques pages. Je dois donc me borner à quelques indications sommaires.

M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution française*, n'a pas craint d'écrire cette phrase étonnante : « Le Directoire était le gouvernement *légal et modéré*, qui voulut faire subir le joug des lois aux partis que la Révolution avait produits » (1). Ce qui ressort, au contraire, avec évidence, du livre de M. Sciout, ce qui est établi par une longue suite de faits et de preuves, c'est que le Directoire a été le gou-

(1) Tome X, p. 240.

vernement le plus illégal et le plus tyrannique qui se puisse imaginer. Il a continué par goût les pires traditions révolutionnaires. Il n'a pu durer que par une série de coups d'Etat, appuyés de lois d'exception, les unes violant le droit électoral, les autres proscrivant de nombreuses catégories de citoyens; il ne s'est soutenu que par l'arbitraire sur les personnes et les fortunes. C'est une suite de viles intrigues, de palinodies intéressées, de comédies impudentes, dont les nombreux acteurs n'excitent guère que le mépris. Comparés à Danton, à Saint-Just et à Robespierre qu'ils remplacent, ces thermidoriens, qui se sont maintenus au pouvoir pendant la période directoriale, ne sont plus que de misérables intrigants, des brigands subalternes. Mallet du Pan les a définis d'un mot : « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre des mains de leurs maîtres, après les avoir assassinés. »

J'ai dit que le parti révolutionnaire ne s'était maintenu au pouvoir que par une série de coups d'Etat.

La journée du 18 fructidor an V établit la dictature d'une coterie révolutionnaire, en corrigeant les élections de l'an V et chassant près de deux cents députés avec deux directeurs. C'est le coup d'Etat *de la majorité du Directoire et de la minorité des Conseils, contre la majorité des Conseils et la minorité du Directoire*. C'est l'œuvre de la coalition de presque tous les groupes républicains.

Le 22 floréal an VI est le coup d'Etat du Directoire et de la majorité factice du corps législatif mutilé en fructidor an V, contre les députés élus en l'an VI, et contre le corps électoral passé cette fois de droite à gauche, mais toujours indocile. Il déplace encore cent-soixante voix

environ. Il est fait par les *pourris* et les crapauds du marais.

Le 30 prairial an VII est le coup d'Etat *de la majorité des Conseils contre la majorité du Directoire* qui est expulsée. Il est fait par la coalition des anarchistes frappés en floréal, et de certains floréalistes défectionnaires.

Le 18 brumaire an VIII est le coup d'Etat *de la majorité des Anciens et de la minorité du Directoire contre la majorité du Directoire et celle des Cinq-Cents.* Il est fait par les *pourris*, les crapauds du marais et certains prairialistes, contre l'extrême gauche du parti révolutionnaire et les indépendants. Tous ses auteurs sont des républicains triés sur le volet, et ils n'ont été secondés par aucun modéré.

Voilà comment le Directoire a été un gouvernement légal et modéré!

Toujours d'après M. Thiers, tous les Français jouissaient sous le Directoire de la liberté la plus complète; — tous évidemment, moins les députés que l'on proscrivait, moins les prêtres que l'on déportait, moins les journalistes que l'on mettait hors la loi, moins les émigrés que l'on fusillait, moins les parents d'émigrés que l'on arrêtait comme *otages* et dont on confisquait les biens. M. Thiers et les autres écrivains révolutionnaires parlent le moins possible de tous ces attentats contre la liberté. Ils sont d'ailleurs fort à leur aise, au moins en ce qui touche les émigrés. Pouvait-on se montrer trop sévères contre des hommes qui avaient porté les armes contre leur patrie, — la patrie représen-

tée par Robespierre et ses dignes successeurs ? Ce qu'ils oublient de dire, c'est que ces émigrés par passion politique ne formaient qu'une minime fraction du chiffre total des personnes atteintes dans leur sûreté, dans leur biens, dans leurs droits politiques, par les lois frappant les émigrés et leurs parents. Les listes d'émigrés, surtout depuis la loi qui attribuait au dénonciateur le dixième des biens, avaient atteint une étendue effrayante. La jalousie, la cupidité, la vengeance, toutes les détestables passions y avaient successivement ajouté leur chapitre. Après y avoir inscrit les émigrés réels, on y inscrivit des émigrés imaginaires. « Chaque commune, disait Portalis au conseil des Anciens, le 17 février 1796, chaque commune grossit la liste des émigrés de tous les propriétaires qui n'avaient jamais habité son territoire, et qui avaient leur domicile ailleurs... Certains départements avaient, par des arrêtés, déclaré émigrés tous ceux de leurs habitants qui prouvaient leur résidence ailleurs que dans le département même... Des pères de famille qui ne sont jamais sortis de leur maison, des vieillard qui n'ont pas quitté leur lit, des représentants du peuple qui n'ont jamais abandonné leur poste, figurent parmi les prévenus d'émigration (1). »

Soixante-dix mille individus formaient, en 1796, la liste de ces faux émigrés, inscrits par les sociétés populaires (2) ; et Dubreuil, député de l'Aveyron, prouvait,

(1) *Rapport de Portalis au conseil des Anciens — Moniteur* du 23 février 1796.

(2) Lally-Tolendal, *Défense des émigrés*, T. II, p. 62.

le 24 août, au conseil des Cinq-Cents, que sur *mille cinq* noms d'émigrés qui constituaient la liste de son département, les véritables émigrés ne s'élevaient qu'à *six* (1).

Tout cela, le Directoire le savait mieux que personne, mais il savait aussi que la législation sur les émigrés comme celle des suspects avait l'inappréciable avantage de frapper de nombreuses catégories mal définies, qu'il était aisé aux bons révolutionnaires d'étendre selon leur caprice. Avec elle, on faisait des suspects à volonté. On atteignait d'abord tous les parents des émigrés ou prétendus tels, ce qui portait à plusieurs centaines de mille les personnes dont la liberté et la fortune étaient à la discrétion des agents du pouvoir. Les gens riches étaient ainsi l'objet de vexations et d'extorsions de toute nature. Il s'en fallait bien d'ailleurs que cette odieuse législation ne s'appliquât qu'aux riches. Dans les seuls départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, dans l'hiver de 1793, pendant que deux exécrables proconsuls, Schneider et Monnet, parcouraient et décimaient les campagnes avec deux guillotines, cinquante mille cultivateurs avaient émigré, avec les vieillards, les femmes et les enfants (2). Dans tous les autres départements frontières, de malheureux paysans avaient aussi émigré par terreur. Ceux-là aussi, le Directoire les maintenait soigneusement sur ses listes, et cela

(1) *Moniteur* du 29 août 1796. — *Le Rédacteur*, n° 256. Pour les détails, voir Lally-Tolendal, T. II, p. 63.

(2) Voir, sur cette émigration forcée de cinquante mille habitants du Haut et du Bas-Rhin, le rapport circonstancié fait par Harmand de la Meuse au conseil des Anciens, le 24 août 1797. — *Moniteur* du 28 et du 29.

pour deux raisons : la première c'est qu'aux yeux de Larevellière-Lépeaux et des autres *patriotes* du Directoire, des gens du peuple, des paysans qui n'étaient pas révolutionnaires ne valaient pas mieux que des gentilshommes, et méritaient d'être traqués comme eux, et fusillés comme eux, sur la simple constatation de leur identité ! La seconde, c'est que, si l'on ne pouvait les frapper dans leurs biens, on avait du moins la ressource de les frapper dans leurs droits politiques. Le Directoire qui savait bien avoir contre lui l'immense majorité du pays, ne négligeait aucune occasion de faire des coupes sombres parmi les électeurs modérés.

Tous les parents ou alliés des gens inscrits comme émigrés furent privés du droit de vote, non seulement jusqu'à la paix générale, rendue impossible par la politique extérieure du Directoire, mais encore *quatre années* après elle ! M. Ludovic Sciout s'est étendu, avec grande raison, sur tout ce qui touche à cette question des émigrés, ou prétendus tels (1). Le Directoire s'y montre tout entier avec sa duplicité, son esprit de mensonge et de rapine.

Tout cela n'a pas empêché M. Thiers, après avoir présenté le Directoire comme un gouvernement *légal et modéré*, après avoir parlé de la *liberté* dont jouissaient alors les citoyens, d'écrire tranquillement que la France n'a jamais connu de *plus belles années*.

En regard de cette étrange assertion, plaçons le tableau que M. Ludovic Sciout, appuyé sur des faits sans nombre,

(1) Voir surtout Tom I, pages 506 à 531.

sur des preuves sans réplique, a tracé de cette *heureuse* époque. Le Directoire, dit-il, est une époque d'angoisses et de misère noire. Les rentiers, les créanciers de l'Etat ne sont point payés, ou reçoivent des papiers sans valeur ; le commerce et l'industrie sont ruinés ; les honnêtes gens de toute classe, industriels, propriétaires, marchands, ouvriers, sont obérés, écrasés, ils trainent une existence misérable, mais on leur promet le pillage de Londres et de l'Angleterre ! La liberté de conscience est odieusement persécutée. On rencontre à chaque instant, sur les routes, des prêtres conduits par les gendarmes, soit à une commission militaire, soit à l'ile de Ré, pour être de là expédiés à la guillotine sèche. La persécution est à la fois très barbare, très générale et extraordinairement minutieuse, car elle est dirigée par des gens qui ont pour principe de « désoler la patience » de ceux qu'ils ne peuvent tuer. L'Etat impose un culte officiel ; il faut chômer le décadi et travailler publiquement le dimanche. L'Etat fait la guerre au maigre, et se donne beaucoup de mal pour que les catholiques ne trouvent pas de poisson à acheter le vendredi. Personne n'est certain de n'être pas inscrit sur une liste quelconque d'émigrés et de n'être pas tout à coup déclaré bon à fusiller. On est constamment sous la menace d'un nouvel emprunt forcé. Les petits fonctionnaires de l'Etat ne sont pas payés, et ceux qui ne veulent point ou ne savent point voler, meurent de faim ainsi que leurs familles. Les magistrats eux-mêmes ne reçoivent pas leur très modique traitement. On ne peut plus voyager en France pour un double motif : d'abord les routes, non entretenues faute d'argent, sont

défoncées, et souvent impraticables ; elles sont en outre infestées de brigands, que le Directoire met sur le compte de l'Angleterre, et la gendarmerie, très mal payée, n'est guère employée qu'à faire la chasse aux prêtres et aux émigrés vrais ou supposés. Si l'on arrête par hasard quelques bandits, ils s'évadent bien vite des prisons qui tombent en ruines faute d'argent pour les réparer, et qui sont très négligemment gardées par des geôliers, aussi peu exactement payés que les gendarmes et les juges (1).

Bien loin d'être exagérées, les couleurs de ce tableau sont plutôt très affaiblies. Les témoignages contemporains s'accordent à le présenter sous un jour encore plus triste. Voici, par exemple, comment Mallet du Pan, cet esprit si judicieux et si modéré, décrit le spectacle que présentait alors Paris :

« Nul pinceau ne peut rendre le tableau de cette capitale où le pain ne se distribue que tous les deux jours, où chacun voit périr entre ses mains le signe représentatif de sa richesse, où la livre de chandelle coûte deux cents francs, où une foule de malheureux meurent d'inanition, où le peuple est placé entre le terrorisme et la famine, où la population se divise en dupes et en fripons qui se volent eux-mêmes dans les poches, pendant que le gouvernement s'occupe à son tour de les voler. Une licence affreuse, plus de devoirs, de morale, d'honneur, de sentiments, de respect humain... Cette dépravation et cette misère répondent au gouvernement de la soumission du peuple. »

(1) Tome I, p. XXXIV.

Récusera-t-on le témoignage de Mallet du Pan, parce qu'il était royaliste? Mais le Directoire lui-même, quand par hasard il lui arrivait d'être sincère, ne parlait pas autrement dans ses documents officiels. Le 20 frimaire an V (10 décembre 1796), il envoyait aux Cinq-Cents un message dans lequel il peignait en ces termes la situation de la France, telle que la République l'avait faite :

«..... Toutes les parties du Service, vous le savez, sont en souffrance : la solde des troupes est arriérée ; les défenseurs de la patrie sont livrés aux horreurs de la nudité ; leur courage est énervé par le sentiment douloureux de leurs besoins ; le dégoût, qui en est la suite, entraîne la désertion; les hôpitaux manquent de fournitures, de feu, de médicaments ; les établissements de bienfaisance, en proie au même dénuement, repoussent l'indigent et l'infirme, dont ils étaient la seule ressource ; les créanciers de l'Etat, les entrepreneurs qui, chaque jour, contribuent à fournir aux besoins des armées, n'arrachent que de faibles parcelles des sommes qui leur sont dues. Leur détresse écarte les hommes qui pourraient faire les mêmes services avec plus d'exactitude, ou à de moindres bénéfices. Les routes sont bouleversées, les communications interrompues, les fonctionnaires publics sont sans salaire ; d'un bout à l'autre de la république, on voit les juges, les administrateurs réduits à l'horrible alternative, ou de traîner dans la misère leur existence et celle de leur famille, ou de se déshonorer en se vendant à l'intrigue. Partout la malveillance s'agite : dans bien des lieux, l'assassinat s'organise, et la police sans activité, sans

force parce qu'elle est dénuée de moyens pécuniaires, ne peut arrêter ces désordres. »

Quelques jours auparavant, le 16 frimaire, un ancien conventionnel, Richard, avait présenté au conseil des Cinq-Cents un rapport où il disait : « Les vols, les assassinats s'organisent de toutes parts ; chaque jour, des événements sinistres effraient les citoyens, et appellent l'attention des législateurs. »

Tels étaient, en ces « belles années » l'abandon et la barbarie, l'absence de tout gouvernement et de toute administration, que les bêtes fauves se multiplièrent à l'infini, envahirent les campagnes et les dévastèrent. Le Corps législatif dut prendre des mesures pour arrêter ces ravages. Le député d'Aubermesnil constata qu'en l'an VI il avait été tué cinq mille trois cent cinquante et un loups. « Malgré cette destruction, disait-il, les ravages se renouvellent, les accidents se succèdent, les plaintes se multiplient (1). »

III.

M. Ludovic Sciout a étudié la politique extérieure du Directoire avec autant de soin que sa politique intérieure. Il a montré, par des faits et des pièces irréfutables, que les deux se valaient.

(1) *Moniteur* du 23 septembre 1793, rapport de d'Aubermesnil.

La France avait alors d'illustres capitaines, Bonaparte, Moreau, Jourdan, Hoche, Kléber, Desaix, Championnet, Joubert. Grâce à eux la gloire souvent planait sur les hontes du Directoire,

Comme un aigle parfois s'abat sur un fumier.

Dans les victoires et les conquêtes de nos soldats, nos gouvernants ne voient qu'un moyen de trouver l'argent qui leur fait si grand défaut et que ne peut leur fournir la France épuisée, saignée aux quatre veines. Ils rançonnent, ils spolient méthodiquement les républiques de Hollande, de Gênes, de Venise, de Suisse, Parme, Modène, l'Etat Pontifical, la Toscane, les royaumes de Sardaigne et de Naples. Pour mieux tenir et pressurer ces pays, ils y installent des républiques prétendues alliées, et en réalité soumises à la vassalité la plus étroite, taillables et corvéables à merci. Ils leur imposent des gouvernants bien triés sur le volet et qu'ils jugent semblables à eux-mêmes ; et cependant, pour des motifs misérables et honteux, ils les chassent souvent avec mépris ; ils gratifient d'un ou de plusieurs fructidors chacune de leurs républiques vassales (1), et généraux et soldats français s'y perfectionnent dans l'art d'épurer les assemblées et les directoires. Les révolutionnaires prétendaient apporter la liberté aux peuples étrangers, et ils leur imposaient un joug avilissant, une ignoble parodie du gouvernement constitutionnel. Après tout, n'en agissaient-ils pas de

(1) Ils firent un fructidor dans chacune des Républiques Romaine, Ligurienne et Helvétique, deux dans la République Batave, trois dans la Cisalpine.

même avec les Français? Vienne le jour où un despote les débarrassera de ces misérables exploiteurs, et tous, étrangers et Français, applaudiront avec un égal enthousiasme.

Les nombreux chapitres que M. Ludovic Sciout a consacrés, dans ses deux premiers volumes, à l'histoire de ces diverses républiques, sont peut-être les plus neufs de son livre. Ils suffiraient à le mettre hors de pair, si par ailleurs il n'offrait, sur tous les points, une série de révélations curieuses, une singulière abondance de documents précieux et de pièces inédites.

Ici encore je ne puis que résumer, analyser. Je dois me contenter de signaler un ou deux des documents nouveaux mis au jour par le savant historien.

Au commencement de 1797, le général Bonaparte envahit les Etats du pape. A la date du 15 pluviôse, an V (3 février 1797), Larevellière-Lépeaux et ses collègues lui écrivirent la lettre suivante, copiée par M. Sciout sur le registre des délibérations secrètes du Directoire :

« Citoyen général : En portant son attention sur tous les obstacles qui s'opposent à l'affermissement de la constitution française, le Directoire exécutif a cru s'apercevoir que *le culte romain était celui dont les ennemis de la liberté pouvaient faire d'ici longtemps le plus dangereux usage*. Vous êtes trop habitué à réfléchir, citoyen général, pour n'avoir pas senti, tout aussi bien que nous, que *la religion romaine sera toujours l'ennemie irréconciliable de la république, d'abord par son essence,* et en second lieu parce que ses ministres et *ses sectateurs* ne lui pardonneront jamais les coups qu'elle a portés à la fortune

et au crédit des premiers, aux préjugés et aux habitudes des autres (1). *Il est sans doute des moyens à employer dans l'intérieur pour anéantir insensiblement son influence,* soit par des voies législatives, soit par des institutions qui effaceraient les anciennes impressions, en leur substituant des impressions nouvelles, analogues à l'ordre de choses actuel, plus conformes à la raison et à la saine morale. C'est au gouvernement à tâcher de découvrir ces moyens. Mais il est un point, non moins essentiel peut-être pour parvenir à ce but désiré, *c'est de détruire, s'il est possible, le centre d'unité de l'église romaine*, et c'est à vous qui avez su réunir jusqu'ici les qualités les plus distinguées du général à celles du politique éclairé, à réaliser ce vœu, si vous le jugez praticable.

« Le Directoire exécutif vous invite donc à faire *tout ce qui vous paraîtra possible* (sans compromettre le salut de votre armée, sans vous priver des ressources en tous genres que vous pourriez en retirer pour le profit de votre armée et pour le salut de la République, et sans rallumer le flambeau du fanatisme en Italie, au lieu de l'éteindre) *pour détruire le gouvernement Papal*, de manière que, soit en *mettant Rome sous une autre puissance*, soit, ce qui serait mieux encore, en y établissant une forme de gouvernement intérieur *qui rendrait*

(1) « Les révolutionnaires accusent constamment le clergé d'égarer les fidèles sur leur compte. Dans ce document secret, le Directoire reconnaît qu'il attaque la religion elle-même et non pas seulement le clergé, et que les catholiques laïques doivent le regarder comme leur ennemi acharné. » (Note de M. Ludovic Sciout.)

misérable et odieux le gouvernement des prêtres, le Pape et le sacré collège ne pussent concevoir l'espoir de siéger jamais dans Rome, et fussent obligés d'aller chercher un asile dans quelque lieu que ce fût, *où au moins* ils n'auraient plus de puissance temporelle... »

Cette lettre est signée à la minute : Revellière-Lépeaux, Barras, Rewbell. M. Ludovic Sciout la fait suivre des observations suivantes :

« Le Directoire déclare très catégoriquement, dans cette lettre, qu'il ne se contente pas de faire la guerre aux débris du clergé de l'ancien régime, mais qu'il entend détruire le catholicisme lui-même, parce qu'il est, *dans son essence*, contraire à la République, telle qu'il veut la pratiquer à tout prix. On voit par là combien étaient inutiles les efforts de certains hommes, intelligents et avisés sur d'autres questions, pour arriver à une sorte de conciliation ; et ils accusaient d'être aveuglés par la haine et l'esprit de parti ceux qui voyaient clair dans les véritables intentions des révolutionnaires ! (1) »

La République de Venise avait, la première, reconnu la République française. Cela n'empêcha pas Bonaparte de s'en emparer, sans combat d'ailleurs, et par trahison. De cette trahison, des fourberies sans nombre dont elle fut accompagnée, nos historiens ne parlent guère, et ceux qui en parlent, par extraordinaire, ne négligent rien pour la pallier. M. Ludovic Sciout estime que même

(1) Tome II, p. 166.

la République et même Bonaparte sont, justiciables de l'histoire. Il raconte les choses telles qu'elles se sont passées. Bonaparte voulait faire croire à l'Europe qu'en détruisant la République de Venise — qui n'était nullement en guerre avec la France — il punissait avec justice un gouvernement assez perfide pour avoir prémédité un massacre général des Français. Mais cela comment le faire croire? Bonaparte fit fabriquer par un agent soldé nommé Salvadori un faux manifeste par lequel le gouvernement vénitien invitait les peuples de la Terre ferme à courir sus aux Français! M. Ludovic Sciout donne in extenso le texte de ce faux manifeste (1) et il établit que Bonaparte en est bien l'auteur. Prenez garde, monsieur Sciout; en toute rencontre vous dites la vérité, rien que la vérité; vous ne serez jamais, comme M. Thiers, un *historien national!*

IV.

Les derniers chapitres du tome II, sont, eux aussi, particulièrement intéressants. L'auteur y raconte, dans le plus grand détail, le coup d'Etat du 18 Fructidor.

Ce coup d'Etat fut accompagné des mesures les plus dictatoriales et les plus odieuses. Les 18, 19 et 24 Fructidor (4, 5 et 10 septembre 1797), ce qui restait des deux Conseils vota les dispositions suivantes, concertées

(1) Tome II, p. 206.

d'avance avec Larevellière et ses complices, Barras et Rewbell : — loi annulant les élections de quarante-deux départements ; — loi autorisant le Directoire à destituer les magistrats à son gré et à pourvoir lui-même aux vacances qu'il aurait faites ; — loi lui accordant une faculté arbitraire de déportation contre les prêtres ; — loi renvoyant les émigrés rentrés devant des commissions militaires, qui devaient se borner à constater l'infraction, prononcer la peine de mort et la faire exécuter dans les vingt-quatre heures ; — loi condamnant à la déportation 65 hommes politiques, dont deux directeurs Carnot et Barthélemy, 42 membres du conseil des Cinq-Cents et 11 du conseil des Anciens ; — loi condamnant à la déportation les propriétaires entrepreneurs, les directeurs, auteurs et rédacteurs de 42 journaux.

C'est ce coup d'Etat que jusqu'ici les historiens du Directoire ont presque tous cru devoir approuver. Thiers surtout est ravi de voir ces députés qu'on jette par la fenêtre, et il prend même assez facilement son parti d'en voir quelques-uns déportés à la Guyane. Un jour est venu où le 18 Fructidor a servi de modèle à un autre coup d'Etat, et où M. Thiers a été — non pas déporté à la Guyane — mais retenu en prison, avec toutes sortes d'égards, pendant une huitaine de jours. A cette occasion, il a fait retentir le monde de ses cris ; la mort seule était capable de punir un tel attentat ! Certes, le crime était abominable, mais M. Thiers ne l'avait-il pas amnistié d'avance en approuvant le 18 Fructidor ?

M. Thiers écrivait sous la Restauration et il amnistiait

alors, quand il ne le glorifiait pas, tout ce qui avait été fait *dans le sens de la révolution*. M. Granier de Cassagnac, lui, écrivait au lendemain du 2 décembre 1851 ; il était au premier rang des vainqueurs, et il était dans son rôle de journaliste officieux, sinon d'historien, en prenant parti pour les auteurs du 18 Fructidor. Justifier les coups d'Etat du passé, n'était-ce pas en même temps justifier celui auquel il venait de prendre part? Il essaya donc d'établir que le Directoire avait été attaqué et qu'il n'avait fait que se défendre ; que son coup d'Etat militaire avait été nécessaire et légitime en présence de la conspiration royaliste préparée et organisée par les Conseils. Il écrit, dans le sommaire de son livre XXXI[e] : *Conspiration avérée du corps législatif*. (1) Seulement, cette conspiration, il ne la prouve pas. Tout ce qu'il a trouvé de plus fort pour l'établir, c'est un passage des *Mémoires* de Mallet du Pan, écrivant à la date du 17 août 1797 :

« Les Conseils et le Directoire viennent de faire assaut de malhabileté. Ils ont ajourné la bataille, par l'effet d'une peur réciproque ; ils se sont embrassés, comme Cléopâtre embrasse Rodogune, et comme Néron embrasse Britannicus, pour mieux s'étouffer. *Les Conseils ne savent que décréter; ils sont une preuve qu'une grande assemblée délibérative en France ne sera jamais qu'une pétaudière ou un brûlot*. (2). »

Les Conseils ne savent que décréter : donc, ils ne conspirent pas. C'est ce que montre très bien Mallet du

(1) Tome II.
(2) *Mémoires* de Mallet du Pan, T. II, p. 316.

Pan, si singulièrement invoqué ici par M. Granier de Cassagnac à l'appui de sa thèse. A la date du 30 juillet 1797, l'éminent publiciste (c'est Mallet du Pan que je veux dire) déplore la faiblesse et l'aveuglement des Conseils, qui, en face d'un ennemi décidé à agir révolutionnairement, se refusent à sortir des voies constitutionnelles et ne veulent employer que des moyens légaux.

« Se défendre constitutionnellement, écrit-il, tandis que le Directoire attaque révolutionnairement, c'est se dévouer à une perte inévitable. Les suites de la crise actuelle tiendront donc au choix que feront les Conseils d'un plan ou d'une résistance active, et de la promptitude avec laquelle ils l'adopteront. Sans cela, ils seront épurés, proscrits, décimés, tel est le but du Directoire et des Jacobins. *Il y a tout à craindre de cette classe d'idiots et d'équilibristes qui, dans les Conseils, jouent le rôle de danseurs de corde, et, opinant sans cesse pour les tempéraments, finiront par culbuter leur assemblée et se casser le cou eux-mêmes.* (1) »

Quelques jours plus tard, à la veille même du coup d'Etat, Mallet du Pan constate avec désespoir que les Conseils se confinent de plus en plus et se perdent dans la « politique des tempéraments ». — « L'opinion publique, dit-il, est cent fois plus forte, plus prononcée, plus hardie que les Conseils. Elle les pousse, bien loin d'en être animée. *Ils ne savent tirer aucun parti* de ce sentiment des quatre-vingt-dix centièmes de la nation,

(1) *Correspondance* de Mallet du Pan, T. II, p. 309.

qu'il leur serait aisé d'électriser, et qu'une conduite ambigüe tend à décourager (1) ».

Après M. de Barante, M. Taine et M. Victor-Pierre (2), mais avec beaucoup plus de détails, M. Ludovic Sciout démontre, de la façon la plus concluante, que cette conspiration imputée aux Conseils par les proscripteurs de fructidor et par les historiens révolutionnaires et bonapartistes, n'a pas existé; que les prétendus conspirateurs non seulement n'ont pas agi, mais qu'ils n'étaient pas organisés pour agir.

Voilà donc enfin une Histoire du Directoire, complète, définitive, de tous points excellente. J'y signalerai cependant une lacune. Au 18 fructidor, le Directoire tua tous les journaux indépendants. Avant son coup d'Etat, il avait tout fait pour les entraver et les effrayer. Le 16 avril 1796, il avait fait voter une loi qui punissait *de mort* « tous ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits distribués ou affichés, provoquent la dissolution de la représentation nationale ou du Directoire, le meurtre de tous ou aucun de ceux qui les composent, ou le rétablissement de la royauté, ou celui de la Constitution de 1793, ou celui de la Constitution de 1791, ou la loi agraire ». Sous couleur de combattre les anarchistes, cette loi du 16 avril visait, en réalité, les royalistes et les *modérés*. Son extrême rigueur empêcha son application, et jusqu'au 4 septembre 1797, la liberté de la

(1) Mallet du Pan, T. II, p. 348.

(2) Barante, *Histoire du Directoire*, T. II; Taine, *la Révolution*, T. III, p. 579 à 590; Victor-Pierre, *la Terreur sous le Directoire*.

presse exista de fait. Les journalistes modérés et monarchiques, Michaud, Fiévée, La Harpe, Fontanes, Morellet, Richer Sérizy, Beaulieu, et vingt autres déployèrent le plus rare courage. J'aurais voulu que M. Ludovic Sciout consacrât au moins un chapitre à ces braves gens. Je lui demanderai aussi de réserver une place dans ses prochains volumes au mouvement intellectuel, littéraire et artistique. Il conviendra de même, je le crois, de ne pas négliger la peinture de l'effroyable corruption de cette misérable époque. Les événements politiques et militaires ne sont pas toute l'histoire ; peut-être n'en sont-ils que le petit côté. M. Ludovic Sciout le sait mieux que personne, lui qui n'a pas craint de consacrer à l'étude de la question religieuse sous la Révolution un travail si considérable, quatre volumes qui en valent huit (1).

Son ouvrage sur *le Directoire* est savamment composé, écrit avec soin, neuf, impartial ; mais l'impartialité chez M. Ludovic Sciout n'est pas de l'indifférence. Il n'est pas de ceux qui se préoccupent avant tout d'user de tempéraments, et se tiennent pour satisfaits quand ils ont renvoyé les partis dos à dos. Il ne se cache pas d'avoir des principes arrêtés et des convictions profondes. Il se prononce très hautement pour le droit contre l'usurpation, pour la fidélité contre la révolte, pour la vertu contre le crime, pour la religion contre l'impiété, pour la monarchie contre la révolution. Je ne m'en défends pas, j'aime par-dessus tout ces livres où l'auteur est vrai, consciencieux, sincère, mais où il n'est pas *neutre*.

(1) *Histoire de la Constitution civile du clergé*, 4 vol. in-8° Firmin-Didot. 1872-1881.

XII.

QUIBERON (1).

I.

Il y a quelques semaines, le 21 juillet 1895, je visitais le champ de bataille où, il y a cent ans, le 21 juillet 1795, Sombreuil et ses compagnons furent vaincus par les soldats de Hoche. Le livre de M. l'abbé Le Garrec à la main, j'ai parcouru la presqu'île de Quiberon, depuis le fort Penthièvre qui défend la presqu'île à l'entrée, jusqu'au Fort-Neuf, situé à la pointe extrême, un peu en avant de Port-Haliguen. C'est là, sur cette falaise d'une lieue et demie de long, sur ces dunes à peine élevées de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer qui l'enserre des deux côtés, que sont tombés tant de braves, royalistes et républicains. C'est là que fut moissonnée l'élite de la noblesse française, l'élite de ces preux dont les pères, depuis tant de siècles, avaient, sur tant de champs de bataille, versé leur sang pour la France. Ceux qui périrent à Quiberon, le 21 juillet, tombèrent en

(1) QUIBERON, *la Bataille et le Martyre*, par l'abbé Eugène *Le Garrec*. Un volume in-18. A Auray chez Rolando Renaud, imprimeur-éditeur. 1895.

héros. Ceux, en plus grand nombre, qui, faits prisonniers et traduits devant les commissions militaires, furent fusillés à Vannes, à Auray, à Kergroix, à Quiberon et à Kerbonnec, moururent en martyrs.

Après avoir parcouru le champ de bataille, j'ai voulu, toujours avec M. l'abbé Le Garrec pour guide, visiter « les champs du martyre ».

A Vannes, au sud de la ville, un chemin sinueux et ombragé conduit insensiblement, de terrasse en terrasse, depuis la rivière qui coule en bas jusqu'à une place très spacieuse, coupée d'allées transversales, plantée d'arbres magnifiques et appelée *la Garenne*. Un mur élevé sépare l'ancien couvent des Hospitalières de la promenade d'aujourd'hui ; c'est au pied de ce mur, dans *l'allée des soupirs*, qu'on amena d'Auray, pour les fusiller, Charles de Sombreuil, Mgr de Hercé, évêque de Dol, un chevalier de Saint-Louis, François Petit Guyot, un jeune homme, René de la Landelle, et douze prêtres. Les cadavres y furent laissés longtemps, dépouillés de leurs vêtements. Le sang coulait en abondance sur le sol, et les chiens venaient s'en « regorger ». L'administration municipale fit entendre des plaintes, non pas au nom de l'humanité, mais au nom de la salubrité publique. Les cadavres nus furent alors transportés au cimetière de Boismoro (1) et l'on décida de conduire les nouvelles victimes à quelque distance de la ville.

Tantôt les convois se dirigeaient du côté de l'*Ermi-*

(1) Ce cimetière entourait l'église paroissiale de St Patern, dans la ville de Vannes.

tage, à droite du canal. Les fosses qu'on creusait pour recevoir les cadavres s'espaçaient de l'ancienne communauté de Lassentière jusqu'à la rive qui porte encore aujourd'hui le nom de *Pointe des Emigrés*. Tantôt on les conduisait, de l'autre côté du canal, sur les terres de l'*Armor*.

Les jeunes qui bénéficièrent (?) d'un sursis furent exécutés dans un autre endroit. A un kilomètre environ de Vannes, sur la route qui conduit à Sainte-Anne, non loin de l'ancien couvent des Carmes, au *Boudon*, on voit une prairie humide où coule une fontaine. Là périrent une soixantaine de jeunes gens.

Quelques autres prisonniers furent fusillés à Vannes même, dans l'étroit triangle que forme le portail de la Communauté de la retraite (ancien grand séminaire) avec la grande voûte de la rue du Mené, avec laquelle il se trouve en faux équerre.

Combien y eut-il de victimes à Vannes? Un écrivain favorable à la Révolution compte cinq cents émigrés ou chouans qui avaient subi la peine de mort avant le 8 août. Si l'on ajoute à ce nombre celui des soixante jeunes gens dont le sursis ne fit que retarder le martyre, et les quatre cents chouans que l'épidémie enleva dans les carrières de la communauté du Père Eternel, on arrive au chiffre approximatif de mille victimes. M. l'abbé Le Garrec croit que le chiffre véritable est encore plus élevé (1).

(1) *Quiberon*, p. 347.

Les condamnés des deux commissions militaires d'Auray furent exécutés, à trois quarts de lieue environ de cette ville, dans la vallée d'Auray, au lieu où se dresse maintenant la chapelle expiatoire et que la voix populaire a nommé le *Champ des Martyrs*.

En même temps que celles de Vannes et d'Auray, trois autres commissions militaires fonctionnaient dans la presqu'île : l'une siégeait au presbytère de Quiberon ; l'autre au quartier général de Saint-Pierre, tantôt à Port-d'Orange, tantôt à Kerdavid ; la troisième au village de Kerrand.

La commission de Kerrand faisait exécuter ceux qu'elle jugeait du côté de la baie, au-dessous du village de Kerbonnec, tout près d'un pont qui sépare la plage d'un petit étang marécageux.

Celle de Saint-Pierre faisait fusiller les condamnés au pied d'un monticule qui s'élève non loin du village de Kergroix dans un endroit qui s'appelle aujourd'hui la *fosse des martyrs*.

A Quiberon, enfin, quand les blessés ne pouvaient quitter leurs chambres ou les grabats qu'ils occupaient dans l'église, on les fusillait à l'endroit même où ils se trouvaient. Ainsi mourut Prévost de la Voltais, atteint dans le combat du 21 juillet de trois blessures et qui fut fusillé le lendemain même du jour où le chirurgien lui avait coupé la jambe. Si les blessés pouvaient encore se tenir debout, on les fusillait dans la cour même du presbytère où la commission tenait ses séances. Le vicomte de Belizal avait reçu une balle en pleine poitrine dans la journée du 15 ; on le plaça dans la cour sur un fumier

pour recevoir les balles du peloton d'exécution. Quant à ceux qui pouvaient marcher, on les conduisait à quelque distance du bourg. Les uns étaient dirigés vers le *Zal*. On appelle encore de ce nom une pâture située à l'est du bourg, derrière le mur élevé d'un verger qui sépare les maisons des champs et que contourne un chemin de ronde. Les autres étaient conduits du côté de la mer, tout près de la *grève*. Pendant longtemps la croix des *Beriniaux* a marqué l'emplacement où l'on fusillait les victimes ; elle n'existe plus.

Il faut lire, dans l'ouvrage de M. l'abbé Le Garrec le détail de ces exécutions. S'il n'y a pas eu de capitulation, le 21 juillet 1798, les massacres qui ont suivi restent encore comme un des forfaits les plus odieux de la révolution. Mais s'il y a eu une capitulation, ces massacres sont un crime inouï, un des plus lâches qu'ait jamais enregistrés l'histoire.

II

Y a-t-il eu, ou non, capitulation?

M. l'abbé Le Garrec a discuté cette question avec un soin infini, avec une lumineuse clarté. Je voudrais l'exposer à mon tour, en apportant, s'il se peut, quelques faits et quelques arguments nouveaux.

Il est un premier point sur lequel tout le monde est d'accord. Les soldats de Hoche, dans la journée du 21 juillet, ont crié, à plusieurs reprises, aux soldats de Sombreuil : « Rendez-vous ; vous serez traités comme pri-

sonniers de guerre... Nous sommes tous Français... Il ne vous sera fait aucun mal. » C'est là un fait que reconnaissent eux-mêmes les historiens les plus hostiles aux royalistes. Aussi bien, toute contestation à cet égard serait impossible, en présence de la lettre du chef de bataillon Douillard, qui, nommé par le général Lemoine, le 1er août, président de la commission militaire de Vannes, déclina en ces termes la mission qu'on voulait lui confier :

« Citoyen général, j'aime bien la république ; je déteste les ex-nobles et les chouans : je les combattrai jusqu'à la mort. Mais sur le champ de bataille j'ai voulu les épargner ; j'ai prononcé avec tous mes camarades les mots de la capitulation honorable. La république ne croit pas devoir reconnaître le vœu de ses soldats. Je ne peux plus juger ceux que j'ai absous le sabre à la main » (1).

Les émigrés cependant essayaient de rejoindre les frégates anglaises. Les chaloupes étaient rares, les vagues furieuses ; le rembarquement ne se pouvait faire qu'avec les plus grandes difficultés et une extrême lenteur. Sombreuil continuait donc la lutte, afin d'assurer le salut du plus grand nombre possible de ses compagnons. Au moment où un dernier choc allait avoir lieu au Fort-Neuf, ces paroles furent de nouveau entendues : « Bas les armes, les prisonniers seront épargnés (2) ! » L'embarquement était loin d'être terminé ; il se présentait

(1) Le Garrec, p. 300.

(2) *Victoires et Conquêtes*, T. IV, p. 229. — *La France militaire*, T. II, p. 7.

peut-être pour Sombreuil un moyen d'arracher à la mort et au massacre les braves gens qui l'entouraient. Des parlementaires furent envoyés vers les républicains.

Dès que l'on put s'avancer entre les deux armées, les deux chefs se rencontrèrent sur une petite butte, auprès d'une fontaine qui existe encore aujourd'hui.

Qu'il y ait eu un entretien entre Hoche et Sombreuil, cela non plus ne se peut nier. Le fait est attesté par plusieurs officiers républicains, par le chef de bataillon Rouvier, par le capitaine Laville, aide de camp du général Humbert, par Rouget de Lisle, qui avait suivi l'armée de Hoche en qualité de volontaire et fut témoin des événements du Fort-Neuf. Le témoignage de ce dernier est ici d'autant moins suspect, qu'il n'a écrit ses *Mémoires sur l'expédition de Quiberon*, c'est lui-même qui le déclare, que « pour combattre *l'opinion accréditée d'une capitulation* faite avec les émigrés. » Il reconnait qu'un entretien a eu lieu entre Hoche et Sombreuil ; il raconte, d'après ses souvenirs personnels, que les deux généraux se promenèrent seuls pendant quelque temps sur le bord d'un rocher qui dominait la mer, et qu'ils furent bientôt rejoints, par les deux représentants Blad et Tallien. D'après lui, la conférence une fois terminée, Sombreuil, en retournant vers les siens, avait l'air tranquille et résigné ; Hoche en revenant au fort Penthièvre « marchait seul en avant, absorbé dans une rêverie mélancolique qui contrastait avec l'ivresse accoutumée de la victoire. »

Que s'était-il passé dans cet entretien ? Rien, absolument rien, répondent d'une commune voix les écrivains favorables à la révolution. Il n'y a pas eu de capitulation.

Mais alors, s'il ne s'est rien passé, s'il n'y a pas eu de capitulation, le combat va continuer. Les émigrés et les chouans sont encore au nombre de trois mille cinq cents, dont cinq cents au moins retranchés dans le Fort-Neuf. Ils ont encore des munitions, et, à défaut de cartouches, il leur resterait le fer de leurs baïonnettes. Tous — et leurs ennemis eux-mêmes l'ont reconnu — tous sont animés du plus rare courage : on le verra bien encore dans quelques jours. Il n'en est pas un qui n'ait fait d'avance le sacrifice de sa vie. Et ces soldats, ces gentilshommes, sans raison, sans motifs, mettront bas les armes, ils se rendront sans conditions, quand une partie d'entre eux, grâce à une résistance désespérée, peut encore se rembarquer ! Et c'est un héros, comme Sombreuil qui, sans avoir à leur offrir aucune compensation, enlève à ses soldats malheureux, à ses amis, la seule chose qui leur restât, la joie douloureuse et suprême de mourir ensevelis dans leur défaite, et, en mourant, de sauver une partie de leurs compagnons ! C'est Sombreuil qui leur ordonne de ne plus combattre, de se réserver afin de se donner, dans quelques heures, en spectacle à leurs ennemis, aux *patriotes* de villages qui seront là pour les voir passer devant des commissions militaires, pour les voir tomber, au coin d'un mur, sous les balles du peloton d'exécution ! Car enfin ces émigrés, qui se rendent prisonniers, — sans capitulation, dites-vous, — savent bien qu'ils n'ont aucune faveur à attendre. Pour eux, point de grâce. La loi est formelle et impitoyable. C'est la mort — la mort certaine, inévitable — dans les vingt-quatre heures. Vingt-quatre heures de répit, — vingt-quatre

heures d'humiliation et d'outrages, — c'est-là tout ce qu'ils peuvent espérer, et à une telle espérance ils sacrifieront l'honneur de mourir en se défendant, de mourir pour cette cause qui leur fut toujours plus chère que la vie ! — A qui fera-t-on croire que ces hommes aient pu cesser le combat dans de telles conditions ? S'il y a eu capitulation, tout s'explique. S'il n'y a pas eu capitulation, la conduite de Sombreuil et celle de ses compagnons reste la plus inexplicable du monde. Et ce n'est pas assez dire, elle n'est pas seulement inexplicable : elle est impossible.

Ce n'est pas tout. Le combat a cessé. Cependant la frégate anglaise *la Pomone* et la corvette *l'Alouette* sont près du rivage, et cette dernière, armée de vingt-quatre canons, continue de diriger contre les républicains le feu de ses batteries. A ce moment, Hoche demande, Hoche exige que les royalistes fassent cesser le feu de la corvette anglaise. C'est encore là un fait sur lequel s'accordent tous les historiens ; il est reconnu exact par Rouget de Lisle, qui était auprès du général. Qui ne voit tout de suite que ce fait est à lui seul une preuve certaine de l'existence de la capitulation ? Si Hoche n'a pris aucun engagement vis-à-vis de Sombreuil, il n'a le droit de rien exiger ; s'il n'a pas promis d'épargner la vie des vaincus, il ne peut leur demander de faire cesser le feu qui porte la mort dans les rangs de ses soldats. Le bon sens parle ici plus haut que toutes les subtilités : c'est l'évidence même.

Et voilà qu'aussitôt un autre fait, non moins significatif, va faire ressortir, avec plus d'éclat encore, si c'est

possible, la réalité de la capitulation. Les royalistes défèrent sur-le-champ, à la demande de Hoche. Les chaloupes d'embarquement se sont éloignées, chassées par les canons des républicains qui les mitraillaient. Comment prévenir la corvette? Un jeune officier de marine, Joseph de Gesril du Papeu, se jette à la nage; il s'approche de l'*Alouette;* on l'y fait monter. Sa mission accomplie, il veut retourner aussitôt à terre. On le supplie de rester à bord; il répond qu'une capitulation a eu lieu, qu'il est donc prisonnier de guerre, et que l'honneur lui commande d'aller se remettre aux mains des républicains. On lui refuse un canot, alors il se jette de nouveau à la mer, et, au prix de nouveaux périls, revient se constituer prisonnier.

Ou cet héroïque épisode est une pure *légende,* ou la capitulation a existé. Ceux qui nient la capitulation l'ont bien compris; aussi ont-ils essayé de contester le fait lui-même; mais il est attesté par trop de *témoins* pour qu'on puisse le mettre en doute. Ces témoins sont de ceux dont la parole ne se peut récuser. En voici la liste : 1° Chaumereix; 2° Berthier de Grandry; 3° la Bothelière, colonel d'artillerie; 4° Cornulier-Lucinière; 5° La Tullaye; 6° Du Fort; 7° le contre-amiral Vossey; 8° le baron de Gourdeau; 9° le capitaine Rothier, de la légion nantaise. Le fait d'ailleurs est consigné dans une lettre écrite des prisons de Vannes par Gesril du Papeu à son père, le 21 juillet 1795. A quelques jours de là, le jeune héros était fusillé.

III.

Le soir du combat — et de la capitulation, — la démonstration de son existence n'est-elle pas déjà faite, encore bien, nous l'allons voir, que d'autres preuves, et en grand nombre, se puissent ajouter à celles que nous venons de fournir? — le soir de la capitulation, le convoi des prisonniers fut dirigé sur Auray. Les soldats de l'escorte étaient peu nombreux, la nuit sombre et pluvieuse, la route mauvaise. Rien n'était plus facile que de s'échapper dans un pays coupé de fossés, de landes et de chemins creux. Les prisonniers pouvaient même, à la rigueur, et sans grand danger, désarmer leurs gardiens. Le général Humbert, qui commandait le convoi, prévoyant la facilité des évasions, demanda aux prisonniers leur parole d'honneur qu'ils ne chercheraient pas à s'échapper, et cette parole, ils la donnèrent. Si les uns et les autres n'avaient pas tenu pour certaine l'existence d'une capitulation, comment Humbert aurait-il exigé cette promesse, et comment les émigrés se seraient-ils crus obligés de la tenir? On peut à la rigueur l'imposer à des prisonniers de guerre; on ne la demande pas à des hommes qu'on regarde et qui se regardent eux-mêmes comme condamnés à mort. Les émigrés, s'ils n'étaient plus, en effet, que des victimes que l'on traînait à l'abattoir, pouvaient-ils prêter de leur plein gré un tel serment, se retirant ainsi la dernière planche de salut? Et s'ils ne la faisaient que malgré eux, si on la leur arrachait, en quoi

cette promesse pouvait-elle les obliger ? — Et pourtant tous les témoignages s'accordent à dire que cette promesse, tous la tinrent. Ils se regardaient comme personnellement engagés par la parole que Sombreuil avait donnée en leur nom. Pas un ne s'échappa. « Filez, c'est le plus sûr », leur disaient les officiers et les soldats de l'escorte (1). Ils restaient, ils croyaient que les républicains seraient fidèles à leur parole, comme ils se montraient fidèles à la leur. Louis de Langle et Louis de Talhouët, passant à côté de la demeure d'une de leurs parentes, ne purent s'empêcher de remarquer combien il leur serait facile de disparaître. Mais à peine eurent-ils communiqué l'idée de fuir à leur oncle Armand de Bocozel, chevalier de Saint-Louis, qu'ils la repoussèrent tous trois comme une félonie (2). M. de Chaumereix s'était égaré dans les ténèbres : il appela à haute voix ; deux soldats s'approchèrent et le reconduisirent au détachement. Robert de Boisfossé était tombé sur le chemin de lassitude et de sommeil. Le lendemain matin, il reprit le chemin d'Auray. « A trois lieues d'ici, vous trouverez des chouans, » lui disaient des paysannes (3). Il n'écouta même pas leurs indications et alla se constituer prisonnier. Ce ne furent pas des faits isolés. Plusieurs royalistes demeurés en arrière arrivèrent à Auray sans escorte. Ils attendirent dans les rues que les républicains vinssent

(1) *Récit sommaire de la déplorable affaire de Quiberon*, par le chevalier Berthier de Grandry.

(2) *Les débris de Quiberon*, par Eugène de la Gournerie, p. 15.

(3) Berthier de Grandry. *op. cit.*

les renfermer. D'autres, qui avaient été accueillis dans les maisons au milieu de la nuit, allèrent se livrer dès que le jour fut venu.

A une telle conduite, encore une fois, il n'y a qu'une explication possible : il y avait eu une capitulation.

Les prisonniers sont arrivés à Auray. Six jours se passent avant l'entrée en fonctions de la première commission militaire. Pourquoi ce délai, contraire à toutes les pratiques révolutionnaires, contraire aux lois votées par la Convention ? Tout émigré pris sur le territoire français, les armes à la main, devait être fusillé dans les vingt-quatre heures. Point de procès ; pas d'instruction ni de débats, pas de témoins ni de défense ; pas de recours ni de sursis : la mort immédiate. C'était la loi et, pour aucun motif, elle ne pouvait être enfreinte. On ne l'exécute pas cependant. Il fallait, dit-on, attendre les ordres de la Convention. Cela n'est pas sérieux. Non seulement il n'était pas besoin de solliciter ces ordres et de surseoir jusqu'à leur arrivée, mais on ne devait pas les demander : la loi était formelle. On hésitait, dit-on, encore, par humanité. Cela non plus n'est pas sérieux. La férocité froide et réfléchie avec laquelle le massacre a été ensuite accompli ne le démontre que trop. Et pourtant il est bien vrai que l'on a hésité ; mais pourquoi ? Parce qu'il y avait une capitulation à violer, et que c'était là chose grave, même pour des consciences de conventionnels, même pour des hommes comme Blad et Tallien !

Le 27 juillet, deux commissions militaires sont instituées à Auray par le conventionnel Blad. L'une d'elles était présidée par le chef de bataillon Laprade qui, comme

les autres membres d'ailleurs, avait combattu à Quiberon. « Elle refusa, dit Rouget de Lisle, de juger les prisonniers et déclara son incompétence. » — « Fondé sur quoi, je l'ignore », ajoute bien vite l'auteur des paroles de la *Marseillaise*, et il ne se demande pas ce que contenaient certaines pièces concernant cette commission qui ont été soigneusement anéanties (1). Rouget de Lisle, qui n'était rien moins qu'un naïf, feint ici l'ignorance. Il savait bien, comme tout le monde alors dans l'armée, que les prisonniers traduits devant la commission d'Auray avaient invoqué l'existence de la capitulation. Laprade et ses collègues y croyaient sans doute, car, même après les assurances contraires de Blad, ils se montrèrent peu disposés à condamner. Blad cassa la commission. Voici dans quels termes à la date du 28 juillet, il fit part au comité de Salut public de la décision qu'il avait prise : « ... Nonobstant l'assurance que nous lui avions donnée qu'il n'y a eu ni pu y avoir de capitulation entre des républicains et des traîtres pris les armes à la main, cette commission chancelait, hésitait à remplir avec fermeté la tâche qu'elle a acceptée, et risquait de compromettre, par des délais hors de saison, la tranquillité de ce pays, dont le plus grand nombre des habitants n'est que trop disposé à une insurrection en faveur des ennemis qui sont détenus à Auray. En conséquence, nous avons cru devoir supprimer cette commission et en nommer une autre qui fût à la hauteur de ses fonctions (2) ».

(1) Ludovic Sciout, *le Directoire*, T. I, p. 226.

(2) Archives de la guerre (28 juillet 1795).

A Vannes, le général Lemoine, commandant en chef du département du Morbihan, nomma, de son côté, deux commissions militaires. Le président de l'une de ces commissions, le chef de bataillon Douillard, imita la conduite de Laprade. On a lu plus haut la noble lettre qu'il écrivit au général Lemoine. D'autres officiers refusèrent également de faire partie des commissions ; des soldats de la ligne refusèrent de fusiller les condamnés. « Voilà des preuves, dit très bien le récent historien du Directoire, M. Ludovic Sciout. Vit-on jamais rien de semblable ! Pour que des refus aussi contraires à la stricte discipline et aux habitudes révolutionnaires fussent possibles dans une armée où d'habitude on versait avec bonheur le sang des émigrés, ou de ceux qui étaient désignés comme tels, il fallait que l'honneur militaire se sentit bien gravement atteint (1). »

Non sans peine, les commissions militaires avaient fini par se constituer ; le général Lemoine menaçait de faire fusiller les officiers qui n'accepteraient pas d'y prendre place. Les prisonniers affirmèrent devant leurs juges que la capitulation avait eu lieu. « Prêt à paraître devant Dieu, dit Sombreuil, je jure qu'il y a eu capitulation et qu'on a promis de traiter les émigrés en prisonniers de guerre (2). » D'autres, en grand nombre, prêtres et laïques ont protesté comme lui. Comment de pareils hommes auraient-ils menti ? Et à quoi bon ce mensonge dans leur situation ? Ils savaient que leurs juges seraient

(1) *Le Directoire*, *loc. cit.*

(2) Archives de la Guerre (28 juillet 1795.)

impitoyables, comme la loi qui les frappait. Encore une fois, pourquoi auraient-ils menti? A Lyon et dans l'Ouest, on avait conduit à l'échafaud ou à la fusillade des troupeaux de prisonniers de tout âge et de toute condition, après les avoir fait défiler devant des commissions : seuls, les prisonniers de Quiberon ont fait entendre une protestation. Ils n'ignoraient pas que leur dernière heure était venue, qu'ils allaient, dans quelques instants, paraître devant le souverain juge, et c'est à ce moment qu'ils auraient chargé leur conscience d'un mensonge, d'ailleurs inutile ! Leur mort admirable, leur martyre héroïque témoigne hautement que leur dernière parole a été une parole de vérité.

IV.

A ce faisceau de preuves, ceux qui nient la capitulation n'ont guère trouvé à opposer qu'une chose, la dénégation de Hoche. Le général républicain a écrit en effet : « J'étais à la tête des 700 grenadiers qui prirent M. de Sombreuil et sa division. Aucun soldat n'a crié que *les émigrés seraient traités en prisonniers de guerre,* ce que j'aurais démenti sur-le-champ. »

Il convient tout d'abord de remarquer la date de cette déclaration. C'est le 22 juillet que Sombreuil, de la prison d'Auray, écrit à Hoche pour lui rappeler que ses compagnons sont couverts par une capitulation. C'est seulement le 3 août que Hoche répond. Pourquoi ce long silence de plus de dix jours ? Sombreuil, à ce moment, et

depuis cinq jours déjà, était tombé sous les balles du peloton d'exécution ; il avait été fusillé le 28 juillet. Hoche avait attendu pour parler que les lèvres du chef royaliste fussent scellées par la mort.

La force du témoignage de Hoche est donc singulièrement affaiblie par la date même à laquelle il s'est produit. J'ajoute que le caractère du général républicain et les circonstances dans lesquelles il a écrit sa lettre du 3 août autorisent à la considérer comme étant ici de nulle valeur.

Qu'il ait à la bravoure uni l'intelligence, et que, général en chef de l'armée de la Moselle à vingt-cinq ans, de l'armée de Brest et de Cherbourg à vingt-sept ans, de l'armée de Sambre-et-Meuse à vingt-neuf ans, il ait fait preuve de hautes qualités militaires, cela ne se peut contester ; mais ce qui, non plus, n'est pas contestable, c'est qu'il fut un ambitieux sans scrupules.

Il voulait arriver, arriver vite et au premier rang, et pour cela tous les moyens lui seront bons, même les plus honteux. Rien pour un soldat n'est plus misérable que de se faire le dénonciateur de ses camarades. Ce rôle, Hoche n'a cessé de le remplir. En 1793, aide de camp capitaine du général Leveneur, il dénonce deux adjudants généraux, un colonel et trois généraux de brigade. Plus tard, devenu lui-même général, il dénonce ses collègues Férino, Souham, Colaud, etc. (1) Sous le Directoire, jaloux de Kléber, qu'il tient pour un rival dangereux, il le dénonce

(1) *Lazare Hoche*, par Albert Duruy. *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1884.

en ces termes aux membres du Directoire exécutif : « Mon devoir me prescrit de vous parler d'un des ennemis les plus redoutables du Directoire. Kléber est parvenu à entraîner dans le parti de Pichegru beaucoup d'hommes. J'ai malheureusement la preuve qu'il a séduit, par ses propos et par ses offres, plusieurs officiers. Je pense bien que le Directoire ne souffrira pas plus longtemps cet homme à ses côtés. » M. Albert Duruy, qui cite cette lettre, la fait suivre de cette réflexion : « On ne tombe jamais que du côté où l'on penche, et quand un homme finit par la délation, il est presque certain qu'il avait commencé par l'envie. » Hoche a fini par la délation, mais c'est aussi par là qu'il avait commencé.

En Vendée, dans sa lutte contre les royalistes, il ne lui répugne pas de recourir à des procédés dont l'emploi prouve bien que, pour lui, « la fin justifie les moyens », quels qu'ils soient. Comme la délation, le mensonge est une arme qui lui est familière. Voici à cet égard une lettre de lui, bien significative :

« Puisaye n'est pas parti et ne veut pas partir ; mais ses projets me sont connus, ainsi que ceux de tous les chefs chouanesques : j'ai établi autour d'eux des espions dont ils ne peuvent se méfier ; ce sont des femmes, des enfants et principalement des mendiants. Je suis leurs traces à la piste, et d'un instant à l'autre je suis en mesure de frapper. — Les généraux de l'armée et les chefs cantonnés dans les endroits les plus suspects, ont, de leur côté, établi des troupes de *contre-chouans*, qui parcourent les bourgs et les villages en foulant des cocardes blanches à leurs pieds et en criant *Vive la République !*

La leçon est faite ; ils ont ordre de paralyser toute reprise d'armes et surtout, par cette comédie patriotique, d'amener des défections. — Il y en a même qui vont plus loin. Aux endurcis qui ne veulent pour roi que le ci-devant comte de Provence, on propose *le fils du duc d'Orléans, Egalité*, comme moyen de transaction entre la république et le trône; ce dernier moyen me répugne, quoique je le juge bon à semer la zizanie parmi ces hommes féroces qui ont par leurs brigandages fait tant de mal à la patrie. »

Un dernier trait achèvera de le peindre.

En 1793, alors que Marat demande que l'on fasse tomber 270.000 têtes et justifie de plus en plus ce titre de *Dénonciateur par excellence* que depuis longtemps lui a donné Camille Desmoulins, Hoche, qui entretient avec l'Ami du peuple des relations suivies (1) , lui écrit une longue lettre où il l'appelle *Incorruptible défenseur des droits sacrés du peuple !* Il dénonce tous ses supérieurs, tous ses chefs, et, après avoir embrassé fraternellement *MARAT*, il signe : *HOCHE* rue du Cherche-Midi, n° 294 (2).

Voilà l'homme qui s'est trouvé, au mois de juillet 1795, dans cette alternative, ou de nier la capitulation, ou de s'exposer en la reconnaissant à entrer en lutte avec Blad et Tallien, les représentants de la Convention. S'il reconnait qu'il y a eu capitulation, il court le risque de se voir brisé, de perdre le fruit de ses efforts, de ses victoires — et aussi de ses délations. S'il nie l'existence de la capitulation il peut prétendre à tout. Sans doute, en niant, il

(1) *Vie de Lazare Hoche*, par Alexandre Rousselin, T. I, p. 54.
(2) Voir ci-dessus le chapitre sur *le 18 Fructidor*.

manquera à la conscience et à l'honneur ; mais cela est-il pour arrêter l'homme qui a mis sa main dans la main de Marat, et qui, en lui dénonçant ses camarades et ses chefs, les a désignés pour l'échafaud ?

L'historien du Directoire, M. Ludovic Sciout, me paraît avoir apprécié, avec autant de justesse que de modération, la conduite de Hoche en cette circonstance :

« Hoche s'est tu, dit-il : ceux qui ont ordonné le massacre des prisonniers et l'ont imposé à l'armée indignée ont enjoint au général et à ses officiers de garder le silence. Et Hoche qui était en réalité l'inférieur des proconsuls, qui peu de temps auparavant avait été destiné à l'échafaud par des conventionnels, leur a obéi. S'il protestait, ce pouvait être une lutte à mort entre lui et Tallien. Il s'est dit qu'après tout les proconsuls et la Convention étaient seuls responsables de cette violation atroce de la foi jurée : il s'est lavé les mains du sang des prisonniers ! Il faut vraiment bien peu connaître les hommes politiques et les généraux de la Révolution pour soutenir que si la capitulation avait existé, Hoche aurait fait une protestation chevaleresque extrêmement périlleuse pour lui-même, et très probablement inutile aux prisonniers. Le 9 Thermidor l'avait sauvé de l'échafaud ; mais comme tant d'autres cet homme si brave sur le champ de bataille était resté terrorisé à l'égard du gouvernement révolutionnaire. Une protestation de sa part pouvait amener un scandale épouvantable et le perdait certainement : Tallien était capable de l'accuser devant la Convention de quelque noire trahison, et le général connaissait déjà par une triste expérience la crédulité en pareille matière et prévoyait que son

désir de sauver les prisonniers serait odieusement exploité contre lui. Il se croyait appelé à de hautes destinées et son ambition ne se laissait pas arrêter par des scrupules : il l'a bien montré lors du coup d'Etat de fructidor. D'ailleurs un général victorieux devenait bien vite suspect à la Convention et il fallait peu de chose pour en faire un traître à ses yeux. Déjà Hoche avait été sur le point d'être récompensé comme Custine, Houchard, Beysser, Westermann. Il se dit qu'il y allait de sa situation militaire, peut-être de sa vie, et que les prisonniers ne seraient pas épargnés. Il se résigna donc à courber la tête et à paraître accepter les affirmations des proconsuls. Mais, pour s'être abstenu de les démentir, il se trouva lié à eux, et intéressé comme eux à faire croire qu'il n'y avait pas eu de capitulation. Peut-être crut-il qu'il lui suffisait, pour être en règle avec l'honneur, de ne pas diriger lui-même le massacre, et de le laisser faire par un autre (1) ! »

Lorsqu'il écrivait ces lignes, M. Ludovic Sciout ne connaissait pas la lettre de Hoche à Marat, que je crois être le premier à tirer de l'oubli où elle dormait depuis un siècle (2). Cette lettre achève de mettre le sceau à une démonstration que je crois complète maintenant et définitive. Entre la parole de Sombreuil, le héros sans peur et sans reproche, et la parole de Hoche, l'ami de Marat, l'histoire pourrait-elle hésiter?

(1) *Le Directoire*, T. I, p. 228.

(2) Voir au T. II de mon *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Terreur*, le chapitre II sur *Lazare Hoche*.

XIII.

LE CAPITAINE LA TOUR D'AUVERGNE (1).

I.

Le nom de La Tour d'Auvergne est devenu légendaire. Il est de ceux qui éveillent aussitôt dans tous les esprits les idées d'honneur, de courage et de désintéressement. Mais tout ce qu'on sait, dans le public, de sa vie et de sa carrière militaire, se réduit à peu près à ceci : La Tour d'Auvergne ne dépassa jamais le grade de capitaine. Il reçut de Bonaparte, alors premier consul, le titre de « premier grenadier des armées de la République. » Après sa mort, son nom fut maintenu dans les contrôles et dans les revues; il fut pendant longtemps nommé dans tous les appels, et le caporal de l'escouade dont il avait fait partie répondait par ces mots : *Mort au champ d'honneur*. C'est tout, sauf peut-être que les bretons bretonnants n'ignorent pas que, dans les loisirs de la vie de garnison, il étudia la philologie avec son ami

(1) *Le Capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République*, par *Emile Simond*, capitaine au 28e régiment d'infanterie. — Un volume in-12, Perrin et Compagnie, éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins. 1895.

Le Brigant et publia en 1792, à Bayonne, un livre intitulé : *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, avec un glossaire breton Polyglotte.*

Il a paru avec raison à un de nos écrivains militaires les plus distingués, M. le capitaine Emile Simond, que la vie de la Tour d'Auvergne méritait d'être racontée en détail, avec précision. Dans un remarquable et très intéressant volume, il l'a reconstituée avec un soin pieux, en la débarrassant des péripéties dramatiques et des anecdotes amusantes qui sont du domaine de la fantaisie. « La vie du célèbre capitaine de grenadiers, dit très bien son biographe, renferme beaucoup d'enseignements précieux et doit être méditée par les nouvelles générations qu'un esprit de critique excessif porte à douter du désintéressement, du patriotisme et d'autres vertus qui n'étaient pas discutées jadis. Nos aïeux croyaient aux passions généreuses, ils s'en inspiraient, et c'est ce qui leur a permis d'accomplir de grandes choses, d'assurer le triomphe du progrès dont nous avons le bénéfice, sans avoir eu la peine de le défendre. Nous devons à ces devanciers notre bien-être matériel et moral. Eux ont souffert, ont combattu, ont sacrifié leur vie, afin de nous léguer cet héritage. Pour n'être pas les indignes descendants de tels hommes, il faut s'arracher à la contemplation et à l'étude stérile du *moi*, qui est haïssable, avoir plus noble souci que la satisfaction exclusive de l'intérêt personnel, chercher le bonheur dans le dévouement à la félicité de nos proches, qui composent notre famille et notre patrie, en un mot dans le Devoir. »

Théophile-Malo Corret, qui s'appela plus tard de La Tour d'Auvergne-Corret et que la postérité n'a plus désigné que sous le nom de La Tour d'Auvergne, quoiqu'il n'appartienne pas légitimement à cette ancienne et célèbre famille, naquit le 23 décembre 1743 à Carhaix, ville de la Cornouaille, en Basse-Bretagne.

C'est à tort que ses biographes, avant M. Emile Simond, l'ont tous prétendu noble. Son acte de naissance dénomme son père « Olivier Louis Corret », et le qualifie « noble maître », désignation usitée à cette époque pour les notables bourgeois. Les simples gentilshommes et les anoblis prenaient légalement le titre d'écuyer, à moins qu'ils ne fussent chevaliers. Voici du reste quelle était l'origine de la famille Corret. Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui devint duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt, et qui fut le frère du grand Turenne, eut un fils naturel d'Adèle Corret. Cet enfant, nommé Henri, qui épousa Marie Dupuis de la Galauperie, se rendit en Bretagne à la suite de la princesse Catherine-Henriette de la Tour d'Auvergne, lors du mariage de cette princesse avec Amaury de Goyon, marquis de la Moussaye. Mathurin Corret, fils d'Henri, épousa Marie du Quellenec, des barons du Pont, dont il eut un garçon et deux filles. Le fils Olivier Louis Corret, devint avocat et sénéchal de Trebivan, et fut le père de Théophile-Malo, plus tard La Tour d'Auvergne.

Après avoir acquis dans sa famille les premiers éléments d'instruction, le jeune Théophile entra au collège de Quimper, alors dirigé par les Jésuites et réputé dans

la Bretagne pour posséder les plus habiles et les plus savants professeurs. Ses parents, quand il eut terminé ses humanités, témoignèrent le désir de le voir se livrer à l'étude du droit, mais il montra pour la carrière des armes un penchant si prononcé qu'on ne crut pas devoir le contrarier. Il fut placé au collège royal de La Flèche, qui était une école préparatoire à l'école militaire spéciale de Paris. Seulement il y était entré un peu tard, si bien qu'à sa sortie il était trop âgé pour être reçu à l'École militaire (du Champs de Mars). Il sollicita son admission dans la Maison du Roi, pour obtenir sans passage par une autre école le rang d'officier. Mais les mousquetaires dont il demandait à faire partie, étaient tous gentilshommes. Il lui fallut prouver une noblesse qu'il n'avait pas, et il eut recours à un parent de sa mère, le seigneur du Mesgouez, qui lui délivra le certificat suivant, pour lequel on obtint trois autres signatures.

« Nous, gentilshommes de la province de Bretagne, évêché de Tréguier, certifions que écuyer Théophile-Malo de Corret, fils de Olivier Louis et de dame Jeanne Lucrèce Salaun, est gentilhomme de la dite province. En foi de quoy nous lui avons signé le présent certificat, pour lui servir, ainsi qu'il appartiendra. »

Ce certificat de complaisance lui accordait la particule et le titre d'écuyer auxquels il n'avait aucun droit. Cette attestation, nécessaire pour entrer dans toutes les écoles militaires et surtout dans la Maison du Roi, ne se refusait jamais aux jeunes gens de famille honorable qui se destinaient à l'armée. Elle était sans conséquence. Les intendants des provinces, chargés de la vérification, ne se

montraient pas sévères et fermaient les yeux sur les fraudes d'état civil. C'est ainsi que le futur auteur de la *Marseillaise* entra à l'école de Mézières avec un certificat de noblesse et sous le nom de Rouget de Lisle, quoiqu'il ne fût, comme Corret, que le fils d'un avocat, et s'appelât tout simplement Rouget (Baptiste-Claude-Joseph).

Corret fut donc admis, le 3 avril 1767, à la 2e compagnie de mousquetaires, dite des *mousquetaires noirs* (1). Il n'y resta que cinq mois. Le 1er septembre 1767, il fut nommé sous-lieutenant au régiment d'Angoumois, qui tenait alors garnison à Saint-Hippolyte (Gard). Sous-lieutenant de grenadiers le 16 avril 1771, lieutenant en second le 21 mai de la même année, il devint lieutenant en premier le 8 avril 1779.

La guerre ne venant pas, le lieutenant Corret — il signait à cette époque Théophile-Malo de Corret — se rejeta sur l'étude, s'occupant d'histoire, d'archéologie, de numismatique. Il apprit l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, et parvint à parler et à écrire couramment ces deux dernières langues. Lié avec un de ses compatriotes, l'avocat le Brigant, qui s'occupait des antiquités et des idiomes celtiques, il entretint avec lui une correspondance suivie, adopta ses idées et se passionna pour les mêmes investigations scientifiques.

Dans cette vie, tout entière consacrée à l'étude et au devoir militaire, il y eut pourtant un roman, — un roman d'amour, de l'espèce à coup sûr la plus rare.

(1) La 1re était celle des *Mousquetaires gris*. Ces dénominations des compagnies venaient de la couleur de leurs chevaux.

Au XVIII[e] siècle, la mode était aux romans par lettres. Or, dans la famille du capitaine La Tour d'Auvergne, on a conservé une liasse de lettres, toutes de sa main, et sur lesquelles un honorable écrivain breton, M. Maufras du Châtellier, nous fournit ces curieux détails :

« C'étaient, dit-il, des lettres d'une forme particulière, *écrites en latin*, sans suscription, et d'un mystère fort enveloppé, qui ne permettait pas de découvrir au premier coup d'œil à qui elles pouvaient être adressées, si même elles l'avaient jamais été à quelqu'un. Toutefois, elles s'adressaient bien certainement à une femme et, quoique écrites en latin, ce qui m'en rendait l'interprétation plus difficile, je compris de suite la portée de quelques paroles que j'avais recueillies à Carhaix de la bouche de son vieux parent Veller, au sujet d'une jeune fille dont il nous avait parlé... Quelques explications éclaircirent bientôt le fait, et je vins à savoir que cette mystérieuse correspondance était l'intime confidence d'un chaste cœur de jeune homme, qui, aux premiers ans de la vie, effrayé du trouble que les pensées d'amour avaient jeté tout à coup dans son esprit, s'était replié sur lui-même et avait refoulé jusque dans les détours les plus éloignés de son âme tous les sentiments qui avaient menacé un instant de faire irruption... Je ne saurais aujourd'hui rien dire de plus de cette correspondance, que je ne fis qu'entrevoir; mais j'ai su depuis qu'elle contenait, dans une langue morte et purement scientifique, tout ce que le noble citoyen avait éprouvé pour une jeune fille à laquelle il ne voulut jamais rien dire de ses tourments; mais à laquelle, pour lui-même, il adressa mysti-

quement, en une langue connue de lui tout seul, tous les sentiments qu'il avait éprouvés dans cette circonstance... »

Dans les armées de la Révolution il y aura un autre capitaine, — capitaine d'artillerie, celui-là, — qui se servira aussi d'une langue morte, non plus du latin, mais du grec, pour écrire sur ses calepins ses confidences intimes, ses notes secrètes; mais ces notes n'auront rien de mystique. Cet autre soldat, s'il n'entendait pas l'amour de la même façon que la Tour d'Auvergne, n'avait pas non plus les mêmes idées que lui sur le métier militaire et sur le devoir. Il donnera sa démission à la veille d'entrer en campagne, et il écrira alors à un de ses correspondants : « Oui, Monsieur, j'ai enfin quitté mon vilain métier, un peu tard, c'est mon regret. » — L'homme qui écrivait cela, et qui est bien l'antipathique de La Tour d'Auvergne, c'est Paul-Louis Courrier.

II.

En 1777, le régiment d'Angoumois fut envoyé à Huningue. C'est à ce moment que le lieutenant Corret sollicita du duc de Bouillon, Godefroy, l'autorisation de prendre le nom glorieux de La Tour d'Auvergne, qui était celui du grand Turenne. Il invoquait, pour obtenir cette faveur, la naissance de son bisaïeul Henri Corret, fils naturel d'Adèle Corret et de Henri de la Tour d'Au-

vergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, frère aîné du maréchal de Turenne. Sa requête, habilement présentée, reçut un bon accueil du duc, qui répondit :

« A Caen, le 23 octobre 1777.

« Je serai très content, Monsieur, d'être à portée de vous être utile; j'en saisirai toutes les occasions avec bien du plaisir. Je n'avais pas besoin du certificat que vous m'avez adressé et que je vous renvoie ci-joint, pour m'assurer de tous les détails dans lesquels vous êtes entré avec moi et avec M. Marchand, mon intendant, qui m'a rendu un compte exact des pièces que vous lui avez communiquées pour en faire l'examen. En conséquence, vous pouvez, Monsieur, d'après cette lettre, prendre mon nom et les armes de ma maison, qui sont la Tour d'Auvergne et le gonfanon, en ajoutant dans l'écusson la barre, comme enfant naturel de ma maison. Je prendrai toujours l'intérêt le plus vif et le plus sincère à ce qui pourra vous concerner, soyez-en bien persuadé, et que personne ne vous honore, Monsieur, avec une plus particulière distinction que moi.

« Godefroy,
Duc régnant de Bouillon. »

Une autre lettre, confirmant celle qui précède l'autorisa à se faire inscrire dans l'état militaire sous le nom de La Tour d'Auvergne Corret, et à prendre les armes de la maison de Bouillon avec la barre d'illégitimité. Enfin il

reçut un diplôme définitif, daté du 20 mai 1780. Dès lors il signa la Tour d'Auvergne-Corret et, par abréviation, fut généralement appelé La Tour d'Auvergne, nom sous lequel il est devenu célèbre. Il fut seul reconnu par le duc, quoiqu'il eût un frère et une sœur, mais il n'avait réclamé que pour lui.

Cette démarche, cette ambition de changer le nom de son père, nom honorable, contre un autre plus illustre, ne laisse pas de déranger un peu la légende de la Tour d'Auvergne. La vérité est que « le premier grenadier de la République » était bel et bien un « aristocrate. »

Sa sœur, mariée à M. Limon du Timeur, avocat à Guingamp, avait une fille, qui fut demandée en mariage, — on était alors en 1780 — par un jeune homme des plus honorables. Il plaisait à la jeune fille et agréait à ses parents. Ceux-ci allaient accepter, lorsqu'intervint La Tour d'Auvergne. La demande, suivant lui, devait être rejetée, du moment que le prétendant ne justifiait pas d'un titre nobiliaire. « Quant à moi, écrivait-il à son beau-frère, M. du Timeur, élevé par état à avoir *pour la distribution des rangs une vénération particulière* et à respecter les préjugés et l'opinion qui aujourd'hui régissent la plupart des hommes, j'avoue que, si j'avais été le tuteur de ma nièce, je sens bien que j'aurais fait germer de bonne heure dans son cœur les principes dont je suis imbu, ceux de ne jamais sacrifier les convenances de la nature et de l'opinion, surtout dans la position où il a plu à la Providence de la placer, tant pour sa fortune actuelle que pour ses alentours, ses espérances à venir et

beaucoup d'autres avantages réels... Vous conviendrez qu'un beau nom que vous joindrez à celui de votre fille, mettant un jour vos enfants à la portée de tout, en leur ouvrant une route facile aux honneurs, leur ouvrira aussi bientôt celle de la fortune et satisfera tous les désirs qui pourraient vous occuper à vos derniers moments. »

La Tour d'Auvergne l'emporta; grâce à lui, le malheureux prétendant fut évincé comme trop bourgeois. Lorsque sa nièce, six ans plus tard, épousa enfin un gentilhomme, M. de Kersausies, il obtint du duc de Bouillon que celui-ci signât au contrat de mariage. Il était à ce moment si entêté de noblesse qu'il en voulait à son beau-frère d'avoir pris, dans le contrat, la qualification d'avocat. « Mon beau-frère, écrivait-il, est libre de prendre la qualité d'avocat; c'était celle de mon père, je m'en fais honneur : mais je crois qu'il ferait bien (sauf meilleur avis) de n'en prendre d'autre que celle de *noble sieur*... »

Le lieutenant d'Angoumois ne manquait pas d'affirmer en toute occasion le prix qu'il attachait à son aristocratie récente et l'orgueil qu'il en tirait. Après avoir reçu le diplôme qui lui accordait le nom de La Tour d'Auvergne, il s'était empressé de le faire vérifier et enregistrer par le Conseil du roi; puis il avait réclamé les privilèges attachés à son nouveau titre. Cette demande n'ayant pas été accueillie tout d'abord, il écrivit fièrement à l'intendant de la Bretagne où se trouvaient ses propriétés : « Tous ceux qui, comme vous, Monsieur, ont la distinction des rangs en recommandation et celle du nom, parce que vous jouissez de ces avantages ne mettront jamais en doute si le nom de Turenne est taillable en France. »

S'il était fier de son nom, il brûlait du reste d'y ajouter un nouveau lustre, et ne pouvait se consoler d'être indéfiniment condamné à la vie de garnison. En 1781, comme il venait d'obtenir un congé de semestre et se disposait à se rendre en Bretagne chez sa sœur, il apprit qu'une expédition franco-espagnole s'organisait pour arracher l'île de Minorque aux Anglais, sous le commandement du lieutenant général de Crillon, passé au service de l'Espagne depuis 1762. La Tour d'Auvergne sollicita l'autorisation de consacrer son congé à faire cette campagne. Le général baron de Wimpfen, à ce moment détaché au ministère de la guerre pour la rédaction des ordonnances et du Code militaire en élaboration, lui répondit : « Le ministre ne peut autoriser votre démarche, parce que beaucoup d'officiers et de gens de cour ont brigué le même avantage et qu'il s'est obstiné à les refuser... D'après cela, vous ne pouvez poursuivre votre projet que comme un officier qui a un semestre et qui préfère l'île de Minorque à tout autre séjour. Arrivé là, en quelque manière, comme un curieux du camp, M. le duc de Crillon peut faire usage de votre bonne volonté, de votre zèle, et vous procurer peut-être de grands avantages en Espagne. Il est difficile de prévoir quel sera le produit de votre démarche; il est toutefois certain qu'elle ne sera pas improuvée... »

Sur cette réponse, La Tour d'Auvergne, plein d'espoir, s'embarqua, le 17 octobre 1781, pour Minorque. Dès son arrivée, il s'installa au camp de l'armée franco-espagnole, qui faisait le siège de Port-Mahon, capitale de l'île, et prit part à toutes les affaires, où il montra une

intrépidité qui lui mérita l'admiration des troupes. Dans une sortie, où les Anglais furent repoussés et conduits baïonnette dans les reins jusqu'à leur première batterie, s'étant aperçu qu'un volontaire de l'armée était resté blessé et sans secours sur le glacis de la place, il retourna, au milieu du feu des ennemis, le chercher, le trouva blessé très dangereusement sur la crête du glacis, l'enleva et le transporta sur ses épaules jusqu'aux postes avancés des Espagnols.

Cependant le général de Wimpfen, son protecteur au ministère de la guerre, étant mort, ordre fut signifié à La Tour d'Auvergne de revenir sur-le-champ, sous peine de perdre son grade. Le 14 janvier 1782, il s'embarqua pour la France et alla rejoindre, à Strasbourg, son régiment, où venait d'entrer, en qualité de cadet, un jeune homme destiné lui aussi à la gloire, André-Marie de Chénier. La Tour d'Auvergne et Chénier se lièrent-ils ensemble, ainsi que le croit M. Simond? La chose est peu probable, en raison de la différence de grades, le cadet n'étant au demeurant qu'un gentilhomme qui servait comme soldat, puis comme bas officier, pour apprendre le métier; — en raison surtout de la différence d'âges, André de Chénier n'ayant encore que dix-neuf ans, tandis que La Tour d'Auvergne en avait trente-huit bien comptés. André, d'ailleurs, ne fit que passer au régiment. « Il lui fut impossible de s'accoutumer à la vie militaire; l'oisiveté de la garnison lui était tellement antipathique qu'il eut hâte de revenir chez son père et qu'il reprit avec délices ses études qu'il n'avait quittées qu'à

regret (1). » Il ne resta que six mois à Strasbourg, où il connut, à défaut de La Tour d'Auvergne, le marquis de Brazais, qui s'occupait comme lui de poésie :

> Toi, Brazais, comme moi sur ces bords appelé,
> Sans qui de l'univers je vivrais exilé...

La Tour d'Auvergne passa capitaine à l'ancienneté, le 29 octobre 1784, après dix-sept ans de services. Le 6 octobre 1791, il obtint la croix de Saint-Louis.

Vers la fin du mois de janvier 1792, le régiment de l'Angoumois était en garnison à Bayonne. Le capitaine de La Tour d'Auvergne vit arriver chez lui son colonel, M. de Caldaguès, suivi d'un groupe d'officiers. Ils lui apprirent qu'ils étaient résolus à imiter leurs camarades émigrés, et lui demandèrent de partir avec eux. Il appartenait aussi à la noblesse. Il portait un nom illustre qui devait l'engager plus que tout autre à suivre leur exemple. L'honneur l'engageait. — Il répondit qu'il ne se réglait pas sur les autres ; que rien ne pouvait légitimer à ses yeux la violation du serment ; qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, le Roi avait ordonné à l'armée de prêter serment d'obéissance au pacte de 1791 ; que le régiment l'avait prêté solennellement. Tous les autres dussent-ils y manquer, dût-il être seul à le tenir, il y resterait fidèle !

« A ce moment, dit M. Emile Simond, La Tour d'Auvergne n'était nullement républicain... Dans cette émou-

(1) *Notice sur la vie et les ouvrages d'André de Chénier*, par M. Gabriel de Chénier.

vante scène, l'accusa-t-on d'abandonner la cause royale par intérêt? Ou, ce qui est plus probable, ses camarades parurent-ils lui supposer l'arrière-pensée de profiter de leur départ pour gagner l'avancement rapide qu'il n'avait pu obtenir? Quoi qu'il en soit, La Tour d'Auvergne décida, après avoir refusé d'émigrer, qu'il n'accepterait jamais d'autre grade « que celui que ses camarades lui avaient connu au moment de leur séparation. »

III.

Au moi de mai 1792, le régiment d'Angoumois détacha son 1er bataillon avec ses deux compagnies de grenadiers à l'armée du Midi, commandée par le général de Montesquiou. Le règlement du 1er janvier 1791 avait supprimé le nom des régiments, qui avait été remplacé par un numéro, et Angoumois était devenu le 80e d'infanterie de ligne. La Tour d'Auvergne avait été nommé capitaine de la compagnie de grenadiers du 2e bataillon, le 5 février. Comme plus ancien capitaine, il eut sous ses ordres les deux compagnies de grenadiers, auxquelles on adjoignit deux compagnies de chasseurs formées avec les hommes les plus lestes et les plus vigoureux des compagnies de fusiliers, ce qui lui donna 4 compagnies. Il se trouvait ainsi à la tête de soldats d'élite, en mesure de tenter les coups d'audace et de servir d'avant-garde aux colonnes.

L'Armée du Midi — ou des Alpes — avait pour mission d'opérer la conquête de la Savoie. Elle y réussit sans trop de peine et entra à Chambéry, le 24 septembre

1792. Dans la nuit du 21 au 22 septembre, les troupes sardes avaient été tournées et mises en déroute. La Tour d'Auvergne prit une part brillante à cette affaire, qui reçut le nom d'affaire des Marches.

A la fin de 1792, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées, placée sous le commandement du général Servan, ancien ministre de la guerre. Dès les premiers jours de janvier 1793, Servan le proposa pour colonel du 20e régiment d'infanterie. A la suite de cette proposition, les représentants de la Convention délégués dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées nommèrent, à Bayonne « le citoyen La Tour d'Auvergne colonel du 20e régiment d'infanterie, à titre provisoire ». Mais celui-ci refusa tout avancement; il déclara qu'il voulait rester simple capitaine de grenadiers.

L'armée des Pyrénées occupait une ligne trop étendue, ayant toute la frontière franco-espagnole à défendre. Au mois de mai 1793, elle fut divisée en deux armées celle des Pyrénées-Orientales et celle des Pyrénées-Occidentales. Le régiment de La Tour d'Auvergne fit partie de cette dernière, dont le commandement fut donné au général Servan. Un décret du 21 février précédent avait prescrit que l'infanterie serait formée en *demi-brigades*, composées chacune d'un bataillon des ci-devant régiments de ligne et de deux bataillons de volontaires. Lors de la mise à exécution de ce décret, au mois de septembre 1793, le 2e bataillon du 80e régiment, anciennement Angoumois, auquel appartenait La Tour d'Auvergne, composa la 148e demi-brigade avec deux bataillons de volontaires de la Gironde.

Pendant les deux campagnes de 93 et de 94, le capitaine La Tour d'Auvergne ne cessa de se faire remarquer par son intrépidité, son audace, comme aussi par la sagesse de ses conseils et la justesse de ses prévisions. Il se signala particulièrement à la prise de Saint-Sébastien, et dans les affaires de la Croix-aux-Bouquets, d'Asquinzieu et d'Eratzu.

Epuisé de fatigues, réduit par la privation des dents supérieures à ne vivre presque que de laitage, la vue presque perdue, il demanda et obtint sa retraite à la fin de 1794. Ayant pris la voie de mer pour rentrer en Bretagne, il fut fait prisonnier par les Anglais. Au mois de janvier 1796, rendu à la liberté il s'installa, au n° 66 de la rue Basse, à Passy, et reprit ses études favorites sur la langue bretonne et les origines gauloises. Sa correspondance avec son maître et son ami Jacques Le Brigant redevint plus active que jamais. Marié deux fois, Le Brigant avait eu vingt-deux enfants. Vers la fin de sa vie, il en avait perdu le plus grand nombre — plusieurs étaient morts à la guerre — et il restait seul, sans fortune et sans soutien. En 1797, menacé de perdre son dernier fils, qui était soldat dans l'armée de Sambre-et-Meuse, il écrivit à La Tour d'Auvergne et le supplia de solliciter pour ce fils une dispense militaire. La Tour d'Auvergne résolut de partir à la place du fils de son ami et demanda à rentrer dans l'armée comme simple volontaire. Le ministre de la guerre accepta son offre avec empressement. Seulement, son sacrifice fut inutile ; on admit le remplaçant, mais on ne lâcha pas le remplacé.

La Tour d'Auvergne serait sans doute retourné avec joie à la 148e demi-brigade où il avait laissé tant de sou-

venirs, mais elle avait disparu. Depuis qu'il était en retraite, l'armée avait été réorganisée. Le premier amalgame des volontaires et des troupes de ligne avait produit un nombre trop considérable de demi-brigades, hors de proportion avec les effectifs sous les armes. La nécessité d'en diminuer le nombre entraîna donc une refonte qui fut terminée en 1797. Les nouvelles demi-brigades, dites de deuxième formation pour les distinguer des premières demi-brigades de la République, ont vécu jusqu'au licenciement opéré en 1815. Ces corps ont seulement repris en 1803 l'ancienne dénomination de régiment, qui n'a plus été abandonnée qu'un moment, de 1816 à 1820.

La 148e demi-brigade de ligne de première formation, où s'était popularisé La Tour d'Auvergne, était entrée dans la constitution de la 34e de deuxième formation, le 19 février 1797. Son ancien corps ayant disparu, il choisit l'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par le général Moreau, qu'il connaissait ; mais à peine était-il en route pour s'y rendre, qu'intervinrent les préliminaires de Léoben, puis bientôt, le 17 octobre 1797, le traité de Campo-Formio. La Tour d'Auvergne revint en France et se réinstalla à Passy.

La guerre ne devait pas tarder à recommencer. Malgré ses 55 ans, il reprit de nouveau du service, au mois d'avril 1799, se rendit à l'armée du Danube et fut incorporé, sur sa demande, aux grenadiers de la 46e demi-brigade de seconde formation, dont le chef, Porti, était son ami. On s'imagine généralement, à cause du titre de *premier grenadier de la République* qui lui fut décerné plus tard par Bonaparte, qu'il servit comme simple grena-

dier. C'est une erreur. Il resta toujours capitaine et remplit les fonctions de ce grade, mais à la suite, les compagnies où il se trouva placé, quand il reprit du service temporairement, ayant des capitaines titulaires. Il touchait du reste les appointements de capitaine de première classe. Attaché à l'armée de Masséna, qui luttait glorieusement en Suisse contre les Russes de Souwarov, il prit une part brillante à la victoire de Zurich (25 septembre 1799). Peu de semaines après, la campagne finie, il obtenait un congé de repos indispensable à l'état d'épuisement où sa santé se trouvait réduite.

Au lendemain du 18 brumaire, le Premier Consul, habile à saisir toutes les occasions de surexciter l'instinct guerrier de la nation, chercha le moyen de récompenser La Tour d'Auvergne, devenu peu à peu très populaire. Il se fit adresser par le ministre de la guerre un rapport, à la suite duquel il prit, le 26 avril 1800, un arrêté nommant « le défenseur de la Patrie La Tour d'Auvergne-Corret « *premier grenadier de la République* », et lui décernant un sabre d'honneur.

A ce même moment, son vieil ami Le Brigant s'adressait de nouveau à lui pour obtenir que son fils lui fût rendu. La Tour d'Auvergne lui répondit qu'il venait de solliciter la faveur de servir encore une fois comme volontaire aux grenadiers de la 46e demi-brigade. Il autorisait Le Brigant à se prévaloir auprès du Premier Consul de sa lettre et de sa détermination.

Au mois de juin 1800, il alla rejoindre, à l'armée du Rhin, la 46e demi-brigade. A peine arrivé, il allait y trouver la mort. Le 27 juin, l'avant-garde, dont il faisait

partie, rencontra l'ennemi sur le Lech, à Ober-Hausen, près Neubourg (Bavière). Un combat terrible s'engagea, qui se prolongea jusque dans la nuit. Dans l'obscurité, on n'entendait plus un coup de feu, mais seulement le cliquetis des armes et les cris des combattants. Un hulan autrichien porta à La Tour d'Auvergne un furieux coup de lance, donné si violemment que la hampe se brisa. Frappé au cœur, le capitaine tomba lourdement. Les grenadiers l'emportèrent derrière les rangs, lui arrachèrent son habit, mais il était déjà mort. Il avait été tué sur le coup, sans prononcer un seul mot. Les paroles qu'on lui a attribuées à cet instant ont été imaginées.

IV.

L'ouvrage de M. Emile Simond est le fruit de patientes recherches. Il a été fait sur pièces, les unes empruntées aux papiers de La Tour d'Auvergne, les autres tirées des Archives du ministère de la guerre. Il y manque pourtant quelque chose, et si je ne m'abuse, quelque chose d'essentiel.

Simple capitaine, La Tour d'Auvergne n'a jamais joué qu'un rôle tout à fait secondaire. Sa vie militaire compte sans doute plus d'une action d'éclat ; mais combien d'autres en ont eu davantage, pendant plus longtemps et sur plus de champs de batailles, dont les noms cependant ne sont jamais sortis de l'ombre ou sont depuis longtemps oubliés !

Ce n'est donc point à ses faits de guerre que La Tour

d'Auvergne doit sa célébrité. Il la doit surtout à ce fait que, simple capitaine en 1792, on le retrouve encore capitaine en 1800, alors qu'autour de lui tous ses compagnons d'armes ont obtenu un rapide et légitime avancement, et que la plupart sont devenus généraux. S'il est resté seul dans son grade, tel à la fin qu'au début, *qualis ab incœpto*, ce n'est pas qu'il ait été victime de l'injustice et que l'avancement ne se soit offert à lui, c'est qu'il l'a persévéramment refusé. A bon droit, on a trouvé cela extraordinaire ; on s'en est étonné d'abord, puis, à la surprise s'est jointe l'admiration.

A quoi fallait-il attribuer un semblable détachement d'ambition ? Jusqu'ici les biographes du premier grenadier de la République s'étaient contentés de nous dire : — L'explication est bien simple, La Tour d'Auvergne était « un homme de Plutarque, » un républicain de l'ancienne Rome, pour qui l'ambition n'existait pas et dont toute la vie se résume dans ces trois choses : le désintéressement, la modestie, le sacrifice ! — Cela n'est point exact, et cette explication ne tient pas devant les faits que rapporte son nouvel historien. M. Emile Simond, en effet, nous le montre, dans toute la première partie de sa carrière et jusqu'en 1792, animé d'ambition, très désireux d'avancer, de parvenir, et se servant pour cela de toutes les influences dont il pouvait disposer.

Il faut donc chercher l'explication ailleurs. Elle se trouve dans la scène que j'ai rapportée plus haut, d'après M. Simond lui-même, dans la détermination prise par La Tour d'Auvergne, le jour, où il refuse de suivre dans l'émigration les autres officiers d'Angoumois, dans le ser-

ment qu'il se fait à lui-même de n'accepter jamais d'autre grade que celui que ses camarades lui avaient connu au moment de leur séparation.

Et tout d'abord, je ferai la remarque que les « vertus républicaines », que Plutarque et Cincinnatus ne sont pour rien dans la résolution prise par La Tour d'Auvergne et qui a fait sa gloire. Au mois de janvier 1792, à l'époque où s'est passée la scène que nous avons décrite, il était royaliste, tout dévoué à Louis XVI et à la monarchie. « A ce moment, dit M. Emile Simond, la Tour d'Auvergne n'était nullement républicain (1). »

Sa décision, ajoute son historien, fut celle d'un honnête homme et d'un patriote. Sans doute, mais il me semble bien qu'il y avait autre chose. Un honnête homme et un patriote n'était nullement obligé, dans ces circonstances, de faire le sacrifice de son avenir et de ses légitimes ambitions. Si donc le capitaine La Tour d'Auvergne prit ce jour-là l'héroïque résolution qu'il a si noblement tenue, c'est parce qu'il y était poussé, non par l'honnêteté et le patriotisme, mais par le sentiment de l'honneur poussé jusqu'à l'exagération ; c'est, pour dire le mot — parce qu'il était bel et bien, nous l'avons vu, un *aristocrate*, et se croyait tenu comme tel à une vertu au-dessus de la moyenne.

Mais La Tour d'Auvergne ne s'est pas seulement fait remarquer à l'armée par l'invincible refus qu'il opposa à toutes les offres d'avancement. Il s'est signalé par sa sobriété, par sa douceur, par son humanité, par sa modes-

(1) Emile Simond, p. 99.

tie, qui était aussi grande que son intrépidité. Il fut en un mot l'homme de toutes les vertus, comme de tous les courages. Ici encore, il eût été bon, je crois, de se demander à quelle source il puisait ces vertus, rares dans les camps, au moins à ce dégré. Car, encore une fois, ce n'est rien expliquer que de dire : « C'était un homme de Plutarque ». La vérité est que c'était un bon chrétien, et que ses vertus venaient de là, et non de son républicanisme. Nous avons sur ce point son propre témoignage. Il avait eu pour condisciple, au collège de Quimper Claude Le Coz, qui devint successivement membre de l'Assemblée législative, évêque constitutionnel de Rennes, et, à la suite du Concordat, archevêque de Besançon. Le Coz fit imprimer en 1815 un écrit intitulé : *Quelques détails sur La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.* Il y rapporte une conversation qu'il eut un jour avec lui, et dans laquelle le capitaine La Tour d'Auvergne lui exprima en ces termes son profond attachement à la religion catholique : « Oui, mon ami, je crois à la religion chrétienne, « à la religion catholique. Ses dogmes éclairent mon « esprit, et sa morale charme mon cœur. *C'est à elle que « je crois devoir mes faibles vertus.* C'est à elle surtout « que, dans tous les temps, j'ai dû mes plus belles espé« rances, mes plus douces consolations. »

Ces paroles, M. Emile Simond, je l'espère, les inscrira dans la prochaine édition de son livre. C'est par elles que je veux finir ce chapitre.

XIV.

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION (1).

I.

Que l'enseignement primaire en France datât de la Révolution, c'était, il n'y a pas encore vingt ans, pour toute la presse « libérale », un fait indiscutable, un axiome. Aujourd'hui, l'évidence est retournée. Depuis vingt ans, en effet, de nombreux documents ont été mis au jour, de nombreuses monographies ont paru, qui, pour la plupart de nos départements, ont fourni les indications les plus précises, les chiffres les plus certains. La lumière s'est faite. Là encore il s'est trouvé que la thèse des écrivains révolutionnaires était justement le contre-pied de la vérité. On ne saurait avoir trop de reconnaissance pour les modestes et consciencieux érudits qui ont porté sur ce point leurs patientes investigations, MM. Fayet, Maggiolo, Puiseux, Bellée, Albert Babeau, de Fontaine de Resbecq, Cardine, Veuclin, Ricordeau, Lhuillier, Léon Maitre, Quantin, Urseau, Soulier, Thévenot, Combarieu, d'autres encore non

(1) *L'œuvre scolaire de la Révolution* (1789-1802), études critiques et documents inédits, par l'abbé *Ernest Allain*, archiviste du diocèse de Bordeaux. Un volume in-8°, librairie de Firmin Didot et Cie, Paris, 1891.

moins dignes d'estime. Mais si intéressantes, si précieuses que fussent les monographies publiées ici et là, en province, leur dispersion en détruisait presque tout l'effet. Il en était d'elles comme de ces flèches, de ces dards dont il est question dans la fable de La Fontaine. Pris à part, chacun d'eux pouvait être brisé ; réunis en faisceau, ils devenaient invincibles :

Toute puissance est faible à moins que d'être unie.

M. l'abbé Allain mit tous ses soins à rassembler ces travaux épars, à les lier ensemble, à les nouer solidement. Il écrivit son livre sur l'*Instruction primaire en France avant la Révolution* (1), livre excellent, définitif, où l'auteur ne s'était pas contenté de mettre à profit les travaux de ses devanciers. Il y avait joint le résultat de ses recherches personnelles, des chiffres nouveaux, des documents inédits. Dans le camp révolutionnaire, on ne laissa pas de s'émouvoir. Un champion de marque prit à partie le volume de l'abbé Allain, s'efforça de rompre le faisceau : peine inutile!

Un second lui succède, et se met en posture,
Mais en vain. Un cadet tente aussi l'aventure.
Tous perdirent leur temps ; le faisceau résista :
De ces dards joints ensemble un seul ne s'éclata (2).

Pour l'œuvre scolaire de la Révolution, comme pour l'instruction primaire en France avant 1789, M. l'abbé Allain n'arrive point le premier. Lui-même a soin de

(1) Un volume in-12. Firmin-Didot et Cie, éditeurs, 1881.
(2) *Le Vieillard et ses enfants*.

nous dire, dès la première page : « J'ai eu constamment sous les yeux, au cours de ce travail, les ouvrages suivants : Albert Duruy, *L'Instruction publique et la Révolution ;* — Victor Pierre, *l'Ecole sous la Révolution française ;* — Albert Babeau, *L'Ecole de village pendant la Révolution ;* — Liard, *L'Enseignement supérieur en France, 1789-1889 ;* — *le Dictionnaire de pédagogie* de Buisson. »

Tous ces ouvrages, les trois premiers surtout, ont une grande valeur. On n'a pas encore oublié la vive impression que produisit en particulier la publication dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1881, des beaux et courageux articles du si regrettable Albert Duruy. L'académie française lui décerna une de ses principales couronnes. Tous les amis des lettres applaudirent aux justes louanges que lui donna, dans la séance publique du 6 juillet 1883, le secrétaire perpétuel de l'Académie : « M. Albert Duruy, disait M. Camille Doucet, a recueilli, avec autant de patience que d'exactitude, dans nos archives nationales, un grand nombre de documents inédits, de natures très diverses, et, dans son livre, il les expose avec la loyauté d'un historien sincère qui, ne voulant flatter aucun parti, et protestant d'avance contre tout reproche d'hostilité systématique, ne recherche et ne dit que la vérité... Ce livre n'est pas seulement une œuvre d'érudition et de pédagogie ; sa valeur littéraire égale sa valeur historique. A tout propos, et dès son premier chapitre intitulé « Avant 1789 », plus loin dans celui qu'il consacre aux « Ecoles primaires sous le Directoire », et enfin dans un tableau saisissant

des « Fêtes nationales sous tous les régimes de la Révolution », sans qu'il perde jamais son sujet de vue, le jeune auteur s'arrête à chaque pas pour jeter avec nous, en passant, un regard curieux sur tout ce qui touche aux lettres et aux arts, à l'histoire et à la philosophie, aux caprices mêmes du goût et de la mode, à tous les jeux d'alors, parfois sanglants. Agréable autant qu'instructif, et non moins remarquable par la hauteur des vues que par l'équité des jugements, ce livre est l'œuvre honnête et distinguée d'un érudit, d'un penseur et d'un écrivain (1). »

De ces éloges si mérités il n'en est pas un qui ne se doive appliquer à l'ouvrage de M. l'abbé Allain. Cette fois encore, on le pense bien, l'auteur, s'il a profité des travaux antérieurs, les a, sur plus d'un point, éclairés, renouvelés, complétés. Il ne s'est pas fait faute de recourir aux sources originales, de recueillir à la Bibliothèque et aux archives nationales un grand nombre de faits et de textes, de mettre en œuvre beaucoup de documents imprimés ou manuscrits, quelque peu négligés jusqu'ici ou même totalement inconnus. C'est à bon droit qu'il a pu dire dans sa préface : « Je ne me dissimule pas les imperfections de mon œuvre.... mais, quant au fond, j'ai pleine confiance dans le jugement des lecteurs impartiaux. J'ai conscience, en effet, de l'exactitude de mes chiffres, de l'authenticité de mes textes, et je crois mes conclusions logiquement déduites de faits sévèrement contrôlés. »

(1) Camille Doucet, *Concours littéraires*, p. 236.

II.

Ces conclusions, quelles sont-elles! Je les résume ici sommairement.

I. — La Révolution a trouvé la France pourvue d'un vaste système d'enseignement public ; de nombreuses universités, des centaines de collèges, des petites écoles qui se comptaient par milliers existaient en effet dans notre pays.

L'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire étaient distribués avec une telle profusion que, de toutes parts, des réclamations s'élevaient contre le trop grand nombre des collèges. « Pourquoi, s'écriait la Chalotais, cette fureur d'apprendre le latin et les langues ? » L'auteur d'un *Nouveau plan d'éducation pour toutes les classes*, publié en 1789, proclamait bien haut qu'il était temps d'arrêter « ce *torrent d'éducation* qui submerge tant de chaumières, qui dépeuple tant de campagnes, qui introduit la confusion dans tous les Etats ». Un futur conventionnel, Daunou, écrivait de son côté : « On a décerné de magnifiques éloges à ceux qui ont contribué à rendre gratuite l'éducation des collèges. *Cette gratuité n'est sûrement pas sans danger, et je n'en aperçois pas moins dans le nombre si multiplié des collèges qui existent en France* (1). »

(1) Daunou, *Journal encyclopédique*, 1789, t. VII, p. 281. — Voir le remarquable ouvrage de M. l'abbé Sicard, *Les Etudes classiques avant la Révolution*, livre III, chapitre II.

S'il n'était guère de ville qui n'eût son collège, il n'était guère de hameau qui n'eût sa petite école, — son école primaire. L'un des principaux orateurs du tribunat, M. Siméon, lors de la discussion de la loi de floréal an X, le constatait en ces termes : « Si tous les cultivateurs et les artisans ne savent pas lire et écrire, ce n'est pas que leurs parents n'aient pu faire les modiques frais de cette première instruction ; ce n'est pas qu'avant la Révolution il n'y eût, presque dans chaque village, un homme qui, sous un titre moins pompeux que celui d'instituteur primaire, ne fût en état de montrer, à très bon compte, à lire et à écrire aux enfants qu'on lui envoyait ; mais le goût ne s'était pas tourné de ce côté. »

Sans doute cette organisation de l'enseignement à tous ses degrés, due surtout aux initiatives privées et aux pouvoirs locaux, était imparfaite. Des réformes s'imposaient ; l'opinion publique, qui les réclamait, s'était manifestée avec éclat dans la rédaction des *cahiers* ; le clergé, les corporations enseignantes elles-mêmes étaient en tête du mouvement. Mais, au lieu de restaurer et d'agrandir, on démolit. Au lieu d'améliorer, on détruisit. On engloutit dans la banqueroute universelle, au profit de spéculateurs sans scrupules et de politiciens véreux, des biens patiemment accumulés et fidèlement employés à leur destination spéciale. On persécuta, on dispersa un personnel, en majorité honnête, intelligent et tout prêt à concourir aux réformes sérieuses et pratiques.

II. — La Révolution avait démoli. Il fallait reconstruire. Que mit-elle à la place de ce qu'elle avait renversé ?

Pour l'enseignement secondaire, en s'en tenant même

aux chiffres, reconnus aujourd'hui beaucoup trop faibles, de Villemain, dans son rapport au roi de 1842, 108 collèges de plein exercice et 454 établissements plus ou moins incomplets furent condamnés à disparaître. Ils furent remplacés pendant quelques années par une centaine d'écoles centrales, dont les deux tiers au moins restèrent désertes et que leur organisation condamnait fatalement à l'impuissance. Ces écoles furent supprimées à leur tour; la France n'aura plus, en l'an IX, qu'*un lycée à huit professeurs par arrondissement de cour d'appel*, et un petit nombre d'écoles secondaires, abandonnées au bon vouloir des communes et à l'industrie des particuliers.

Dans les anciens collèges, sur 77,247 élèves, 33,422 bénéficiaient, sans qu'il en coutât rien au budget, de la gratuité totale, et 7,199 de la gratuité partielle (1). En l'an X, l'Etat, impuissant à supporter la charge de l'enseignement primaire, et, en grande partie du moins, celle de l'enseignement secondaire, assure des bourses, aux frais des contribuables, à 6,400 élèves nationaux.

Le déchet, pour l'instruction populaire, est plus considérable encore, la ruine est plus complète.

De tous les décrets et lois faits par la Convention en vue de réorganiser l'enseignement primaire, trois seulement furent appliqués : Le décret Bauquier, du 29 frimaire an II (19 décembre 1793); le décret Lakanal, du

(1) Ces chiffres sont ceux de Villemain. Il ressort des recherches plus complètes faites depuis 1842 qu'ils sont très au-dessous des chiffres réels.

27 brumaire an III (17 novembre 1794); la loi Daunou, du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795).

L'application du décret de frimaire an II ne donna que des résultats déplorables. Grégoire les constata en ces termes à la tribune de la Convention : « L'éducation nationale n'offre plus que des décombres; il nous reste vingt collèges agonisants : *sur près de 600 districts, 64 ont quelques écoles primaires,* 16 seulement présentent un état qu'il faut trouver satisfaisant, faute de mieux. Cette lacune de six années a fait presque écrouler les mœurs et la science (1) ».

Sous l'empire du décret de brumaire an III, la situation fut loin de s'améliorer. Voici à cet égard deux témoignages qui ne sont pas plus suspects que celui de Grégoire. Baraillon disait, aux Cinq-Cents, le 1er frimaire an VI : « Les commissaires envoyés dans les départements vous diront que, quoique l'instruction fût gratuite, les écoles de campagnes n'en étaient pas moins désertes pendant l'été et qu'il ne s'y rendait que très peu d'élèves pendant l'hiver. Ils vous diront que la nation n'en recueillit aucun fruit (2) ». Dans un rapport de messidor an IV, le ministre de l'intérieur Benezech avait déjà constaté que « le plan Lakanal n'avait eu aucun succès ».

Le « plan Daunou », la loi de brumaire an IV, n'échoua pas moins misérablement. On lit dans un rapport émané du ministère de l'intérieur : « L'établissement des écoles primaires a été jusqu'ici presque partout sans succès. »

(1) *Moniteur* du 9 vendémiaire an III.
(2) *Moniteur* du 2 frimaire an VI.

Les conclusions d'un autre rapport ne sont pas moins défavorables : « Les écoles primaires sont presque partout désertes... Les instituteurs sont presque partout des hommes sans mœurs, sans instruction, et qui ne doivent leur nomination qu'à un prétendu civisme qui n'est que l'oubli de toute moralité et de toute bienséance... »

Des nombreux témoignages, des documents irrécusables réunis par M. l'abbé Allain, il résulte que les écoles établies sous le régime de la loi de l'an IV furent en très petit nombre, que les instituteurs, les locaux et les élèves firent partout défaut et que si, de 1793 à 1802, l'instruction primaire ne périt pas tout à fait dans notre pays, on le dut presque uniquement aux écoles libres et chrétiennes qui se rouvrirent en beaucoup d'endroits et que le Directoire, pourtant, persécuta de son mieux.

III. — Les petites écoles, sous l'ancien régime, étaient avant tout des écoles confessionnelles. Sous la République, les écoles primaires furent avant tout des écoles athées. La loi de brumaire an IV disait en son titre 1^er^, article 5 : « Dans chaque école primaire, on enseignera à lire, à écrire et à calculer, et les éléments de la morale républicaine. » La « morale républicaine, » les pères de familles savaient ce que cela voulait dire. Ils se refusèrent presque partout à envoyer leurs enfants dans des écoles où on ne leur faisait pas dire leur prière. « Pendant dix-huit mois, la Convention avait été, sur l'article de la religion, en révolte ouverte contre la volonté du peuple; sur la parole de quelques brigands, elle affectait de croire que la France entière avait abjuré son Dieu, tandis que la désolation universelle protestait contre cette impos-

ture ». Cette observation de Grégoire est absolument conforme à la vérité. Les écoles primaires officielles restèrent désertes. A côté d'elles, sous le Directoire, en vertu de la constitution nouvelle qui permet aux citoyens « de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction », s'élèvent des écoles libres dont le succès est merveilleux. En l'an VI, le ministre de l'intérieur Letourneux est obligé de le reconnaître : « Combien, dit-il, le spectacle que présente le tableau des écoles primaires ne doit-il pas affliger l'âme de tous les vrais républicains ?... *Sans élèves pour la plupart*, les instituteurs voient leur zèle entièrement paralysé, et ce n'eût été qu'*en se prêtant par une lâche complaisance aux plus honteux préjugés, et en devenant parjures à leur serment, qu'ils auraient pu obtenir quelque succès.* Et cependant, à côté d'eux, s'élevaient et s'élèvent encore avec audace *une foule d'écoles privées*, où l'on professe impunément les maximes les plus opposées à la Constitution et au gouvernement, et *dont la coupable prospérité semble croître en raison de la perversité des principes qu'y reçoit la jeunesse*. »

Le Directoire, que M. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution*, appelle « ce gouvernement légal et modéré (1) » et que M. V. Pierre, mieux informé, appelle « un régime de honteux despotisme et de persécutions administratives (2) », — le Directoire, voulant à tout prix conjurer la ruine de l'enseignement officiel, employa tous les

(1) Thiers, tome X, p. 240. Voir ci-dessus. Chapitre XI.
(2) Victor Pierre, *La Terreur sous le Directoire*.

moyens, les procédés inquisitoriaux, la violence, la proscription, la mise hors la loi, non seulement des maîtres, mais des élèves. Une minutieuse inquisition fut exercée de toutes parts, et d'innombrables écoles furent fermées. Vains efforts, dont devait triompher la constance des pères de famille ! On continua à fuir l'école où l'on enseignait « la morale républicaine », dût-on, provisoirement du moins, renoncer à tout enseignement. « Le peuple français résista, disait, en l'an IX, le conseil d'arrondissement de Saint-Malo. En vain lui proposa-t-on des modes d'enseignement qui lui répugnaient ; il les rejetait et attendait. Les pères les moins instruits, les mères les moins tendres disaient : « Il vaut mieux que nos enfants restent sous « nos yeux que de n'avoir ni Dieu, ni foi, ni loi. » Ils le disaient, ils le disent encore (1). »

« De l'an V à l'an VIII, a pu écrire le conventionnel Grégoire, la persécution religieuse, armée de tous les moyens d'astuce, de séduction, de *férocité*, d'acharnement, a fait d'inutiles efforts pour attirer l'enfant à ses écoles, le peuple à ses fêtes décadaires (2). »

IV. — Dans un des chapitres les plus neufs de son livre, le chapitre sur *le Consulat*, M. l'abbé Allain met à contribution des documents du plus haut intérêt : le rapport présenté au conseil d'Etat, en l'an IX, par le ministre Chaptal ; ceux qui furent remis au premier consul par les conseillers d'Etat Thibaudeau, Lacuée, Fourcroy, etc., à

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine.

(2) Cité par M. V. Pierre, *L'Ecole sous la Révolution française*, p. 207.

la suite de la mission dont ils furent chargés la même année dans les départements ; les vœux des conseils généraux de l'an VIII et de l'an IX ; les réponses, inédites jusqu'ici pour la plupart, des conseils d'arrondissement au questionnaire de Chaptal (germinal et floréal an IX) ; les statistiques préfectorales ; enfin, la discussion de la loi de floréal an X.

Il est un point sur lequel tous ces documents s'accordent : tous constatent la ruine irrémédiable des écoles républicaines, la banqueroute de la Révolution en matière d'enseignement ; tous demandent le retour à l'ancien état de choses, le rétablissement des anciennes écoles et des anciens collèges. « On peut donc, dit Chaptal, poser comme base fondamentale que, dans les temps qui ont précédé la Révolution, la nature de l'instruction publique exigeait quelques réformes, mais on ne peut nier que *la méthode d'enseignement ne fût admirable.* »

Les conseils généraux de 22 départements demandent en termes formels le rétablissement des communautés enseignantes. On regrette ouvertement l'ancien régime, les fondations dilapidées. « Les écoles primaires, dit le conseil général de l'Aisne, les régences particulières des bourgs, les collèges de plein exercice formaient une instruction graduée, proportionnée aux âges, aux capacités. Tous ces établissements étaient entretenus par des fondations, par des fabriques, par de légères rétributions des particuliers. Tout a été vendu ; il reste même peu de bâtiments. Qu'en est-il résulté ? Les enfants ont été livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. » — « Plusieurs écoles que la Révolution a fer-

mées, dit le conseil général de la Loire, jouissaient autrefois de revenus donnés par des particuliers. Que sont devenus leurs titres ? » — « L'instruction publique, dit de son côté le conseil général d'Ille-et-Vilaine, est presque nulle dans toute la France, parce qu'on a voulu s'écarter de la pratique confirmée par l'expérience : on ne parle ni de la divinité, ni des principes de la morale. On croit donc qu'il faut en revenir à ce qui se faisait anciennement. »

Les préfets eux-mêmes sont d'accord avec les assemblées départementales sur la nécessité de restaurer les anciens collèges. « On ne peut se dissimuler que les pertes qu'a fait éprouver à cette ville (Bourges) et au département la suppression des anciens établissements ne sont pas réparées par les nouvelles institutions » (Cher). — « Les collèges, les universités, ont été remplacés par les écoles centrales. Mais, avant 1789, chaque ville avait son collège, et il n'existe, dans chaque département, qu'une école centrale ; un grand nombre de pères de famille ne peuvent y envoyer leurs fils. On remédierait à cet inconvénient en établissant des écoles secondaires » (Drôme). Mêmes vœux dans l'Aude, dans les Hautes-Alpes, dans l'Aube, etc.

La discussion de la loi de floréal an X n'est pas moins instructive. Le projet était l'œuvre de Fourcroy, qui le présenta au corps législatif et en développa les motifs dans son exposé; il ne peut se défendre de regretter l'état de choses ancien : « Le gouvernement regrette, dit-il, que l'état des finances ne lui ait pas permis d'entreprendre l'établissement des écoles secondaires et de *recréer ce que*

les collèges anciens avaient d'utile, en élaguant les abus qui s'y étaient introduits. *Ce n'est qu'après avoir reconnu que les moyens nécessaires pour cette opération importante ne sont pas en ce moment à sa disposition, qu'il a cru devoir adopter un autre mode...* Il aurait fallu plus de 2,000,000 fr. de dépenses annuelles pour établir, aux frais du Trésor public, 250 écoles secondaires, et cependant ce nombre indispensable eût été *inférieur à celui des collèges qui existaient avant 1789 et qui devaient presque tous leur existence à des fondations particulières.* »

Devant le tribunat, lorsque le projet de loi y fut apporté, Carion-Nisas demanda que la direction des lycées fût confiée exclusivement, comme avant 1789, à des célibataires, c'est-à-dire à des religieux. Il exprima, en même temps, le désir que le projet fût « coordonné » avec le Concordat.

Un autre tribun, Duvidal, fit, dans son discours, l'historique de nos vieux établissements et ne dissimula pas leurs progrès dans les derniers temps de l'ancien régime : « Si le choix de l'instruction administrée dans les collèges n'était pas aussi heureux qu'on eût pu le désirer, on ne saurait nier que la discipline et la subordination n'y fussent bien maintenues ; qu'une longue expérience n'y eût beaucoup perfectionné la méthode d'enseignement et *que même, depuis plusieurs années, le zèle et le talent des professeurs ne suppléassent, en grande partie, au peu d'étendue de la tâche qui leur était assignée. C'était un édifice gothique dans lequel il y avait beaucoup à conserver ; trop de précipitation l'a fait écrouler et le*

malheur des temps en a dispersé les glorieux débris (1). »

III.

Le jugement porté par M. l'abbé Allain sur l'œuvre scolaire de la Révolution ne sera pas révisé : il s'appuie sur des centaines de textes contemporains, sur des chiffres officiels, dont l'exactitude est incontestable. Son livre restera. Le talent de l'écrivain égale, du reste, son érudition. Tels de ses chapitres, celui sur les *Ecoles centrales* par exemple, ou encore celui sur l'*Ecole normale de l'an III*, sont des modèles d'exposition historique. L'auteur parle, dans sa préface, « des imperfections de son œuvre ». Elle en renferme sans doute — où n'y en a-t-il pas? — mais j'avoue que je ne les ai pas aperçues. Tout au plus trouverais-je à y reprendre un mot, — moins qu'un mot, une épithète. Parlant, à la page 129, du ministre Benezech, qui présida à la première organisation des écoles centrales, il l'appelle le « sage » Benezech. L'éloge est-il bien mérité? A l'époque même où il s'occupait de cette organisation, il ordonnait à ses agents de donner la chasse aux « fanatiques », c'est-à-dire aux catholiques. « Par une surveillance active, écrivait-il, continuelle,

(1) Séance du 7 floréal an X. *Archives parlementaires*, 1re série, t. III, pages 527-536.

infatigable, rompez leurs mesures, entravez leurs mouvements, *désolez leur patience ;* enveloppez-les de votre surveillance ; qu'elle les inquiète le jour, qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas un instant de relâche ; que sans vous voir ils vous sentent à chaque instant. » Il signale surtout à leur sollicitude les prêtres fidèles, qu'il appelle naturellement les « mauvais prêtres » : « Les mauvais prêtres sont les ennemis nécessaires, éternels, irréconciliables, les ennemis les plus dangereux de la Révolution. Méprisés par les hommes forts, ils dominent les faibles... Que vos regards n'abandonnent pas un seul instant ces instruments de meurtre, de royalisme et d'anarchie, et que la loi qui comprime, qui *frappe* ou qui déporte les réfractaires reçoive une prompte et entière exécution (1) ».

Le 2 germinal an IV, le commissaire près l'administration de la Meurthe signale au ministre de l'intérieur un vol à main armée commis par des soldats ; il attribue la démoralisation des militaires à l'indiscipline qui règne dans les dépôts, au libertinage et à l'affluence des filles publiques. Benezech lui adresse, le 27 germinal, cette curieuse réponse : « L'immoralité chez les hommes est encore une suite de leur ancien esclavage : les institutions républicaines, *en les rapprochant de la nature, rappelleront le règne des mœurs*. Nous opérerons cette régénération désirable, si nous réunissons nos efforts pour le maintien de la liberté et de la république (2) ». Pour

(1) *Journal des Débats et des Décrets*, frimaire an IV, p. 158.
(2) *Archives*, f° 7, p. 117.

édifiante qu'elle soit, cette petite leçon de « morale républicaine » ne me paraît pas faite cependant pour mériter à son auteur le titre de « sage ».

Dans le chapitre de M. l'abbé Allain sur *les lois de la Convention*, je remarque une lacune qu'il me suffira, j'en suis sûr, de signaler à l'auteur pour qu'il la fasse disparaître dans une prochaine édition. Il ne dit rien des idées de Robespierre et de Danton sur les droits du père de famille en matière d'éducation. Il me semble bien pourtant qu'il y avait lieu de les rappeler. « La patrie, disait Robespierre, a seule droit d'élever ses enfants. Elle ne peut pas confier ce dépôt à l'orgueil des familles ni aux préjugés des particuliers, aliments éternels de l'aristocratie et d'un fédéralisme domestique qui rétrécit les âmes en les isolant (1) ». Danton ne parlait pas autrement que Robespierre : « Il est temps de rétablir ce grand principe, qu'on semble trop méconnaître : que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents... Qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux pour la République ?... Et que doit donc nous importer la raison d'un individu devant la raison nationale (2) ? »

Cette théorie était bien la vraie théorie révolutionnaire. Ce que disait Danton à la tribune de la Convention, le 12 décembre 1793, le député Bérenger le répétait à la tribune du conseil des Cinq-Cents, le 13 octobre 1797,

(1) Séance du 18 floréal an II (7 mai 1794). — Réimpression du *Moniteur*, t. XX, p. 409.

(2) Séance du 22 frimaire an II (12 décembre 1793). — Réimpression du *Moniteur*, t. XVIII, p. 654.

déclarant, aux applaudissements de l'Assemblée, que « si les enfants appartenaient encore aux parents, ce n'était que par *l'effet d'un préjugé généralement* répandu (1). » Aussi bien, qu'était l'autorité paternelle, sinon un préjugé que la Révolution avait détruit comme tous les autres? Cambacérès, dans la séance de la Convention du 22 août 1793, n'avait-il pas fait, au nom du comité de législation, un rapport sur le code civil où se trouvait ce passage : « La voix impérieuse de la raison s'est fait entendre ; elle a dit : *Il* n'y a plus de puissance paternelle (2) ! »

Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de rappeler ici un certain nombre de faits se rattachant aux écoles révolutionnaires et qui n'ont pas trouvé place dans le volume de M. l'abbé Allain.

La Convention proscrivit tous les livres d'enseignement qui rappelaient l'ancien régime ; il fut défendu d'enseigner l'histoire de France, la République reconnaissant ainsi qu'entre la France et elle il n'y avait rien de commun ; on fit des perquisitions pour saisir et détruire les Bibles (3). Plusieurs des membres du Comité de l'instruction publique disaient hautement, au témoignage de leur collègue Grégoire, que l'instruction était inutile et qu'il fallait seulement enseigner aux enfants à *lire dans le grand livre de la nature* (4). A défaut du *grand livre*

(1) Discours de Bérenger au conseil des Cinq-Cents, sur les enfants de la patrie.

(2) Réimpression du *Moniteur*, t. XVII, p. 460.

(3) *Correspondance de Mme Campan*, t. I, p. 306.

(4) *Mémoires de l'abbé Grégoire*, publiés par Hippolyte Carnot. chap. III.

de la nature, qui ne se trouvait pas à la Bibliothèque nationale, on apprit à lire aux enfants dans le *Catéchisme de la Constitution française* et dans le *Catéchisme élémentaire de morale propre à l'éducation de l'un et de l'autre sexe*, où se trouvaient des questions telles que celle-ci : « Jeune citoyen qui connais les droits de l'homme et du citoyen et l'Acte constitutionnel, dis-moi quelles sont les précautions qu'une femme doit prendre lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle est enceinte ? » (1) Tous les livres élémentaires depuis le *Livre indispensable aux enfants de la liberté* jusqu'à la *Philosophie des sans-culottes ou Essai d'un livre élémentaire, pour servir à l'éducation des enfants*, prêchent la haine de la religion et de la royauté, enseignent le mépris du passé de la France. Le maître demande à l'écolier « d'entrer dans quelques détails des maux qu'a produits la religion catholique », et l'écolier doit répondre : « L'abrégé de ces déplorables détails va faire frémir (2) ».

Les instituteurs ne prononçaient jamais le nom de Dieu ; s'ils parlaient de religion, ce n'était jamais que pour la tourner en ridicule (3). Les uns empêchaient leurs élèves de faire le signe de la croix (4) ; d'autres commençaient la classe en parodiant ce signe sacré et en substituant aux noms de la sainte Trinité ceux de Lepele-

(1) *Histoire de la société française pendant la Révolution*, par Edmond et Jules de Goncourt, p. 397.

(2) *L'éducation nationale ou principes de morale.*

(3) *Mémoires de l'abbé Grégoire*, ch. III.

(4) *L'Eglise du Mans pendant la Révolution*, par dom Piolin, t. III, p. 393.

tier, de Marat et de Danton. On lit dans les *Souvenirs* de l'abbé Dumesnil, curé de Guerbeville (Seine-Inférieure) : « Le maître d'école, homme pourtant assez instruit, qui avait été longtemps mon clerc, mais auquel la Révolution avait tourné la tête, faisait faire à ses élèves le signe de la croix en disant : « Marat, Peletier, *amen* (1) ».

A Paris, les enfants des écoles envoient des députations à la Commune. Un jour, le 4 novembre 1793, ce sont les *élèves de la patrie* qui viennent demander un drapeau. L'orateur, âgé de sept ans, expose les principes qui l'animent, lui et ses camarades. Le conseil général, après leur avoir accordé le drapeau demandé, décide qu'il sera donné à chacun de ces élèves un bonnet rouge, aux frais de la Commune, afin de leur inspirer la ferme résolution de le tremper dans le sang des despotes pour lui rendre sa première couleur, si jamais elle venait à s'altérer (2).

Ces *élèves de la patrie* répondaient d'ailleurs dignement aux encouragements de la Commune. Voici, en effet, ce que disait le citoyen Rollin, observateur de l'esprit public, dans son rapport du 1er ventôse an II (19 février 1794) :

« Les jeunes gens appelés *élèves de la patrie* sont aussi corrompus qu'on puisse l'imaginer. Hier, au Jardin national des plantes, ils se permirent de chanter les chansons les plus obscènes, ce qui fit murmurer le public ; leurs

(1) *Mémoires de l'abbé Dumesnil*, publiés par le baron Ernouf, p. 88. *Les Hautes-Œuvres de la Révolution en matière d'enseignement*, par M. Fayet, p. 40.

(2) Séance de la Commune du 4 novembre 1793 (14 brumaire an II). — *Courrier de l'Egalité* du 20 brumaire (10 novembre 1793).

conducteurs n'en rougirent point ; des citoyens se permirent d'imputer la faute au citoyen Chaumette (1), de ce qu'il a obtenu qu'ils ne seraient plus corrigés (2) ».

Il importe de remarquer que l'institution à laquelle appartenaient ces jeunes sans-culottes était une institution modèle, établie dans un local officiel, à *Martin-des-Champs*, ci-devant l'abbaye de Saint-Martin-des Champs ; elle avait pour directeur un des principaux membres de la Convention nationale, Léonard Bourdon. Lors de la distribution des prix, qui eut lieu au mois de juin 1793, la Convention nomma une commission chargée d'y assister. Du rapport présenté par cette commission et imprimé par ordre, j'extrais ce passage : « Nous allons rendre compte de ce que nous avons vu, entendu, senti. Le premier acte s'est ouvert par une assemblée des jeunes élèves, *qui ont délibéré sur les affaires de leur petite république.* A cette scène a succédé la *tenue d'un tribunal, des juges, des jurés, un accusateur public, des prévenus, jugés suivant les formes républicaines.* » Et le rapport se terminait ainsi : « Cette école fait honneur à ceux qui y enseignent, et surtout au citoyen qui en est le créateur et que les élèves regardent comme un père. Il faut aider cette institution et la subventionner. » La subvention certes, était bien placée, et la République ne perdait point ici son argent : de cette école sortira Louvel, l'assassin du duc de Berry.

A Paris, les écoliers jouaient au tribunal révolution-

(1) Procureur général, syndic de la commune.

(2) *Paris en 1794 et 1795*, par C.-A. Dauban, p. 64.

naire ; en province, ils jouaient au jeu de *l'aimable* guillotine. A Rennes, où l'on recherchait activement, sans pouvoir parvenir à découvrir sa retraite, le député Lanjuinais, proscrit après le 2 juin 1793, un maître de pension conduisait ses élèves, lorsqu'il était content d'eux et à titre de récompense, sous les fenêtres de Mme Lanjuinais. Arrivés là, nos jeunes écoliers installaient de petites guillotines que leur maître leur avait distribuées, et ils les manœuvraient pendant plusieurs heures (1).

On appellerait cela aujourd'hui des « leçons de choses ». Les écoliers des campagnes n'en étaient pas plus privés que les écoliers des villes. D'un rapport du citoyen Guillaume Kerhouant, ouvrier du port de Lorient, nommé le 19 février 1794, par le conventionnel Prieur (de la Marne), instituteur communal de Languidic, je détache le récit d'une petite fête patriotique donnée par ce digne instituteur à ses élèves et aux bonnes gens de la commune :

« Je fis gillotiner, dit Guillaume Kerhouant, dont je respecte scrupuleusement l'orthographe, je fis gillotiner en effigie Marbeufl et Kerfili émigrés, il me serait trop lonc d'en faire les détailles et de pindre l'émulation que cela donna. Cet au pieds de l'arbre de la liberté sur une étale de boucher que cette cérémonie at été faite.

« La tette de Marbeuf a tété déchirer avec fureur et l'autre porté au bout d'un sabre. Les trons ont été porté en triomphe avec les biniou et au cri de Vive la nation ! Vive

(1) *Notice historique sur le comte Lanjuinais*, par Victor Lanjuinais, ancien ministre, p. 43.

la République ! hors du bourg pour estre bruler et l'on a dencer la carmainnole autour du feu. »

« Gillotiner » les gens en effigie, c'était bien ; mais donner la chasse aux prêtres et les livrer au bourreau, c'était mieux, et l'instituteur de l'an II ne laissait pas d'employer ses élèves à cette besogne. On lit dans un autre de ses rapports :

« Les praite constitutionnels vont revenir pour continuer leurs fonctions comme par le passé. Si une partie de cela pouvait estre vrai, je le croirez quand il le faudera ; mais pour croire le tout, je ne le peu, parce que la raison et la révolution française ne peuvent réellement rétrograder. Je continuerez jusqu'à nouvelle ordre à instruire mes élèves dans le temple de la Raison, devant le bonnait de la liberté. Je leur direz la vérité pendant que je serez au milieu d'eux et j'esperre qu'ils aubaiirons à ma voix comme il le firent le deux de ce mois lorsque je leurs dit mes enfants un praite refractaire vien de s'évader, allons le chercher dans les bois, les genais, informons-nous dans les villages si on ne l'a pas vue passer. Les enfants se répendents dans les environs, une partie d'eux le trouve dans le bois de Kercadic, ils criers tous le voilà, la garde l'arrette et le livre au gendarme. Ce fut là que je trouva l'occasion de me débander contre les praitres, leurs boites aux ongants et les autres bijouteries du fanatisme. Ce que j'avais dit aitait une bonne leçon pour les grands et pour les petits. Je dis en finissant au réfractaire : tien voilà mes enfants je ne leur direz jamais de mensonges comtois et toutes tes semblables. Le maire fit donner du cidre aux enfants pour les défa-

tigué et les payer du service qu'ils venaient de rendre à la république (1). »

J'ai ramassé ces fleurs bleues et rouges dans le champ où M. l'abbé Allain a fait une si belle moisson. Je lui demande la permission de joindre à ses épis mes bluets et mes coquelicots.

(1) *Un Instituteur en l'an II*, par Albert Macé, 1884. Pages 5 et 7.

XV.

UNE CONSPIRATION SOUS LE CONSULAT (1)

I.

Dans sa Préface, M. Huon de Penanster expose en ces termes, l'objet de son livre :

« Les historiens qui ont écrit sur le Consulat et le premier Empire ont tous laissé entendre que Bonaparte avait été, à diverses époques de son pouvoir, l'objet de nombreuses tentatives criminelles. Il ne leur était pas toujours facile de discerner la vérité, et la croyance où ils étaient à cet égard tient à l'action peu connue et pourtant considérable que la police avait dans la perpétration de ces complots créés par elle et où elle joua presque toujours un rôle décisif...

« La divulgation de prétendus attentats, de conspirations, d'attaques des partis extrêmes, fut un des moyens employés pour émouvoir l'opinion des masses et grandir la personnalité du Premier Consul.

« La seule tentative sérieuse qui fut faite, et dans laquelle le Gouvernement n'ait pas trempé, fut celle du

(1) *Une Conspiration en l'an XI et en l'an XII*, par *Huon de Penanster*. Un volume in-18, Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 1896.

3 nivôse, dite de la machine infernale. Saint-Régent et Picot de Limoëlan, qui, avec Corbon, l'avaient combinée et exécutée, étaient des isolés, étrangers aux milieux de Paris; ils n'avaient confié leur projet à personne. Les historiens, au reste, pas plus que la police, n'ont pénétré l'origine de cette affaire, très peu connue dans ses détails.

« Mais les complots d'Aréna, de Céracchi, de Chevalier et d'autres ne furent que des manœuvres dirigées par la police; au fond, la fameuse conspiration de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru doit être aussi rangée dans cette catégorie. Seulement, cette dernière emprunte aux circonstances, aux hommes considérables qui y furent impliqués, aux débats publics et à la mise en scène qui fut déployée, les proportions d'un grand événement.

« Fouché en jeta les premières bases un peu au hasard, sans se rendre bien compte au premier abord des résultats à en obtenir; mais ce fut Bonaparte qui la reprit, l'organisa définitivement et en détermina nettement le but : perdre son rival Moreau et grouper autour de celui-ci, pour les atteindre du même coup, tous ceux dont il voulait se défaire...

« En parcourant feuille à feuille le très volumineux dossier du procès de Georges Cadoudal, et en compulsant les notes si instructives de la police secrète de ce temps, j'ai pu reconstituer tout ce drame, qui est loin d'être tel que nous le raconte l'histoire. Les rôles ont été complètement intervertis, et les vrais conspirateurs n'étaient pas ceux qu'on fit asseoir sur le banc des prévenus... »

La thèse, certes, est hardie, beaucoup moins cependant qu'on ne serait d'abord tenté de le croire.

La police était alors aux mains de Fouché, de Desmarets et de Réal, trois hommes capables de tout ; Bonaparte lui-même n'était pas homme à se laisser arrêter par des scrupules et à s'inquiéter de la moralité des moyens, du moment qu'ils le pouvaient conduire au trône.

Au mois de vendémiaire an IX (octobre 1800), on fit grand bruit d'un attentat préparé contre le Premier Consul. L'Opéra National devait donner, le 10 octobre, la première représentation de l'Opéra des *Horaces*. Bonaparte avait promis de s'y rendre, et s'y rendit en effet. Le lendemain, on annonça qu'il avait échappé par miracle au plus grand danger. Plusieurs conjurés, Demerville, Céracchi, Joseph Aréna, Topino-Lebrun, Diana, d'autres encore, s'y étaient, disait-on, donné rendez-vous pour le poignarder. On les arrêta. Le procès fut instruit avec une grande solennité, et le 17 nivôse an IX (7 janvier 1801), les prévenus, au nombre de huit, comparurent devant le tribunal criminel du département de la Seine. Il fut établi aux débats que les conjurés ne s'étaient même pas entendus pour se trouver à l'Opéra dans la soirée du 10 octobre ; que Céracchi seul s'était trouvé dans la salle, et encore était-il sans armes ! Diana, le notaire italien, qui devait frapper Bonaparte, ne s'était montré nulle part; aussi fut-il renvoyé indemne de toute accusation ; ce n'était qu'un faux frère. Demerville, Aréna, le sculpteur Céracchi, le peintre Topino-Lebrun étaient des exaltés de républicanisme, qui se dépensaient volontiers en propos violents. La police avait su habilement tirer parti de leurs exagérations de langage. Un misérable nommé Harel, capitaine à la suite de la 43e demi-brigade, et d'autres

agents de Fouché avaient joué à merveille le rôle de provocateurs et avaient organisé le complot. — Demerville, Céracchi, Joseph Aréna et Topino-Lebrun furent exécutés. Joseph Aréna était un Corse, frère de Barthélemy Aréna, le membre du conseil des Cinq-Cents qui, au 18 brumaire, avait saisi le général Bonaparte au collet, pour le mettre hors de la salle. Harel reçut le prix de sa trahison. Il fut nommé commandant du château de Vincennes, et, à ce titre, il fut l'un des principaux participants à l'assassinat du duc d'Enghien.

II.

Cependant Bonaparte se défiait de Fouché. Peut-être pressentait-il en lui l'homme sous les coups duquel il tomberait un jour. Aussi bien, Fouché était, lui aussi, en son genre, un homme de génie. C'était le génie de la police à côté du génie de la guerre, et le plus grand des deux n'était pas celui qui devait à la fin l'emporter. Le lion devait périr sous la dent du chacal.

A la fin de 1802, Napoléon était encore le plus fort. Il résolut de se débarrasser de son redoutable adversaire. N'osant le destituer, il prit un moyen détourné et supprima le ministère de la police. Il disait, à cette occasion, dans son message au Sénat : « Le citoyen Fouché a répondu par ses talents, par son activité, par son attachement au gouvernement, à tout ce que les circonstances exigeaient de lui. Placé au sein du Sénat, *si*

d'autres circonstances demandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de confiance. »

En attendant de devenir duc d'Otrante, le citoyen Fouché devenait donc sénateur ; on lui attribuait la riche sénatorerie d'Aix, et le Premier Consul lui remettait, de la main à la main, douze cent mille francs, représentant la moitié des fonds secrets restant en caisse.

Fouché accepta tout, et, réfugié dans les honneurs obscurs du Sénat, il médita tout à son aise cette belle phrase du Message : « Si d'autres circonstances demandaient un ministre de la police, etc. »

C'est à faire naître, à créer au besoin ces circonstances, qu'il va travailler, avec l'aide de ses agents secrets, demeurés fidèles à sa fortune.

Au premier rang de ces agents figurait Desmarets, ancien chanoine de la cathédrale de Chartres, prêtre marié, qui, depuis le 18 brumaire, avait dirigé les affaires les plus importantes et les plus secrètes de la police, et qui, après la disgrâce de son maître, avait conservé sa place. Intimement lié à Fouché, convaincu que celui-ci ne tarderait pas à redevenir ministre, il continua de mettre au service de l'ancien conventionnel sa profonde et criminelle habileté. Il devint le véritable organisateur, l'instigateur des plus odieuses mesures.

Près de lui, à Rouen, l'ancien ministre avait conservé une autre de ses créatures, Licquet, commissaire général de police, moins scélérat que Desmarets, mais ambitieux avant tout de servir le maître.

Dans une partie plus avancée de l'Ouest, nous trouvons

encore un autre agent de Fouché, son ancien secrétaire particulier, Chépy, qui avait trempé dans les massacres de Septembre. Chépy espionnait surtout aux îles anglaises et en Bretagne.

C'est à ces hommes que Fouché s'adressa pour arriver à ses fins et nouer les fils d'une nouvelle conspiration, qui mettrait à nu l'incapacité de son successeur, le grand-juge Régnier, et qui obligerait Bonaparte à le rappeler au ministère. On lit dans les *Mémoires* de Bourrienne : « Etant allé, en mai 1805, passer deux jours chez Fouché, à sa terre de Pontcarré, le ministre de la police, qui était souvent d'une grande indiscrétion, me fit d'étranges confidences : j'en tirai la preuve certaine, d'après l'ensemble de sa conversation, que *c'était lui qui avait fait la conspiration de Georges Cadoudal, Pichegru et Moreau.* Il se félicitait d'une manière peu couverte d'avoir joué Régnier et contraint Bonaparte à le rappeler près de lui (1). »

Attirer en France quelques-uns des chefs royalistes réfugiés à Londres et les compromettre, tel fut le point de départ du plan conçu par Fouché. Il y avait alors comme prisonnier à Oléron un certain Méhée de la Touche, ancien journaliste, jadis jacobin, lié d'abord avec Bonaparte, devenu ensuite son adversaire. Après l'attentat du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800), il avait été compris par Fouché parmi les proscrits déportés à Oléron; mais sa relégation avait ceci de particulier, que Méhée continuait par l'intermédiaire de sa femme à

(1) *Mémoire de Bourrienne*, tome VI, p. 295.

être en relations suivies avec l'homme qui l'avait fait enfermer. Il s'échappa de sa prison sans être inquiété ; il vint se réfugier à Paris, près du pouvoir qu'il devait craindre, ne prenant même pas la peine de se cacher ; loin de là, indiscret à dessein, il annonçait hautement son intention de se rendre en Angleterre, près des princes, — ce qu'il n'eût pas osé faire, s'il ne s'était pas senti appuyé par quelqu'un. — Or, c'est à Paris même qu'il reçut un passeport, pour son voyage projeté.

Méhée, au lieu de gagner Londres, se rendit aux îles anglaises ; il devait y trouver un homme de confiance de Fouché qui, sous le titre de commissaire aux relations commerciales, espionnait pour son ancien maître : c'était Chépy ; celui-ci en réalité avait surtout pour mission de surveiller les réfugiés de Jersey et de Guernesey. Méhée de la Touche ne pouvait pas trouver un meilleur initiateur. Grâce à lui, il fut mis promptement au courant des personnalités et des intrigues de l'émigration royaliste ; grâce à lui encore, il obtint du gouverneur de Guernesey des lettres de recommandation pour le ministère anglais.

Il s'était donné comme adversaire personnel de Bonaparte, opposé à sa politique, ne cachant pas d'ailleurs qu'il avait la confiance du parti jacobin. Il insistait sur la force du mouvement d'opinion qui régnait à Paris, affirmant que le pouvoir du Premier Consul était précaire, que Bonaparte avait, dans l'armée même, des rivaux comme Moreau et Pichegru qui sauraient, le moment venu, enlever les troupes et lui tenir tête.

L'accueil du gouvernement anglais fut très froid. Se retournant alors vers les royalistes, Méhée chercha à les

intéresser à sa personne et à sa cause. Sur ces entrefaites, la rupture des relations avec la France lui vint en aide en lui permettant d'insister sur les services qu'il pouvait rendre en fomentant une diversion avec l'appui des partis coalisés. Il ne se pouvait pas que certains émigrés, les plus ardents et les plus intrépides, ne prêtassent l'oreille à ses suggestions. Aidé du reste par les policiers à sa solde, il persuada sans peine aux hommes d'action du parti royaliste que la majorité de la nation ne soupirait qu'après le repos et une restauration monarchique ; le peuple était prêt à agir ; l'armée, incertaine dans ses affections, était facile à ramener ou à diviser, si des généraux dont il citait à dessein les noms et racontait à mots couverts, pour donner plus de poids à ses paroles, les hostilités et les rancunes personnelles, se décidaient à intervenir.

Tout en déclarant qu'il n'était pas royaliste et qu'il agirait avec son parti, il reconnaissait que dans la mêlée générale, l'avantage serait aux troupes royalistes, plus nombreuses et mieux organisées que les Jacobins ; mais la présence d'un prince français était absolument nécessaire à Paris pour assurer la victoire.

De France, d'ailleurs, des comités et des agences royalites, venaient les mêmes excitations et les mêmes encouragements. Leur rapports concordaient d'autant mieux avec ceux de Méhée, que dans la plupart de ces agences la police de Fouché avait ses entrées : elle était depuis longtemps parvenue à recruter plusieurs des anciens combattants des premières guerres, restés confondus et mêlés dans les rangs avec leurs frères d'armes.

Cependant toutes ces intrigues avaient porté leurs

fruits. Georges Cadoudal s'était laissé circonvenir et séduire par le parti d'action, vers lequel, du reste, inclinait sa nature ardente. Mais l'expérience et les épreuves avaient bien modéré sa fougue d'autrefois ; il n'avait plus la même confiance dans la bonne foi des gens ; il se défiait de tout ce qu'on lui rapportait sur les événements qui se passaient à l'étranger. En raison même de sa situation, il comprenait mieux l'étendue de sa responsabilité envers son parti, et portait dans tous ses actes une réflexion froide et raisonnée. Avant de prendre une résolution définitive et de tenter, s'il y avait lieu, un coup de force, il voulait s'assurer, par lui-même et sur place, de la véracité des rapports qu'on lui avait faits, et connaître la valeur réelle des concours qu'on affirmait trouver chez certains personnages importants. A la suite des ces démarches, si les chances lui paraissaient sérieuses, il était prêt à marcher, mais à l'expresse condition qu'un prince se mettrait à la tête du mouvement et viendrait en France.

Le 21 août 1803, Georges débarqua au pied de la falaise de Biville, à quatre lieues au nord de Dieppe ; quelques jours après, il était à Paris.

III.

La première partie du plan de Fouché avait réussi. On avait attiré en France Georges et quelques-uns de ses meilleurs lieutenants. Lors donc qu'on annoncerait que

le Premier Consul venait d'échapper à une grande conspiration, la présence seule de Georges serait une preuve suffisante. Que si d'ailleurs il tentait un coup d'audace, et s'il réussissait, Fouché était gardé de ce côté comme de l'autre, et il saurait bien être du côté du vainqueur.

Mais il ne suffisait pas d'avoir amené Georges en France ; il fallait aussi compromettre le général Moreau, lier sa personnalité au mouvement royaliste qu'on avait préparé et appuyé. Pour y parvenir, un moyen était tout indiqué : le rapprochement, la réconciliation de Moreau et de Pichegru. Le nœud de la situation était là. La perte de Moreau était le but caché, mais ardemment convoité, du Premier Consul ; la conspiration ne devait être qu'un moyen de l'atteindre et tout devait y tendre. Le reste devenait secondaire.

Moreau ne conspirait pas ; nul n'était plus éloigné que lui de rêver une restauration royaliste, et surtout d'y prêter les mains. Savary, l'homme de Bonaparte, atteste en termes formels, dans ses *Mémoires*, que « Moreau était un républicain de bonne foi, et n'avait que de l'éloignement pour les Vendéens ». Desmarets, l'un des directeurs de la police consulaire, lui rend le même témoignage avec plus de force encore : « Le rôle de Monk, dit-il, était celui pour lequel Moreau avait le moins de dispositions... Combien il y avait loin de sa mauvaise humeur ou de sa haine à la résolution d'un renversement et plus encore à l'action elle-même (1) ! » Lafayette raconte, de son côté,

(1) *Témoignages historiques ou quinze ans de haute police sous Napoléon*, par M. Desmarets, chef de cette partie pendant tout le Consulat et l'Empire, p. 100.

qu'au printemps de 1803 il eut plusieurs entrevues avec Moreau, et particulièrement une conversation où toutes les chances de l'avenir furent discutées. Moreau s'expliqua sans détour sur la tyrannie de Bonaparte ; puis, après avoir passé en revue les différents partis : « Les Bourbons, dit-il, se sont rendus trop méprisables pour être à craindre. » Et il ajouta en forme de conclusion : « Dans tous les cas, nous sommes bien sûrs, vous et moi, de nous trouver et d'agir ensemble, *car j'ai toujours pensé et voulu les mêmes choses que vous* (1). »

Tout cela, Bonaparte et Fouché le savaient à merveille. Et dès lors, quel moyen d'impliquer Moreau dans une conspiration bourbonnienne? Un agent royaliste, l'abbé David, qui connaissait personnellement Moreau et Pichegru, s'était entremis pour les réconcilier. Il fut saisi à Calais avec tous ses papiers, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre. La police consulaire apprit, par la lecture de ces papiers, deux choses : d'abord que Moreau était disposé à une réconciliation avec Pichegru, ensuite que jusqu'à ce moment il n'y avait pas trace de conspiration dans leurs rapports et, par suite, aucun moyen sérieux de compromettre Moreau. Mais en même temps, par ses agents de Londres, la police savait les espérances que l'émigration fondait sur ce raccommodement, et le parti que Pichegru lui-même se flattait d'en tirer. Au lieu d'arrêter les entremetteurs de cette transaction, il fallait donc les laisser faire, au besoin les encourager jusqu'à

(1) *Mémoires* de Lafayette : *Mes Rapports avec le Premier Consul.*

l'instant où leurs démarches et leurs intrigues auraient créé des apparences suffisantes contre celui qu'on voulait perdre. Ainsi fit-on pour l'émissaire qui succéda à l'abbé David, le général Lajolais. On se contenta de le suivre et de l'observer dans ses allées et venues, de Londres à Paris. Ce fait est constaté officiellement par le rapport même du grand-juge Régnier, lu au Corps législatif dans la séance du 17 février 1804. Lajolais était un esprit brouillon, présomptueux, indiscret, tourmenté de l'ambition de jouer un rôle, dévoré de besoins d'argent, l'homme le plus dangereux qui pût être employé dans une situation si délicate (1). Préoccupé surtout de jouer à l'homme d'importance et de tirer de l'argent, soit du gouvernement anglais, soit des comités royalistes, il représenta Moreau comme disposé à se mettre à la tête d'un mouvement contre le gouvernement consulaire; allant beaucoup plus loin encore, il se porta caution des dispositions du général en faveur de la cause royaliste, ce qui était précisément le contraire de la vérité. Moreau ne pouvait ni connaître ni démentir ces mensonges. Cependant, il se défiait des intrigues de cet intermédiaire, choisi malgré ses répugnances, ainsi que l'établit, dans ses *Mémoires*, l'agent royaliste Fauche-Borel, et ainsi que cela fut d'ailleurs démontré jusqu'à l'évidence dans les débats du procès de Georges. Moreau était si peu disposé à se servir de Lajolais et à entrer dans ses vues, qu'il lui refusa douze louis qui lui étaient nécessaires pour son voyage à Londres, et cette somme lui fut prêtée par Couchery,

(1) *Histoire de Napoléon* Ier par P. Laufrey, tome III, p. 101.

ancien employé du service de la gendarmerie, qui joua dans cette affaire un rôle assez suspect (1).

Trompé par les fausses affirmations de Lajolais, Pichegru débarqua en France le 15 janvier 1804. Il eut une entrevue avec Moreau sur le boulevard de la Madeleine ; Georges y assistait. Moreau rejeta bien loin l'idée de se joindre à la conspiration et de travailler pour les Bourbons. Les royalistes furieux l'accusèrent de *faire manquer le complot par son opposition*. Georges, en le quittant, s'emporta contre lui et s'écria : « Un Bleu pour un Bleu, autant vaut celui qui y est que ce J... f... là ! »

Moreau ne pouvait donc à aucun titre être poursuivi comme auteur ou comme complice de la conspiration. Mais il avait eu une rencontre avec Pichegru et avec Georges. Bonaparte n'en demandait pas davantage. Le 15 février, Moreau fut arrêté.

IV.

M. Huon de Penanster a raconté le procès de Georges, de Moreau et de Pichegru avec des détails nouveaux, empruntés aux rapports de police.

Il ressort, en premier lieu, de son récit, que pas un seul instant Georges n'a eu l'idée d'assassiner Bonaparte. S'il n'eût repoussé loin de lui la pensée d'un attentat, rien ne

(1) *Opinion sur le procès de Moreau*, par Lecourbe, juge en la cour criminelle de justice.

lui aurait été plus facile que de le consommer pendant les six mois qu'il passa à Paris avant son arrestation (1). C'est ce que constate formellement Desmarets, le chef de la police de sûreté. « Georges, dit-il, animé d'une haine invétérée contre Napoléon, s'arrête *quand il tient dans ses mains la vie de son ennemi*. Le chef de guérilla règle ses coups sur des convenances d'honneur et de haute politique (2). »

Lorsqu'il était venu en France, ce n'était pas pour présider à l'exécution d'un plan déjà formé, c'était pour étudier sur place, la question de savoir s'il existait, ou non, des moyens de rétablir la monarchie. Son attitude au procès fut celle d'un homme de cœur, qui ne veut compromettre aucun de ses coaccusés, mais qui a fait le sacrifice de sa vie et, qui, pour la sauver, ne s'abaisserait pas à un mensonge ou à une faiblesse. Or, il n'a cessé de déclarer, du commencement à la fin des débats, « qu'il était venu en France pour voir s'il existait des moyens de relever la monarchie en faveur des Bourbons ; qu'il n'avait pas encore réuni ces moyens, point présenté de plan, qu'il n'était pas encore prêt à agir, qu'il ignorait même si les circonstances l'eussent permis ou exigé. »

Le maréchal Moncey qui, chaque soir, adressait à Bonaparte un rapport sur l'audience du jour, dit dans l'un de ces comptes rendus :

« Georges soutient qu'il n'a pas violé la paix avec Brune

(1) Arrivé à Paris à la fin d'août 1803, Georges ne fut arrêté que le 9 mars 1804.

(2) *Témoignages historiques*, p. 113.

et n'est pour rien dans le 3 nivôse. Attaché aux Bourbons, il croit que la France veut le gouvernement d'un seul, et venait s'assurer si l'opinion était favorable aux Bourbons ; dans ce dernier cas, il aurait envoyé chercher un prince français; mais il affirme *qu'il n'avait rien fait, qu'il n'avait pas conspiré, et qu'il allait se retirer lorsqu'on l'a arrêté ; que c'est la vérité tout entière !* »

Après les plaidoiries, un des principaux officiers de Georges, Bouvet de Lozier, fit la déclaration suivante, que M. Huon de Penanster indique seulement, mais qui méritait d'être reproduite *in extenso* :

« .... Rien ne devait être entrepris sans la présence du prince. Il ne devait venir que dans le cas où Georges, Moreau et Pichegru se seraient accordés. Les débats ont démontré combien ces trois généraux étaient loin de s'entendre. Le prince n'est donc pas venu, comme de fait le projet a été abandonné. *Georges et Pichegru étaient convenus de se retirer. Georges m'avait communiqué sa détermination de quitter Paris.* Le 17 pluviôse (7 février 1804), Pichegru avait fait connaître le même désir à Rolland d'une manière si positive que Rolland, lors de son arrestation, croyait que Pichegru était loin. Il n'y a pas de doute que ce projet de se retirer n'eût été exécuté sans les empêchements mis au départ (1). »

Au surplus, dans les considérants de leur arrêt (et c'est

(1) *Procès instruit par la Cour de justice criminelle et spéciale du département de la Seine, séant à Paris contre Georges, Pichegru et autres, prévenus de conspiration contre la personne du Premier Consul.* — Recueilli par des sténographes, Paris C.-F. Patris, imprimeur de la Cour criminelle. 1804, tome VI, p. 347.

une remarque que M. Huon de Penanster aurait dû faire) les juges eux-mêmes n'ont pas prononcé une seule fois le mot d'assassinat ou d'attentat contre la vie du Premier Consul. Voici le texte de l'arrêt :

« La Cour, attendu que, *d'après l'instruction et les débats,* il est constant :

« Qu'il a existé *une conspiration tendant à troubler la République par une guerre civile* en armant les citoyens les uns contre les autres, et contre l'exercice de l'autorité légitime ;

« Que Georges Cadoudal est convaincu d'avoire pris part à cette conspiration.... »

En ce qui touche Moreau, son innocence était si évidente que sept voix contre six l'acquittèrent. L'Empereur intervint lui-même, par une lettre à Cambacérès, pour peser sur les juges. On arriva à obtenir d'eux une seconde délibération ; un compromis intervint entre la majorité et la minorité, et Moreau, innocent, fut condamné à deux ans de prison. M. Thiers dit qu'*aucune influence n'avait dicté cette décision* (1). Assertion étrange en présence du témoignage de l'un des juges, Lecourbe, qui a publié en 1814 un procès-verbal très détaillé des deux délibérations. Il affirme qu'entre la première et la seconde, les partisans de la condamnation allèrent conférer dans le cabinet du président avec les agents supérieurs des polices civile et militaire, Réal et le général Savary : « Ils étaient, dit Lecourbe, porteurs de leurs volontés et de leurs menaces, et l'on peut dire qu'ils se sont bien acquittés de leur commission. »

(1) Thiers, tome, V. p. 147

M. Huon de Penanster a très bien raconté cet épisode du procès. Je signalerai cependant dans son récit une omission. L'un des juges était Clavier, le savant helléniste, dont la fille fut la femme de Paul-Louis Courrier. «*Condamnez le prévenu,* lui dit le président Hémart, *le Premier Consul lui donnera sa grâce.* — *Et nous,* reprit vivement le commentateur de Plutarque, *qui nous donnera la nôtre*? » A quelques jours de là, Clavier paraissait devant l'Empereur. A la vue du courageux magistrat, Napoléon ne put contenir sa colère :« Sortez de mon palais, s'écria-t-il, sortez de mes tribunaux, *juge prévaricateur* (1). »

Un des plus intéressants chapitres du livre de M. Huon de Penanster est celui qui a pour titre *le Prétendu suicide de Pichegru.* Ce chapitre est très étudié et très documenté. Je n'y voudrais faire qu'une seule réserve. L'auteur dit, à la page 219 : « Malgré ces essais de subornation, personne ne se laissa convaincre, et *si on ne monta pas jusqu'au Premier Consul pour l'en accuser personnellement,* il y eut unanimité pour accuser la police de cet assassinat. »

La mort de Pichegru (6 avril), suivant de si près l'assassinat du duc d'Enghien (21 mars), souleva l'opinion de Paris, non seulement contre la police, mais contre le Premier Consul lui-même. C'est à lui qu'on en fit remonter la responsabilité dans le peuple comme dans les salons. On répétait tout bas, quand on ne le disait pas bien haut,

(1) Discours de Daunou sur la tombe de Clavier. *Moniteur* de 1817, p. 1287.

que les étrangleurs du Temple, les *suicideurs* de Pichegru, étaient ces mameluks que Bonaparte avait ramenés d'Orient et qui lui servaient de janissaires pour ses exécutions à la Turque. Mis au courant de ces rumeurs, le Premier Consul en conçut une irritation si vive qu'il ne parlait de rien moins, dans ses accès de colère, que de changer sa capitale et d'abandonner Paris, comme Constantin avait abandonné Rome pour Byzance. Sa police fit insérer dans les journaux un article contenant à l'adresse des Parisiens une menace des plus transparentes. Voici le texte de cet article, qui serait, je crois, très bien à sa place dans le curieux volume de M. Huon de Penanster :

« On a cherché les causes qui ont pu déterminer Constantin à fonder une nouvelle capitale. Il n'y a pas de doute qu'il n'ait été déterminé à cette vaste entreprise par les mêmes raisons qui ont engagé Dioclétien et Maximin à transférer le siège de leur gouvernement à Nicomédie et à Milan. Ces deux princes, *qui avaient ramené l'ordre, la paix, et la tranquillité dans Rome et dans l'Empire, illustrés par des victoires importantes sur les barbares de l'Asie et du Nord*, vinrent, après tant d'exploits, triompher dans leur capitale ; ils s'attendaient naturellement à y recevoir l'accueil que méritaient leurs travaux guerriers; mais *ils n'y trouvèrent qu'un peuple ingrat, inconstant, léger, qui, loin d'apprécier leurs services et de bénir la main qui avait cicatrisé ses blessures, cherchait à les tourner en ridicule*. Toutes les fois qu'ils paraissaient dans le Cirque, au théâtre ou dans les autres lieux publics, ils étaient témoins des applications indécentes, des sarcasmes, des calembourgs que l'on se permettait en

leur présence, tandis que les habitants des provinces se trouvaient honorés de la présence de leurs monarques, se pressaient sur leurs pas et leur témoignaient la reconnaissance dont ils se sentaient pénétrés. La comparaison que firent ces empereurs ne se trouva pas à l'avantage de la capitale, et les détermina sans doute à établir leur résidence habituelle dans des villes, moins splendides à la vérité, mais où ils recevaient un accueil plus flatteur. Constantin paraît avoir eu les mêmes motifs à l'égard de Rome ; il n'a pas voulu s'exposer aux désagréments qu'avaient éprouvés ses prédécesseurs. Il est bien étonnant sans doute que Dioclétien et Constantin n'aient pas senti que, pour se venger d'une poignée de *faquins, de gens sans aveu, de jeunes gens inconsidérés*, ils entrainaient la ruine d'un grand nombre de commerçants et de propriétaires. Serait-ce que les meilleurs esprits ne tiennent point contre l'ingratitude ? Quoi qu'il en soit, Rome est totalement déchue de son rang. *Puisse cet exemple servir de leçon à la postérité ?* »

Le livre de M. Huon de Penanster mérite d'avoir plusieurs éditions. Il y aura lieu dans ce cas, de rectifier deux ou trois erreurs, très légères du reste, et cinq ou six noms mal orthographiés. Fouché n'est pas né à Nantes, mais à la Martinière, près du Pellerin (Loire-Inférieure). Au lieu de la falaise de *Beville*, lieu de débarquement de Georges, il faut lire : Biville. Ce débarquement eut lieu le 23 août 1803, et non le 22. Au lieu de *Desmarets*, le chef de la haute police, il faut Desmarets, au lieu de *Regnault* de Saint-Jean-d'Angely ; il faut Regnaud de Saint-Jean-d'Angely ; le notaire italien compromis dans l'affaire de

Demerville et d'Aréna, s'appelait Diana, et non *Diona*. Le président de la cour criminelle et spéciale du département de la Seine, qui jugea Georges et Moreau, s'appelait non *Hamart*, mais Hémart. C'est également à tort que M. Huon de Penanster le représente comme ayant voté la mort de Louis XVI : Hémart n'avait pas fait partie de la Convention.

XVI.

ÉMIGRÉS ET CHOUANS (1).

I.

M. Ernest Daudet est à la fois un romancier et un historien. C'est un livre d'histoire qu'il nous donne aujourd'hui sous ce titre : *la Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire (1800-1815)*.

On croit généralement qu'après l'exécution de Georges Cadoudal, le 25 juin 1804, c'en est fait de la Chouannerie, et que l'histoire n'a plus à s'en occuper. C'est une erreur. Tant que dura l'Empire, il y eut des chouans qui continuèrent à combattre, et, avec une intrépidité indomptable, luttèrent jusqu'à la fin contre celui devant qui l'Europe tremblait. « Que ces lointains et mémorables épisodes, dit M. Ernest Daudet, aient été négligés et oubliés, au point de rester en marge de l'histoire, alors qu'à y regarder de près, ils en constituent les péripéties les plus pathétiques, ce n'est pas un mince sujet d'éton-

(1) *La Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire*, 1800-1815, par *Ernest Daudet* ; un volume in-18, Plon, Nourrit et C^ie^, éditeurs. 1895. — *Emigrés et Chouans*, par le comte *G. de Contades* ; un volume in-18, Perri et C^ie^, éditeurs.

nement pour qui se donne la peine de les étudier. » Sans doute M. Thiers n'en a rien dit dans ses vingt volumes ; mais d'autres en ont parlé, dont les noms auraient peut-être dû trouver place dans la *Préface* de M. Daudet.

Crétineau-Joly, dans le tome IV de son *Histoire de la Vendée militaire*, publié en 1841, a parlé longuement de la plupart des épisodes auxquels est consacré l'ouvrage de M. Ernest Daudet, et en particulier de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, du meurtre de l'évêque Audrein et de la mort du vicomte d'Aché.

Le tome V de l'*Histoire des guerres de l'Ouest*, par Théodore Muret, qui a paru en 1848, renferme un récit circonstancié du meurtre de l'évêque régicide Audrein. Théodore Muret raconte également avec détails l'enlèvement de M. de Pancemont, évêque de Vannes, dont parle à son tour aujourd'hui M. Ernest Daudet.

Le chapitre le plus important de *la Police et les Chouans sous le Consulat et l'Empire* a pour titre : l'*Affaire d'Aché de Combray*. Il présente, je m'empresse de le dire, le plus vif intérêt ; mais enfin ce n'est pas une révélation. Le savant M. de la Sicotière, dans son beau livre sur *Louis de Frotté*, a donné sur cette dramatique affaire des détails aussi exacts que précis (1). Enfin, il y a un an ou deux, le tragique épisode d'Armand de Chateaubriand a été, de la part du comte G. de Contades, l'objet d'une étude, qui peut être tenue pour définitive.

(1) *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, par *L. de la Sicotière*, deux volumes in-8°, 1889, librairie Plon, Nourrit et C^ie^. — Voir Tome II, pages 571 à 607.

Il n'est donc pas exact de dire que ces épisodes ont été entièrement « négligés et oubliés », ni d'ajouter, comme l'a fait M. Ernest Daudet : « En dehors des Archives, il n'en existe des souvenirs que dans quelques livres d'histoire générale, qui se contentent de les mentionner sans en pénétrer les détails, ou dans des relations locales, trop incomplètes pour qu'on puisse leur attribuer un caractère de version définitive. A vrai dire *ces évènements sont racontés aujourd'hui pour la première fois.* »

Ce qui est vrai, c'est qu'ils n'avaient pas encore été racontés avec autant de soin et d'aussi larges développements. L'auteur est remonté aux sources, il a consulté les pièces d'archives et les dossiers de police. « Ces dossiers, écrit-il, je les ai compulsés durant plusieurs années. J'ose même dire qu'ils me sont familiers. »

Il est seulement regrettable qu'ayant ainsi étudié à fond son sujet, il n'ait pas cru devoir accompagner ses récits d'une seule note, d'un seul renvoi aux sources originales. Trop de notes sans doute est un abus ; mais entre *trop* et *pas du tout*, peut-être y a-t-il un milieu raisonnable à tenir. N'est-il pas à craindre que beaucoup de lecteurs, en présence de ces narrations agréables, d'un style coulant et facile, où rien jamais ne leur rappelle sur quel fond solide elles reposent, n'est-il pas à craindre que beaucoup de lecteurs ne se laissent aller à croire qu'ils lisent un roman ?

II.

Un des chapitres les plus curieux du livre est celui qui a pour titre l'*Enlèvement d'un sénateur*.

Le 23 septembre 1800 (1er vendémiaire an IX), le sénateur Clément de Ris, qui se trouvait alors presque seul à sa maison de Beauvais, près de Tours, vit entrer chez lui, en plein jour, sur les deux à trois heures, six hommes armés, habillés en hussards. Ils s'emparèrent de l'argent monnayé, de l'argenterie et des papiers, le forcèrent à monter avec eux dans sa propre voiture, le conduisirent dans un lieu inconnu, et l'enfermèrent dans un souterrain, où il resta dix-huit jours sans qu'on pût avoir de ses nouvelles. Enfin quelques personnes, étrangères à la police, mais que le ministre Fouché avait cru devoir employer dans cette occasion, ayant fait rencontre du sénateur, la nuit, dans la forêt de Loches, comme on le transférait dans une autre cachette, mirent en fuite son escorte et le ramenèrent au sein de sa famille. Il s'agissait de punir les auteurs de son enlèvement et de sa séquestration. Plusieurs jeunes gens du Maine, du Perche et de la Normandie, furent arrêtés. Le 20 juillet 1801, dix accusés comparurent devant le tribunal spécial, séant à Tours. A côté du marquis Dumoustier de Canchy et de son beau-frère le comte de Mauduisson, avaient pris place un ancien émigré, Pierre Obereau, d'Orléans; un ancien chouan, Gaudin dit Monte-au-Ciel, propriétaire à

Baranton, département de la Manche ; Charles-Marie Leclerc, de Nérac (Gironde), ex-sous-lieutenant au ci-devant régiment de Poitou ; Leménager, chirurgien à Candé ; M. et M^me^ Lacroix, propriétaires du château de l'Ebeaupinais, aux abords duquel on avait trouvé des armes, et enfin Pierre Jourgeron et sa femme qui exploitaient la ferme du Portail, où Clément de Ris avait été séquestré. Le tribunal de Tours refusa de condamner. Il conclut à une instruction nouvelle, « attendu, disait-il, que Clément de Ris, sa femme et son fils n'ont pas été cités, qu'on ne les a pas confrontés avec les accusés et qu'on ne sait s'ils persistent dans leurs premières déclarations. » La cour de cassation réforma ce jugement, sans prononcer sur le fond et uniquement pour des causes tirées de l'incompétence de ceux qui l'avaient rendu. Elle renvoya l'affaire devant le tribunal spécial d'Angers, qui fut composé pour la circonstance de quatre juges de la cour criminelle de Maine-et-Loire et de trois officiers.

L'arrêt du tribunal criminel d'Angers fut rendu le 2 novembre 1801. Canchy, Mauduisson et Gaudin étaient condamnés à mort, les époux Lacroix à six ans de gêne et à quatre heures d'exposition sur l'échafaud. Les cinq autres étaient acquittés.

Les condamnés étaient-ils coupables? L'opinion générale des contemporains fut qu'ils étaient innocents. Dans l'entourage même du premier Consul, on était persuadé que le complot avait été ourdi par Fouché. Pendant la campagne de 1800, l'énigmatique personnage s'était associé à des intrigues ayant pour objet de renverser Bonaparte, si la campagne contre l'Autriche ne tournait

pas à la gloire des armées françaises. La victoire de Marengo avait déjoué les plans du ministre de la police. Il s'était hâté de retirer ses ordres, d'en faire disparaître les preuves, ainsi que toute trace du complot. Mais, malgré tous ses efforts, il n'avait pu les détruire toutes. Des pièces écrites et signées, attestant sa trahison, étaient restées au pouvoir de Clément de Ris, à qui il les avait confiées, et c'est parce que celui-ci refusait de les restituer qu'à l'effet de les lui reprendre, Fouché avait simulé l'attentat du 23 septembre. Voilà ce que racontaient ses ennemis. Avaient-ils raison ? M. Ernest Daudet n'hésite pas à répondre négativement. Pour lui, Fouché, dans cette affaire au moins, est innocent, comme l'enfant qui vient de naître. Les Royalistes sont les vrais, les seuls coupables, et c'est très justement que Dumoustier de Canchy, Mauduisson et Gaudin ont été guillotinés, le 3 novembre 1801, sur la place publique d'Angers.

M. Ernest Daudet me paraît ici s'avancer beaucoup. Ses conclusions sont loin d'être aussi incontestables qu'il le croit. Il dit à peine un ou deux mots des débats qui eurent lieu devant le tribunal spécial de Tours, et dont l'importance cependant est ici capitale. Le *Moniteur* leur a consacré deux articles dans les numéros des 4 et 9 thermidor an IX (23 et 28 juillet 1801). Ces articles dont M. Daudet ne fait aucune mention renferment des aveux qui ne laissent pas d'être significatifs. On lit dans le second :

« ... Du tableau du délit, passant à la recherche des coupables le commissaire du gouvernement *n'a pu se dissimuler que les* ALIBI *proposés par Leclerc, Leména-*

ger et Aubereau étaient établis par une réunion de témoins qui commandait la confiance ; mais il a émis une opinion différente sur ceux invoqués par Canchy, Mauduisson et Gaudin. Il a reproché aux témoins par eux produits d'être peu nombreux (1), et il a observé que quelques motifs, quelques circonstances même de la vie de plusieurs d'entre eux n'offraient pas le caractère de véracité, d'indépendance et d'impartialité que recherche l'œil du juge...

« Le citoyen Chauveau-Lagarde a établi : 1° que Canchy et Mauduisson étaient innocents ; 2° que ne le fussent-ils pas, la preuve de leur culpabilité était impossible ; 3° que dans cette hypothèse même, la justice, l'humanité, la politique s'opposaient à une condamnation....

« — Dans le résumé général de l'affaire, le citoyen Chauveau-Lagarde a prétendu qu'avant d'être statué définitivement, le citoyen Clément de Ris devait être entendu, *puisque lui seul devait connaître les ravisseurs plus qu'aucun de ceux qui avaient déposé.* »

Les conclusions de l'avocat furent adoptées par le tribunal.

Ainsi, le commissaire du gouvernement lui-même abandonne l'accusation contre plusieurs des prévenus. Le tribunal refuse de condamner les autres, estimant que la preuve n'est point faite contre eux ; il ordonne un supplément d'enquête, et proclame que la confrontation

(1) M. de Canchy produisait cependant *onze* témoins établissant son alibi ; M. de Mauduisson en produisait six.

des accusés avec Clément de Ris est absolument indispensable.

Or cette confrontation *nécessaire* n'a jamais eu lieu. Comme il n'avait pas déposé à Tours, Clément de Ris ne déposa pas à Angers. Aussi tous ceux qui, dans cette seconde ville, avaient assisté au procès, croyaient-ils à un acquittement. Je trouve à cet égard d'intéressants détails dans un ouvrage, que M. Ernest Daudet paraît avoir ignoré, la *Biographie des députés de l'Anjou,* par M. Bougler, conseiller à la Cour d'Angers. Dans la Biographie du conventionnel Delaunay jeune, qui présidait en 1801 la cour criminelle de Maine-et-Loire, M. Bougler écrit ce qui suit :

« Des avocats, d'un grand talent présentèrent la défense. Elle fut confiée concurremment à M. Chauveau-Lagarde, à M. Pardessus et à notre compatriote Duboys, alors à l'apogée de sa réputation et de son talent (1). Le public se préoccupait vivement de cette affaire, d'abord en raison de la renommée des défenseurs et aussi à cause de l'intérêt qui s'attachait à la personne de ces malheureux jeunes gens, âgés de 20 à 30 ans, et appartenant à des familles honorables et distinguées.... *A la grande stupéfaction de l'auditoire*, le tribunal condamna à la peine de mort Gaudin, Canchy et Mauduisson. Ce dernier avait à peine accompli sa vingtième année. Les trois condam-

(1) M. Dubois, connu plus tard sous le nom de *Duboys d'Angers* devint député, premier président de la Cour royale d'Angers, pair de France. Membre de la Chambre des représentants, en 1815, la force de sa voix lui valut d'être choisi par ses collègues pour lire l'adresse à l'Empereur, à la cérémonie du Champ de mai. M. Ernest Daudet ne fait de lui aucune mention dans son récit du procès d'Angers.

nés furent exécutés dans le délai strict de 24 heures. En relisant aujourd'hui, à plus de 60 ans de date, cette longue et volumineuse procédure, on *a peine à s'expliquer comment les juges purent admettre comme prouvée l'identité des condamnés avec les brigands, qui avaient arrêté le sénateur Clément de Ris*, et il semble que rien *n'a été moins prouvé que la présence des jeunes accusés sur le lieu du crime. Le jugement de condamnation fut donc accueilli avec une expression de tristesse* qui s'accrut encore par le scandale que donna l'un des juges, qui déclara hautement qu'il protestait contre la sentence et qui refusa d'y apposer sa signature (1). »

III.

Ce juge était le capitaine Viriot, commandant de place à Tours. M. Ernest Daudet, qui estropie son nom, et qui l'appelle le capitaine *Virot*, se borne à dire qu'il refusa de signer le jugement, en déclarant que les malheureux qu'on venait de condamner n'étaient pas les vrais coupables. Ce grave incident méritait mieux que cette courte mention. Est-ce que par hasard, M. Daudet n'aurait pas eu connaissance du Mémoire imprimé de M. Viriot? Cet officier, homme d'honneur et de courage, qui déploya, en 1814, dans sa lutte contre l'invasion, un véritable héroïsme, affirme dans son *Mémoire* que les juges avaient reconnu tout

(1) C. Bougler, T. II, p. 153.

d'abord unanimement qu'il était impossible de motiver une condamnation ; les choses avaient tout à coup changé de face à la suite d'un déjeuner offert aux membres du tribunal par le président Delaunay : celui-ci avait représenté à ses collègues qu'il serait d'un exemple regrettable et dangereux au premier chef de prononcer l'acquittement en masse d'un si grand nombre de *chouans* et d'ennemis du gouvernement, qui, s'ils n'étaient pas positivement reconnus coupables, n'en avaient pas moins cent fois mérité la mort dans d'autres circonstances.

Le capitaine Viriot ne s'était pas borné à protester ; il avait mis sous les yeux de ses collègues une note écrite, dont voici le texte :

« La preuve de l'*alibi* est complète, puisque l'on ne peut attaquer les témoins ni sous le rapport de la *moralité*, ni sous le rapport de la *concordance,* ni sous le rapport du *désintéressement.*

» Or, tant que cette preuve *subsistera,* et elle subsistera tant que les témoins ne seront pas *légalement convaincus de faux témoignage*, il est impossible de ne pas absoudre.

» Cela est reconnu à l'égard des trois accusés (7) dont on reconnaît l'*alibi*, puisqu'ils sont eux-mêmes reconnus par les *mêmes témoins ;* autrement, il y aurait donc dans la justice deux poids et deux mesures, ce qui est impossible.

» Dans le fait il n'y avait, à la première confrontation que *Boissy* et *Créhello*, qui reconnussent *Canchy* à ses

(7) Leclerc, Leménager et Aubereau, pour lesquels le Commissaire du gouvernement reconnaissait que la preuve de l'*alibi* était faite.

cheveux *ronds* et *coupés* (ils ne l'étaient pas), ou à ses favoris rouges (ils sont noirs) ; Mauduisson, à son manteau (il n'a rien d'extraordinaire) et à sa *grande redingote* (les brigands étaient à la *hussarde*).

» Or, d'après les lois (du moins anciennes) ce changement donne à leur déposition le caractère de *faux témoignage*.

» Et ce n'est que depuis cette première confrontation que *Métayer*, dans une entrevue avec ses défenseurs, à Beauvais (1), nomma des accusés comme reconnus par lui, quoiqu'il ne les ait point reconnus d'abord ; et ce n'est qu'après ce premier changement du *domestique Métayer*, que M^me^ Bruley et les *autres domestiques* actuellement encore *au service de Clément de Ris* les ont reconnus dans les débats à Tours.

» Ainsi tous les témoins qui reconnaissent aujourd'hui se réduisent aux deux premiers (sur 69) : et *notez bien que tous les domestiques* qui ne sont plus actuellement au service du sénateur n'ont jamais reconnu ; *en voilà une preuve convaincante : s'ils eussent reconnu à Tours*, on les aurait certainement fait assigner pour déposer ici.

» D'ailleurs, citoyens, ces citoyens étant les mêmes que ceux qui ont reconnu *Aubereau*, *Leménager et Leclerc*, ils sont, par cela seul, convaincus d'ERREUR : *ainsi on ne peut les croire* (2).

(1) La maison de campagne de Clément de Ris.

(2) Cet argument était en effet d'une grande force, puisque ces trois accusés, Aubereau, Leménager et Leclerc, étaient mis hors de cause par le ministère public lui-même.

» De plus, ils sont convaincus de mensonge.

» Ils ont donné de leur reconnaissance tardive des raisons démontrées *fausses* aux débats :

» En disant qu'il était *nuit*, et c'est à une heure qu'a été close la confrontation ;

» En disant que *Canchy n'était pas sourd alors*, et il vous a été prouvé qu'il l'était depuis l'enfance.

» En disant que Canchy avait les *yeux fermés ;* la *femme Tasse* elle-même a déclaré *le contraire*.

» Or, on ne peut pas croire à des témoins convaincus de mensonge.

» Enfin il est certain que leurs dépositions sont évidemment l'ouvrage de l'intrigue.

» 1° On voit que les reconnaissances tardives ont été *concertées* depuis l'entrevue de *Métayer* avec ses défenseurs.

» 2° La manière dont tous ces témoins ont été recrutés les uns après les autres en est une nouvelle preuve.

» 3° Il y a eu aux débats *preuve de subornation de la part de la veuve Brutet et de la fille Tasse.* »

La conviction du capitaine Viriot était si profonde, qu'aussitôt il fit entendre les plus vives protestations, qualifiant de *bourreaux* les juges qui venaient de signer cette *horrible condamnation,* et qui livraient ainsi des innocents à d'*autres bourreaux*.

Trente ans plus tard, au lendemain de la révolution de juillet, Viriot, qui était alors colonel, adressa au roi Louis-Philippe une longue lettre, un véritable Mémoire, dans laquelle il revenait sur l'affaire Clément de Ris. J'en extrais ce passage :

« .... On crut sans doute que, moi, patriote dévoué, qui avais combattu avec quelque succès les Vendéens, je n'hésiterais pas à condamner les accusés sur les plus faibles indices, et je fus nommé l'un des juges du tribunal spécial.

« *Les débats n'offrirent aucune charge contre les prévenus,* et cependant leur jugement à mort était rédigé. Je ne dirai pas quels moyens de séduction furent employés envers mes collègues, quelles offres, quelles menaces me furent faites ; je n'apprendrais rien de nouveau : les exemples de corruption sont malheureusement trop fréquents. Fort de ma conviction je refusai de signer l'arrêt inique, je proclamai hautement l'innocence des accusés, résultant évidemment de l'instruction.... Ma voix fut étouffée, et les malheureux payèrent de leur vie la méprise des agents d'un homme puissant...

« J'ai conservé copie de toutes les pièces de cette inique procédure ; je pourrais donner toutes les preuves de cette infâme machination ; je pourrais en nommer l'auteur, et son nom n'étonnerait personne. — Quelque temps après, je fus rayé des cadres de l'armée (1). »

Je regrette que M. Ernest Daudet n'ait pas fait connaître ces textes à ses lecteurs.

Son récit est d'ailleurs parfaitement conduit et très dramatique. Peu de chapitres de roman sont plus intéressants. Et puisque je parle de roman, je rappellerai, bien

(1) Voir la Notice très détaillée, consacrée au colonel Viriot par MM. Germain Sarrut et B. Saint-Edme au T. VI, p. 83 et suivantes de la *Biographie des Hommes du jour, 1841*.

que M. Ernest Daudet n'en ait rien dit, que cet épisode de l'enlèvement de Clément de Ris a fourni à Balzac le sujet d'un de ses plus beaux livres : *Une Ténébreuse Affaire.* La scène, au lieu de se passer en 1800, aux environs de Tours, se passe aux environs de Troyes, en 1806. Les personnages ne sont plus ceux qui se trouvèrent mêlés à l'enlèvement du 1er Vendémiaire an IX. Le sujet est *transposé,* mais le drame au fond est bien le même. Dans cet ouvrage, au reste, Balzac s'est moins proposé de raconter une aventure romanesque que de peindre un coin de la vie politique de l'Empire. Les royalistes fidèles *quand même,* les chouans que rien ne peut désarmer, l'auteur les personnifie dans Laurence de Cinq Cygne, dans les Simeuse, dans le fermier Michu. Laurence de Cinq Cygne a le fanatisme du passé, de la noblesse expirante, de la royauté proscrite. Elle est prête à sacrifier sa vie pour ces causes vaincues. Elle ne pense qu'au renversement de Bonaparte, dont l'ambition et le triomphe ont excité chez elle comme une rage, mais une rage froide et calculée. Ennemie obscure et inconnue de cet homme couvert de gloire, elle le vise du fond de sa vallée et de ses forêts, avec une fixité terrible ; à de certaines heures, elle rêve d'aller le tuer aux environs de Saint-Cloud ou de la Malmaison ; Diana Vernon, l'héroïne de Walter Scott, pâlit devant elle. Caleb, le vieux serviteur du sire de Ravenswood, avec ses pieuses industries pour cacher la pauvreté de son maître, n'égale pas non plus, il s'en faut bien, l'héroïque fidélité et le sublime dévouement du fermier Michu, se faisant en apparence Jacobin pour mieux servir secrètement les Simeuse et les

Cinq Cygne. En même temps qu'il peint les royalistes militants sous l'Empire, Balzac décrit l'action et le rôle considérable de la police à cette époque. Il esquisse, en passant, la physionomie de Fouché ; il saisit dans l'ombre et traine au jour ces deux rares figures de coquins, le policier Peyrade et le policier Corentin. Nulle part la police et les Chouans sous l'Empire n'ont été mieux peints, en traits plus vivants et plus fidèles, que dans *une Ténébreuse Affaire*, et aussi dans cet autre beau récit, *Madame de la Chanterie*, où Balzac s'est inspiré de l'affaire d'Aché de Combray.

Malgré les réserves que j'ai dû faire, le volume de M. Ernest Daudet n'en reste pas moins une œuvre intéressante, puisée aux sources, neuve en plusieurs de ses parties, et d'une sérieuse valeur historique.

IV.

Le livre de M. de Contades, *Emigrés et Chouans*, mérite les mêmes éloges. Les cinq chapitres qui le composent ont même cet avantage d'être, tous les cinq, absolument neufs ; en voici les titres : « Le Chevalier de Haussey », — « Armand de Chateaubriand », — « Un Chouan à Londres », — « Les Gentilshommes poètes de l'armée de Condé », — « Puisaye et d'Avaray ».

Le chevalier de Haussey était une femme, Louise-Françoise de Haussey, mariée à un gentilhomme bas-normand, M. de Bennes. Ils émigrèrent tous deux. Le mari

et la femme se présentèrent à l'armée des princes comme étant deux frères, et furent enrôlés l'un et l'autre sous le nom de Haussey. Le 12 mars 1792, Louise de Haussey fut admise au corps des hommes d'armes à pied, avec le rang de lieutenant. Elle fit en cette qualité la campagne de France.

Après le licenciement de l'armée des princes en 1793, le comte Etienne de Damas leva une légion d'émigrés. Les époux de Bennes s'engagèrent dans cette légion en qualité de chasseurs nobles. M^me^ de Bennes, devenue le chevalier de Haussey, y conserva son rang de lieutenant. Elle assista à toutes les affaires auxquelles prit part la légion de Damas, entre autres à celle du Pont de Dinan. Dans cette affaire, elle vit son mari tomber blessé à ses côtés. Elle le transporta à l'ambulance, le fit panser, l'achemina vers l'hôpital et revint combattre. Un peu plus tard, à Louvain, les *frères de Haussey* défièrent témérairement la mort. M. de Bennes, renversé par un boulet, expira dans les bras de sa femme. Louise de Haussey ne faiblit pas sous cette redoutable épreuve. Fidèle au sentiment conjugal qui l'avait conduite à la guerre, s'y entêtant même lorsqu'il n'eut plus d'objet, elle ne voulut point secouer le joug militaire qu'elle avait porté en même temps que son mari. Elle continua à servir comme à côté de son ombre, et elle resta le chevalier de Haussey dans la légion de Damas.

Au mois de juillet 1795, nous retrouvons le chevalier à Quiberon, où il livra son dernier combat. Fait prisonnier, il fut conduit à Vannes et y resta détenu pendant trois mois et demi. Traduit cinq fois devant la commission

militaire, il se vit enfin condamné à mort. Enfermé dans l'église Saint-Patern, alors transformée en prison, il put, grâce au dévouement d'une courageuse bretonne, M^me^ du Portail, revêtir des habits de femme et s'évader.

Les temps chevaleresques de l'émigration étaient passés pour le chevalier de Haussey ; il allait en connaître les heures de détresse. Ce fut à Londres dans un pauvre *lodging* de Maddox-Street, que M^me^ de Bennes quitta enfin l'habit de drap pour revêtir un fourreau de soie dû aux aumônes de l'*Emigrant office*, et que le chasseur noble devint une pauvre femme. En 1796, parut un petit livre, une pauvre plaquette vendue à son profit et que l'on pouvait recevoir de sa main, au n° 21 de Maddox-Street. Elle avait pour titre : « Narration des épreuves de Louise » Françoise de Haussey de Bennes, ayant servi à l'armée » en qualité de volontaire de 1792 à 1795 (juillet), épo- » que où elle fut faite prisonnière à Quiberon, avec son » interrogatoire à Vannes, d'où elle s'échappa la veille du » jour fixé pour son exécution. »

Elle ne rentra en France qu'en 1802, et revint habiter, auprès de sa fille tout récemment mariée, son petit manoir du Bois-Manselet. Sous la Restauration, il lui arrivait parfois, les jours de fêtes royales, de sortir fièrement de son humble logis, en uniforme, la croix de saint Louis étincelant sur la poitrine. Un jour vint où cette monarchie que M^me^ de Bennes croyait restaurée à jamais, fut renversée de nouveau. Le drapeau blanc, défendu à Louvain et à Quiberon, allait être lacéré dans la commune voisine. Alors le chevalier, se levant, malgré les exhortations des siens, dépouilla prestement sa douillette de

douairière et endossa l'uniforme de chasseur noble de Damas. Il prit l'épée entre ses débiles mains et sortit pour aller défendre le drapeau du roi. Mais quand il eut franchi les fossés du Bois-Manselet, moins par défiance de sa vigueur de vieux soldat que par douleur des espoirs anéantis, il laissa tomber l'épée dans la poussière du chemin et ne put contenir ses larmes. M^me^ de Bennes ne mourut qu'en 1838, mais le chevalier de Haussey était bien mort ce jour là.

Il y a quelques années déjà, nous avions pu entrevoir cette héroïque figure dans les charmants « Souvenirs » du comte de Neuilly (1). M. de Contades nous en donne aujourd'hui, non plus un simple profil, mais un vivant et inoubliable portrait.

C'est encore un bien curieux chapitre que celui qui a pour titre : « un chouan à Londres en 1796. » Louis-Charles René Collin de la Contrie était né à Bazouges-la-Pérousse, actuellement commune du département d'Ille-et-Vilaine, le 22 novembre 1761. Avocat au parlement de Rennes, ami du marquis de la Rouërie et mêlé à ses plans d'insurrection, il s'était joint aux Vendéens dans leur campagne d'outre-Loire, et n'avait cessé depuis de servir le parti du roi avec un zèle éclairé et une fidélité inviolable. En 1796, membre de l'armée catholique et royale de Bretagne, il reçut mission, comme député de l'arron-

(1) *Souvenirs et Correspondance du comte de Neuilly.* Un volume in-8°, librairie Douniol. Ces aimables et piquants *Souvenirs* ont été publiés en 1865 par mon excellent ami M. Maurice de Barberey, neveu du comte de Neuilly.

dissement de Rennes et de Fougères, d'aller à Londres et de chercher, avec les autres représentants des diverses armées royales, les moyens de mettre un terme aux rivalités et aux divisions qui produisaient, de l'avis de tous, les résultats les plus funestes. Il avait reçu les instructions de Puisaye, général en chef de l'armée de Bretagne. Comprenant la responsabilité qui devait peser sur lui, non seulement vis-à-vis de Puisaye, mais encore vis-à-vis de son parti tout entier, notre chouan voulut pouvoir rendre un compte détaillé de ses actes et de ses paroles. Il rédigea à cet effet le « Journal de Louis-Charles René » Collin de la Contrie, de son voyage et séjour à Londres » aux mois d'avril, mai, juin et juillet 1796, comme » député de l'armée catholique et royaliste de Bretagne. »

A l'aide de ce journal, régulièrement tenu et écrit avec sincérité ; à l'aide aussi des papiers de Puisaye, conservés au *British Museum* (1), M. de Contades a pu faire la lumière complète sur un épisode important de l'histoire de la Chouannerie.

A côté de ce chapitre d'histoire politique, s'en trouve un autre, à la fois politique et littéraire, qui est de l'intérêt le plus piquant ; c'est celui où l'auteur nous fait connaître « les gentilshommes poètes de l'armée de Condé ». Mais le morceau capital du volume c'est le récit des aventures d'émigration et de guerre, d'Armand de Chateaubriand, cousin de l'auteur de *René*, fusillé à Paris, à la plaine de Grenelle, le 31 mars 1809.

(1) Les papiers de Puisaye ne forment pas moins de *cent-seize* volumes in-4° et in-fol.

Armand de Chateaubriand est mort à quarante ans ; ses dix-huit dernières années — près de la moitié de sa vie — avaient été toutes de dévouement, de sacrifice et d'héroïsme ; il est tombé, comme un vaillant, il a versé son sang, en témoignage de sa cause, martyr obscur et qui, comme tant d'autres, semblait devoir rester à jamais inconnu. Son souvenir pourtant ne périra pas, puisque l'auteur du « Génie du Christianisme » et des « Martyrs » lui a consacré quelques-unes des plus belles pages des « Mémoires d'outre-tombe ». Ce ne sera pas un mince honneur pour M. le comte Gérard de Contades d'avoir écrit son nom en marge de ces pages immortelles.

XVII.

LES COMPLOTS MILITAIRES SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1).

I.

En 1815 a paru, sans nom d'auteur, un volume intitulé : *Histoire des Sociétés secrètes de l'armée, et des conspirations militaires qui ont eu pour objet la destruction du gouvernement de Bonaparte.* (2) L'auteur de ce très intéressant volume était Charles Nodier. Il y raconte l'histoire d'une société secrète, celle des *Philadelphes*, créée vers la fin du Directoire dans une de nos provinces de l'Est par quelques amis près de se séparer, et qui voulurent laisser entre eux ce lien mystérieux. Sous le Consulat, elle prit un caractère politique et jura la perte de Bonaparte. Elle ne désarma pas tant que dura l'Empire, et ne cessa d'exister que le jour où Napoléon eut cessé de régner. « Souvent déjouée, dit l'auteur, dans ses plans les plus hardis, dans ses tentatives les

(1) *Les complots militaires sous le Consulat et l'Empire*, d'après les documents inédits des archives par *E. Guillon*, docteur es-lettres. Un volume in-18 ; Plon, Nourrit et Cie éditeurs. 1894.

(2) Un volume in-8°.

mieux combinées, elle n'a jamais été compromise en elle-même et pénétrée dans ses secrets essentiels. Elle a vu tomber tour à tour ses chefs les plus distingués, ses agents les plus audacieux; mais elle leur a survécu; et toujours puissante au milieu de ses ruines, qui se réparaient sans cesse, elle n'a terminé la guerre à mort qu'elle livrait au despotisme, qu'après en avoir triomphé. »

Dès les premières années du Consulat, les *Philadelphes* firent des recrues dans l'armée. « L'Institution s'introduisit simultanément dans trois régiments de ligne, deux régiments d'infanterie légère, un régiment de dragons, et de là dans toute l'armée. (1) » Elle avait pour chef un officier d'un haut mérite et d'une rare vaillance, Jacques-Joseph Oudet, surnommé *Philopœmen*. Charles Nodier a consacré de longues pages à tracer son portrait. J'en détache ces quelques lignes :

« Jacques-Joseph Oudet était né sur les montagnes du Jura, d'une famille d'agriculteurs très aisés. Il avait reçu l'éducation d'un homme bien né, et ses merveilleuses dispositions avaient fait le reste. La nature en le formant le destinait à tout ce qu'il y a de bon et de beau. Il aurait été à son choix prêtre, orateur, tacticien, magistrat. L'armée entière l'a proclamé brave; personne ne l'a égalé en éloquence; il faudrait l'âme d'un ange pour se faire une idée de sa bonté, si on ne l'avait pas connu. Jamais on n'a rassemblé de qualités si contrastées et cependant si naturelles; il avait la naïveté d'un enfant et l'aisance

(1) Charles Nodier, p. 57.

d'un homme du monde; de l'abandon comme une jeune fille sensible, de la fermeté comme un vieux Romain; de la candeur et de l'héroïsme. C'était le plus actif et le plus insouciant des hommes : paresseux avec délices, infatigable dans ses résolutions; doux et sévère, folâtre et sérieux, tendre et terrible, Alcibiade et Marius. (1) »

Tel était l'homme qui — toujours d'après Nodier — à la tête d'une armée occulte cachée dans les rangs mêmes de la Grande Armée, va engager contre Napoléon une lutte mystérieuse, un duel épique. Nodier en effet retrouve la main de son héros dans tous les complots dirigés contre Bonaparte. Il est l'âme de la conspiration d'Arena, de celle de Moreau, de celle connue sous le nom de *Conspiration de T...*, de la conjuration de l'*Alliance*, de la première conspiration de Malet en 1808. Si grande est son habileté, que ni la magistrature ni la police n'ont pu relever contre lui aucune preuve, aucun indice qui permette de le mettre en cause. Des soupçons l'entourent cependant, et puisqu'on ne peut le juger, on l'exécutera. Le 6 juillet 1809, à Wagram, colonel du 17e de ligne, il s'est battu comme un héros. Le soir, il reçoit l'ordre de se rendre au quartier général avec le reste de ses officiers, tous affiliés comme lui à la société des *Philadelphes*. Il était onze heures du soir, quand il tomba au milieu d'une embuscade, qui tua tout son monde. Inutilement ses camarades lui avaient fait un rempart de leur corps, dernier témoignage d'un dévouement généreux qui ne

(1) Nodier, p. 17.

servit qu'à prolonger son agonie. Au lever du soleil, on trouva vingt-deux cadavres entassés sur le corps d'Oudet, le seul qui parût respirer encore. Il n'était pas mort, en effet; transporté à l'hôpital, il expira trois jours après. « Quelques officiers blessés, qui avaient été transportés dans le même hôpital, déchirèrent leur appareil en voyant sortir son corps. Un jeune sergent-major qui le suivait se précipita sur la pointe de son sabre à quelques pas de la fosse. Un lieutenant qui avait servi avec lui dans la soixante-huitième demi-brigade se brûla la cervelle. Ses funérailles ressemblèrent à celles d'Othon. » (1)

Qu'y a-t-il de vrai dans ces récits de Nodier? J'ai bien peur que l'imagination du brillant écrivain n'en ait fait à peu près tous les frais. Il possédait d'ailleurs cette heureuse qualité d'être de bonne foi, même lorsqu'il inventait. Il croyait le premier à ses propres fictions. Son successeur à l'Académie, Prosper Mérimée, a dit de lui dans son discours de réception : « Je ne sais d'ailleurs si toutes les fictions de l'homme de lettres furent volontaires, si, en s'abandonnant à son imagination, il ne crut pas quelquefois consulter sa mémoire. Tel que ces preneurs d'opium de l'Asie, moins sensibles aux impressions extérieures qu'aux hallucinations du breuvage enivrant, il s'était accoutumé, dans la solitude, à vivre parmi les créations de sa fantaisie comme au milieu des réalités. Souvent ses brillantes rêveries se confondirent à son insu avec les souvenirs moins attachants des scènes

(1) Nodier, p. 203.

du monde qu'il avait traversées en poète ; il ne pouvait comprendre le travail ingrat du chroniqueur. »

Que dans l'*Histoire des Sociétés secrètes dans l'armée*, Charles Nodier ait mêlé les fictions aux réalités, ce n'est pas douteux. Je n'en voudrais d'autre preuve que son récit de la mort d'Oudet, tel que je l'ai rapporté plus haut. Voici la vérité, telle qu'elle résulte d'une déclaration du lieutenant Vasserot, qui était en 1809 commandant en second au régiment dont Oudet était colonel :

« Jacques-Joseph Oudet a été blessé à Wagram, 6 juillet 1809, a été transporté à la maison du baron d'Arnstein, dans un faubourg de Vienne; y est mort des suites de sa blessure, peu de jours après; a été enterré dans le cimetière de ce faubourg. Les officiers de son régiment, le 17e de ligne, ont fait placer une pierre sur son tombeau. » Et, en *post-scriptum* : « Nul ne s'est tué sur sa fosse ! »

Cette déclaration fut publiée, en 1833, par M. Desmarets, dans ses *Témoignages historiques*. (1) Elle ne provoqua, de la part de Charles Nodier, aucune protestation. En entourant la mort d'Oudet des circonstances que l'on sait, l'auteur de *Jean Sbogar* nous a donc conté une « histoire de brigands ».

II.

Charles Nodier avait fait le roman des complots militaires sous le Consulat et l'Empire. M. Guillon nous en donne aujourd'hui l'histoire.

(1) *Témoignages historiques, ou quinze ans de haute police sous Napoléon*, par *M. Desmarets, chef de cette partie pendant tout le Consulat et l'Empire*, p. 330. — Un volume in-8°, 1833.

Dans son très intéressant volume, à l'aide des mémoires du temps et de documents inédits empruntés aux Archives nationales et au Dépôt de la Guerre, il met en lumière les divers complots tramés par des militaires de 1802 à 1814.

La liste en est assez longue : Complots de Paris et de Rennes en 1802; complot d'Oporto, dont le capitaine Argenton fut le principal instrument et la victime en 1809 ; complot Fouché-Bernadotte, en 1809; conspiration du général Malet, en 1812; complots de Tours et de Toulon, en 1813 ; trahisons de la campagne de 1813; abandon de Murat et des maréchaux en 1814. « Il semble, dit M. Guillon, que ce soit la même conspiration immense et latente qui a couvé dans l'armée pendant le Consulat et l'Empire. » Je crois qu'ici l'auteur va beaucoup trop loin.

Il est bien vrai qu'il y a eu, sous le Consulat et l'Empire des militaires — en très petit nombre — qui ont appelé de leurs vœux la chute de Bonaparte; quelques-uns même qui y ont travaillé ; mais ce que l'auteur appelle « une conspiration immense et latente couvant dans l'armée », une telle conspiration n'a jamais existé.

Il suffit, pour s'en convaincre, de passer rapidement en revue les complots dont parle M. Guillon.

Au lendemain du 18 brumaire, l'armée était encore républicaine. Elle vit avec regret les premières mesures de Bonaparte. Le rappel des émigrés, les négociations avec la cour de Rome pour le Concordat excitèrent dans ses rangs une vive irritation. En sortant du *Te Deum* chanté à Notre-Dame à l'occasion du rétablissement du culte

catholique, le Premier Consul dit au général Delmas : « — Eh bien, général, comment avez-vous trouvé la cérémonie? — C'était une belle capucinade, répondit Delmas : il n'y manquait qu'un million d'hommes qui se sont fait tuer pour détruire ce que vous rétablissez aujourd'hui. »

Presque toute l'armée pensait comme Delmas, et parlait comme lui.

Parmi les généraux, plusieurs, et non les moindres, Augereau, Brune, Jourdan, Bernadotte, Moreau, supportaient mal la situation nouvelle qui leur était faite. Ils souffraient d'être relégués au second rang, obligés d'obéir après avoir commandé. Ils ne voyaient pas sans une colère jalouse la fortune singulière du « camarade » Bonaparte. L'orgueil de ces chefs s'appuyait sur une clientèle d'officiers groupés autour d'eux, surpris comme eux du changement qui s'opérait dans les mœurs du pays, comme eux inquiets des progrès de la dictature et, plus qu'eux peut-être, par une exagération naturelle, apportant à leurs critiques le sans-gêne des camps et la licence du langage.

Il y eut donc en 1802, à Paris, un véritable complot militaire auquel prirent part le colonel Fournier et le chef d'escadron Donnadieu, et auquel furent mêlés les noms des généraux Delmas, Lecourbe et Monnier.

La même année, à Rennes, où commandait Bernadotte, il y eut une tentative de mouvement militaire. Tout entière aux nouvelles de Paris qui lui montraient Bonaparte appuyé sur les anciens émigrés et les prêtres qu'elle venait de combattre en Bretagne; réduite, en outre, à la pers-

pective de quitter bientôt la France pour être envoyée à Saint-Domingue, l'armée de l'Ouest était en proie à un mécontentement profond. Bernadotte crut pouvoir en tirer parti, et poussa aux aventures sans s'y mêler, suivant son habitude. Des placards furent rédigés, un *Appel aux Armées françaises pour leurs camarades* et une *Adresse des Armées aux différents corps et militaires réformés et isolés de la République*. Ces placards furent envoyés de Rennes, sous forme de paquets cachetés, aux généraux, aux conseils d'administration, aux commandants d'armes de chaque division militaire. Non pas directement. Ils étaient adressés dans chaque ville à une personne dont on se croyait sûr et qui devait se charger de la nouvelle expédition. Quand il y entre tant de petits papiers, les conspirations sont vite perdues. Plusieurs de ces paquets furent saisis à la poste, à Dinan, à Vannes, à Saint-Malo, et l'autorité fut aussitôt mise en éveil. Le préfet de Rennes était Mounier, l'ancien constituant, qui, dans cette affaire de 1802, montra autant d'habileté que de mesure. Plusieurs arrestations furent faites, et il fut établi que les deux placards avaient été rédigés, l'un par le général Simon, chef d'état-major de Bernadotte, l'autre par le lieutenant Bertrand. Simon et Bertrand, ainsi que le capitaine Rapatel, aide de camp du général Simon, furent arrêtés. On arrêta, en outre, à Versailles le capitaine Fourcard et le lieutenant Marbot, frère de l'auteur des célèbres *Mémoires*. D'après ce dernier, le complot aurait reçu un commencement d'exécution. Il raconte, en effet, que la garnison de Rennes était prête à se soulever sous les ordres du chef de brigade Pinoteau, du 82^{e} de ligne,

qu'elle était rassemblée sur la place d'Armes, et qu'elle n'attendait plus, pour marcher contre la préfecture, que le coup de midi et le signal qui devait être donné par Pinoteau. Midi sonne, mais Pinoteau ne paraît pas. Il vient de s'apercevoir que sa barbe est un peu longue et il ne veut pas sortir avant de s'être rasé. Pendant qu'il procède à cette opération, le général Wirion, escorté de plusieurs officiers de gendarmerie, entre précipitamment dans sa chambre et, lui déclarant qu'il est prisonnier, le fait conduire à la tour, où était déjà le général Simon. (1)

Tout cela est de pure fantaisie, ainsi que l'établit très bien M. Guillon, et je ne voudrais pas répondre qu'il n'y ait pas ainsi, dans les *Mémoires* de Marbot, tout un lot d'épisodes où le brave général, à l'exemple du bon Nodier, a mêlé, lui aussi, la fiction à la réalité.

Quoi qu'il en soit, il y a bien eu, en 1802, deux complots militaires contre Bonaparte, l'un à Paris, l'autre à Rennes. Mais des complots militaires contre l'Empire, des conspirations dans l'armée contre Napoléon, il n'y en a pas eu. Je crois qu'il me sera facile de l'établir, avec le livre même de M. Guillon.

III.

Le premier complot dont il s'occupe, après ceux de Paris et de Rennes, est le complot d'Oporto, en 1809, qui entraîna la condamnation du capitaine Argenton.

(1) Marbot, *Mémoires*, T. I. chapitre XXVII.

Outre que ce complot n'est rien moins qu'établi, il n'était dirigé, si réellement il a existé, que contre le maréchal Soult et ses projets de royauté à Lisbonne. Il prend place au mois de mai 1809. A ce moment, l'Empereur était en Allemagne et, à la tête d'une armée victorieuse, marchait sur Vienne, où il allait bientôt entrer. Il est bien évident qu'il ne pouvait alors venir à l'idée de personne qu'on allait le renverser en faisant un petit *pronunciamento*..... au fond du Portugal. Ce *pronunciamento*, nul n'a songé un seul instant à le faire. Ni le capitaine Argenton, ni aucun autre officier de l'armée de Portugal n'a médité de renverser Napoléon et d'organiser un gouvernement. Le procès du capitaine Argenton ne laisse à ce sujet subsister aucun doute; il a été condamné, non pour avoir conspiré contre l'Empereur mais pour avoir eu des communications avec les Anglais.

Le complot Fouché-Bernadotte, ou du moins ce que M. Guillon appelle ainsi, n'est à aucun titre un complot militaire. Et d'abord, il n'a pas existé de complot, au sens propre du terme. Au mois de juillet 1809, pendant que Napoléon était encore en Autriche, les Anglais débarquèrent dans l'île de Sud-Beveland et dans Walcheren, sur un territoire qui faisait partie de l'empire. Fouché joignait alors à la police le ministère de l'intérieur, dont la maladie avait éloigné Cretet. Sans attendre l'adhésion de ses collègues et en particulier de l'archi-chancelier Cambacérès, chef du gouvernement en l'absence de l'Empereur, il ordonna la mobilisation des gardes nationales du Nord, puis celles des provinces voisines. Bernadotte fut appelé au commandement des troupes de Belgique. Dans ces

deux mesures, la mobilisation des gardes nationales et la nomination de Bernadotte, M. Guillon voit les indices d'un complot... possible. Il ne paraît pas que Napoléon ait attaché à ces deux mesures la même signification, car il les approuva toutes les deux (Lettre du 10 août 1809 à Clarke, ministre de la guerre). Pas plus que Napoléon, M. Desmarets, chef de la haute police, à qui M. Guillon a emprunté, sans du reste le citer une seule fois dans ce chapitre, les principaux détails de cet épisode de 1809, n'a vu dans les mesures prises par Fouché les éléments d'un complot. Il dit seulement : « C'était assez la manière du duc d'Otrante d'enchevêtrer, *dans ses meilleurs actes*, certaines vues propres à lui, que Napoléon ne pouvait presque plus en séparer sans inconvénient (1). » En tout cas, l'armée n'a été mêlée en rien à cette affaire, et M. Guillon lui-même ne citerait pas un seul fait qui permette de ranger les « intrigues » de Fouché à cette époque parmi les « complots militaires. »

Et ce n'en est pas un non plus que le complot de Malet. Sans doute Malet était général, mais depuis 1807 il n'appartenait plus à l'armée. Il n'avait et ne pouvait avoir sur elle aucune action, étant depuis plusieurs années prisonnier d'Etat, incarcéré d'abord à la Force, puis, au mois de juin 1812, transféré pour raison de santé dans l'établissement du docteur Dubuisson, faubourg Saint-Antoine. Sa conspiration — la plus étonnante qui soit, d'ailleurs, une vraie conspiration de génie — éclata le 23 octobre 1812. Jusque-là, quels avaient été ses colla-

(1) Desmarets, *Témoignages historiques*, p. 267.

borateurs, ceux avec lesquels il l'avait préparée? l'abbé Lafon, un prêtre espagnol du nom de Caamano, un bachelier en droit nommé Boutreux. Du dehors, Mme Malet secondait le travail de son mari et fournissait les renseignements. Lorsque, dans la soirée du 23 octobre, Malet et Lafon sortirent de la maison Dubuisson, ils étaient attendus dans la rue par le jeune Rateau, et ils se rendirent avec lui chez l'abbé Caamano, dans la chambre duquel le général devait revêtir son uniforme. Rateau était caporal de la garde de Paris. Est-ce donc lui qui, dans la conspiration, représentera l'armée? Mais le duc de Rovigo, ministre de la police générale, et Desmarest, chef de la haute police, reconnaissent eux-mêmes qu'il n'était pas dans le secret de la conjuration. « Il est, à remarquer, dit Desmarets (1), à propos de Rateau et de Boutreux (celui-ci avait recopié les pièces rédigées par l'abbé Lafon et par Malet), il est à remarquer qu'on ne verra ici que des personnages de rencontre, et pas un seul des anciens affidés de Malet, comme s'il n'eût besoin que de machines pour faire ses écritures, et de *dupes* pour figurer au prologue de son drame? » Quant à Rovigo, il dit expressément, à propos de Rateau que Malet l'avait attiré à lui, *sans cependant lui faire aucune confidence*. (2)

Restent, il est vrai, les généraux Guidal et Lahorie (qui d'ailleurs n'appartenaient plus à l'armée, Guidal depuis 1802, Lahorie depuis 1804). Reste le colonel

(1) *Témoignages historiques*, p. 298.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon*, par le duc de Rovigo, T. VI, p. 22.

Rabbe, le chef de bataillon Soulier, les capitaines Steenhower, Borderieux, Piquerel, les lieutenants Lepari, Régnier, Beaumond et Lefebvre. Mais aucun d'eux non plus n'avait reçu les confidences de Malet, aucun n'était son complice. Aucun d'eux ne conspirait contre Napoléon, puisque tous le croyaient mort; tous étaient persuadés qu'ils étaient, non les agents d'une conspiration, mais les exécuteurs des ordres du Sénat impérial. Tous pouvaient dire, comme le lieutenant Régnier : « Nous avons été trompés.. Nous sommes des officiers obligés d'exécuter les ordres qui nous sont donnés du commandant du bataillon, au capitaine; du capitaine, au lieutenant; du lieutenant, au sous-lieutenant, et ainsi de suite. Vous voyez que nous sommes tous des malheureux, et que nous n'avons pas eu de mauvaises intentions (1). » Ce drame — pour parler comme Desmarets — aurait pu avoir pour titre : *Le 23 octobre 1812, ou les Conspirateurs sans le savoir.*

Donc ici encore l'armée est hors de cause et l'on ne saurait voir, dans le complot Malet-Lafon, un des actes de « cette conspiration immense » qui, suivant M. Guillon, « aurait couvé dans l'armée pendant le Consulat et l'Empire. »

Les complots de Tours et de Toulon sont de 1813.

Par un décret du 3 avril 1813, Napoléon décida la création de 10.000 gardes d'honneur. On y attira par

(1) *Procès instruit par la commission militaire, présidée par son Excellence Monseigneur le comte* Dejean, *contre les ex-généraux Malet, Lahorie, Guidal et consorts, le 28 octobre 1812 ; recueilli par* M. Breton, *sténographe du ministère*, p. 168.

tous les moyens, même par force, les jeunes gens des meilleures familles. Le régiment des gardes d'honneur réuni à Tours et placé sous les ordres du général de Ségur, renfermait des jeunes gens dont les familles avaient pris une part active aux guerres de l'Ouest, des Charette, des Marigny, des Sapinaud, des d'Elbée, des La Roche-Saint-André. Ils ne cachaient pas l'aversion que leur inspirait le gouvernement impérial. Cinq d'entre eux ayant été arrêtés, les autres se mutinent, se précipitent en armes chez le général ; et l'un deux, le jeune de Nestumières, le sabre nu et le pistolet au poing, lui crie : « Rendez-nous nos camarades ! » Sur les observations énergiques de Ségur, de Nestumières lui tire à bout portant un coup de pistolet qui lui brûle les sourcils et le blesse à l'oreille gauche. Après quelques instants de lutte, le général parvient à échapper à ces furieux et appelle les hommes de gardes. De Nestumières fait sa soumission et le calme se rétablit.

On dressa une liste d'une soixantaine de gardes dont la plupart étaient déjà en route pour la frontière. Ils furent arrêtés et mis en prison. Grâce à la sagesse et à la modération du général de Ségur, la répression n'alla pas plus loin.

Et pourtant, s'il en fallait croire M. Guillon, on se trouvait en présence d'une conjuration formidable. Il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner Napoléon et, cela fait, de soulever la Vendée, d'enlever Ferdinand VII de Valençay et de le rendre à l'Espagne, de livrer, en même temps, dans l'Ouest un point de la côte aux Anglais pour en recevoir des secours, et, enfin, de forcer Paris à rappeler

les Bourbons, en le mettant entre deux feux, celui d'une guerre civile et celui d'une invasion étrangère. M. Guillon invoque ici le témoignage de Ségur. Celui-ci, en effet, expose, dans ses *Mémoires*, (1) le plan qu'on vient de lire: mais ce plan, d'après Ségur lui-même, avait été formé, non par les Gardes d'honneur, mais par Louis de la Rochejaquelein, qui n'a jamais appartenu, à aucun titre, aux armées impériales. « Si la Rochejaquelein, dit Ségur, trouva facilement, sur trois mille Gardes, soixante conjurés pour une conspiration royaliste, soyons certains que la plupart de ceux-là même ignorèrent l'attentat dont ils devaient être les complices... Il est vraisemblable que ce projet ne dut être confié qu'à celui des Gardes capable de porter le coup. » En réalité, il n'y eut là qu'une « échauffourée (2). » C'est le mot du général de Ségur. Quelques semaines après, comme il avait rejoint Napoléon à Mayence, celui-ci le fit mander et du plus loin qu'il l'aperçut: « — Que viens-je d'apprendre? dit-il; qu'est-ce donc que cette affaire de Tours! Encore une conjuration? — Oui, Sire, mais une *conjuration d'écoliers*. — Comment, d'écoliers? mais ils vous ont assassiné! — C'est vrai, mais fortuitement, follement, et cela n'a guère eu plus d'importance qu'une *émeute de collège*! » Et l'Empereur de reprendre: « — Allons donc! une émeute de collège à coups de pistolet! (3) » — Certes le brave Ségur, avec une générosité d'âme égale à sa

(1) *Histoire et Mémoires*, par le général Cte de Ségur, T. VI, p. 48.
(2) *Ibidem*, T. VI, p. 84.
(3) *Ibid.* T. VI, p. 91

vaillance, atténuait un peu trop les proportions de cette affaire. Il y avait là plus qu'une « émeute de collège » ; mais, d'un autre côté, n'est-ce pas trop la grossir que d'y voir un « complot militaire » ?

Après le complot de Tours, le complot de Toulon, qui est également de 1813. Treize individus, prévenus d'y avoir participé, furent traduits au mois de décembre 1813 devant une commission militaire siégeant à Toulon. Ils étaient accusés d'avoir, d'accord avec le général Guidal, fusillé avec Malet le 29 octobre 1812, préparé une conspiration dont l'objet était de s'emparer de Toulon, d'en ouvrir les portes aux Anglais et de préparer leur débarquement sur plusieurs points des Bouches-du-Rhône. Voici les noms et professions de ces treize prévenus : Guidal, fils, officier d'infanterie légère ; Auffan, enseigne auxiliaire ; Giraud, ancien commissaire du Directoire ; Jaume, avocat, Paban, négociant, Charabot, Bernard et Raymond, tous les trois capitaines au long cours ; Picon et Turcon, tous les deux patrons pêcheurs ; Camon, horloger ; Bergier, fripier ; Vernet, pharmacien.

Guidal père, j'ai eu occasion de le dire plus haut, avait cessé d'appartenir à l'armée dès 1802. Guidal fils n'avait sans doute pris aucune part au complot, puisqu'il fut acquitté, en un temps où les commissions militaires n'acquittaient pas à la légère. Nous restons donc avec un lot de capitaines au long cours, de patrons de pêche, de pharmaciens, d'horlogers et de fripiers ; tous gens avec lesquels il me paraît difficile, avec la meilleure volonté du monde, de former un « complot militaire ».

IV

Les derniers chapitres de M. Guillon sont consacrés, l'un aux trahisons de 1813, l'autre à Murat et aux maréchaux en 1814. Ces deux chapitres sont intéressants, mais ils sont à côté du sujet. Le sujet du livre, c'est, on se le rappelle, cette conspiration en quelque sorte continue qui aurait existé dans l'armée française pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire. Or, que sont les trahisons de 1813? « C'est, dit M. Guillon, Jomini qui passe à l'ennemi; c'est Moreau qui figure dans l'état-major des Alliés; c'est Bernadotte qui fait tirer sur nous à Leipzig. C'est la trahison des Saxons et des Bavarois, et toute l'Allemagne retournée contre nous. C'est enfin le soulèvement de la Hollande, qui devance l'invasion et commence l'écroulement de l'Empire. »

Le 14 août 1813, Jomini, chef d'état-major de Ney, quitte l'armée française et franchit la ligne ennemie. Acte coupable à coup sûr et que l'histoire doit condamner, sans oublier cependant que Jomini n'était pas Français, mais Suisse. L'armée française, dont M. Guillon nous dit vouloir étudier dans son livre, « l'état d'âme », n'a donc rien à voir avec Jomini; rien avec Bernadotte, qui est prince royal de Suède (1). Ainsi en est-il des Saxons,

(1) C'est seulement en 1818 que Bernadotte prince royal de Suède depuis 1810, est devenu roi sous le nom de Charle XIV.

des Bavarois et des Hollandais; ainsi en sera-t-il, dans le chapitre suivant, de Murat, qui est roi de Naples. Encore une fois, tout cela est à côté du sujet. Où l'auteur y entre véritablement, c'est lorsqu'il parle du retour de Napoléon sur Fontainebleau, dans les derniers jours de mars 1814: « Napoléon cède, dit-il. On redescendra sur Paris par Bar-sur-Aube, Troyes et Fontainebleau, et le mouvement commence dans la journée du 28. C'est pendant ce retour que les maréchaux se laissèrent aller *aux plus sinistres résolutions* et songèrent à *le faire disparaître*. C'était le mot. Il s'agissait de le *frapper dans quelque endroit écarté, de creuser eux-mêmes un trou, et d'y jeter le corps sans qu'on en pût découvrir la trace*. Comme on craignait l'attachement de la garde, on s'ouvrit du projet à Lefebvre, qui répondit: « Un moment, Messieurs! Je commande ici et je vous préviens que je le défends, ou que je le venge ». Le lendemain, nouveau message, porté par un général de brigade. « Ceci est trop fort, dit le maréchal; je vais prévenir l'Empereur. Ainsi renoncez ou je parle. » L'envoyé demanda vingt-quatre heures pour répondre. On répondit en consentant à ce que le maréchal instruisit l'Empereur des projets formés contre lui. On l'y engageait même absolument, dans l'espoir d'intimider Napoléon. Celui-ci se borna à dire au maréchal: « Ils sont fous (1).»

Cette fois, nous tenons enfin un vrai « complot militaire ». Et quel complot! Pour chefs des généraux et des maréchaux de France, Ney, Macdonald, Oudinot! Pour

(1) Guillon, p. 264.

but, la suppression de l'Empereur! pour moyen, l'assassinat! Les maréchaux opéreront eux-mêmes. Ils tueront de leur main leur maître, l'homme de Marengo et d'Austerlitz, comme on tue une bête fauve. Ils creuseront eux-mêmes le trou où ils enfouiront dans l'ombre, en un endroit inconnu, le cadavre de celui qui fut Napoléon! Voilà certes un épisode dramatique, et près duquel pâlit singulièrement l'épisode de la mort du colonel Oudet racontée par Charles Nodier. Mais où sont les preuves de M. Guillon? Il ne nous le dit pas. Son récit n'est accompagné d'aucune indication de sources. C'était pourtant le cas plus que jamais. M. Guillon, qui est un historien sérieux et qui a fait preuve, dans ce volume même, de conscience non moins que de talent, n'a ici rien inventé — ai-je besoin de le dire? Il s'est borné à reproduire presque textuellement un passage du livre de Desmarets, *Quinze ans de haute police* (1). Mais Desmarets était alors à Paris; son récit n'aurait quelque valeur que si lui-même nous avait dit comment les faits qu'il raconte étaient venus à sa connaissance, s'il avait produit un document, un *témoin*. Nous n'avons que son affirmation, et, malgré ses quinze ans de haute police, ce n'est pas assez.

Si j'ai combattu sur plus d'un point les conclusions de M. Guillon, c'est parce que je tiens son livre pour une œuvre de réelle et sérieuse valeur, neuve en beaucoup d'endroits, remarquablement écrite. Je la crois appelée

(1). Desmarets, *op. cit.*, p. 227.

à un véritable succès, et c'est encore pour cela que je me permettrai, en terminant, de signaler à l'auteur deux ou trois petites erreurs, qu'il lui sera facile de corriger.

En deux ou trois endroits, à propos des *philadelphes*, il parle de Rigomer Bazin, un de leurs chefs, et il le qualifie tantôt *d'ancien député du Var à la Convention nationale*, tantôt *d'ancien législateur*. Rigomer Bazin n'a fait partie ni de la Convention, ni d'aucune de nos assemblées législatives (1).

Dans son premier chapitre, il dit que « le concordat fut inauguré solennellement le jour de Pâques 1802 (11 *avril*), par un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, devant les pouvoirs publics et les autorités civiles et militaires. » Le jour de Pâques 1802 tomba, non le 11, mais le 18 avril. Je lis dans le *Journal des Débats* du samedi 27 germinal an X (17 avril) : « Demain le fameux bourdon de Notre-Dame retentira enfin, *après dix ans de silence*, pour annoncer la *fête de Pâques*. »

Dans les pages consacrées par M. Guillon au général Guidal, je trouve cette appréciation de la conduite du général sous le Consulat : « Envoyé dans l'Orne, il y commanda quelque temps sous les ordres du général Chambarlach ; il dirigea une colonne *contre le marquis de Frotté* et se *tira assez bien d'affaire pour mériter les éloges de ses chefs*. » Guidal, après avoir donné des sauf-conduits au comte (et non au *marquis* (2) de Frotté et aux offi-

(1) Voy. le *Dictionnaire des Parlementaires*, par M. Edgard Bourloton.

(2) Le *marquis* de Frotté (Charles-Henri-Gabriel) était le cousin du général. Agé de quinze ans seulement en 1800, il n'avait pas combattu à ses

ciers de son état-major, les reçut dans son hôtel à Alençon et, après quelques heures de conférences, les fit arrêter au mépris de la foi jurée. Deux jours après, le 29 pluviôse an VIII (18 février 1800), Frotté et ses six compagnons étaient fusillés. Commettre un lâche guet-apens, une abominable trahison, ne s'appellera jamais, en bon français, « se tirer assez bien d'affaire. » M. Guillon, qui est un galant homme, ne laissera pas subsister, dans une nouvelle édition, un aussi regrettable euphémisme.

côtés. — *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)* par *L. de la Sicotière*. T. II, p. 524. C'est un ouvrage capital et que doivent connaître tous ceux qui veulent écrire sur la période de la Révolution, du Consulat et de l'Empire. M. Guillon y aurait trouvé sur le général Guidal d'intéressants détails.

XVIII

EUGÈNE DE BEAUHARNAIS. (1)

I.

Le roman du prince Eugène, tel que nous le raconte M. Albert Pulitzer, est un véritable conte de fées : « Il était une fois un roi et une reine... » Il était une fois un enfant de quinze ans, beau comme l'amour, honnête et pur, plein d'esprit et de cœur, mais bien malheureux. Son père, un vicomte pourtant et un général, avait péri sur l'échafaud. Sa mère avait été jetée en prison. Lorsqu'elle en était sortie, dénuée de toutes ressources, elle avait dû mettre son fils en apprentissage chez un menuisier. Un jour les affreux tyrans, les ogres qui faisaient alors la terreur du pays, prescrivirent aux habitants de la capitale de remettre aux autorités les armes de toute nature qui se trouveraient entre leurs mains. Eugène, — c'était le nom du bon jeune homme, — possesseur du sabre de son père, ne put supporter l'idée de se

(1) *Une Idylle sous Napoléon 1er*. — *Le roman du prince Eugène*, par Albert Pulitzer. Un volume grand in-octavo, Firmin-Didot et Cie éditeurs, 1894.

séparer de ce précieux héritage. En ce temps-là, il y avait dans la capitale un général qui commençait à faire parler beaucoup de lui et qui s'appelait Bonaparte. Eugène courut chez le général, et il employa près de lui tout ce que la piété filiale pouvait lui prêter d'éloquence, pour obtenir de conserver un trésor plus cher à ses yeux que les biens possédés autrefois par sa famille. Vivement ému, Bonaparte embrassa l'enfant, et non seulement il lui accorda sa demande, mais il se rendit le lendemain chez sa mère, pour la féliciter d'avoir un fils animé de si nobles sentiments. La mère d'Eugène — elle s'appelait Joséphine — n'était plus très jeune, mais elle était encore très belle. Elle était surtout la plus gracieuse du monde, et si séduisante que le général en tomba sur-le-champ amoureux. A quelque temps de là il l'épousait et devenait ainsi le beau-père d'Eugène.

C'est à ce moment que les bonnes fées entrent en scène, et pendant de longues années elles étendront leur protection sur Bonaparte et sur Joséphine, sur Eugène et sur sa sœur, la jeune et belle Hortense.

Elles accompagnent Eugène à l'armée d'Italie, puis en Egypte. D'un coup de baguette elles font de lui un sous-lieutenant, puis un lieutenant de chasseurs. Il n'a pas encore atteint sa dix-huitième année que déjà il est capitaine des chasseurs à cheval de la garde consulaire. Colonel en 1802, il fut fait général de brigade en 1804, à vingt-deux ans. En cette même année, Bonaparte, devenu Napoléon, ceignit la couronne impériale, et Eugène se trouva soudain placé sur les marches d'un trône. L'année suivante, le 1er février 1805, il fut élevé à la

dignité d'archi-chancelier d'état et de prince. C'était d'ailleurs le *prince charmant* des contes de Perrault. « Toute sa personne, dit la duchesse d'Abrantès, offrait un ensemble d'élégance d'autant plus attrayant qu'il y joignait une chose qu'on trouve rarement avec elle : c'était de la franchise et de la gaité dans toutes les façons. Il était rieur comme un enfant, mais jamais son hilarité n'eût été provoquée par une chose de mauvais goût. Il était aimable, gracieux, fort poli sans être obséquieux et moqueur sans être impertinent. Il jouait très bien la comédie, chantait à ravir, dansait comme avait dansé son père qui en avait attrapé un surnom (on l'appelait Beauharnais, le beau danseur), et était enfin un jeune homme charmant (1). »

Le 26 mai 1805, Napoléon se faisait couronner à Milan comme roi d'Italie. Le 5 juin il conférait à Eugène la dignité de vice-roi. Vice-roi d'Italie à vingt-trois ans, (2) le fils du vicomte de Beauharnais pouvait dire, lui aussi, comme Ruy Blas :

Donc je marche vivant dans mon rêve étoilé !

A un roi il faut une cour, et une cour ne va pas sans reine. Dans les premiers jours de 1806, Eugène reçut une lettre de l'Empereur, datée de Munich, le 3 janvier. Elle était conçue en ces termes :

« Mon cousin, je suis arrivé à Munich. J'ai arrangé votre mariage avec la princesse Auguste (3) ; il a été

(1) *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, T. II.

(2) Eugène de Beauharnais était né à Paris le 3 septembre 1781.

(3) Princesse royale de Bavière, fille de l'électeur Maximilien-Joseph, au profit duquel Napoléon devait, par le traité de Presbourg, transformer

publié. Ce matin, cette princesse m'a fait une visite, et je l'ai entretenue fort longtemps. Elle est fort jolie. Vous trouverez ci-joint son portrait, sur une tasse, mais elle est beaucoup mieux. »

Non seulement le prince Eugène ne connaissait pas la princesse Auguste, mais à ce moment il ne songeait nullement à se marier. Trois jours après, nouvelle lettre de l'Empereur :

« Mon cousin, douze heures au plus tard après la réception de la présente lettre, vous partirez, en toute diligence, pour vous rendre à Munich.... Partez promptement et incognito, tant pour courir moins de dangers que pour éprouver moins de retard... »

Quelques heures plus tard, Eugène quittait Milan et arrivait bientôt à Munich, où son mariage fut célébré le 14 janvier 1806, juste onze jours après que Napoléon lui eut fait part de ses volontés.

Ses bonnes fées continuaient d'ailleurs à le protéger. La princesse royale de Bavière, à laquelle il avait été ainsi fiancé sans le savoir, était la plus belle, la plus charmante princesse d'Allemagne. Voici le portrait que nous en a transmis une contemporaine :

« Il n'y avait je ne sais quel charme répandu sur toute la personne de la princesse Auguste ; elle n'avait pas encore tout à fait dix-huit ans, elle était fort grande, bien formée et avait une taille de nymphe. Elle était douée d'une dignité naturelle, qui toutefois n'imposait

l'électorat de Bavière en un royaume auquel avait été annexé le Tyrol.

rien de plus que le respect ; sa figure était belle plutôt que jolie, et son teint remarquable par une extrême fraîcheur quoique un peu trop coloré. Mais ce qui plaisait en elle, c'était un air de bonté qui la faisait aimer de tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. Tous ses avantages ne lui venaient pas seulement de la nature, l'éducation pouvait en réclamer une bonne part ; elle avait été élevée avec une extrême simplicité, et rien n'était plus modeste que sa toilette habituelle. (1) »

II.

Le roman du prince Eugène réalisa toutes les promesses que renfermait ce premier chapitre. Je pourrais donc l'arrêter là et le terminer par ces mots : « Le prince et la princesse furent heureux et ils eurent beaucoup d'enfants. » Mais comme ce roman est aussi une page d'histoire, je dois suivre jusqu'au bout de sa carrière le beau-fils de Napoléon.

Retenu en Italie par ses devoirs de souverain, le jeune Vice-Roi n'avait pris aucune part à la campagne d'Austerlitz. Il n'en prit aucune non plus aux campagnes d'Iéna, d'Eylau, de Friedland. En 1809, il allait être plus heureux. La guerre venait d'éclater entre la France et l'Autriche. Une armée autrichienne, commandée par l'archi-

(1) *Mémoires de Mademoiselle Avrillon*, première femme de chambre de l'impératrice Joséphine.

duc Jean, envahit l'Italie. Eugène reçut mission de lui tenir tête. Attaqué à l'improviste par l'archiduc, il se vit enlever son avant-garde à Pordenone et se fit ensuite battre complètement à Sacile, le 16 avril 1809. Forcé d'abandonner la ligne de la Piave, il fut ramené jusque sur l'Adige. Mais bientôt il rachetait cette défaite par une succession de belles victoires. Les brillantes affaires de la Piava, de Saint-Daniel, de Tarvis et de Saint-Michel ne tardèrent pas à lui ouvrir les routes de la monarchie autrichienne. Il obligea de mettre bas les armes le corps entier du général Jellachich, qui avait essayé de lui disputer le passage. Enfin le Vice-Roi arriva sur les hauteurs de Sommering, et là il se joignit aux avant-postes de la Grande-Armée.

Après Essling, tandis que l'Empereur se préparait à franchir une seconde fois le Danube, il apprit que l'archiduc Jean, après avoir rallié les débris de son armée, opérait sa jonction en Hongrie avec l'archiduc palatin, et que le général Chasteler, sorti du Tyrol, s'était jeté sur les derrières de l'armée d'Italie. Le Vice-Roi était alors auprès de Napoléon ; celui-ci l'envoya sur le champ se remettre à la tête de ses troupes.

Le prince Eugène trouva les deux archiducs réunis sous les murs de Raab. Il les attaqua le 14 juin 1809. La journée fut sanglante ; le succès vivement disputé ; la victoire cependant se prononça pour le Vice-Roi. Un mois après il était à Wagram. Ses troupes faisaient 2.500 prisonniers à l'ennemi et lui enlevaient 8 pièces de canon. Le lendemain, 7 juillet, l'Empereur, traversant les bivouacs de l'armée d'Italie, s'arrêta devant les di-

visions, et dit aux soldats : « Vous êtes de braves gens, vous vous êtes tous couverts de gloire. »

Jusqu'ici tout avait souri au prince Eugène. Depuis le jour où le général Bonaparte l'avait attaché à sa personne, il avait joui d'un bonheur constant et de la plus éclatante fortune ; tout annonçait, au lendemain de Wagram, que cette fortune inouïe allait grandir encore. Le Vice-Roi et la princesse Auguste en étaient convaincus. Ils ne se doutaient pas qu'à ce moment-là même les méchantes fées allaient enfin entrer en scène.

III.

Le 15 décembre 1809, procès-verbal fut dressé de l'acte de divorce de l'empereur Napoléon et de l'impératrice Joséphine. Le prince Eugène dut y apposer sa signature. Le 1er avril 1810 eut lieu dans la grande galerie du palais de Saint-Cloud, le mariage civil de l'empereur Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise. Le prince Eugène était un des témoins. Le lendemain se firent l'entrée publique à Paris et le mariage religieux. Parmi ceux qui entouraient l'Empereur et la nouvelle impératrice figuraient le prince Eugène et la princesse Auguste.

Le divorce de 1809 avait eu pour effet de faire descendre du trône la mère du Vice-Roi. Le mariage de 1810 lui enlevait la chance de régner lui-même en Italie. Le royaume d'Italie, dans le cas où deux princes impé-

riaux naîtraient du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, devait passer au second de ses fils. Pour dédommager Eugène, l'Empereur le nomma, le 4 mars 1810, héritier du grand duché de Francfort. Au mois d'avril, pendant que le prince était encore à Paris, il lui envoya Duroc, grand maréchal du palais, pour lui offrir la couronne de Suède; mais, plutôt que de quitter Milan pour Stockholm, le Vice-Roi préféra courir toutes les chances de sa position.

En juin 1810, il rentra avec sa femme en Italie. C'est là que vint le chercher, l'année suivante, un ordre de l'Empereur exigeant sa présence à Paris, à l'occasion de la naissance du roi de Rome.

On touchait cependant à une nouvelle guerre, à celle qui devait entraîner la chute de l'édifice napoléonien. Le 24 juin 1812, Napoléon franchit le Niémen. Le prince Eugène commandait le 4e corps d'armée, composé des Italiens, et du 6e corps (Bavarois), en tout 80,000 combattants. Le quatrième corps se fit particulièrement remarquer aux combats d'Ostrowno, de Witepsk, de Smolensk, et surtout à la bataille de la Moskowa.

Pendant la retraite, le Vice-Roi eut à combattre à Malojaroslawetz les forces de Kutrisoff, qui se flattait d'arrêter les Français dans leur marche. Les Russes furent culbutés, après avoir éprouvé de grandes pertes.

Napoléon ayant quitté l'armée au mois de décembre et Murat l'ayant abandonnée au mois de janvier (1813), Eugène se trouva chargé du commandement en chef des débris qui, échappés de la Russie, durent se replier à travers la Prusse et la Pologne sur l'Oder, puis sur l'Elbe,

enfin sur le Mein. Il s'acquitta avec honneur de cette tâche difficile.

Pendant la campagne de Saxe, il contribue à la victoire de Lutzen et se distingue aux combats de Golditz et de Wilsdruff, ainsi qu'au passage de l'Elbe.

Arrivé à Dresde, Napoléon, redoutant une attaque des Autrichiens en Italie, renvoie le Vice-Roi à Milan. Pour défendre les provinces illyriennes et l'Italie, Eugène n'avait, avec quelques divisions françaises, qu'une armée italienne toute neuve, l'ancienne ayant péri presque entièrement en Russie. Il se vit bientôt forcé d'abandonner sa première ligne de défense, pour se reporter sur celle de l'Isonzo, qu'il ne devait pas garder longtemps. Les événements se précipitaient. Le 8 octobre 1813, son beau-père le roi de Bavière entra dans la coalition formée contre l'empire français. Peu de jours après, Eugène apprenait le désastre de Leipsick. Rien ne pouvait plus sauver la France d'une invasion.

La défection imminente de Murat aggravait déplorablement la position du Vice-Roi. Pris entre les Autrichiens et les Bavarois d'un côté, et les Napolitains de l'autre, sa situation était des plus critiques. Il remporta cependant quelques avantages à Caldiero et à Rovigo, battit le feldmaréchal de Bellegarde (8 février 1814), défit les Napolitains sous les murs de Parme, et se maintint derrière le Mincio tout le reste de la campagne.

La chute de Napoléon entraînait celle du Vice-Roi. Le 27 avril, le lendemain du jour où l'ex-empereur s'était embarqué pour l'île d'Elbe, Eugène et sa famille quittaient l'Italie, et se retiraient à Munich. La carrière poli-

tique et militaire du prince Eugène était terminée. Il n'avait que trente-deux ans.

Le roi de Bavière voulant fixer dans son royaume l'état politique et le rang de son gendre, lui conféra le titre de duc de Leuchtenberg, lui donna la propriété d'un régiment, en un mot le rapprocha le plus possible du trône.

Le 21 février 1824, le prince Eugène mourut à Munich, dans les bras de celle qu'il avait aimée comme « la plus belle, la meilleure et la plus vertueuse des femmes ». Il était âgé de quarante-deux ans et quelques mois.

IV.

A la différence des frères de Napoléon, le prince Eugène est un personnage *sympathique*. M. Albert Pulitzer a donc été bien inspiré en lui consacrant tout un volume. Peut-être cependant aurait-il mieux servi les intérêts de celui dont il s'est fait l'historien, s'il n'eût pas outré la louange, faisant du prince Eugène un époux sans tache, un grand capitaine et un grand roi, un héros sans peur et sans reproche. Devant un tel panégyrique, on est, malgré soi, conduit à se demander s'il n'y a pas là un peu d'exagération, et si, pour rester dans le vrai, il ne conviendrait pas de mêler quelques ombres à ces rayons.

Et tout d'abord il est bien vrai que le prince Eugène et la princesse Auguste firent un très bon ménage, que

leurs lettres sont d'un bon mari et d'une bonne femme, et que cette longue correspondance, dont M. Pulitzer a eu raison de multiplier les échantillons, leur fait grand honneur. Chez tous les contemporains il n'y a qu'une voix sur les mérites et les vertus de la princesse Auguste. L'auteur anonyme des *Mémoires sur la cour du prince Eugène* (1) a pu écrire en 1824, ces lignes contre lesquelles nul ne devait s'élever : « Quant à la Vice-Reine, elle charmait tout le monde par son aménité, par sa modestie et par ses grâces, en même temps qu'elle inspirait une profonde vénération pour ses vertus. C'est une de ces femmes rares, dont on pouvait dire que, pour trouver une tache dans sa vie, il aurait fallu l'inventer. » — Sur le chapitre de la vertu et de la fidélité conjugale, l'auteur des *Mémoires* ne paraît pas mettre le Vice-Roi tout à fait sur la même ligne que la Vice-Reine. Il dit, en effet : « L'intérieur de la cour de Milan était comme l'intérieur de toutes les cours à la tête desquelles se trouve *un prince jeune et voluptueux*. Il y avait beaucoup d'intrigues de femmes ; elles n'avaient pour but que le plaisir (2) ». Certes, la conduite du prince Eugène n'avait rien de commun avec celle du roi Jérôme — qui eût mérité mieux que lui, d'être appelé le vice-roi ; mais enfin pourquoi M. Pulitzer s'est-il donné tant de mal pour représenter Eugène comme le modèle des maris ? Son insistance à cet égard nous oblige à rappeler qu'un des

(1) Ces *Mémoires*, parus en 1824, avaient pour auteur un français attaché à la cour du Vice-Roi, M. Lafolie.

(2) *Ibid.* p. 222.

panégyristes du prince, le général de Saint-Yon, a dû faire cet aveu : « obligé de recevoir à sa cour les notabilités du royaume, le Vice-Roi voyait réuni dans ses cercles brillants tout ce que l'Italie offrait *de beautés et de grâces*, et cependant, *s'il succomba*, jamais du moins, au milieu de tant de séductions puissantes, il n'oublia un seul jour ni sa dignité, ni sa gloire (1). » Pour être à demi voilé, l'aveu n'en est que plus significatif.

Fut-il un grand souverain? Mais pour cela il aurait fallu d'abord qu'il fût un souverain, et il n'était pas autre chose qu'un haut fonctionnaire, recevant des ordres et les exécutant, quels qu'ils fussent. Le roi d'Italie, c'était Napoléon : Eugène n'était que son préfet, et un préfet à qui son Maître faisait écrire par Duroc, le grand maréchal du palais :

« ... Il existe des principes dont vous ne devez jamais vous écarter... D'abord, vous avez le décret qui fixe *vos fonctions* et détermine ce que *le roi* (2) s'est réservé : dans aucun cas et sous aucun prétexte... il ne faut faire ce qui appartient au roi..., il ne vous le pardonnera jamais. Quand un ministre vous dira : *Cela est pressé, le royaume est perdu. Milan va brûler*... Il faut lui répondre : *Je n'ai pas le droit de le faire, j'attendrai les ordres du roi.*

« 2° Lorsque pour une chose même que vous pouvez faire... vous croyez pouvoir prendre son avis, il faut l'attendre avant que de rien faire, sans quoi c'est lui

(1) *Le Plutarque français*, T. VIII. 1841.

(2) Le *roi*, — le roi d'Italie, c'est-à-dire l'Empereur.

manquer. Ainsi par exemple et pour parler de la plus petite chose, si vous demandez à Sa Majesté ses ordres ou son avis pour changer le plafond de votre chambre, vous devez les attendre ; et si, Milan étant en feu, vous les lui demandez pour l'éteindre, *il faudrait laisser brûler Milan et attendre les ordres...* (1) »

Napoléon lui écrit lui-même dans une autre dépêche, que M. Pulitzer n'a pas citée :

« Ne laissez pas oublier aux Italiens que je suis le maître de faire ce que je veux... D'ailleurs, votre système est simple : l'Empereur le veut. Ils savent bien que je ne me départs jamais de ma volonté. »

Le Vice-Roi ne fut donc qu'un fonctionnaire honnête, estimable, instrument docile des volontés du Maître. Le grand historien Cesare Cantu en a porté ce jugement : « Napoléon nomma Vice-Roi Eugène Beauharnais, son fils adoptif, qu'il était certain de trouver docile et médiocre, et qui n'eut pas l'art de se faire aimer (2). »

D'après M. Pulitzer, au contraire, Eugène se serait fait non seulement aimer en Italie, mais adorer. Malheureusement, les historiens italiens sont unanimes à dire que, malgré la modération et l'honnêteté personnelle du Vice-Roi, l'Italie était inquiète, agitée et mécontente, qu'elle supportait mal les charges pesantes, les mesures oppressives dont Napoléon l'accablait pour en faire un des instruments de ses projets ambitieux ; qu'elle souf-

(1) Cette lettre, en date du 31 juillet 1805, est très longue ; M. Pulitzer n'en cite que quatre lignes.

(2) *Histoire de Cent ans*, par C. Cantu, T. II, f. 211.

frait dans ses sentiments religieux ; qu'elle était irritée surtout contre les excès de la conscription, auxquels la population était d'autant plus sensible qu'elle était alors complètement étrangère aux habitudes militaires. Le royaume d'Italie compta, en quatre ans, vingt-deux mille conscrits réfractaires et dix-huit mille déserteurs. M. Pulitzer nous représente le Vice-Roi, au retour de la guerre de Russie, accueilli avec enthousiasme, salué par la joie universelle, « acclamé par tout un peuple, fier de la gloire nouvellement accrue de son peuple ». Se peut-il vraiment qu'il en ait été ainsi ? La garde royale italienne était restée tout entière sous les neiges de la Russie. Du reste de l'armée, quelques rares débris avaient échappé. La nation tout entière était en deuil. Le sentiment qui la dominait était celui que le grand poète Leopardi allait traduire bientôt dans son *Ode à l'Italie :*

« O ma patrie.... où sont tes fils? J'entends un bruit d'armes, de chars, de voix et de timbales ; en des contrées étrangères combattent tes fils. Ecoute, Italie, écoute. Je vois, ou il me semble voir, un flot de fantassins et de cavaliers, de la fumée, de la poussière, la lueur des épées comme parmi les nuages des éclairs. Ne prends-tu pas courage? et n'as-tu pas la force de tourner tes yeux tremblants vers cet événement douteux ? Pour qui combat dans ces plaines la jeunesse italienne? O dieux ! ô dieux ! C'est pour une terre étrangère que combattent les épées italiennes ! O malheureux celui qui à la guerre a été tué, non pour les paternels rivages, ni pour sa pieuse épouse, ni pour ses fils chéris, mais de la main des ennemis d'autrui, pour une nation étrangère, et

qui ne peut pas dire en mourant : Douce terre natale ! la vie que tu m'as donnée, voici que je te la rends. (1) »

V.

S'il ne fut pas un grand roi, Eugène ne fut pas davantage un grand capitaine. M. Pulitzer célèbre, en toute rencontre, ses grands talents militaires, et, pour un peu, il en ferait un second Napoléon. Ici encore, il y a une singulière exagération. J'en donnerai un ou deux exemples.

A en croire son historien, à part la défaite de Sacile, la campagne de 1809 n'aurait été pour le prince Eugène, qu'une suite ininterrompue de triomphes, dûs à son activité, à son énergie, à la promptitude de son coup d'œil et à la vigueur de ses décisions. Les *Souvenirs du maréchal Macdonald* nous apprennent ce qu'il en faut penser. Napoléon, qui ne se dissimulait pas l'insuffisance de son beau-fils pour diriger une armée, avait voulu lui donner un guide et un soutien. Pour cela il avait fait choix du général Macdonald, « l'un des hommes les plus intrépides qui aient paru dans nos armées, expérimenté, manœuvrier, froid, sachant se faire obéir (2). » Nominalement, le Vice-Roi restait commandant en chef, mais il consultait Macdonald dans toutes les circonstances importantes. Par-

(1) *Poésies et Œuvres morales de Leopardi*, traduites par *F. A. Aulard*, T. I. f. 224.

(2) Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. T. X, p. 205.

fois cependant il lui arrivait de vouloir suivre ses propres inspirations, et les affaires n'en allaient pas mieux. Un jour, par exemple, comme on venait d'exécuter, de vive force, le passage de la Piave, Macdonald courut au prince et lui dit : « Voyez-vous l'aile droite de l'ennemi qui se retire précipitamment ? Je vais lui couper la retraite, et ce soir, je vous fais présent de mille prisonniers. — Mais je ne vois rien, observa le Vice-Roi. — N'apercevez-vous pas cette immense poussière qui rétrograde? — Oui. — Eh bien ! il est facile de juger que c'est une retraite prononcée. Portez-vous à notre gauche, faites un simulacre d'attaque pour ralentir ce mouvement, pendant que je vais avancer notre droite et ébranler notre centre. » Les choses étant ainsi convenues, Eugène fit commencer le mouvement de la gauche, mais aussitôt quelques coups de canon l'arrêtèrent et il donna l'ordre également de s'arrêter, au centre et à la droite où se rendait Macdonald. « Etourdi d'un pareil ordre, écrit ce dernier, je revins au centre que je trouvai arrêté et nous manquâmes ainsi notre opération. Je cherchai le Vice-Roi que je rencontrai enfin ; il me dit que l'ennemi paraissait vouloir se défendre et qu'il ne voulait pas compromettre l'armée, qu'elle en avait assez fait, et que d'ailleurs la soirée était trop avancée. J'eus beau lui représenter que les coups de canon qui s'étaient déjà beaucoup ralentis n'avaient eu d'autre objet que de couvrir la retraite précipitée de l'aile droite ; il n'en tint aucun compte (1). »

(1) *Souvenirs du maréchal Macdonald*, p. 136 et suivantes.

Chose étrange ! M. Pulitzer a trouvé moyen de raconter cette campagne de 1809 en Italie sans prononcer une seule fois le nom de Macdonald !

Eugène, n'était en somme, qu'un assez médiocre général. Il était très brave, mais, suivant le mot de Thiers, il « n'était résolu qu'au feu (1). » Dans la vie civile, il était très faible et manquait souvent de caractère et de dignité. On le vit bien lors du divorce de Napoléon et de Joséphine. Il consentit, lui le fils de Joséphine, à s'acquitter, en cette occasion, de son rôle d'archi-chancelier d'Etat de l'Empire. Il signa l'acte de divorce. M. Henri Welschinger qui a relevé les signatures sur l'original conservé dans l'armoire de fer aux Archives nationales, a fait la remarque suivante : « Le fils de Joséphine a, suivant son habitude, orné son nom, fort bien écrit, d'une foule de traits savamment enchevêtrés (2). » Dans la séance du Sénat du 16 décembre 1809, après que M. Regnaud de Saint-Jean d'Angély eut donné lecture du sénatus-consulte consacrant le divorce, le prince Eugène prit la parole, et prononça un discours dans lequel il développait l'importance des motifs auxquels obéissait l'Empereur en répudiant l'impératrice Joséphine.

L'histoire jugera sévèrement une telle conduite, qui souleva l'indignation des contemporains. L'opinion publique l'accusa « de danser aux funérailles de sa mère ». Plusieurs années après, dans la *Biographie des Contemporains*, rédigée pourtant par des écrivains bonapartistes, on

(1) Tome X, p. 203.

(2) *Le divorce de Napoléon*, par Henri Welschinger, p. 45.

lisait ces lignes, auxquelles il est difficile de ne pas souscrire : « Le prince Eugène vint à Paris, non seulement pour assister à la dissolution du mariage de Joséphine avec Napoléon et aux pompes du nouvel hyménée, mais encore pour être l'exécuteur des volontés de l'Empereur. Chargé de notifier au Sénat la déchéance de sa mère, il y développa les motifs qui décidaient la démarche de Napoléon, et en fit sentir l'importance, sans laisser apercevoir aucun des sentiments qui devaient l'agiter intérieurement. Etait-ce ambition ? Voyait-il, dans cette obéissance aveugle, un moyen d'arriver plus sûrement au trône, événement qu'il entrevoyait en Italie ? Quoi qu'il en soit, sa conduite fut généralement blâmée à Paris (1). »

Si sa conduite en 1809 et en 1810 fut généralement — ou plutôt universellement — blâmée, sa conduite en 1814 a donné lieu à des interprétations diverses. Sous le second empire, un procès retentissant s'est engagé pour savoir si le prince Eugène avait, ou non, manqué à ses devoirs envers Napoléon et envers la France. Par arrêt de la cour impériale, en date du 17 avril 1858, il a été décidé que les accusations portées contre le Vice-Roi étaient fausses et calomnieuses. Mais les arrêts de justice sont quelquefois cassés par l'histoire. La question d'ailleurs est trop grave et trop délicate pour être tranchée en quelques lignes. Je ne la traiterai donc pas ici et me bornerai à dire que, même après le plaidoyer très habile et très complet de M. Pulitzer, il reste encore quelques doutes dans mon esprit.

(1) Tome I. p. 288.

Ce qui est certain, en tous cas, c'est que le prince Eugène, au lieu de suivre la mauvaise fortune de Napoléon, s'efforça, dès qu'il fut tombé, de dégager sa cause de la sienne et de sauver sa couronne. Dès qu'il apprit l'abdication de Fontainebleau, il se démit du commandement de l'armée française et adressa à ses soldats une proclamation dans laquelle, lui qui devait tout à Napoléon, il adhérait au gouvernement des Bourbons. « Soldats français ! disait-il, de longs malheurs ont pesé sur notre patrie. La France, *cherchant un remède à ses maux*, s'est placée sous *son antique égide*. Le sentiment de ses souffrances *s'efface déjà* pour elle dans l'espoir du repos, *si nécessaire après tant d'agitations...* »

Un tel langage, dans sa bouche était au moins étrange; mais ce qui suit est plus étrange encore et plus significatif, et si M. Pulitzer n'a pas cru devoir citer cette seconde partie de la proclamation du 17 avril 1814, ce n'est sans doute pas sans motifs.

La proclamation en effet continue ainsi :

« Soldats, en me séparant de vous, *d'autres devoirs me restent à remplir*.

« Un peuple bon, généreux et fidèle *réclame le reste d'une existence qui lui est consacrée depuis près de dix ans*. Je ne prétends plus disposer de moi-même, tant que je pourrai m'occuper de son bonheur, qui a été et sera l'ouvrage de toute ma vie.

« Soldats français, *en restant au milieu de ce peuple*, soyez certains que je n'oublierai jamais la confiance que vous m'avez témoignée au milieu des dangers ainsi qu'au milieu des circonstances politiques les plus épineuses.

Mon attachement et ma reconnaissance vous suivront partout, comme l'estime et l'affection du peuple Italien. »

Le prince Eugène espérait donc conserver la couronne d'Italie, au prix même de sa dignité. Quand force lui fut d'y renoncer, il se rendit en Bavière; mais à peine arrivé, il repartait aussitôt pour Paris, où se trouvaient les souverains alliés. Il allait plaider sa cause auprès des vainqueurs de Napoléon et s'efforcer d'obtenir d'eux, sinon la conservation de son trône, bel et bien perdu, du moins quelque établissement princier.

Le 25 septembre 1814, il part pour Vienne où se réunit le congrès et où il va travailler à se ménager la bienveillance des Alliés. Cela explique pourquoi il ne pourra pas être en France au mois de mars 1815, lorsque Napoléon reviendra à Paris. Ses peines et soins ne furent pas complètement perdus. Il obtint que la cour de Naples lui versât cinq millions en échange des possessions territoriales (50, 000 âmes) et des dotations que lui avaient obtenues les puissances en Italie.

Il m'est difficile de ne pas rapprocher de ces faits le fait suivant que je trouve dans les *Mémoires* de M^me^ Cavaignac. Après avoir parlé de la conduite du Vice-Roi pendant les premiers mois de 1814, elle ajoute :

« Cette conduite d'Eugène peut expliquer la faveur que sa famille et lui ont trouvée parmi nos ennemis... Il y a un an ou deux, causant avec moi et ramenés tous deux sur ce sujet par notre amour pour Napoléon, M. Bessières me dit que, peu auparavant, ayant raconté le fait à M. Emmanuel Las Cases, celui-ci s'était écrié : — « Vous m'expliquez aujourd'hui ce que nous ne pouvions com-

prendre à Sainte-Hélène ; un mouvement d'irritation, de répulsion sur la figure de l'empereur, chaque fois qu'à Longwood le nom d'Eugène était prononcé devant lui. Il n'en parlait pas, ne s'en plaignait jamais, lui qui ne s'est plaint de personne ; mais chaque fois qu'il en était question, sa physionomie trahissait ce qu'il éprouvait. » (1)

Un dernier détail. De celui-là M. Pulitzer ne dit rien. Mais pourquoi nous a-t-il forcés par l'exagération de ses éloges, à montrer le revers de la médaille ?

Les économies d'Eugène pendant sa vice-royauté montaient à trente millions qu'il emporta en se retirant. Ses dotations italiennes ou les indemnités qu'il reçut pour elles, les créances qu'il recouvra en 1814 dans la Lombardie, sa part dans l'héritage de sa mère, enfin les biens de la princesse Auguste lui formèrent un revenu de six millions. Le chiffre ne laissait pas d'être assez joli pour un héros de *roman*. Ce qui nous le gâte un peu, ce sont les révélations de la *Biographie des Contemporains*, biographie bonapartiste, je le répète, dont l'article sur Eugène se termine par ces paroles :

« Parmi les reproches qu'on a adressés au prince Eugène, le plus grave selon nous et peut-être le plus avéré, est celui d'avoir oublié ce qu'il devait à la patrie. Le prince Eugène était, pour ainsi dire, le fils de la France ; on reportait sur lui tout l'intérêt qu'avait su inspirer son excellente mère, toute l'affection que ses bienfaits lui avaient méritée. Quelques militaires dont il avait partagé les travaux, ou qu'il avait conduits à la victoire, ne voyant

(1) *Mémoires d'une inconnue*, p. 360.

en lui qu'un compagnon d'armes ou un chef bien aimé se hasardaient dans des temps malheureux, au jour de la proscription, à aller lui demander, non pas un asile hospitalier, mais une protection qui les mît à l'abri de l'orage; on a dit qu'il leur défendait de l'approcher quand ils lui demandaient une audience, et qu'il les repoussait durement quand ils l'approchaient sans le prévenir; on en cite même qui se brûlèrent la cervelle pour ne pas survivre à ce qu'ils appelaient un affront. Ainsi Eugène, en quittant le sol qui l'avait vu naître, était donc tombé de la hauteur d'un prince français au niveau d'un homme ordinaire (1) ».

M. Albert Pulitzer, dont l'ouvrage est d'ailleurs si intéressant, a intitulé son volume : *Une Idylle sous Napoléon 1^er^*. On doit voir maintenant pourquoi il ne m'a pas été possible de donner le même titre à cette causerie.

(1) Tome I, p. 290.

XIX.

LA VIE EN FRANCE SOUS LE PREMIER EMPIRE (1)

I.

Sous le premier Empire, il y avait à l'Ecole militaire de Fontainebleau un professeur d'histoire assez original. Chargé d'instruire des jeunes gens destinés à porter l'épaulette, des officiers en herbe et en fleur qui ne rêvaient que champs de bataille, combats et gloire militaire, ce singulier professeur faisait état de mépriser profondément ce qu'il appelait l'*histoire-bataille*. Il enseignait à ces futurs généraux, à ces enthousiastes de Napoléon, que la véritable histoire avait mieux à faire que de s'enrôler à la suite des conquérants et de raconter par le menu leurs victoires et leurs défaites ; qu'il était plus intéressant de savoir comment vivaient nos pères, quelles étaient leurs habitudes, leurs mœurs, leurs deuils et leurs fêtes, et que celui-là serait vraiment l'historien national, qui écrirait l'histoire des Français des divers états, du bourgeois comme du gentilhomme, de l'artisan et du laboureur comme

(1) *La vie en France sous le premier Empire*, par le vicomte de Broc ; un volume in-8°, Plon, Nourrit et Cie.

du maréchal de France. J'imagine que les jeunes élèves n'écoutaient guère le bonhomme (il s'appelait Alexis Monteil), et qu'ils prêtaient plutôt l'oreille au bruit lointain du canon, à l'écho des bulletins de la Grande-Armée. L'Empereur fut-il informé de l'étrange enseignement qui se donnait dans son Ecole? Toujours est-il qu'au bout de peu de temps, le professeur dut descendre de sa chaire et fut envoyé, comme bibliothécaire archiviste, à l'Ecole de Saint-Cyr. Le démolisseur de l'*histoire-bataille* eut donc cette bizarre fortune (il n'en eut guère jamais d'autre) d'être attaché successivement à nos deux grandes Ecoles militaires. C'est là qu'il commença les longues et patientes recherches qui en ont fait un des principaux érudits de ce siècle. La Révolution avait jeté au feu, dispersé au vent des milliers et des milliers de titres, de chartes et de parchemins. Tout cependant n'avait pas été détruit. Des débris, des fragments épars se pouvaient retrouver. Alexis Monteil s'attacha à ces restes, à ces papiers lacérés, comme tant d'autres moins désintéressés, s'étaient attachés aux maisons et aux terres mêmes des victimes de la Révolution. A l'aide de ces vieux papiers, il a écrit, en dix volumes, l'*Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles* (1). C'est la peinture de toutes les classes de la société, étudiées dans leurs habitudes, leurs mœurs, leurs travaux, dans les changements de condition qui ont marqué leur existence aux différents siècles.

Comment vivait-on au XV^e^ siècle? C'est la question

(1) Les dix volumes de Monteil parurent de 1827 à 1844.

que le bon Monteil se posait sous Napoléon. Et voilà qu'aujourd'hui un autre chercheur, un aimable et consciencieux érudit, M. le vicomte de Broc, se pose à son tour cette question : *Comment vivait-on en France sous le premier Empire?*

Son livre n'est point une œuvre de circonstance inspirée par la vogue qui s'attache en ce moment aux hommes et aux choses de l'époque impériale. Ni *Madame Sans Gêne,* ni M. Victorien Sardou n'y sont pour rien. Voilà déjà bien des années que l'auteur a entrepris de nous faire connaître la société et la vie d'autrefois. Seulement il n'est pas remonté comme Alexis Monteil, jusqu'au XV^e^ siècle. Il a pris le XVIII^e^ comme point de départ de ses études, et il nous a donné d'abord un tableau de *la France sous l'ancien régime,* qui lui a valu une des plus hautes récompenses de l'Académie française, le second prix Gobert. La France pendant la Révolution lui a été l'occasion d'un nouveau travail. Après avoir montré comment on vivait — et comment on mourait à cette époque, à l'intérieur, il a retracé, d'après les lettres et les Souvenirs de la marquise de Falaiseau, l'existence des Français émigrés de 1792 à 1800. Le moment était donc venu pour lui de peindre la vie en France sous le Consulat et le premier Empire, de 1800 à 1815.

II.

Une chose frappe tout d'abord dans ce livre de M. le vicomte de Broc.

Dans un de ses récits de voyage, Théophile Gautier, se trouvant en vue de la Corse, dit ceci : « Ce serait peut-être ici le lieu de placer un morceau brillant sur Napoléon... » Et ce morceau brillant, il a bien soin de ne pas l'écrire. De même, M. de Broc, composant un livre sur l'Empire, a résisté à la tentation de parler de batailles et de victoires ; je crois bien qu'il n'a pas même prononcé les noms d'Austerlitz et de Wagram. Il s'est renfermé dans son sujet, et il n'a peint que la France intérieure, sans se laisser jamais entraîner au delà de la frontière. Napoléon et les hommes de son temps revivent dans son ouvrage, non plus à l'armée, à la guerre, mais dans leurs foyers, leur vie intime, leur rôle individuel et social, avec leurs sentiments, leurs habitudes, leurs opinions. Pas un seul instant il n'a oublié qu'il écrivait, non l'histoire du Consulat et de l'Empire, mais l'histoire des institutions et de la société en France, à l'époque napoléonienne.

Si l'auteur mérite des éloges pour n'avoir pas excédé son cadre, il doit être aussi loué pour l'avoir rempli tout entier. MM. Edmond et Jules de Goncourt ont publié, en 1854 et 1855, deux volumes qui sont assurément le meilleur de leur œuvre, l'*Histoire de la Société française pendant la Révolution et sous le Directoire*. C'est un livre d'une réelle valeur, tout plein de détails précieux et de curieuses trouvailles. Seulement, on se perd au milieu de ces détails, de ces menus faits, que rien ne rattache les uns aux autres et qui se succèdent un peu trop à l'aventure. La moisson est abondante, la plus riche du monde; mais nos deux auteurs, ravis et comme éblouis de tout ce qu'ils ont récolté, n'ont pas pris la peine de lier le urs

épis et de nouer leurs gerbes. Ainsi n'a pas fait M. de Broc. Il ne s'est pas borné à réunir une foule de faits et de détails, il les a groupés avec soin, classés avec méthode. Avant de peindre la physionomie de Paris, de 1800 à 1815, les salons, les spectacles, le luxe et la mode, la vie mondaine et la vie intellectuelle ; avant d'introduire et de faire mouvoir devant nous les acteurs, il a reconstitué le théâtre. Il a cru, avec raison, qu'il était tout d'abord nécessaire de nous faire voir comment un ordre nouveau, une législation régulière avaient remplacé l'arbitraire et la confusion d'une ère démagogique ; comment Paris et les départements avaient retrouvé l'ordre et la sécurité, comment enfin des institutions nouvelles avaient donné naissance à de nouvelles idées et à de nouvelles mœurs.

De là, dans l'ouvrage de M. de Broc, toute une première partie consacrée à l'œuvre du Consulat, puis à la Constitution et au fonctionnement de l'Empire. Dans une série de chapitres, très étudiés, l'auteur passe successivement en revue la cour impériale, l'éducation, le militarisme, la police, la liberté individuelle, la liberté religieuse, les journaux, les livres et la censure.

Dans cette première partie, M. de Broc a fait œuvre d'historien plutôt que de chroniqueur. Seulement ici l'histoire, bien que sérieuse et grave, contrôlée avec soin et puisée aux sources, n'a rien de sévère et d'apprêté. Ni les pièces d'archives, ni les dates, ni les chiffres même n'y font défaut, mais, en même temps les anecdotes, les détails caractéristiques y abondent. Les menus détails y font bon ménage avec les textes législatifs. J'ai un faible, — et mes lecteurs, hélas ! ne le savent que trop, —

j'ai un faible pour ces menus détails. C'est pourquoi l'on me pardonnera d'en ajouter ici quelques-uns à ceux que M. de Broc a recueillis.

III.

Dans son chapitre, si curieux du reste, sur la cour impériale, M. de Broc n'a rien dit, ou fort peu de chose, de la souplesse des nouveaux courtisans, de ces excès d'adulation, d'autant plus choquants qu'ils se produisaient au lendemain d'une révolution faite au nom de l'égalité. En voici un exemple qui atteste d'ailleurs chez celui qui en fut le héros plus de candeur que de calcul. Je cite cette anecdote, parce qu'elle est assez amusante et montre bien au milieu de quelle atmosphère adulatrice vivait Napoléon.

Au lendemain de la proclamation de l'Empire, tous les corps de l'Etat s'empressèrent d'aller féliciter le nouveau Maître. Lorsque l'Institut lui fut présenté, il adressa d'abord la parole à quelques académiciens qu'il connaissait, puis s'arrêtant près de M. Ameilhon, membre de la troisième classe (1) et continuateur de l'*Histoire du Bas-Empire,* de Lebeau, voici le colloque qui s'établit entre eux : « — Ah ! vous êtes monsieur Ancillon ? — Oui, sire, Ameilhon. — Vous avez continué l'Histoire romaine de Lebon ? — Oui, sire, de Lebeau. — Oui, oui, de Lebeau.... jusqu'à la prise de Constantinople par les Ara-

(1) Aujourd'hui l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

bes? — Oui, sire, par les Turcs. — Sans doute, par les Turcs.... en 1449? — Oui, sire, en 1453. — En 1453, c'est cela.» Puis l'Empereur passant à un autre, M. Ameilhon se retourne et dit à ses voisins : « C'est incroyable! il sait tout, il se souvient de tout, on ne peut rien lui apprendre (1). »

M. de Broc consacre quelques lignes seulement au Corps législatif. Le sujet comportait peut-être davantage. Si effacé que fût son rôle, il mérite cependant qu'on s'y arrête, ne serait-ce que pour constater son effacement. Ici encore, je trouve dans les *Souvenirs* de M. Roger une anecdote qui fait bien voir le peu qu'était un député aux yeux de Napoléon.

Le 15 juillet 1809, M. Roger et son ami M. Creuzé de Lesser avaient fait représenter au Théâtre Français, une comédie en trois actes et en prose, *la Revanche*. Bien que le succès en eût été grand, ils n'avaient cru devoir se faire nommer ni au théâtre ni sur l'affiche. A son retour de Wagram, Napoléon voulut voir la pièce; il la fit jouer à Fontainebleau et s'en amusa beaucoup. « — Ce qui m'a plu davantage dans la pièce, dit-il à M. de Fontanes, c'est que la dignité royale n'y est jamais compromise, bien qu'on la croie à chaque instant au moment de l'être. Quel est l'auteur? — Ils sont deux. — Pourquoi donc

(1) *Œuvres diverses de M. Roger, de l'Académie française*, T. I, p. 222. « J'écrivis, dit M. Roger, ce curieux colloque le jour même sous la direction du véridique Andrieux. » Andrieux assistait à l'audience impériale en sa qualité de membre de la seconde classe de l'Institut (aujourd'hui l'Académie française).

ont-ils gardé l'anonyme? — Je l'ignore. C'est peut-être parce qu'ils sont tous deux membres du Corps législatif (1). — Belle raison! *est-ce que j'ai défendu aux membres de ce corps d'avoir de l'esprit? Qu'ont-ils de mieux à faire? n'ont-ils point par hasard assez de loisir?* Enfin, leurs noms? — MM. Creuzé et Roger. — Ah!.... eh bien! c'est égal, leur pièce est jolie et je la reverrai avec plaisir. »

Si docile que fût le Corps législatif, Napoléon ne l'aimait point. Il prévoyait sans doute qu'un jour viendrait où ces députés muets parleraient enfin, et où, parlassent-ils à voix basse, leur voix serait entendue dans le silence de l'Empire. Alors que sa puissance était à son apogée, en 1808, le jour de la séance d'ouverture, M. Roger fit partie de la grande députation. Placé tout près de son président, M. de Fontanes, il l'entendit qui, saisissant un moment de repos, disait à demi-voix à l'Empereur : « *Sire, ils sont tous bons.* — Oh! (lui fut-il répondu sur-le-champ,) *je n'aurais qu'à leur lâcher la parole, nous en verrions de belles! Mes cinq cent mille hommes ne suffiraient pas pour me défendre* (2). »

Sur les journaux, les livres et la censure, M. de Broc a un chapitre très complet, et pour ma part, je ne verrais guère à y ajouter. Cependant, puisque j'ai rouvert les *Souvenirs* de M. Roger, j'en détacherai une dernière anecdote, qui prouve que la censure impériale avait l'œil à

(1) M. Roger était député de la Haute-Marne et M. Creuzé de Saône-et-Loire.

(2) Roger, T. I, p. 390.

tout. En même temps qu'elle fait mettre au pilon l'*Allemagne* de M^me^ de Staël, elle cherche noise à l'*Almanach* de ce pauvre Mathieu Laënsberg. Le brave homme qui le rédigeait avait, six mois d'avance, composé son almanach de 1812, avec tout l'art et toute la science dont il était capable. Il envoie l'épreuve au directeur-général de la librairie, M. de Pommereul, qui ne lui répond point. Pressé par le temps (car le 1^er^ janvier approchait), il arrive de Liège à Paris et va trouver son censeur. Pendant huit grands jours, porte close ; il entre enfin. « Vous êtes bien hardi, lui dit le directeur, de vous présenter devant moi ! — Mais, monsieur, il y a trois mois au moins que mon almanach est soumis à votre approbation, et j'ai cru.. — Votre almanach ! je l'ai lu et je ne l'approuverai point. — Oserais-je, monsieur, vous demander pourquoi ? — Pourquoi ? Je veux bien vous le dire ; parce que vous avez eu l'insolence d'y pronostiquer une peste à Paris. A Paris ! êtes-vous fou ? à Paris, capitale de l'Empire et résidence impériale ! Prophète de malheur ! Vous voulez-donc que l'Empereur meure de la peste ? — A Dieu ne plaise, monsieur ! et si ce n'est que cela qui vous fait retenir mon almanach, je puis à la rigueur placer ma peste à Madrid. — A Madrid, où règne un frère de l'Empereur ! — Eh bien ! monsieur, à Milan. — A Milan, ville libre et impériale ! capitale du royaume d'Italie ! Y pensez-vous ? — Eh bien ! monsieur, à Rome. — Malheureux, c'est bien pis ! Oubliez-vous que Rome a un roi au lieu d'un Pape, et que ce roi est le fils de l'Empereur ? — Mais, monsieur, où voulez-vous donc que je place ma pauvre peste, car enfin il m'en faut une, et mon almanach ne

peut s'en passer? — Il s'en passera à moins que vous m'envoyiez votre peste en Angleterre... (1) » — Et voilà comment les Anglais, en 1812, se virent menacés, par le *grand prophète*, d'une peste affreuse.... qui fit cependant moins de victimes que l'expédition de Russie.

Cette expédition m'amène à parler d'un épisode de presse, qui montre mieux peut-être qu'aucun autre ce qu'étaient en réalité les journaux sous l'Empire et comment la police et les censeurs savaient en jouer. M. le vicomte de Broc n'ayant pas parlé de cet épisode, j'en dirai un mot.

C'était à la fin de 1812. La fortune de la France était engagée dans une entreprise gigantesque et folle; nos soldats tombaient par centaines de mille à trois cents lieues des frontières navales; des désastres sans exemple préparaient la chute du dominateur de l'Europe; un voile funèbre eût dû couvrir la capitale en deuil, et Paris, abusé par des bulletins *officiels,* où la vérité était soigneusement dissimulée, à ce point que, la veille même du jour où il devint nécessaire aux projets de Napoléon de la faire connaître, la veille de cette sombre journée du 18 décembre 1812, où éclata comme un coup de foudre la publication du vingt-neuvième bulletin, il était permis de croire que notre armée toujours victorieuse, n'avait éprouvé que des pertes insignifiantes et que seule l'armée russe était détruite, — Paris trompé ne s'occupait guère que des querelles de théâtre. Un écrivain jusqu'alors inconnu, Damaze de Raymond, avait été introduit dans la

(1) Roger, T. I, p. 387.

rédaction du *Journal de l'Empire*, au moment même où commençait la campagne de Russie. Il y publiait sur le théâtre et les acteurs, sur l'Institut et les académiciens, des lettres violentes, remplies de personnalités destinées à mettre le feu aux poudres. Chacune de ces lettres suscitait des querelles et des scandales. « Il faut avoir vécu dans ce temps-là, dit la *Biographie universelle*, pour se figurer quel intérêt le public attachait à ces querelles, qui nous paraissent aujourd'hui si frivoles... Chaque nouvelle lettre de Damaze de Raymond donnait lieu à quelques réponses dans son journal, et cette polémique retentissait dans les autres feuilles quotidiennes et périodiques. Les agents de la police littéraire, préposés à chaque journal, avaient à cet égard leurs instructions qu'ils accomplissaient avec un tact merveilleux. On peut donc même affirmer que si Damaze de Raymond n'avait pas été l'instrument d'un pouvoir auquel rien ne résistait, on n'eût point toléré ses licences et ses incartades dans un journal aussi grave et aussi accrédité que l'était le *Journal de l'Empire*; » et l'écrivain de la *Biographie universelle* conclut en ces termes : « L'histoire n'oubliera pas que, lorsque de si frivoles intérêts occupaient les modernes Athéniens, la puissance et les enfants de la France s'abîmaient dans les steppes de la Russie. Damaze de Raymond et ses antagonistes étaient pour la police littéraire de Napoléon le conte de Cébès, le chien d'Alcibiade (1). »

(1) *Biographie universelle*. V. Damaze de Raymond, T. X de la deuxième édition.

IV.

La deuxième partie de l'ouvrage de M. de Broc, consacrée plus spécialement à peindre la vie sous l'Empire à Paris et en province, est une suite de vives esquisses, de tableaux piquants, qui rendent la physionomie du temps. Paris y occupe naturellement la première place. M. le vicomte de Broc en a très bien décrit les aspects changeants pendant ces quinze années qui vont du 18 brumaire à Waterloo. Pour y arriver, besoin était qu'il entrât dans une infinité de détails, et il n'y a pas manqué. Les historiens ne lui apprenaient rien de tout ce qui lui était nécessaire pour mener à bien son entreprise; il s'est adressé aux auteurs de Mémoires; il a surtout fait état de ces petites brochures, de ces chroniques et de ces *Tableaux* du moment, qui passent d'ordinaire inaperçus lorsqu'ils paraissent, et qui, au bout d'un siècle, deviennent des témoignages précieux entre tous et nous en apprennent souvent plus long que les pièces d'archives et les documents de chancelleries. Nombreux sont les écrits de ce genre que M. le vicomte de Broc est parvenu à réunir et où il a puisé des renseignements exacts et précis. Voici la liste des principaux, par ordre de date : *Tableau de Paris en l'an VIII* (anonyme). — *Encore un tableau de*

Paris, par Henrion, an VIII. — *Paris à la fin du XVIII^e^ siècle*, par J.-B. Pajoulx. — *Paris et ses modes, ou les Soirées parisiennes*, par L***, 1803. — *Lettres d'un Mameluck, ou Tableau moral et critique de quelques parties des mœurs de Paris*, par Joseph Lavallée, 1803. — *Souvenirs de Paris en 1804*, par Kotzebue, traduits par Pixérécourt, 1805. — *Paris as it was and as it is* (anonyme), 1806. — *Recollections of Paris, in the years 1802-1805*, par J. Pinkerton, 1806. — *Aventures parisiennes avant et après la Révolution*, par Nougaret, 1808. — *Les Soirées d'hiver au faubourg Saint-Germain*, par Baudry des Lozières, 1809. — *Lettres sur Paris en 1806-1807*, par M***, 1809. — *Paris dans le XIX^e^ siècle ou Réflexions d'un observateur*, par Pierre Jouhaud, 1809. — *Les personnages célèbres dans les rues de Paris*, par J.-B. Gouriet (1811).

De ces différents écrits, M. le vicomte de Broc a tiré un parti excellent. Je puis cependant lui signaler un rarissime volume, paru en 1807, et dans lequel il trouvera encore à glaner. Il a pour titre le *Pariscum, ou Tableau actuel de Paris*, par J.-F.-C. Blanvillain, un volume de 419 pages de petit texte.

Un tableau de Paris, qui embrasse une période de quinze années et qui comprend, non seulement la physionomie extérieure de la grande ville, mais encore la vie mondaine et intellectuelle, la rue et les salons, les cafés, les restaurants, les spectacles, un tel tableau ne saurait jamais être complet. En pareil sujet, les lacunes sont inévitables. J'en signalerai quelques-unes au savant et spirituel auteur de *la Vie en France sous le premier*

Empire, non sans doute que les détails, les menus faits que je vais rappeler aient une sérieuse importance, mais parce que j'aime, quand un livre m'intéresse, comme c'est ici le cas, à y coudre quelques notes et à les soumettre à l'auteur, dont j'ai le plaisir d'être ainsi, pour un instant, le collaborateur.

Un des plus agréables chapitres du livre a pour titre : *le luxe et la mode.* Il me semble bien que dans ce chapitre auraient dû trouver place les détails que la duchesse d'Abrantès nous donne dans ses *Mémoires*, sur sa corbeille de mariage. On était aux premiers jours du Consulat, au mois d'octobre 1800. Cette corbeille de mariage fut, à sa date, tout un événement. Ce fut Bonaparte lui-même qui en fit les frais ; Junot, le fiancé de la future duchesse, était alors son aide de camp. M^me^ d'Abrantès décrit sa corbeille et son trousseau avec une complaisance qu'elle ne cherche nullement à dissimuler, et elle a bien raison. « Les préparatifs du mariage, dit-elle, se firent avec une grande rapidité. *Mademoiselle L'Oliva et mademoiselle Debeuvry*, lingères alors en vogue, furent chargées de mon trousseau. Junot leur fit également faire la corbeille, et *mesdames Germon et Leroy* furent chargées des robes et des chapeaux ; *Foncier* monta les diamants... C'était dans cette corbeille que se trouvèrent les châles de cachemire, les voiles de points d'Angleterre, les garnitures de robe en point à l'aiguille et en point de Bruxelles, ainsi qu'en blonde pour l'été. Il y avait aussi des robes de blonde blanche et de dentelles noires, des pièces de mousseline de l'Inde, des pièces de velours, des étoffes turques que le général avait rapportées d'Egypte, des

robes de bal pour une mariée, une robe de présentation, des robes de mousseline de l'Inde brodées en lames d'argent, et puis des fleurs de chez *madame Roux;* des rubans de toutes les largeurs, de toutes les couleurs ; des sacs, des éventails, des gants, des essences de *Forgeon*, de *Riban*, des sachets de peau d'Espagne et d'herbes de Montpellier : enfin, rien n'était oublié.... Nous étions dans le mois d'octobre (1800). Mon mariage était définitivement fixé au 30. Le général Junot courait toute la matinée, puis venait à l'heure du dîner, ayant sa voiture ou son cabriolet rempli de dessins, d'échantillons et d'une foule de bagatelles du magasin de *Sikes* et du *Petit Dunkerque*, pour ma mère et pour moi; et n'oubliant surtout jamais le bouquet qu'il n'a pas cessé un seul jour de m'apporter depuis le jour où je lui fus accordée jusqu'à celui de mon mariage. C'était *madame Bernard*, la fameuse bouquetière de l'Opéra, qui montait ces bouquets avec un art admirable, dans lequel on a bien pu lui succéder, mais qu'elle a la gloire d'avoir fondé. »

Cette corbeille était tout un poème. Ne signifiait-elle pas que la Révolution était finie, au moins pour un temps, et que l'on entrait dans une ère nouvelle ? N'est-elle pas charmante, d'ailleurs, cette description où revit tout un petit côté du Paris élégant de l'époque du Consulat, cette page où sont piqués avec des épingles, comme des papillons dans une vitrine, les noms des lingères, des tailleuses, des modistes, des parfumeurs, des bouquetières d'antan ? Ce qui suit serait également tout à fait à sa place dans un chapitre sur la mode et le luxe : « Je suis entrée dans ces détails, continue Madame d'Abrantès, parce

qu'à l'époque de mon mariage c'était une fort grande rareté qu'une corbeille et un trousseau faits de cette manière. Depuis la Révolution, ce fut au mariage de Mademoiselle de Doudeauville avec M. Pierre de Rastignac, que pour la première fois, on vit reparaître les anciens usages dans la façon de présenter la corbeille et de signer le contrat. Après, il y eut un intervalle. Madame Murat (1) en se mariant eut une fort belle corbeille, un beau trousseau ; mais, comme je me mariai un an plus tard, non seulement ma corbeille fut plus belle que la sienne, ainsi que mon trousseau ; mais la composition des deux objets fut plus conforme à d'anciennes coutumes et selon le bon goût du jeune temps. Il y a eu ensuite beaucoup de corbeilles, beaucoup de trousseaux, mais ceux-là ont été *des copies et non des modèles*, comme ceux de Madame Murat et les miens (2). »

Il entrait dans les plans du Premier Consul de rappeler Paris aux plaisirs et au luxe. S'il conservait pour lui la mise la plus simple, il voulut, dès le premier jour, qu'on se mît autour de lui en frais de costumes et d'uniformes, et que tous ceux qui tenaient à son gouvernement donnassent des fêtes brillantes. Celle que le général Berthier, ministre de la guerre, donna au mois d'avril 1800, mérite un souvenir : elle est une date dans l'histoire des salons, car les salons aussi ont leur histoire, et c'est très justement que M. le vicomte de Broc leur a consacré un cha-

(1) Caroline Bonaparte, sœur du Premier Consul. Elle épousa Joachim Murat peu de temps après le dix-huit brumaire.

(2) *Mémoires de Madame la duchesse d'Arbrantès.* T. II.

pitre dans son livre. Le général Thiébault en parle ainsi dans ses *Mémoires* :

« Ce fut *la première fête* à laquelle assistèrent le Premier Consul et sa famille, et, pour bien marquer le grand nombre d'adhésions et l'empressement général en faveur du nouveau gouvernement et de son chef, on porta les invitations à un nombre immense. Comme l'étonnement, la curiosité, on pourrait dire la *nouveauté*, et cent autres calculs, firent que tout le monde accepta, l'affluence fut incalculable, et, s'il n'y avait eu tant de milliers de témoins, oserait-on, sans crainte d'être taxé de duperie, dire que des voitures débouchant du pont Royal à neuf heures du soir n'arrivèrent à l'Hôtel de la guerre (1) qu'à quatre heures du matin, et que, une fois arrivé, il n'était plus possible de ravoir sa voiture ; qu'une personne logée rue du Bac, fut trois heures à avancer et à reculer avant de pouvoir sortir de sa porte cochère et prendre la file ; que, la faim finissant par se faire sentir à la suite des haltes si longues et si répétées, et par l'effet d'une impatience trop forte pour ne pas être digestive, tout ce qui se trouva de volailles, de pâtés et de veau rôti, de gâteaux, de pain, voire même de cervelas dans cette partie du faubourg Saint-Germain fut mangé dans cette terrible rue du Bac et par les maîtres et par les valets ; qu'après minuit les femmes n'arrivèrent plus qu'avec des toilettes plus ou moins fatiguées et des figures décomposées, et qu'une pauvre petite dame, ayant quitté son enfant pour venir, par devoir, passer une heure à ce bal et ne pouvant ravoir

(1) Rue de Varennes.

sa voiture que depuis trois heures elle attendait dans le premier salon, pleurait de manière à faire pitié à tout le monde. (1).. »

VI.

Ce bal du général Berthier fut le point de départ de ces fêtes de plus en plus brillantes qui signalèrent l'époque napoléonienne et qui atteignirent leur apogée en 1810, lors du mariage de l'Empereur avec une archiduchesse. Nulle part peut-être cette fureur de plaisirs, cette frénésie de luxe n'ont été mieux peintes que dans une des premières nouvelles de Balzac, la *Paix du ménage*.

« Une ivresse générale, dit-il, avait comme saisi cet empire d'un jour. Tous les militaires, sans en excepter leur chef, jouissaient en parvenus des trésors conquis par un million d'hommes à épaulettes de laine, dont les exigences étaient satisfaites avec quelques aunes de ruban rouge. A cette époque, la plupart des femmes affichaient cette facilité de mœurs et ce relâchement de morale qui signalèrent le règne de Louis XV. Soit pour imiter le ton de la monarchie écroulée, soit que certains membres de la famille impériale eussent donné l'exemple, ainsi que le prétendaient les frondeurs du faubourg Saint-Germain, il est certain que, hommes et femmes, tous se précipitaient dans le plaisir avec une intrépidité qui semblait présager

(1) *Mémoires du général baron Thiébault*, T. III, p. 171.

la fin du monde. Mais il existait alors une autre raison de cette licence. L'engouement des femmes pour les militaires devint comme une frénésie et concorda trop bien aux vues de l'empereur pour qu'il y mît un frein. Les fréquentes prises d'armes qui firent ressembler tous les traités conclus entre l'Europe et Napoléon à des armistices, exposaient les passions à des dénouements aussi rapides que les décisions du chef suprême de ces colbacks, de ces dolmans et de ces aiguillettes qui plurent tant au beau sexe. Les cœurs furent donc alors nomades comme les régiments. D'un premier à un cinquième bulletin de la Grande-Armée, une femme pouvait être successivement amante, épouse, mère et veuve. Etait-ce la perspective d'un prochain veuvage, celle d'une dotation, ou l'espoir de porter un nom promis à l'histoire, qui rendirent les militaires si séduisants? Les femmes furent-elles entraînées vers eux par la certitude que le secret de leurs passions serait enterré sur les champs de bataille, ou doit-on chercher la cause de ce doux fanatisme dans le noble attrait que le courage a pour elles? peut-être ces raisons, que l'histoire future des mœurs impériales s'amusera à peser, entraient-elles pour quelque chose dans leur facile promptitude à se livrer aux amours. Quoi qu'il en puisse être, avouons-le-nous ici: les lauriers couvrirent alors bien des fautes, les femmes recherchèrent avec ardeur ces hardis aventuriers qui leur paraissaient de véritables sources d'honneur, de richesses ou de plaisirs, et aux yeux des jeunes filles une épaulette, cet hiéroglyphe futur, signifia bonheur et liberté. Un trait de cette époque unique dans nos annales et qui la caractérise, fut une passion effrénée pour tout ce qui brillait:

jamais on ne donna tant de feux d'artifice, jamais le diamant n'atteignit à une si grande valeur. Les hommes aussi avides que les femmes de ces cailloux blancs s'en paraient comme elles. Peut-être l'obligation de mettre le butin sous la forme la plus facile à transporter mit-elle les joyaux en honneur dans l'armée. Un homme n'était pas aussi ridicule qu'il le serait aujourd'hui (1), quand le jabot de sa chemise ou ses doigts offraient aux regards de gros diamants. Murat, homme tout oriental, donna l'exemple d'un luxe absurde chez les militaires modernes (2). »

On trouverait encore dans *la Comédie humaine* plus d'une peinture de la vie en France sous l'Empire à Paris et en province. Ces peintures ont une indéniable valeur, et je ne m'étonne point de rencontrer quelquefois, au bas des pages de Taine, à côté des noms des auteurs de *Mémoires historiques*, le nom de Balzac.

Une des particularités les plus curieuses de la vie de ce temps-là, et je suis surpris que M. de Broc n'en ait pas parlé, c'était l'importance qu'y tenait la Loterie. Tandis que Napoléon, au tirage de la grande loterie des champs de bataille, faisait à chaque coup sa mise sur quatre ou cinq numéros et gagnait presque toujours le gros lot, il n'était guère de petit bourgeois, d'homme ou de femme de peuple, qui ne nourrît avec obstination son ambe ou son terne. Ce n'était point une exception que ce personnage de Balzac, Madame Descoings, l'épicière de la rue Saint-Honoré, qui poursuivit son terne pendant vingt

(1) Cette Nouvelle a été écrite en 1829.
(2) *La Comédie humaine*, T. I, p. 316.

et un ans. Un jour, ses économies lui furent volées dans sa paillasse par son neveu Joseph Bridau. Elle ne put renouveler sa mise, et justement le fameux terne sortit. Madame Descoings en mourut de chagrin ; sans ce vol, elle devenait millionnaire. « Cette passion, si universellement condamnée, dit Balzac, n'a jamais été étudiée. Personne n'a vu l'opinion de la misère. La loterie, la plus puissante fée du monde, ne développait-elle pas des espérances magiques ? Le coup de roulette qui faisait voir aux joueurs des masses d'or et de jouissances ne durait que ce que dure un éclair, tandis que la loterie donnait cinq jours d'existence à ce magnifique éclair. Quelle est aujourd'hui la puissance sociale qui peut, pour quarante sous, vous rendre heureux pendant cinq jours et vous livrer idéalement tous les bonheurs de la civilisation ? Le tabac, impôt mille fois plus immoral que le jeu, détruit le corps, attaque l'intelligence ; il hébète une nation, tandis que la loterie ne causait pas le moindre malheur de ce genre. Cette passion était d'ailleurs forcée de se régler et par la distance qui séparait les tirages, et par la roue que chaque joueur affectionnait. La Descoings ne mettait que sur la roue de Paris (1)... »

La loterie avait un tirage de cinq en cinq jours, aux roues de Bordeaux, de Lyon, de Lille, de Strasbourg et de Paris. Celle de Paris se tirait le 25 de chaque mois, et les listes se fermaient le 24 à minuit. L'opération du tirage avait lieu rue Neuve-des-Petits-Champs n° 24, dans un hôtel dont l'emplacement est maintenant occupé par la place de l'an-

(1) Balzac, *Un Ménage de garçon*, p. 67.

cien Théâtre Ventadour. Tous les jours de tirage, un attroupement considérable ne manquait jamais de se former à la porte de cet hôtel...

La *Vie en France sous le premier Empire* est un livre bien fait sur un sujet intéressant. L'auteur, il y a cinq ou six ans, a gagné un ambe à la loterie académique. Il pourrait bien, cette fois, gagner un terne à la loterie du succès.

TABLE DES MATIÈRES.

I.	M. l'abbé Augustin Sicard	1
II.	M. l'abbé Augustin Sicard (suite).	23
III.	Le patriote Palloy et l'orateur du peuple Gonchon	47
IV.	Paris révolutionnaire.	65
V.	Le vrai chevalier de Maison-Rouge.	85
VI.	Le baron de Batz.	105
VII.	Le centenaire de Cathelineau.	127
VIII.	Georges Cadoudal et la chouannerie.	147
IX.	Le baron de Cormatin.	171
X.	Le 18 Fructidor	197
XI.	Un historien du Directoire.	221
XII.	Quiberon.	243
XIII.	Le capitaine La Tour d'Auvergne.	265
XIV.	L'Œuvre scolaire de la Révolution.	287
XV.	Une conspiration sous le Consulat.	311
XVI.	Emigrés et Chouans.	331
XVII.	Les complots militaires sous le Consulat et l'Empire.	351
XVIII.	Eugène de Beauharnais	373
XIX.	La vie en France sous le Premier Empire. . .	395